THE SHERIDAN LIBRARIES
3 1151 03717 7924

BIBLIOTHECA FICTIVA

ACADÉMIE

DE

BORDEAUX

1

13 - I

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 5 JUILLET 1832.

BORDEAUX,

IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE.

M. D. CCC. XXXII.

M. Marchant fait connaître un fragment de son ouvrage sur les eaux minérales des Pyrénées.

La séance est levée à neuf heures.

DARRIEUX fils, *président.*

LARTIGUE, *secrétaire.*

DISCOURS

PRONONCÉ à L'OUVERTURE

DE LA SÉANCE PUBLIQUE,

DU 5 JUILLET 1832,

PAR M. DARRIEUX FILS, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'ON vous a souvent entretenus de l'heureux effet de l'esprit d'association sur l'ensemble des connaissances humaines. Souvent on vous a démontré l'utilité des compagnies formées dans le but de mettre en commun les expériences de tous les peuples, pour alimenter entre eux un commerce d'amélioration. Ce sujet paraît être épuisé; néanmoins il laisse encore intacte la question de savoir si l'amour du perfectionnement intellectuel

ne doit pas embrasser le perfectionnement moral; si les Académies, destinées à ouvrir la marche aux progrès, à les féconder par des encouragemens, ne sont pas, elles-mêmes, stationnaires dans les matières morales et d'intérêt public, encore exclues de leurs travaux; si, en agissant avec cette timidité stérile, en se laissant dominer par les souvenirs d'un passé, désormais impuissant, ce n'est pas se montrer hostile aux améliorations acquises, et refuser son espérance aux promesses de l'avenir.

Sans doute les progrès de l'esprit sont toujours favorables à ceux de la raison; mais ne s'occuper que des premiers, c'est vouloir rompre la chaîne qui les unit, c'est oublier que l'homme n'a qu'une éducation imparfaite s'il ne réunit à ses études le secours de la philosophie morale qui lui dicte toutes ses actions dans ses rapports individuels, et familiarise sa pensée avec les principes qui lui tracent la ligne de ses devoirs envers la société pour assurer les droits qu'elle procure en échange.

Or, si dans sa vie de relation l'homme s'étudie lui-même pour mieux connaître ses règles de conduite, est-il naturel, est-il conséquent que dans son existence sociale, sous l'empire d'une législation qui le rattache à la puissance du gouvernement, on considère comme une imprudence de l'initier dans la connaissance des principes sur lesquels reposent ses plus nobles intérêts?

Et cependant les sociétés savantes, soumises, par leurs statuts, à l'autorité qui les protége, n'ont pu franchir le cercle qui leur était tracé; et pendant que cette autorité imposait des limites à l'exercice de l'esprit et de la pensée, les Académies ne s'occupaient ni de morale, ni d'économie politique. Les lettres et les arts restaient étrangers à ce qui importait à l'humanité, comme si la littérature, unie à la philosophie, ne prêtait nul secours à la législation, comme si l'une et l'autre ne concouraient que secondairement aux progrès de l'esprit humain.

La littérature seule peut, il est vrai, ne pas influer sur les mœurs. Parfois, elle se montre impuissante dans sa marche, mais toujours exacte dans l'expression de ses tableaux. Dépositaire des événemens qui composent l'histoire des sociétés, elle vient au secours de la curiosité de l'homme sans cesse avide de creuser le passé. Reflet des émotions qui agitent, tour à tour, tous les âges, elle les transmet comme un souvenir ou les conserve comme un enseignement, et alors, ou elle se lie à la grandeur politique, ainsi que la Grèce en offre la preuve, ou elle y demeure étrangère comme dans Rome libre qui repousse les douceurs des lettres pendant l'éclat de ses conquêtes, et ne réveille les inspirations poétiques, ne trouve d'éloquence chez l'orateur que vers l'époque de la décadence de l'empire, et comme une consolation offerte à la perte de sa liberté.

Cette marche contraire de la littérature chez deux peuples de l'antiquité vient de prendre place dans nos annales, par opposition de notre époque à celle du grand siècle. Nous voyons les triomphes du roi despote exercer autour de lui une influence directe, et tellement puissante que les lettres et les arts atteignent simultanément un degré de perfection qui, depuis, loin d'être surpassé, est toujours demeuré modèle; et comme si une même cause pouvait produire des effets opposés, pendant que Napoléon, du poids de ses armées victorieuses, ébranle l'Europe qu'il sillonne dans tous les sens, la poésie est muette, la gloire sans écho, le génie sans inspiration.

Au 17.me siècle de grands événemens excitent l'enthousiasme de la pensée; au 19.me des faits d'armes, dont l'histoire n'offre pas d'exemple, étonnent l'imagination, mais cessent de l'inspirer.

D'où vient cette différence? Quelle peut être la cause de résultats si disparates; comment se fait-il que ce qui donnait aux lettres le mouvement et la vie a été plus tard la cause de leur inaction et de leur découragement?

Ici, Messieurs, l'évidence pourrait me dispenser de l'analyse; votre pénétration a plus de force que mes développemens. Mieux que moi, vous avez suivi la marche et les progrès de la raison des peuples : mieux que moi, vous savez combien ces progrès ont rendu puissant le besoin de

liberté qui, dans toute l'Europe, semble ne pouvoir plus séparer la fidélité des sujets d'une certaine résistance, considérée comme le prélude de salutaires concessions, si elle ne devient la cause de commotions funestes.

Ainsi, l'opposition des faits que je viens de rappeler loin d'être l'ouvrage du hasard n'appartient qu'à l'oubli des temps ou à l'une des erreurs de l'ambition.

Vous voyez le règne de Louis XIV accomplir l'œuvre sourdement commencée par Philippe-Auguste; l'arbre de la féodalité courbé par Louis XI, arraché par le cardinal de Richelieu, et Louis XIV en cueillir tous les fruits en centralisant dans sa main tous les pouvoirs. Aussitôt le despotisme individualisé cesse d'animer plusieurs corps et devient moins pénible, soit que la majesté lui serve de garantie, soit qu'il émane d'une puissance que la religion soutient de son prestige alors que le peuple n'a pas encore perdu toutes ses croyances, n'a pas encore usé toutes ses illusions.

Cette époque fut à la fois héroïque et littéraire parce que, pendant un long règne qui n'avait pu heurter une liberté dont on ne connaissait encore ni les avantages, ni les douceurs, le souverain ne cessa d'ajouter à sa gloire le reflet du génie qu'il sut deviner et le concours des lettres et des beaux-arts dont il associa le culte à celui de sa personne, pour attacher son nom à son

siècle et trouver, dans l'éclat de ce siècle, l'oubli des fautes inséparables de son nom.

Napoléon au contraire, jaloux de ne greffer sa gloire sur aucune gloire étrangère à la sienne de crainte de l'affaiblir en la divisant, isole l'immense puissance de son ame dont il accable ses contemporains, et se présente seul, en saillie, à la postérité qu'il entrevoyait sans cesse et dans laquelle, aux jours de son exil, il trouve encore une consolation. Arrivé au pouvoir après le siècle de la littérature, après celui de la philosophie et pendant les désordres d'une révolution amenée par l'amour de la liberté en rapport avec les progrès des esprits, il ne craint pas de heurter les besoins de l'époque. Sans égard à tous les sacrifices déjà faits dans l'intérêt de l'indépendance, il reprend le sceptre du despotisme comme le seul moyen offert par l'anarchie pour calmer les factions. Improvisé souverain par l'armée il trouve sa légitimité dans l'éclat des armes, il séduit le peuple par le nombre de ses victoires, il l'éblouit par l'étendue de ses conquêtes. Son gouvernement fondé par la force ne se maintient que par la crainte. Son administration est à la fois simple, rapide et silencieuse. On n'entend plus de discussion dans les chambres, on ne rencontre plus de polémique dans les journaux. Le souverain seul et jamais la tribune interroge ses ministres, lui seul aussi et jamais la presse

censure leurs actes, signale leurs fautes ou accuse leurs intentions. La liberté de la France, première cause des guerres de la république, lui est ravie par les triomphes de l'empire. Les regrets prennent aussitôt la place de l'espérance, le découragement s'empare de la pensée, la poésie n'a plus d'organe, mais la philosophie inséparable de la législation conduit à l'unité des lois, à cette œuvre de sagesse dont le bienfait durable semble avoir été reçu en compensation d'un passager éclat d'inutiles conquêtes.

Telle est, Messieurs, l'une des causes de l'influence contraire de deux époques de gloire sur les lettres et les arts. Dans ce rapprochement il est facile de reconnaître que, s'il appartient au despotisme d'imprimer une direction à la littérature, la philosophie bien autrement puissante, lorsqu'elle a reçu tous ses développemens, comme au 18.me siècle, ne peut jamais rester étrangère à l'action morale du pouvoir, et que, par conséquent, sous un gouvernement où le peuple législateur exerce une partie de la souveraineté et dont les institutions laissent aux citoyens le choix de leurs magistrats et la pénible prérogative de prononcer sur les crimes des individus, sur les délits de la presse, les Académies ne peuvent plus différer de réunir à leurs travaux les matières morales et celles qui fixent l'étendue des droits politiques.

Si les penseurs du 18.me siècle n'avaient pas pris rang dans la vie entre Louis XIV et Napoléon, Napoléon n'aurait été qu'un capitaine et non un législateur. Il n'aurait légué à l'histoire que le souvenir de ses triomphes et n'aurait pas laissé à la France le plus précieux de ses monumens, un code qui rapproche tous les sujets d'un même empire et reste debout devant la chute des trônes comme le seul protecteur immuable des intérêts de la société. Mais ces grands hommes viennent à la fois féconder en France les sciences morales et philosophiques, donner un nouvel essor à l'indépendance de la pensée et soumettre à une sérieuse investigation les institutions humaines. Dès lors toutes les sciences font d'immenses progrès par le secours de l'analyse. Les vues superficielles et frivoles font place à l'examen de la raison. L'amour de l'étude s'empare de la nation; les facultés morales reçoivent l'influence de celles de l'esprit; le caractère en éprouve de nouveaux besoins et ce mouvement progressif pénètre jusques dans la législation dont les réformes doivent toujours être en rapport avec celles des mœurs. C'est ainsi que ces savans préludent au nouvel ordre de choses dont nous éprouvons les bienfaits et préparent les bases des institutions politiques auxquelles une dernière révolution vient de donner un dernier appui.

Cet enchaînement d'améliorations prouve donc que, s'il existe une étroite liaison entre les lettres et les sciences, la politique et la morale se prêtent un égal et mutuel secours et que, tous les faits de la science humaine étant encyclopédiques, les travaux des Académies présentent des lacunes s'ils n'embrassent toutes les matières qui concourent au bonheur de l'homme, sous le double rapport des progrès de son intelligence et de son perfectionnement moral.

Aussi les publicistes qui s'appliquent à ne pas se laisser dépasser par les idées nouvelles, ont mesuré la fragilité d'un pouvoir basé sur le caprice, et pesé l'inconstance des vertus qui ne reposent que sur la crainte. En s'éloignant de la frivolité d'un siècle littéraire, ils ont reconnu que les premiers succès sont réservés à la poésie parce que dans le silence des passions politiques, la pensée qui ne peut ni rester oisive, ni s'occuper de l'intérêt public, dirige ses forces sur des illusions qui la consolent de sa dépendance. Ce premier exercice de l'esprit dont les naissantes attaques se cachent sous le voile de l'allégorie, fait naître l'habitude de réfléchir. Bientôt la pression exercée sur la raison, au lieu de suspendre sa marche ajoute à l'action de son développement; la littérature conduit à la science et la science à la philosophie, car, si l'ame ardente du poète le place dans un monde idéal, il n'en

est pas de même du philosophe qui ne cherche que la vérité. Préoccupé de l'étude de lui-même il veut connaître le principe de son intelligence, analyser ses sentimens. Sous le poids des méditations graves qui usent sa sensibilité dans l'intérêt de son jugement, il ne vient plus, comme ses devanciers, se jeter dans les écarts d'un système sans base, et sans application. Il ne vient pas récuser le témoignage des sens, mettre en doute le mouvement ou nier l'existence des corps, côté plaisant d'un idéalisme désœuvré ou sans but. Le philosophe soumis à l'entraînement du siècle vers tout ce qui est positif, porte son investigation sur tout ce qui peut contribuer aux progrès de la civilisation. Il s'associe à la rédaction du texte de nos lois, invariable base d'une jurisprudence uniforme, d'où résulte une vie de relation plus positive et un droit de propriété plus certain. Il guide le pouvoir dans la mesure de la liberté à donner à tout un peuple dont il a préalablement étudié le caractère et les mœurs, afin qu'il n'y ait ni anachronisme dans l'émancipation, ni repentir dans le bienfait.

Puis, à une époque où tout ce qui est idéal a fait place à la sévérité du calcul, il s'empresse de rendre la vertu plus rationnelle et moins fragile en lui donnant pour soutien le bien-être physique de l'homme, objet de l'économie politique.

Telles sont les phases de la philosophie en

France. Nous l'avons vue succéder à l'enthousiasme de la poésie, ramener tout à l'expérience, et démêler les germes des vérités qui ont donné aux sciences un tel développement qu'elles se sont rencontrées pour s'unir, et qu'il n'est plus possible de les isoler sans les rendre incomplètes. Déjà même, l'économie politique qui ne s'occupe que de production, ne voit d'indépendance que dans l'industrie et de bonheur que dans les richesses, présente un contraste frappant avec l'époque où elle avait à lutter contre le plus nuisible de tous les préjugés, celui qui réservait la considération pour l'oisiveté sans talent, et flétrissait du dédain le travail productif. Alors, il est vrai, les lettres et les arts brillaient de tout leur éclat, et avaient répandu dans la société une urbanité de ton, une politesse de manières qui, dans le détail de la vie, effaçaient la supériorité du rang, quelquefois moins pénible que celle de la fortune; tandis que depuis que l'industrie a envahi la société pour y entourer les intérêts matériels d'une espèce de culte, l'esprit a gagné en profondeur ce qu'il a perdu en superficie. Les préoccupations du bonheur physique ont apporté des modifications à notre caractère, lui ont donné un ton plus sérieux; notre imagination semble ne s'être tempérée que pour porter atteinte à la pureté de notre goût. Doués maintenant de plus d'intelligence que d'ame, le poète et les prosateurs du jour

dédaignent de nous intéresser avec art pour nous émouvoir avec violence. Telle est la première cause de la décadence de notre littérature en général. Les progrès de l'industrie ont servi de point d'arrêt aux lettres et aux arts; mais le gouvernement constitutionnel, en concourant à rendre notre esprit plus méditatif par le débat des grands intérêts politiques, nous a fait entrer dans une sphère d'idées bien différentes de celles qui dominent sous un gouvernement absolu où l'histoire est sans attrait et la presse sans énergie.

A peine, en effet, la pensée a-t-elle acquis le droit de s'exprimer sans réserve que des historiens sans nombre se présentent pour ouvrir et parcourir une carrière dans laquelle les succès étaient incertains, pendant que les écrivains se trouvaient gênés dans leur examen et limités dans leur discussion.

Aussi le gouvernement constitutionnel qui avait placé l'Angleterre à la tête de la civilisation sous le point de vue des institutions politiques, et y avait développé les deux branches de la littérature les plus utiles à un peuple éclairé, l'éloquence et l'histoire, a produit le même résultat en France où, désormais, la poésie qui fut légère avec succès pendant la vie oisive d'un peuple sans liberté, doit cesser de se montrer frivole, puisque elle n'a plus de loisir à charmer. D'où il résulte que le théâtre qui a immortalisé

le premier de nos poètes et le plus grand de nos philosophes, n'est plus qu'une distraction d'habitude pour un public dédaigneux de ses plaisirs; que même l'éloquence de la chaire voit chaque jour diminuer sa force et son éclat, non seulement parce qu'en dirigeant notre attention vers l'espérance d'un monde meilleur, elle nous distrait et nous éloigne de l'intérêt du moment qui nous absorbe, mais encore parce qu'elle n'admet ni le doute qui cherche la vérité, ni la controverse devenue un besoin pour enchaîner la conviction. Pendant que l'histoire, écho plus ou moins fidèle des temps plus ou moins éloignés, toujours muette sous le despotisme qui craint les révélations, prête son appui à la tribune publique, où l'orateur ne doit se présenter qu'avec une science profonde et des principes certains, afin que ni les séductions du pouvoir, ni l'attrait d'une popularité, toujours éphémère, ne puissent ébranler le plus puissant levier de la parole, la dignité du caractère, dignité qui sera moins rare si elle repose sur l'étude de la philosophie unie à celle de l'histoire; si nous ne séparons plus la morale de la politique, si surtout les corps enseignans et les Académies ne trouvent plus d'imprudence à s'occuper des matières qui doivent achever l'éducation des citoyens.

Alors l'inquiétude de la vanité, qui ne s'agite jamais dans l'intérêt de la patrie, fera place à la

plus noble des affections, celle du bien public; alors, cette mobilité de vues, de systèmes, d'intentions et de désirs qui fatigue le corps social, et substitue à l'uniformité de l'ordre une trop grande liberté d'action, cessera de heurter le pouvoir; alors enfin tous les Français, satisfaits de l'indépendance dont ils jouissent et des institutions qui en assurent la durée, prouveront aux nations de l'Europe, encore asservies, combien est grande la puissance d'un peuple qui a le sentiment de ses devoirs, la conscience de ses droits et l'habitude de la liberté.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BOURGES, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

C'est pour obéir à un devoir que je viens vous présenter le précis des travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique. Cette tâche me serait moins pénible, et j'aurais plus de droits à obtenir votre indulgence, si je pouvais vous annoncer un accroissement dans le nombre et dans l'importance de ces travaux; ils n'ont pas été plus

étendus que dans l'année 1831. Vous avez fait votre devoir ; mais les mêmes circonstances tiennent en suspens la marche progressive des sciences. Les esprits ne jouissent pas encore de cette liberté calme de pensée, et de ce repos absolu, si nécessaires pour bien observer et ne s'occuper que de l'objet spécial de leurs méditations. Les gouvernans ne pourront favoriser avec succès les connaissances humaines, que lorsqu'ils seront dégagés de cette surveillance active qui les contraint de porter toute leur attention vers la consolidation de l'état social.

En attendant cette heureuse époque, vous suivez la marche des découvertes utiles, et vous accueillez avec reconnaissance tout ce qui peut être avantageux au pays. Vos rapports avec les personnes étrangères à l'Académie et avec vos correspondans n'ont point été interrompus. Je vais, suivant le même plan qui a été adopté dans les rapports des années précédentes, signaler les ouvrages qui ont été envoyés à l'Académie dans le cours de cette année.

M. Baudrillart vous a envoyé un exemplaire de son *Mémoire sur le déboisement des montagnes, sur les moyens d'en arrêter les progrès et d'opérer le repeuplement des parties qui en sont susceptibles.* Ce mémoire est extrait du bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

M. Bonafous, professeur à Turin, vous a fait

hommage, lors de son passage à Bordeaux, d'un *Mémoire sur l'éducation des vers à soie, d'après la méthode du comte Dandolo;* d'une *Notice sur la culture du mûrier*, et d'un *Mémoire sur la culture du mûrier en prairie et sur l'introduction d'une nouvelle espèce de mûrier.* Les sujets de ces opuscules ont fixé depuis long-temps votre attention, pour pouvoir introduire dans le département l'éducation des vers à soie et la culture des mûriers.

Vous avez reçu de M. Eusèbe Castaigne, d'Angoulême, deux pièces de poésie : une ode, *l'Arbre de la Liberté;* et *la Lyre d'Amour*, *suivie d'une biographie des poètes nés dans le département de la Charente.* Ces deux ouvrages annoncent que leur auteur se livre avec succès à l'étude des belles-lettres;

De M. de Caumont, professeur à Caen, *la première partie du tome premier de son cours d'antiquités monumentales*, contenant l'histoire de l'art dans l'ouest de la France, depuis les temps les plus reculés, jusqu'au dix-septième siècle, avec la première partie d'un atlas sur les antiquités celtiques. M. Jouannet vous a fait connaître tout le mérite de cet ouvrage, important par ses recherches et par son exécution;

De M. Chatelain, de Bordeaux, *des recherches historiques sur la bibliothèque d'Alexandrie et sur son incendie;*

De M. Cottereau, médecin à Paris, un exem-

plaire de son *Mémoire sur l'emploi du chlore gazeux dans le traitement de la phthisie pulmonaire ;*

De M. Derosne, de Paris, un *Mémoire sur l'emploi du sang séché comme engrais ;*

De M. Gourlier, de Paris, une *Notice sur la construction des tuyaux de cheminées ;*

De M. Joubin, son *Mémoire sur les facteurs numériques ;*

De M. Lacuée, d'Agen, un opuscule intitulé : *Économie politique des colonies d'Alger, de sa possession, du système colonial, de son influence fatale sur nos manufactures, sur notre commerce.*

M. Lafite-Dupont, de Bordeaux, vous a communiqué dans une lettre un mode de construction de tuyau de cheminée qu'il dit être propre à garantir de la fumée. Ce conduit doit avoir vingt-quatre pouces environ d'ouverture à sa naissance, sur huit pouces à son extrémité opposée. Il ne donne d'autres renseignemens que de citer les résultats avantageux de quelques cheminées construites d'après les dimensions données. M. Lafite-Dupont parle dans la même lettre d'un semoir de son invention qu'il ne fait pas connaître. Il prétend que son emploi peut donner quarante boisseaux pour un.

Vous avez reçu de M. Martin, de Lyon, sa *Trigonométrie rectiligne sans algèbre ;*

De M. Mérat, médecin à Paris, son *Mémoire sur les genres Apargia et Thrincia* et sa *Notice sur un genre nouveau Durieua spicata ;*

De M. Le Moyne, ancien élève de l'école polytechnique, un opuscule intitulé : *Dissertations politiques et philosophiques ;*

De M. Payen, de Paris, une *Notice sur les moyens d'utiliser toutes les parties des animaux morts dans les campagnes.* Cet ouvrage précieux par ses détails et ses vues d'économie politique, a pour but d'augmenter les ressources des habitans des campagnes, et de fournir des matériaux moins coûteux à l'industrie manufacturière qui emploie des substances animales. M. Gachet a accompagné l'analyse de cette notice des réflexions suivantes : « Si dans le voisinage des villes ou » dans les lieux où se trouvent rassemblés une » grande quantité d'animaux, on peut espérer » de vendre avantageusement les débris de leurs » cadavres, il n'en sera peut-être pas de même » dans les endroits écartés et dans ceux où l'ha- » bitant n'a que très-peu de bétail. Dans ces cir- » constances, le temps qu'il emploiera pour pré- » parer convenablement les diverses parties de » l'animal, jusqu'au moment où il pourra trou- » ver l'occasion de les vendre, ne sera-t-il pas plus » précieux pour lui que la modique somme qu'il » en retirera? D'un autre côté, si ce genre d'in- » dustrie peut devenir un bien pour quelques » habitans de la campagne, en serait-il de même » pour le commerce? Ces nouveaux produits » réunis à quelques autres que nous étions obli-

» gés autrefois de retirer aussi de l'étranger, ne » diminueraient-ils pas les moyens d'échange » entre les divers pays, et par suite chacun n'y » perdrait-il pas au lieu d'y gagner? » On doit de la reconnaissance au savant qui crée un nouveau moyen d'industrie pour son pays; c'est ensuite au Gouvernement à déterminer son degré d'utilité pour la chose publique en genéral.

M. Piroux, instituteur des sourds-muets, vous a adressé son discours de réception à l'Académie de Nanci. Il a pour titre : *Théorie philosophique sur l'enseignement des sourds-muets.* L'esprit de son instruction est la langue du geste traduite en langue française écrite. M. Piroux a composé des dessins gravés, pour faciliter à cette classe d'infortunés la connaissance des choses matérielles les plus usuelles.

M. Vallot, de Dijon, vous a présenté, sous forme de lettre, des réflexions sur l'impossibilité d'obtenir une réponse satisfaisante à la question qui a été proposée sur les indications d'un moyen propre à détruire un ou plusieurs insectes nuisibles aux végétaux; car, pour y parvenir, on doit détruire leurs œufs, leurs larves, leurs chrysalides ou leur état parfait. La chose est impossible dans ces quatre circonstances. Dans nos appartemens même, dit-il, où certes le local est bien circonscrit, est-on parvenu autrement que par une excessive et continuelle propreté, à se dé-

barrasser de certains insectes qui troublent notre repos et qui nous infectent ? Si donc nous pouvons détruire à peine ceux qui nous touchent de si près, comment parviendrons-nous à détruire ceux qui se promènent dans l'espace ? La conclusion de M. Vallot est qu'il faut, en agriculture, supporter l'apparition des insectes comme un mal irremédiable par les efforts humains; c'est un fléau auquel on doit se soumettre, comme à la grêle et aux intempéries des saisons. Les réflexions de M. Vallot sont justes, en établissant la proposition d'une manière absolue et générale; mais en s'attachant à la destruction de quelques insectes qui, dans certaines localités, occasionent de grands ravages, on peut parvenir, par divers procédés, à diminuer la quantité des individus, sans avoir la prétention de détruire l'espèce; et on peut obtenir ainsi que l'agriculture éprouve moins de pertes.

M. Villar, professeur de langue espagnole, à Bordeaux, vous a communiqué un *Mémoire sur la propagation et la culture des oliviers.* Vous avez applaudi aux bonnes intentions de M. Villar qui, guidé par l'analogie plutôt peut-être que par l'expérience, engage les propriétaires du département de la Gironde à se livrer à la culture en grand de l'olivier. Il conseille les irrigations; et pour obvier aux effets destructeurs de la gelée, il fait établir tout autour du tronc de l'arbre un

petit fossé qu'il remplit d'eau, qui, en se congelant, garantit l'arbre de l'action pernicieuse d'un froid trop rigoureux. Quoique ce procédé donne d'heureux résultats dans certaines contrées de l'Espagne, indiquées par M. Villar, votre commission d'agriculture pense qu'il serait rarement favorable dans notre climat où les hivers sont plus longs et plus intenses. Les conclusions de son rapport sont ainsi conçues : « Nous sommes d'accord avec l'auteur du mémoire sur le » but et le résultat des plantations d'oliviers, » mais non sur le même mode de culture et de » soins ; car notre avis serait de les placer sur » les côteaux où il y aurait de bonnes terres, » point d'humidité et dans un grand courant » d'air, afin d'éviter la gelée autant que possi- » ble. Si on arrose les oliviers que ce soit seu- » lement dans les fortes chaleurs pour que leurs » fruits soient mieux nourris. Si on garantit le » pied pendant l'hiver, que ce soit avec des ma- » tières sèches, telles que les amas de feuilles » de chêne, d'ormeau, de platane, de la » paille, etc., comme on le fait pour les arti- » chaux, ou même une grosse motte de terre » amoncelée autour de l'arbre. »

Vos correspondans, Messieurs, ont montré cette année du zèle, et plusieurs vous ont adressé des ouvrages pleins d'intérêt.

M. Bareyre, médecin vétérinaire à Agen, vous

a fait hommage d'un *Mémoire sur la propagation et l'amélioration du cheval dans le département de Lot-et-Garonne.* La médecine vétérinaire faisant une des bases principales de la prospérité de l'agriculture, l'Académie reçoit, avec reconnaissance, toutes les communications relatives à cette science. L'objet du mémoire de votre correspondant est d'encourager, dans leurs propres intérêts, les propriétaires de son département à se livrer à l'éducation plus en grand des chevaux. Il désigne d'abord les qualités et les défauts des jumens poulinières; c'est par suite de cette première connaissance qu'on peut remédier aux vices de conformation par le choix de l'étalon. Un accouplement bien fait corrige les défauts des races et en développe les bonnes qualités. Les jumens destinées à la remonte dans le département de Lot-et-Garonne sont indigènes, de race bretonne ou des landes. Les indigènes sont les plus nombreuses, mais elles sont moins fortes et moins actives que les jumens bretonnes qui peuvent être employées à tous les travaux; la jument des landes est petite, jolie et possède une infinité de qualités. Le poulain sera d'autant plus joli que la jument sera mieux conformée et l'étalon bien proportionné. Le cheval anglais et le cheval normand conviennent aux jumens indigènes et aux jumens bretonnes; le cheval arabe à la jument des landes. M. Bareyre dit que la contrée des

landes est la seule où le cheval arabe puisse être introduit avec quelque avantage, et qu'il a observé que le cheval espagnol et même le cheval arabe donnaient des êtres *décousus* et *mal membrés* par leur accouplement avec les jumens indigènes. Il demande que l'étalon et la jument soient des sujets à poitrine large, ayant les membres de devant bien conformés. Il affirme que la race s'améliore en France par le mâle et non par la femelle; ce qui est tout le contraire chez les Arabes qui accouplent constamment les animaux de la même lignée. D'où notre auteur conclut que le croisement est impérieusement prescrit quand la race a perdu de ses formes et de ses qualités, et qu'il suffit du choix de la jument et de l'étalon dans la même race, lorsque celle-ci est dans son état de perfection. M. Bareyre indique les conditions de la jument pour la réussite de la fécondation, les soins qu'elle exige aux différentes époques de la gestation, au moment de l'expulsion du fœtus et pendant l'alaitement. Il s'occupe ensuite de la nourriture et de l'éducation du poulain, de sa castration et de l'âge où il peut être soumis au travail. L'expérience lui a démontré qu'on peut faire d'excellens élèves dans l'écurie, et il propose cette méthode dans le département de Lot-et-Garonne où l'on peut augmenter avec succès dans les métairies, le nombre des animaux par l'établissement des prairies artificielles. Il ex-

pose aux propriétaires les avantages de ce genre de spéculation agricole. Une jument âgée de trois ans peut donner, dans six ans, quatre poulains qui, parvenus à l'âge de quatre ans, sont vendus 400 fr. chacun. Ainsi une jument poulinière, achetée 500 à 600 fr., donne au bout de six ans 1,600 fr., non compris les travaux qu'elle peut faire, et le fumier dont la valeur compense à peu près le prix de la nourriture. L'espèce bovine, dont on forme un plus grand nombre d'élèves dans le département de Lot-et-Garonne, ne donne pas plus annuellement de 50 fr. par chaque élève ; cependant la vache coûte autant à nourrir que la jument et donne moins de produit.

Le mémoire de M. Bareyre contient de bons conseils et d'excellens préceptes physiologiques et hygiéniques relatifs au cheval. Son auteur a droit aux éloges de l'Académie.

M. Brard s'occupe constamment de ce qui peut être utile à son pays. Il vous a envoyé un autre de ses ouvrages précieux par la nature des sujets et par la manière simple et précise avec laquelle ils sont écrits. Il est intitulé : *Entretiens sur l'industrie française par maître Pierre ou le savant de village.* Les objets de l'industrie française y sont présentés et expliqués avec cette simplicité et cette clarté qui charment le lecteur. De tels livres font aimer la science et la rendent

populaire. Ils devraient composer la bibliothéque de toutes les écoles primaires et de tous les ateliers du royaume.

M. de Brondeau, naturaliste à Estillac, près Agen, vous a fait hommage de plusieurs ouvrages imprimés: 1.° des trois premiers fascicules de son recueil des plantes cryptogames de l'Agenais, omises dans la Flore agenaise; 2.° de ses observations sur *l'agaricus pilosus de hudson*; 3.° de la description de deux champignons nouveaux. Ces ouvrages renferment les figures des plantes que M. de Brondeau a décrites et dessinées lui-même. Leur mérite vous a engagés à le recevoir au nombre de vos correspondans, d'après la demande qu'il vous en a faite.

M. Cazeaux, correspondant agricole, à Béliet, vous a adressé une paire de ciseaux destinés à la tonte des moutons, inventés par le sieur Taris, forgeron, à Belin. Ces ciseaux sont des ciseaux ordinaires d'une plus grande dimension, dont les lames ont de la ressemblance avec des lames de poignard et dont la poignée, au lieu d'anneaux ordinaires, est la poignée des sécateurs. M. Cazeaux annonce qu'on fait, en temps égal, avec cet instrument, un tiers de plus de travail, qu'en faisant usage des ciseaux ordinaires. M. Durand, rapporteur, cite cet avantage que la longue expérience de votre correspondant doit confirmer; mais il ne dissimule pas que la forme aiguë des

lames expose les moutons à être souvent blessés dans cette opération, inconvénient dont M. Cazeaux n'a point parlé.

M. Duplan, dont vous avez déjà accueilli favorablement plusieurs communications, vous a adressé une *Notice* sur un instrument propre à opérer la destruction de la chenille qui dévore la luzerne. Cette plante si utile pour la nourriture des animaux paraît être attaquée dans certaines années par un insecte appelé vulgairement *Négril.* Votre commission d'agriculture n'a pu encore s'assurer si cette chenille si nuisible aux luzernes dans le département de la Haute-Garonne, existe en grande quantité dans les luzernières de la Gironde. Dans tous les cas, il est important de faire connaître cet instrument. C'est une petite caisse de trois pieds de longueur sur trois pouces de largeur dans le fond de la caisse, huit pouces de largeur dans le premier côté, trois pouces six lignes de largeur dans le second côté. Les deux bouts de la caisse sont égaux et arqués dans leur partie supérieure, coupant à angle droit les trois autres plans. On cloue sur le premier ou le grand côté un manche placé au tiers de sa longueur et formant une inclinaison dont l'angle est de 30° : un ouvrier prend cet instrument par le manche et frappe comme s'il faisait usage d'une faulx, en décrivant un demi-cercle, contre les tiges de luzerne. Il

fait tomber par ce mouvement dans le fond de la caisse, ou renvoie contre le grand côté les chenilles qu'il tue d'une manière quelconque, en vidant la caisse qui vient de recevoir ces insectes. Cette opération se réitère plusieurs fois, attendant pour la faire avec plus de succès que la rosée soit dissipée et que la plante soit bien sèche. M. Duplan, en perfectionnant cet instrument qu'il annonce lui avoir été indiqué primitivement par un agriculteur, mérite des remercîmens de la part de l'Académie.

M. Espic, correspondant, à S.te Foy, vous a présenté un mémoire ayant pour titre : *Quels sont les obstacles qu'apportent les patois aux progrès de la civilisation du peuple où ils sont en usage?* Cette question considérée sous ses différentes faces offre de grands sujets de réflexions pour tout ce qui intéresse le bonheur de la société. En effet, si le langage ne renferme et n'exprime que quelques idées simples et toujours les mêmes, l'homme qui ne connaît que cet idiome, ne peut acquérir de nouvelles connaissances et participer aux progrès des lumières transmises par la langue nationale. Ce fait est confirmé par ce qui se passe dans les départemens de l'ouest et du midi de la France. M. Espic a raison de dire qu'il est étrange que chez une nation dont la langue et les arts sont la langue et les arts de l'Europe, il existe tant de différences bizarres dans les idio-

mes des populations. Ces idiomes expriment les mêmes idées, conservent et transmettent nécessairement les mêmes habitudes, les mêmes préjugés, les mêmes superstitions; les mêmes causes opposent donc constamment les mêmes obstacles à la civilisation. Pour les détruire, la première obligation du Gouvernement est d'étendre et de favoriser l'éducation primaire parmi ces populations et d'y propager la connaissance de la langue française par la lecture et l'écriture. C'est alors que l'usage de cette langue y devenant général, on pourra faire participer utilement les masses à l'action du gouvernement : c'est alors qu'elles comprendront sa marche et ses lois. Mais tant qu'elles ignoreront la langue nationale parlée et écrite, elles se livreront plus facilement au désordre et à l'insubordination, la marche de la civilisation sera plus lente, les mœurs plus grossières, les arts plus arriérés, et la misère plus grande et plus générale. Ainsi, M. Espic pense qu'une éducation populaire plus soignée et surtout plus répandue par l'enseignement mutuel et par la méthode de Pestalozzi, remédierait à ces maux et ferait participer ces populations aux bienfaits d'une sage liberté.

M. Espic a joint à ce mémoire une pièce de vers, portant pour titre : *Ruine de Carthage; Conquête d'Alger.* Son but a été de célébrer les hauts faits de nos intrépides soldats. L'Académie,

satisfaite du zèle et des rapports constans de ce laborieux correspondant, lui en adresse des remercîmens.

M. J. Girardin, chimiste à Rouen, vous a envoyé un exemplaire de sa notice sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'argent renfermée dans le beffroi de Rouen.

M. Jvoy, que vous avez admis au nombre de vos correspondans agricoles, vous a adressé des notes sur quelques points d'agriculture. Il parle des effets des *parcours* qui font perdre, par la funeste habitude de ne pas nourrir les bestiaux à l'étable, une grande masse de fumier à la culture des terres. Il emploie, avec succès, l'incinération pour réparer des bois taillis dévastés et rabougris par les parcours. Le feu nettoie, dit-il, le sol; il est ensuite plus facile de faire extirper les arbustes qui retardent la croissance du chêne. M. Jvoy a consacré, sur son domaine de Geneste, de la commune du Pian en Médoc, un espace de terrain où il cultive tous les chênes d'Amérique, les tupelo, les sapins, pins, melèzes, cèdres, cyprès. Il donne la liste de 37 espèces de ces arbres qu'il étudie avec le plus grand soin. Il a mis en note, au côté du nom des espèces, les observations qu'il a faites. Il dit, par exemple, que le pin de Riga lui avait donné des fleurs en 1831, qu'il est d'une grande végétation, qu'il a beaucoup de vigueur, un grand nombre de

boutons, une flèche droite, élancée et bien garnie de branches. Il possède de beaux échantillons de ce pin et de beaux échantillons du laricio de Calabre, de Romanie; ces derniers doivent être surveillés, parce qu'un petit insecte se loge quelquefois dans le bouton principal, ainsi que dans le bouton du pin de Michaux. Une partie de ces arbres sont placés à de grandes distances, de manière à pouvoir les étudier et en augmenter le nombre. Une telle entreprise mérite des encouragemens; elle peut servir à propager une plus grande quantité d'arbres verts, très-utiles et faciles à cultiver dans les landes.

M. Lermier, que des fonctions administratives ont éloigné de Bordeaux, vous a fait hommage d'un mémoire, portant pour titre : « *Quelques observations sur la topographie de Barèges-les-Bains et de ses environs, sur les causes de destruction des montagnes, les moyens de les combattre, et les travaux à exécuter pour la conservation de Barèges et de son hôpital militaire.* » Ce mémoire, renfermant des observations et des renseignemens utiles, sera imprimé dans le précis des travaux de l'Académie; son analyse devient superflue.

M. Ch. Malo, correspondant, à Belleville, près Paris, vous a envoyé le prospectus d'un Journal, intitulé : *La France littéraire; annales universelles des lettres, des arts et des sciences.*

M. A. L. Gaspard Michaud, naturaliste, lieute-

nant au 10.me régiment d'infanterie de ligne, admis au nombre de vos correspondans, vous a adressé un de ses ouvrages, intitulé : *Complément de l'histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de la France, de feu Draparnaud.* M. Michaud s'est particulièrement livré à cette partie de l'histoire naturelle, dont le savant Draparnaud avait réuni les matériaux, et en avait formé un cadre méthodique où les êtres de cette classe se trouvent représentés avec ordre. M. Michaud, suivant les traces de son prédécesseur, a rendu son travail plus complet, en y ajoutant les découvertes nouvelles, et en corrigeant les erreurs que le temps et l'observation ont signalées dans le premier ouvrage.

Vous avez reçu d'un de vos plus anciens correspondans, M. Sauger-Préneuf, de Limoges, un exemplaire d'une *Nouvelle praxigraphie* ou *Manuel théorique et pratique de l'ortographe française ;*

De M. Soyer-Willemet, bibliothécaire à Nanci, ses *Observations sur certaines espèces d'arenaria, suivies d'une liste des plantes découvertes aux environs de Nanci ;*

De M. Tarneaux, correspondant, à Limoges, une *Dissertation sur les méthodes latines*, et une *Grammaire française réduite à ses élémens les plus simples.*

Vous avez reçu de M. le comte de Tournon un ouvrage intitulé : *Études statistiques sur Rome, et*

sur la partie occidentale des États Romains. Cet ouvrage, composé de deux volumes et d'un atlas, ne peut être analysé dans un précis académique; mais je dirai, avec M. Jouannet, chargé de faire connaître ce travail, qu'on a beaucoup écrit sur Rome et ses environs, que les monumens anciens et modernes de cette contrée ont été mille fois décrits ; mais que l'industrie, l'agriculture et le commerce des Romains, leur gouvernement et son mode particulier d'administration n'étaient encore que très-imparfaitement connus. M. le comte DE TOURNON a voulu remplir cette lacune de notre géographie moderne. Il a le premier étudié Rome sous des rapports peut-être moins brillans, mais sous des rapports qui tiennent de plus près au bonheur des peuples. Déjà, Messieurs, vous avez pu juger les talens et les lumières de M. le comte DE TOURNON, comme administrateur, lorsqu'il était préfet du département de la Gironde. La lecture de son ouvrage, fruit de quatre ans d'études faites dans une position sociale qui lui livrait tous les documens, ne fera qu'ajouter à la haute opinion que vous avez conçue de lui, comme homme d'état et comme écrivain. Vous vous rappelez l'intéressante communication qu'il vous fit dans la séance publique du 27 Août 1821 ; il vous entretint des travaux exécutés à Rome par l'administration française, pour la restauration et la conservation des monumens. Dès lors, vous

augurâtes que l'ancien préfet de Rome avait à cœur de prouver au monde civilisé que *le malheur de Rome envahie fut amoindri par les efforts de ceux même qui dominaient sur elle au nom du vainqueur, et qu'ils comprirent pleinement la dignité de la conquête commise à leurs soins.*

L'atlas qui accompagne ces études renferme quinze gravures à l'eau forte, représentant les embellissemens faits depuis 1810 à 1814, et les projets conçus par l'administration française. Comme les études statistiques sur Rome sont le meilleur ouvrage que l'Académie ait reçu cette année, elle a décidé que la médaille destinée à reconnaître le zèle de ses correspondans serait décernée à M. le comte DE TOURNON.

M. le vicomte DE VALERNES, correspondant à Apt, vous a fait hommage de deux pièces de musique, d'une ouverture pour le piano à grand orchestre, et d'une *nocturne* à deux voix, avec accompagnement de piano, ainsi que d'une pièce de vers intitulée : *Couplets à Émilie*, pour lesquels il a composé un accompagnement de musique.

M.me Céleste VIEN, s'acquittant fidèlement de ses obligations avec l'Académie, lui a envoyé sa traduction en vers des baisers de Jean-Second, avec le texte latin en regard.

Vous vous êtes occupés, dans plusieurs circonstances, des moyens propres à rendre la navigation de la Garonne plus facile et plus sûre. Les précis

antérieurs de vos travaux contiennent, sur ce sujet, des faits et des données qu'on sera toujours obligé de consulter. M. le vicomte DE VIVENS, guidé par la noble ambition de contribuer au bien public et à la prospérité de son pays, a publié la première partie de ses *Recherches sur le moyen le plus conforme aux intérêts bien entendus du trésor, de l'agriculture et du commerce, d'améliorer la navigation de Toulouse à la mer.* Il examine plusieurs questions qui toutes se lient à cette question principale : *Un canal latéral à la Garonne entre Toulouse et Castex, près Langon, serait-il préférable à l'amélioration du fleuve entre ces deux points ?* La solution de cette question intéresse le commerce du midi de la France et particulièrement les habitans des contrées qui seraient traversées par le canal. Le Gouvernement a nommé des commissions d'enquête dans les départemens de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de la Gironde, pour s'occuper de ces questions. Ces commissions ont rempli leur mission. Nous ignorons, dit M. Blanc-Dutrouilh, votre rapporteur, les résultats précis de leurs délibérations ; nous savons seulement qu'ils n'ont pas été unanimes, de sorte que la question est encore probablement indécise ; et c'est pour l'éclaircir que M. DE VIVENS a publié son ouvrage. Il établit d'abord que, pendant neuf mois de l'année, la navigation du fleuve, même

dans l'état où il se trouve, suffit à tous les besoins du commerce, et que si dans les trois autres mois elle est lente et difficile, il serait aisé, du moins dans la plus grande partie de son cours, de la rendre facile et commode, en exécutant les travaux indiqués dans les projets présentés par M. l'ingénieur Baudre, et approuvés, en 1828, par le Gouvernement, pour toute la partie du fleuve qui traverse le département de Lot-et-Garonne. M. de Vivens adopte ces vues sages, et convient également qu'un canal entre Toulouse et Moissac serait utile, à cause des grandes difficultés que la navigation trouve dans cette partie du fleuve; mais il réfute la continuation de ce canal jusqu'à Castex, par des faits et des raisonnemens fondés sur les intérêts publics et privés. D'après le plan proposé, ce canal latéral serait alimenté par les eaux de la Garonne prises à Toulouse; il suivrait la rive droite jusqu'à Agen; il traverserait le Tarn à Moissac sur un pont-aquéduc et la Garonne à Agen sur un semblable pont, pour arriver par la rive gauche jusqu'à Castex, où ses eaux iraient se jeter dans la Garonne. Soixante écluses rétabliraient la différence d'élévation qui existe entre les deux points extrêmes. C'est contre l'établissement de ce canal latéral à la Garonne que s'élève M. de Vivens. Sans nous établir juges d'une question qu'il faudrait étudier avec d'autres notions que celles que nous possédons, dit M. Blanc-

Dutrouilh, nous devons déclarer que les raisons des adversaires de cette entreprise mises par M. de Vivens en regard de celles alléguées par ses partisans, nous paraissent victorieuses. Les dépenses à faire pour le canal ou pour un chemin de fer à établir depuis Toulouse jusqu'à Moissac, et pour les travaux nécessaires pour rendre la Garonne navigable en tous temps et sur tous les points, depuis Moissac jusqu'à Castex, seraient beaucoup moindres que celles nécessaires pour la construction de ce canal, de ses gigantesques ponts-aquéducs et de ses nombreuses écluses. Votre rapporteur joint à ces considérations, celles qui résultent de l'examen de l'état de la rivière devant Bordeaux. Comment s'oppozera-t-on, demande-t-il, à l'amoncellement dans le port de Bordeaux et à ses abords en aval, de ces vases provenant des détritus des bords du fleuve en amont, qui tenues en suspension dans le courant, se déposent sur les cales et dans les lieux où le courant a perdu de sa rapidité? Cet amoncellement deviendrait progressivement plus considérable et très-funeste au commerce et à la navigation, dès le moment qu'on négligerait les travaux à faire en amont du fleuve, pour s'occuper uniquement du canal latéral. L'Académie a déjà émis, il y a trois ans dans le rapport qui lui fut demandé sur les passes de la Garonne, cette proposition : que le régime de la rivière en amont

du port de Bordeaux, n'était pas sans influence sur celui de la rivière en aval. L'Académie a accueilli avec intérêt cette première partie du travail de M. DE VIVENS, et lui en adresse des remercîmens.

Vous avez fait, Messieurs, pour l'Académie, non tout ce que vous auriez désiré, mais bien tout ce que les circonstances vous ont permis d'entreprendre. L'agriculture a plus particulièrement fixé votre attention : la série des questions qui sont adressées à vos collaborateurs, doit produire les documens les plus positifs pour obtenir une bonne statistique agricole du département.

Les trois membres résidans que vous avez admis cette année à l'honneur de siéger parmi vous, vous ont soumis trois ouvrages dont il vous a été rendu un compte favorable. Ne devant point vous en donner l'analyse, je vous en rappellerai les titres et les sujets. M. LANCELIN vous a présenté la *Théorie des instrumens à réflexion en usage dans la marine.* L'objet de l'auteur est de faire connaître aux marins les principes de la construction de ces instrumens, et la raison des règles qui leur sont prescrites pour en faire usage. M. GACHET traite dans son mémoire cette question : *Quelle place doivent occuper dans la grande division des corps organisés, les êtres dont M. Bory-St.-Vincent a fait un ordre de la deuxième classe de son règne*

psycodiaire, sous le nom d'Arthrodiées? L'auteur considère cette question difficile avec ce doute philosophique qui appartient au vrai savoir. Il marche vers la solution à l'aide de l'observation ; il reconnaît les caractères de l'animalité dans quelques-uns de ces êtres, sans l'affirmer pour tous. M. P. F. Guestier junior vous a adressé un travail étendu et profondément pensé, qu'on peut intituler : *Considérations politiques sur la paix, le mandat et la pairie en* 1831. Il considère le système de la paix comme le meilleur et le plus prospère, la question du mandat comme devant être résolue d'une manière négative, sous les rapports de la raison et de la morale, et l'hérédité de la pairie, comme un principe éminemment pondérateur des pouvoirs et conservateur de la société.

M. Darrieux fils vous a retracé, dans le cours d'une analyse, les progrès de la géographie et ses rapports avec les intérêts de la société. Il a jeté un coup d'œil sur les branches de la littérature qui sont frappées de stérilité, ou menacées de décadence. Il n'a trouvé de supériorité parmi les écrivains de notre époque que chez les historiens qu'il classe en républicains et fatalistes comme Minguet et Thiers, en royalistes comme Chateaubriand et Lacretelle, en descriptifs comme Thierry et Michaud, et en philosophes comme de Sismondi, Guizot et Salvandy.

M. Guilhe vous a fait connaître son opinion

sur le besoin d'une nouvelle littérature. Il fonde cette opinion sur ces propositions : « La littérature peint la société. Si la société change, » la littérature doit changer aussi. On ne peut » douter que la société n'ait éprouvé de grands » changemens; donc la littérature doit en éprouver. Celle du grand siècle, bonne pour le » temps de Louis XIV, ne l'est guère pour le siècle actuel. Mais quels changemens la littérature » peut-elle recevoir? » Pour répondre à cette question, M. Guilhe pose en principe que trois choses composent une littérature : 1.° la distinction des genres; 2.° les sujets des ouvrages; 3.° la langue dans laquelle ils sont écrits. Nos genres viennent des Grecs et des Romains; chaque genre a ses règles et son but; les changer, c'est corrompre le goût. Que l'on crée, dit M. Guilhe, de nouveaux genres pour notre temps, comme les anciens en créèrent pour leur époque; alors si les nouvelles règles sont propres à conduire le genre à son but, on refera un bon goût moderne, une poétique moderne. Les sujets des ouvrages doivent varier, puisque ce n'est plus la cour et la ville seules qui sont quelque chose; le peuple prenant part aujourd'hui à tout ce qui intéresse la nation, la littérature doit devenir populaire et ne pas exiger dans les sujets la même sévérité et la même noblesse qu'autrefois. Elle peut peindre les vertus, les travaux,

les malheurs, le dévouement, les belles actions de la classe moyenne. Quant à la langue, M. Guilhe s'élève contre les outrages qu'on lui fait et veut qu'on ne la fasse pas rétrogader. « Ac-
» cueillez, j'y consens, dit-il, quelques idées
» allemandes ou scandinaves, mais dans ces em-
» prunts faits avec économie, respectez la lan-
» gue et parlez français. »

Après ce premier travail, M. Guilhe vous a donné un essai sur les principes littéraires du romantisme. Le génie seul des auteurs de cette nouvelle littérature les détermine à écrire dans tel ou tel genre, lyrique, épique ou romantique. Leur bon plaisir les porte aussi à faire choix du sujet, sans but déterminé. Il n'est donc question dans le système romantique, ni d'un choix raisonné, ni d'imitation de ce qu'on appelle la belle nature. On ne demande que la franche nature et l'inspiration du caprice dans la composition des ouvrages. On regarde les règles établies pour les divers genres, comme des règles surannées et susceptibles d'entraver le génie. L'art romantique est immense. Il s'est créé un horizon sans limites pour le choix des sujets et pour les formes de la langue. Il a détruit les barrières élevées par Aristote, Horace et Boileau, et il a dit : « Ayez du génie et dites tout ce que vous voudrez ;
» si cela plaît, c'est bon. » Ces mots renferment toute la littérature à la mode. La mode, dit

M. Guilhe, est une chose magique; tant qu'elle parle, on n'a rien à répondre. Ce fut elle qui donna de la vogue à Pradon contre Racine. C'est elle qui fascine notre jeunesse en faveur du romantisme : pauvre raison que la mode! M.me Sévigné disait : le café passera comme Racine. La mode de son Pradon est passée; le café reste et Racine aussi.

M. Jouannet vous a fait hommage d'un ouvrage, intitulé : *Le portefeuille périgourdin.* Cette nouvelle production est la continuation des travaux statistiques de notre honorable collègue sur le département de la Dordogne. S'occupant depuis plusieurs années à perfectionner la statistique du département de la Gironde, il vous communique annuellement les découvertes que les circonstances lui permettent de faire sur les antiquités de Bordeaux. Il a lu dans une de vos dernières séances une dissertation sur quelques antiquités découvertes au mois d'Octobre dernier, petite rue Neuve de l'Intendance, maison Faget. Ces découvertes lui ont fourni la confirmation de son opinion sur la manière dont a été construite l'enceinte de l'antique Bordeaux. Il y donne l'explication de vingt-quatre inscriptions funéraires et l'explication d'une inscription plus importante qui fait connaître un don fait par testament par le préteur *C. Julius secundus.* L'interprétation de ces inscriptions, copiées et lithographiées

avec soin, forme le sujet de cette dissertation dont je ne donne point l'analyse, parce qu'elle sera imprimée dans le recueil des travaux de cette année. M. Jouannet a profité de cette circonstance pour signaler à la reconnaissance de l'Académie, qui attache le plus grand prix à la conservation des monumens de l'antique Bordeaux, M. Jannesse qui a donné au musée de la ville un petit autel de Jupiter découvert dans sa maison, près l'ancienne tour de Gassies, et M. Faget père, qui a fait extraire et conserver avec soin les inscriptions funéraires qui font le sujet de la dissertation de notre collègue.

M. Laterrade vous a fait part de la suite de son *Précis de l'histoire de la Botanique*, depuis l'époque de Gessner et des deux frères Bauhins jusqu'à celle du célèbre Linné. C'est toujours avec la même clarté et la même précision que M. Laterrade vous a entretenus de la fondation du jardin des plantes de Montpellier, par Belleval, sous Henri IV; des travaux botaniques de Magnol, des travaux de La Quintinie sur l'agriculture, des voyages et des ouvrages de Tournefort et des services immenses rendus à la Botanique par Antoine, Joseph et Bernard de Jussieu. La troisième et dernière partie de son précis aura pour objet l'histoire de la botanique, depuis Linné jusqu'à nos jours.

Le nord de l'Europe avait été envahi par le

cholera-morbus, lorsque M. Léon Marchant dirigea spécialement ses études vers cette maladie. Ses recherches lui fournirent les matériaux d'un ouvrage qu'il a publié sous le titre modeste d'essai sur le cholera-morbus épidémique. Son but fut de faire prévaloir l'opinion de la non-contagion et de présenter des vues hygiéniques. Depuis la publication de cet ouvrage, M. Marchant a voulu voir par lui-même et rectifier par l'observation ce que les auteurs pouvaient avoir oublié. Il a fait un voyage à Paris et il a vu sous toutes ses formes ce fléau destructeur. Nous espérons qu'il nous communiquera dans un nouveau travail le résultat de ses observations, sur ce mal que la bienfaisance et la médecine n'ont pu d'abord que pallier, tant ses symptômes et sa marche ont été précipités à l'époque de son irruption dans la capitale.

Les usages académiques ne permettent point de faire mention des rapports qui ont été faits sur les mémoires consignés dans les journaux scientifiques et littéraires. Plusieurs de ces rapports sont des dissertations pleines d'intérêt, dans lesquelles divers points des connaissances humaines sont examinés et discutés avec soin et impartialité dans le seul but de la vérité.

Plusieurs sociétés savantes vous ont envoyé le recueil de leurs travaux. Vous avez reçu :

Les mémoires de la société d'agriculture, scien-

ces, arts et belles-lettres du département de l'Aube;

Les actes de la société linnéenne de Bordeaux;

Le procès-verbal de la séance publique de la société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer;

Les annales de la société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente;

Les mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon;

Les annales de la société d'agriculture, sciences et arts du département de la Dordogne;

Les précis des constitutions médicales observées dans le département d'Indre-et-Loire;

Les annales de la société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire;

Les mémoires de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille;

La séance publique de la société d'agriculture, de commerce, sciences et arts du département de la Marne;

Les bulletins de la société industrielle de Mulhausen;

Les mémoires de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Nanci;

Les annales de la société académique de Nantes;

Les annales de la société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans;

Les annales des Jardiniers amateurs, publiées par la société d'agronomie pratique de Paris;

Le journal de la société d'éducation nationale, formée par les chefs d'institution de Paris;

Le journal des travaux de la société d'encouragement pour l'industrie nationale de Paris;

Le journal de la société d'horticulture de Paris;

Le compte rendu des travaux de la société philotechnique de Paris;

Les travaux de la société française de statistique universelle de Paris;

Le bulletin de la société d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers;

Les annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy;

Le précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen;

Le bulletin industriel de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce de l'arrondissement de St.-Étienne;

La séance publique de la société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts de St.-Quentin;

L'extrait des travaux de la société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure;

Les mémoires de la société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise;

Le recueil agronomique de la société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne;

Les mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Toulouse;

Le recueil de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse.

Sur le nombre des sujets proposés pour les concours de cette année, il n'a été répondu qu'à deux paragraphes de votre programme.

Vous avez demandé, pendant plusieurs années, d'*indiquer un moyen nouveau pour détruire un ou plusieurs insectes les plus nuisibles aux végétaux cultivés dans le département de la Gironde.* Un mémoire vous a été envoyé. Il porte pour titre : *Indication sur la courtilière, sur la synonymie de cet insecte, sur les caractères positifs qui le distinguent et sur les moyens anciens et nouveaux de le détruire.* Il est divisé en deux chapitres. Dans le premier, l'auteur donne la synonymie et la description de la courtilière; et dans le second, la description des procédés ordinaires pour détruire cet insecte, et celle du procédé qu'il a perfectionné. L'auteur a commis plusieurs erreurs anatomiques; il a pris la lèvre supérieure pour la mâchoire supérieure, et les deux mandibules supérieures pour la mâchoire inférieure; il n'a pas connu les mandibules inférieures, qui seules conservent dans les insectes le nom de mâchoire. Il regarde les antennes comme l'organe du toucher, ce qui n'est pas démontré. Il prétend que cet insecte se sert fort mal de ses ailes, et la nuit seulement. Cependant on voit

des individus bien développés sortir de leur retraite un peu avant le coucher du soleil et fournir un vol lent et peu élevé, mais long-temps soutenu. L'auteur dit, dans sa première partie, que c'est entre les quatre pattes antérieures que cet insecte porte ses œufs, comme l'écrevisse les porte sous la queue; et dans le second chapitre, que *la courtilière se reproduit d'œufs; ses œufs, au nombre de* 150 *à* 200, *sont placés dans un nid fait avec art, etc.* Il annonce que cet insecte a trois ventricules, dont l'un ressemble pour les feuillets à un des ventricules des animaux ruminans. Le rapporteur de la commission fait observer que l'auteur ignore « que les orthoptères ont un jabot » et un gésier musculeux; que ce dernier est » armé à l'intérieur d'écailles ou de dents cor- » nées suivant les espèces, et que le premier » forme souvent, chez les grillons, une poche » latérale. » L'auteur, avant de décrire les procédés pour détruire la courtilière, désigne les lieux qu'elle habite, commeles jardins, les champs et les prairies surtout humides, où elle pratique des chemins creux qui aboutissent à son nid. Les deux procédés communément usités, paraissent à l'auteur insuffisans et d'une application bornée. Il modifie celui qu'il admet comme le meilleur, de la manière suivante : « On doit d'a- » bord parcourir avec le doigt tout le chemin » horizontal de la courtilière, jusqu'à ce qu'on

» ait trouvé un trou perpendiculaire; on presse
» la terre contre ses parois, afin qu'elle ne s'é-
» boule point; on y verse ensuite une demi-
» cuillerée d'huile et on le remplit d'eau; c'est
» dans ce trou que le taupe-grillon se réfugie
» ordinairement. » L'huile est un poison pour cet insecte; il en faut même très-peu, mélangée avec l'eau, pour le tuer. Il serait essentiel qu'on découvrît une substance délétère, non nuisible aux plantes, d'un prix très-bas, qui, mêlée à l'eau, servît à inonder chaque jour les lieux où se trouvent les courtilières. Ce mémoire n'ayant pas rempli les intentions de l'Académie, le prix ne peut être adjugé; mais elle fait une mention honorable de ce travail où se trouvent quelques recherches, une description assez exacte de la courtilière, et de l'amélioration du procédé le plus usité.

Cinq pièces de vers ont été envoyées pour le concours de poésie. Quatre sont si inférieures que je me bornerai à en rapporter les titres et les épigraphes :

La première est composée de deux pièces, intitulées: *Stances à une jeune veuve* et *le Bonheur, à la même*, avec cette épigraphe : *insanire libet.*

La seconde est un poème : *Eustache de Saint-Pierre*, avec cette épigraphe : *A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !*

La troisième est également un poème : *Pierre-*

le-Grand, avec cette épigraphe : *Vicit amor patriæ, laudumque immensa cupido.* (Virg. Enéid).

La quatrième a pour titre : *La Polonaise*, Messénienne, avec cette épigraphe : *Dulce et decorum pro patriâ mori.* (Hor).

La cinquième, intitulée : *La rue Barbette*, avec cette épigraphe : *Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires, — des histoires du temps passé !* (Alfred de Vigny) ; l'emporte de beaucoup sur les quatre premières pièces. Elle annonce un véritable talent. L'auteur explique son but dans une courte préface. Il a voulu mettre en action quelques personnages historiques du 15.me siècle, Isabeau de Bavière, le Duc de Bourgogne, et Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Son sujet est l'assassinat de ce dernier.

Le poème se compose de trois scènes :

Dans la première qui se passe rue Barbette, près de l'hôtel de la Reine, figurent Raol d'Ocquetonville et un sieur Courteheuse, tous deux ennemis du Duc d'Orléans ; ils s'excitent mutuellement à satisfaire leur haine et celle de Jean-Sans-Peur, qui les récompensera du meurtre dont ils forment le projet.

La seconde scène a lieu dans l'hôtel même de la Reine, au moment où le Duc d'Orléans s'apprête à la quitter dans une nuit froide et pluvieuse, favorable aux projets des assassins. Les discours d'Isabeau sont graves et sérieux ; de noirs

pressentimens l'accablent; le Duc s'empresse de la rassurer et sort.

Il tombe, à la troisième scène, dans le piége que lui avaient tendu les assassins, et il expire sous leurs coups. Les portraits de ce drame sont tracés avec vérité. L'auteur a mis à profit l'étude approfondie qu'il paraît avoir faite de nos anciennes chroniques. C'est bien là ce mélange impur de dévotion et de volupté chez les femmes, d'aveugle superstition et de brutalité chez les hommes, caractères principaux des mœurs du quinzième siècle. La mort du Prince est très-bien rendue ; cette scène est d'un effet tragique. Votre commission aurait désiré que l'auteur eût adopté un autre genre de versification. Il affecte de briser ses vers de manière à détruire entièrement le rythme; il fait des enjambemens sans nécessité et respecte peu les lois de la césure. On voit qu'il appartient à l'école romantique; il en a souvent imité les défauts ; ses rimes sont peu soignées, et il blesse l'oreille quelquefois par la dureté de son style.

D'après toutes ces considérations, l'Académie n'a pu adjuger le prix de poésie; mais la pièce N.° 5 renfermant des beautés remarquables, elle a décidé qu'une médaille d'or, de la valeur de cent francs, serait décernée à son auteur, et que la pièce serait imprimée dans le recueil des travaux de cette année.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir des changemens qui sont survenus dans le tableau des membres de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

Elle a admis au nombre de ses membres honoraires, M. Deschamps, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. J. Brun, maire de la ville de Bordeaux, d'après l'article 48 de son règlement.

Elle a reçu, comme membres résidans :

M. Lancelin, professeur d'hydrographie;

M. Gachet, naturaliste;

M. P. F. Guestier junior, négociant.

Comme membres correspondans :

M. de Brondeau, naturaliste à Estillac, près Agen;

M. Michaud, naturaliste, lieutenant au 10.me régiment d'infanterie de ligne.

Et comme membres correspondans agricoles :

M. Jvoy, propriétaire au Pian, canton de Blanquefort;

M. de Kercado, propriétaire à Gradignan;

M. Darrieux père, propriétaire à Baron, canton de Libourne.

La mort a ravi à l'Académie quatre de ses membres, MM. de Caila, de St.-Amans, Larrouy et de Martignac.

M. de Caila, ancien magistrat, et membre de l'Académie depuis son rétablissement, aussi re-

commandable par ses vertus et ses qualités, que par le zèle avec lequel il partagea long-temps vos travaux, s'était particulièrement livré à l'étude des antiquités de sa patrie. On lui doit d'avoir éveillé chez ses contemporains le goût de ce genre d'étude et de recherches. Membre de la Société royale des antiquaires de Paris, et correspondant de l'Académie royale de Toulouse, il a laissé plusieurs notices intéressantes sur divers points d'archéologie et sur quelques-uns de nos monumens.

M. Florimond-Baudon de St.-Amans, membre correspondant, à Agen, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, était passionné pour l'histoire naturelle, surtout pour la botanique ; il est auteur de plusieurs ouvrages sur cette science, sur l'histoire et l'archéologie de son pays natal. Quand la mort l'a frappé, il terminait l'histoire de l'Agenais et du département de Lot-et-Garonne. On lui doit la Flore agenaise, un voyage dans les landes, un voyage aux pyrénées, plusieurs éloges historiques et beaucoup d'autres opuscules écrits avec goût. M. de St.-Amans était un de ces philosophes pratiques que les illusions trompeuses de l'ambition n'ont jamais séduits.

M. Larrouy, ancien membre résidant de l'Académie, devenu membre correspondant par son éloignement de Bordeaux, venait d'être nommé au rectorat de l'Académie de cette ville, et nous

espérions le revoir bientôt parmi nous, lorsque la mort est venue le frapper dans la force de l'âge. Il s'était consacré à l'instruction de la jeunesse : former son cœur et son esprit fut l'objet spécial de ses études.

M. le vicomte DE MARTIGNAC, membre honoraire de l'Académie, était un homme distingué par la variété de ses connaissances, par une élocution facile et par ses succès au barreau de cette ville. Il contribua beaucoup pendant son ministère à faire rétablir l'Académie de Bordeaux dans ses anciennes prérogatives, et l'Académie qui ne peut oublier ni les services rendus, ni un beau talent, a chargé un de ses membres de rendre à la mémoire de M. DE MARTIGNAC les honneurs qui lui sont dus. Elle s'est acquittée de la même dette envers MM. DE CAILA, DE ST.-AMANS et LARROUY. Leurs éloges seront imprimés dans le recueil de vos travaux.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUILLET 1832.

§. I.er

L'Académie a exprimé dans son programme de 1831, le désir de faire l'essai d'un nouveau mode de concours en agriculture, dans l'espoir que l'exécution de ce plan la conduira à des résultats positifs et avantageux. Persuadée que pour être aussi utile que possible à l'agriculture dans ce département, il est d'abord indispensable de con-

naître à fond et par canton toutes les cultures admises dans nos divers arrondissemens, le mode local de chacune d'elles, ses avantages, ses désavantages, ses frais, ses produits, l'Académie a rédigé des questions dont la solution peut remplir le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, à une des séries des questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir, trouveront au secrétariat de l'Académie, les séries de questions imprimées.

§. II.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé un prix de la valeur de 300 fr., qui sera décerné dans la séance publique de 1833, sur la question suivante:

« Rechercher par des fouilles, dans l'étendue » du département de la Gironde, les gisemens de » *faluns;* constater par des expériences exactes, » leurs propriétés fertilisantes, comparativement » à celles des différentes espèces de fumier, et » indiquer les proportions dans lesquelles il con- » vient de les employer pour améliorer, soit les » terres à blé, soit les prairies naturelles et ar- » tificielles. »

§. III.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix qui devait être décerné dans la séance publique de cette année, la question suivante: *Indiquer un moyen nouveau pour détruire un ou plusieurs insectes les plus nuisibles aux végétaux cultivés dans le département de la Gironde.* Elle demandait que l'efficacité du moyen proposé fût constatée par des expériences, et que les caractères et la synonymie des insectes fussent indiqués.

L'Académie a reçu un seul mémoire portant pour titre : *Indication sur la Courtilière, sur la synonymie de cet insecte, sur les caractères positifs qui le distinguent, et sur les moyens anciens et nouveaux de le détruire;* et pour épigraphe : *Dans tout art il y a des Virgile et des Mœvius.* (Volt., dict. philos., mot *extrêmes.*) L'auteur a traité son sujet avec ordre; mais il a oublié le nom que la courtilière porte dans une partie du département de la Gironde, s'occupant peu de la place qu'elle occupe dans les méthodes entomologiques. Ce qu'il dit sur la bouche, les œufs et les organes digestifs de cet insecte, renferme plusieurs erreurs. Après avoir décrit et critiqué les deux procédés les plus usités pour le détruire, il fait connaître la modification qu'il a apportée à un de ces procédés où l'huile est employée comme poison du taupe-grillon. Ce procédé amélioré offre quel-

ques avantages ; mais il ne peut être employé que dans un petit espace de terrain.

L'Académie ne peut adjuger le prix à un travail qui répond d'une manière imparfaite à sa demande ; mais elle fait une mention honorable du mémoire, à cause des efforts que l'auteur a faits pour perfectionner le procédé le meilleur et le plus usité. Elle retire la question du concours.

§. IV.

L'Académie devait décerner, dans cette séance, des médailles pour les améliorations faites aux chemins vicinaux ; mais la petite quantité de travaux exécutée dans l'année 1831, ne lui permet point de remplir ses intentions. Elle espère que cette suspension des travaux si utiles pour l'intérêt général et pour l'agriculture en particulier, ne sera que momentanée, et qu'elle pourra décerner des récompenses pour ces améliorations, dans la séance publique de 1833.

§. V.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., qui sera décerné dans la séance publique de 1833, la question suivante : *Faire connaître à l'Académie une plantation de Chêne-Liége de 3,000 pieds au moins, provenant de semis, faite dans le département de la Gironde.*

§. VI.

L'Académie présenta au concours pour 1831, d'après les intentions d'un anonyme, la question suivante :

« Quelles seraient les lois, les institutions et en » général quels seraient les moyens les plus pro- » pres à prévenir la misère et à diminuer pour » les pauvres la nécessité de recourir à l'assis- » tance publique. »

L'Académie désire que les intentions de l'anonyme qui a donné les fonds pour le prix, soient remplies ; en conséquence, elle rappelle qu'elle a mis de nouveau au concours cette même question pour l'année 1833. Le prix est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

§. VII.

L'Académie n'ayant reçu aucun mémoire sur les sujets indiqués dans le présent paragraphe, demande de nouveau pour le concours de 1834 :

1.° D'avoir fait dans le département de la Gironde de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans ; l'application des moyens de ventila-

tion, soit pour tempérer l'extrême chaleur, et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement des fosses d'aisance. Le prix est de la valeur de 200 fr.;

2.° D'exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies; d'indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre; de discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système dans chaque ville;

De placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices; de comparer entre eux les statuts de ces sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés;

Enfin, d'examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix pour la solution de toute la question sera de la valeur de 600 fr. L'Académie accordera des récompenses aux concurrens qui, sans traiter toute la question, en résoudront une ou plusieurs parties.

§. VIII.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé de nouveau pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr. à décerner dans la séance publique de 1833, la question suivante :

« Quels sont les avantages et les inconvéniens » respectifs des enduits, feutres et métaux, par- » ticulièrement du cuivre et du zinc, employés » au doublage des navires ? Quel est le degré » d'utilité des armatures d'après le mode proposé » par le chimiste Davy, et dans quel cas con- » vient-il d'y avoir recours. »

§. IX.

L'Académie annonça dans son dernier programme qu'elle décernerait un prix de la valeur de 300 fr., dans cette séance publique ;

A celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aurait fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aurait transmis à l'Académie les faits principaux résultans de ses opérations.

L'Académie n'a rien reçu sur ce sujet ; mais comme elle espère pouvoir faire connaître les résultats des travaux entrepris sur l'emploi de la sonde artésienne dans le département de la Gironde, elle propose de nouveau le même sujet de prix pour la séance publique de 1834.

§. X.

L'Académie devait décerner, dans sa séance publique de 1832, un prix de la valeur de 300 fr., au fabricant qui aurait su utiliser dans le département de la Gironde, la précieuse découverte de M. Brard, sur la fabrication du papier et du carton avec du bois pouri. L'Académie n'a reçu aucun travail relatif à cette découverte. Convaincue qu'elle peut être employée avec avantage dans quelques parties du département, elle propose le même sujet pour le concours de 1834, tel qu'il est présenté dans le dernier programme, en invitant les concurrens à constater la somme des frais et la valeur des produits.

§. XI.

L'Académie a reçu pour le concours de poésie cinq pièces de vers, inscrites sous les numéros suivans :

N.° 1. *Stances à une jeune veuve*, avec ces deux épigraphes :

Insanire libet..... (Virg.)

Les ennuis d'un long veuvage
Ne sont pas pour la beauté. (L. P.)

N.° 2. *Eustache de Saint-Pierre*, Poème, avec cette épigraphe :

A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère !
(Volt. Tancrède.)

N.° 3. *Pierre-le-Grand*, Poème, avec cette épigraphe :

Vicit amor patriæ, laudumque immensa cupido.
(Virg. Énéide.)

N.° 4. *La Polonaise*, Messénienne, avec cette épigraphe :

Dulce et decorum pro Patriâ mori.
(Hor.)

N.° 5. *La rue Barbette*, avec cette épigraphe :

Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires,
Des histoires du temps passé !
(Alfred de Vigny.) (1).

Parmi les cinq pièces, la cinquième seule a fixé l'attention de l'Académie. Elle est intitulée : *La rue Barbette*, et porte pour épigraphe :

Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires,
Des histoires du temps passé !

Le sujet de cette composition dramatique est la mort de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, assassiné à Paris, par les sicaires du Duc de Bourgogne.

---

(1) L'Académie a reçu trop tard pour être admises au concours (le 22 Mars ; le concours est fermé le 1.er Mars), deux pièces de poésie ; la première est une *Traduction de la 2.me Églogue de Virgile* (*Alexis*), avec cette épigraphe :

Qui que tu sois, voici ton maître :
Il l'est, le fut ou le doit être. (Voltaire.)

Ce drame renferme trois scènes : La première se passe dans la rue Barbette, près l'hôtel de la Reine Isabeau, où se rencontrent les ennemis du Duc d'Orléans ; ils s'excitent mutuellement à satisfaire leur haine et celle du Bourguignon qui les récompensera du meurtre dont ils forment le projet. La seconde a lieu dans l'hôtel de la Reine au moment où le Duc d'Orléans s'apprête à la quitter par une nuit froide et pluvieuse. La Reine est accablée de noirs pressentimens qu'elle exprime avec beaucoup d'énergie ; le Duc s'efforce de la rassurer et sort. La troisième scène offre la mort du Duc qui expire sous les coups de ses assassins.

Ce drame représente fidèlement les mœurs de l'époque ; les personnages parlent et agissent comme ils ont dû parler et agir au 15.me siècle. Sous ce rapport l'ouvrage mérite des éloges. Il est fâcheux que l'auteur ait adopté pour la versification la manière de l'école romantique, de briser ses vers, de faire des enjambemens sans nécessité, et de respecter rarement la règle impérieuse de la césure. Son style est quelquefois un peu dur.

La seconde est un *Fragment de l'Iliade, liv. 3 vers* 304—412, avec cette épigraphe :

Vos exemplaria græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.
(Hor. Art. poét.)

D'après ces motifs, l'Académie n'adjuge point le prix de poésie; mais elle décide qu'une médaille d'or de cent francs sera décernée à l'auteur de la pièce N.° 5, M. Abel, à Paris, et que cette pièce sera imprimée dans le précis des travaux.

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., dans la séance publique de 1833, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. XII.

L'Académie décerne à M. le comte de Tournon, correspondant, à Paris, auteur d'un ouvrage intitulé : *Études statistiques sur Rome, etc.*, la médaille d'encouragement destinée à récompenser le zèle des correspondans;

A M. Duplan, correspondant, à Castelmauron, département de la Haute-Garonne, la médaille d'encouragement destinée à l'agriculture, pour sa notice sur un instrument propre à opérer la destruction de la chenille qui dévore la luzerne;

A M. Jannesse, de Bordeaux, une médaille d'encouragement, pour avoir donné au Musée de la ville un petit autel antique, trouvé cette année dans les fondations de sa maison, rue des Argentiers, près l'ancienne tour de Gassies;

A M. Faget, une semblable médaille, pour avoir donné au Musée de la ville plusieurs inscriptions antiques, trouvées cette année dans son terrain, petite rue Neuve de l'Intendance, à Bordeaux.

§. XIII.

L'Académie n'a reçu aucun travail industriel qu'elle puisse signaler; elle décernera dans sa séance publique de 1833, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront fai-

tes par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidans de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs ; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, francs de port, avant le 1.er Mars, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

LA RUE BARBETTE.

Qu'il est doux, qu'il est doux de conter des histoires,
Des histoires du temps passé !

(ALFRED DE VIGNY.)

I.

RAOL D'OCQUETONVILLE.

C'est notre fête, nous boirons de son sang.

(V. H.)

A Paris, au vieux temps où Charles-Six régnait,
Sur un soir de Novembre, en quatorze-cent-sept,
Le guet vint à passer, son capitaine en tête,
Dans une rue étroite, alors dite Barbette,
Où la Reine Isabelle avait un beau logis,
Qui coûtait au moins vingt mille écus parisis :
De quoi la bonne ville était fort courroucée,
Mais se plaignait en vain. — Quand la maréchaussée
Devant l'hôtel royal passa, tout aussitôt
Un varlet arrêta le cheval du prevôt,
Et soufflant sur sa torche, il cria : « Gens, arrière !
» Ne passez le logis d'Isabeau de Bavière. »
Et le prevôt soudain retourne avec ses gens ;
Car le varlet portait l'écusson d'Orléans,

Et du Duc on pouvait appercevoir l'escorte
Avec sa mule grise attachée à la porte.
Or, c'était un propos en crédit à la cour,
Propos souvent trop vrai, qu'amant payé d'amour,
D'Orléans pour la Reine était le Roi de France,
Depuis que, dévoré d'une horrible démence,
Charles gisait mourant à l'hôtel de Saint-Pol.
Le prevôt tressaillit; c'était maître Raol,
Raol d'Ocquetonville, ame fière et hautaine,
Qui jadis fit au Duc serment de longue haine.
Sur sa dague il porta le regard et la main,
Sourit, et l'œil en feu rebroussa son chemin.
Mais au bas de la rue il arrêta sa garde
A l'hôtel Notre-Dame, et frappa: « Dieu vous garde! »
Cria-t-il. — Dans l'hôtel on entendit des pas;
Puis, en grand chaperon, la pertuisane au bras,
Un homme à mantel noir, d'une main soupçonneuse
Entre-bailla la porte.

RAOL.

Eh quoi donc, Courteheuse!
Ne me connais-tu pas? Par la Vierge, c'est moi,
Capitaine du guet, ancien prevôt du Roi.

COURTEHEUSE.

Saint Dieu! je t'attendais. Eh bien! que faut-il faire?
Devons-nous dès ce soir terminer cette affaire?
As-tu vu notre Duc de Bourgogne?

RAOL.

A midi,
Durant son dîner.

COURTEHEUSE.

Et.....?

RAOL.

« Mon prevôt, m'a-t-il dit,
» N'est-ce pas pour la France une grande vergogne,
» Que nous, cousin du Roi, Jean-Sans-Peur de Bourgogne
» Ayons un tel repas?.... Christine de Pisan
» Dit qu'Herodius fit décoller un Saint-Jean,
» Pour en servir la tête en un plat; à cette heure
» Jean veut donc en retour qu'un Herodius meure,
» Et dès ce soir...! » — Ami Courteheuse, entends-tu?
Dès ce soir ce Louis est mort, il est perdu,
Il est à nous enfin. Cette nuit, dans une heure
Peut-être, il faudra bien que sous mes coups il meure.
Je pourrai me venger. Me venger!... Nos amis
Sont au moins avec toi!

COURTEHEUSE.

Je n'en ai là que six.

RAOL.

Je te vais envoyer avant peu, Courteheuse,
Huit écuyers du Roi. La nuit est ténébreuse:
O! l'insensé se jette aux serres du vautour!
Il est là chez la Reine, et tout à son amour
Ne songe pas, joyeux au milieu de la fête,
Qu'il est venu mon temps, et que ma dague est prête.
Mais toi, par le saint nom du Seigneur qui m'entend,
Veille et fais sentinelle. Ici, dans un instant,
J'amène nos amis, et que Dieu nous conduise!

COURTEHEUSE.

Dis; n'est-ce point forfaire aux lois de notre église,
Que d'occire un chrétien ou même un mécréant,
Dans le jour où mourut le Sauveur!

RAOL.

Ignorant !
Ce fut un vendredi que Jésus rendit l'ame,
Et nous sommes encor au jeudi. Notre-Dame
Conçut à pareil jour, et c'est même un jeudi
Que le Christ a rompu le pain, et qu'il a dit :
« Buvez, voici mon sang. » Aurais-tu donc scrupule,
Homme qui du Sauveur en tout dois être émule
Selon son évangile, aurais-tu donc frayeur
De verser quelque peu de sang, quand le Seigneur
Ordonnait à ses gens d'en boire ?

COURTEHEUSE.

Sur parole,
Raol, vous méritez de porter une étole :
Vous prêchez.... comme un pape.

RAOL.

Et comme un pape aussi
Je te promets de Dieu la grâce et la merci ;
Un maître Jean Petit, grand docteur de Sorbonne, (1)
Au nom du ciel clément d'avance à tous pardonne :
Car, en frappant le Duc, vous frappez le Démon,
Vous écrasez Herman, Bimoloch, Astramon,
Satanas qu'invoquait l'impie en ses prières ;
Et vous mériterez par là le ciel, mes frères.
Puis, le Duc Jean-Sans-Peur nous offre son logis
Pour asile, et de plus vingt florins de Paris.
Mais pour moi je ne veux rien qu'une seule grâce ;

---

(1) Celui qui justifia dans un sermon public, l'attentat du Duc de Bourgogne sur la personne de Louis d'Orléans qu'il accusa d'intelligence avec les démons Herman, Bimoloch, Astramon.

Écoute : promets-moi de me céder ta place,
Si dans le premier choc, Louis est près de toi.
O ! je te donnerai mainte livre tournoi....

COURTEHEUSE.

Plus qu'il ne m'en faudra pour briller à la fête
De Monsieur Saint-Denis qui porte en main sa tête ?

RAOL.

OH ! bien plus. — Tu n'as pas à venger ton honneur
Toi : mais moi, j'ai six ans refoulé ma fureur :
Six ans pour un seul jour ! J'aurais donné ma vie.
Mais que j'entende au moins ses cris dans l'agonie,
Lents, plaintifs, douloureux : qu'à son tour gémissant
Il se torde à mes pieds, se roule dans son sang,
Vienne presser ma main de ses larmes trempée ;
Et moi le repoussant du bout de mon épée,
Pour recueillir encor ce hideux râlement
Qui semble déchirer les lèvres d'un mourant,
Penché sur sa poitrine, un genou sur ma proie,
Je veux le torturer des éclats de ma joie,
De son cœur aspirer le dernier battement ;
Mort, pour me le ravir, ô ! viens plus lentement.

Et Raol frémissait : « Adieu, dit-il, sans doute
» Voici venir mon heure ! » Et reprenant sa route
Il s'élança rapide au travers de la nuit ;
De son cheval dans l'air le galop s'éteignit :
Et l'on n'entendit plus que la chute inégale
De la pluie, et le vent sifflant par intervalle.
Puis un hibou se vint poser sur la maison,
Et gémit, et redit sa lugubre chanson.
Or, quoiqu'on ait douté, sachez qu'à la naissance
De Louis d'Orléans, frère du Roi de France,

L'astrologue avait dit, prophétisant son sort,
Qu'un hibou chanterait une heure avant sa mort :
Et le hibou venait de chanter !

II.

MADAME ISABEAU, REINE DE FRANCE.

Il y avait de la réprobation céleste sur les affections de cette femme. La mort glaça son père sous ses baisers de fille : sous ses baisers de mère, la mort étouffa ses enfans. C'était fatalité.

(U. Z.)

LOUIS.

Belle Dame,
Que regardez-vous donc au ciel ? Ah ! sur mon ame,
Les étoiles vos sœurs n'osent plus scintiller
Jalouses de vous voir, et vous laissent briller.

ISABEAU.

Cher Seigneur, mon regard y cherche votre étoile,
Mais la nuit est si noire.

LOUIS.

Et qu'importe son voile
Épais et ténébreux : le soleil luit pour moi,
Et j'adore le jour à genoux devant toi.

ISABEAU.

Toujours léger !..... Louis, votre cœur est sans crainte,
Vous me parlez joyeux et n'avez nulle plainte,
Vous m'aimez sans terreur. Je t'aime aussi, mais moi
Je tremble, je suis triste, et ne sais trop pourquoi.

J'ai senti si souvent se corrompre ma joie,
Mon espoir se briser, qu'il n'est rien que je voie
Sans un doute effrayant : comprends-tu ? Le malheur
A déchiré ma vie, et c'est là ma terreur.
Le malheur m'a reçue au jour de ma naissance
Et dans ses bras hideux a bercé mon enfance,
Il s'est rué sur moi, comme un mauvais démon,
A saisi sa victime et l'a marquée au front.
Comme son instrument le malheur m'a choisie,
Il m'a dit : « C'est par toi que je frappe et châtie ;
» Va. » Je vais, et partout où le sort me conduit,
Je traîne sur mes pas le malheur qui me suit.
Mon seul regard consume, et mon haleine tue,
un baiser de ma bouche, ô, c'est la mort : ma vue
Dévore, anéantit ce qui m'ose approcher,
Et pour flétrir soudain, ma main n'a qu'à toucher.
Un royaume était grand entre tous les royaumes ;
C'était la fleur de lis belle au milieu des chaumes :
Je suis venue : Eh bien ! Le premier de mes pas
A fait trembler le sol de France ; les combats,
L'invasion qui court broyant nos citadelles
Sous les pieds des chevaux, les provinces rebelles,
La famine, la mort, tout s'est précipité,
Tout dans un trouble affreux s'est choqué, s'est heurté,
Le sang a rejailli de l'horrible mêlée ;
Car la guerre a surgi hurlante, échevelée,
Les bras rouges de meurtre..... et tous nos chevaliers
Couvrent de leurs débris d'autres champs de Poitiers.
O ! qu'avais-je donc fait, mon Dieu ? Quoi ! point de grâce !
Jamais de me frapper ta rigueur ne se lasse :
Et le Seigneur est grand, disent-ils ; il est bon !
Il est juste, ce Dieu !

LOUIS.

Madame !

ISABEAU.

Hélas ! pardon,
Pardon j'ai blasphémé, mais Dieu lit dans mon ame,
Et ne peut s'irriter des sanglots d'une femme.
Le malheur rend impie, et j'ai tant souffert moi !
De tout ce qui m'est cher, il ne reste que toi.
Eh bien ! quand ton amour vient ranimer ma vie,
Quand ta bouche sourit me nommant ton amie,
D'où vient que je frissonne et crains tout ? Chaque soir
Je tremble quand tu pars de ne te plus revoir.
Pardonne, mais vois-tu ? Bourgogne m'épouvante,
Je ne sais quel soupçon m'agite, me tourmente :
Il vous haïssait tant autrefois, et voici
Qu'il vous ouvre les bras et vous aime aujourd'hui !
Cet homme me fait peur.... Et puis, si je m'abuse,
Si je soupçonne à tort, l'amour est mon excuse.

LOUIS.

Rassurez-vous : Eh quoi ! ne vous souvient-il plus
Qu'il jura sur la croix de mon Seigneur Jésus
D'oublier toute haine, au pied de l'oriflamme,
Attestant le saint nom de la Vierge ?..... Ah ! Madame,
Jean est bon chevalier, et sort d'une maison
Dont jamais lâcheté n'a souillé le blason.

ISABEAU.

A ton ame, Louis, tu crois son ame égale ;
Généreux tu la crois généreuse et loyale.

LOUIS.

Mais enfin son serment, Isabelle ?

ISABEAU.

Un serment,
Que la bouche prononce, et que le cœur dément!
Oh ! Louis, promets-moi de le fuir.

Et tremblante
Elle parlait ainsi d'une voix suppliante.....
A la porte soudain on frappe avec grand bruit,
« Au nom de Charles-Six, ouvrez ! » — Et l'on ouvrit.
Le Duc restait surpris et la Reine rêveuse ;
Puis un varlet du Roi, Guillem de Courteheuse
S'arrêta sur le seuil, et dit, s'inclinant : « Moi
» De Courteheuse, au nom de mon Seigneur le Roi ;
» J'ordonne au sire Duc que sur l'heure il se rende
» A l'hôtel de Saint-Pol : Sa Majesté le mande
» Pour affaire pressante. » Et disant il sortit.
Isabelle pleurait : « Sans cesse il me poursuit
« Ce Roi ! Toujours ce Roi ! Quand ma triste pensée
» Se calme et fuit bien loin de doux songes bercée,
» On me dit, il est là ! Tout s'envole à l'instant,
» Et je retombe aux bras du cadavre vivant. »

LOUIS.

Belle Dame, essuyez vos pleurs : le gai sourire
Est fait pour votre bouche. Adieu, je me retire,
Mais demain !.....

ISABEAU.

Oh ! demain reviens, reviens encor

Il partit..... Mais sitôt qu'elle entendit le cor

Du piqueur, au balcon elle courut émue :
« Adieu, mon Duc, adieu. » — Tout à coup dans la rue
Un hibou s'élança du haut d'une maison,
Et gémit, et redit sa lugubre chanson.

Or, quoiqu'on ait douté, sachez qu'à la naissance
De Monsieur d'Orléans, frère du Roi de France,
L'astrologue avait dit, prophétisant son sort,
Qu'un hibou chanterait pour annoncer sa mort.

III.

LOUIS D'ORLÉANS.

Le Duc qui venait de souper joyeusement, s'en retournait à l'hôtel de Saint-Pol, lorsque le meurtrier s'en apperçut, qui voyant une heure aussi noire que sa conscience exhorta ses coupe-jarrets de l'aider à l'exécuter.

(Un Religieux de Saint-Denis.)

Robert de Canny.

Quelle nuit, Messeigneurs !

Courteheuse.

Mon cher Sire, elle est sombre
Comme il nous la fallait : à la faveur de l'ombre
Nul ne nous voit.

Robert.

Silence ! avez-vous entendu
Dans le bas de la rue un bruit de voix ?
(Voix lointaines.)
Perdu !.....
Perdu !.....

COURTEHEUSE.

Bien, c'est le cri de nos huit camarades :
Ah ! nous t'allons donner d'agréables aubades,
Beau Louis !

ROBERT.

Mais au moins sont-ce nos compagnons ?
Courteheuse, avancez.

COURTEHEUSE.

Qui vive ?

RAOL.

Bourguignons ;
Saint Dieu, mes chers Seigneurs, vous voulez que la ville
Soit du complot je crois. On dirait que deux mille
Ou quatre mille archers de notre très-haut Roi
Sont ici.....

ROBERT.

Non, beau-frère, ils craignent trop le froid
Ces bons archers royaux pour venir à cette heure
La dague au poing attendre au seuil de sa demeure
Ce damné d'Orléans.

RAOL.

Sa demeure ! Il dit vrai,
Par ma foi ! Car ce beau chevalier dameret
Fait son hôtel ducal de l'hôtel de la Reine
Pour y passer, Messieurs, sept jours de la semaine.

COURTEHEUSE.

Et sept nuits, s'il vous plaît.

RAOL.

Paix, paix donc, jeune fou :
Écoutez.

ROBERT.

Quoi ?

RAOL.

Ce sont des pas de chevaux,

COURTEHEUSE.

Où ?
Je n'entends rien : ce n'est que le bruit de la pluie
Qui va retentissant sur le pavé.

RAOL.

Marie
Et Saint-Clément nous soient en aide ! Garde à vous,
Voici l'Orléanais qui vient par devers nous.

Et l'on ouït alors les pas de son escorte.
Puis, tous, silencieux, sous l'ombre de la porte
Se tinrent l'œil au guet, le corps demi-penché,
La main sur leur poignard. Raol était caché
En avant, sous l'abri d'un pilier; son visage
Se montrait par instans pâle, grinçant de rage;
On eût dit aux éclairs de son œil flamboyant
Que cet œil devenait un fer étincelant,
Pour mieux frapper. — Voici qu'avec son jeune page
Jacob, et deux varlets tous deux selon l'usage
Sur un même cheval montés, le Duc Louis
Les yeux parfois tournés vers le royal logis,
Allait disant tout bas d'une voix attendrie
Le rondel que Froissart fit jadis pour sa mie :

« Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure;
» Très-chère Dame, adieu jusqu'au retour,
» Trop me sera lointaine ma demeure.
» Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure;
» Très-chère Dame, adieu jusqu'au retour.

» Mais doux pensers qui naîtront à toute heure
» Adouciront grand'part de ma douleur;
» Très-chère Dame, adieu jusqu'au retour,
» Le corps s'en va, mais le cœur vous demeure. » (1)

Il disait, quand soudain un homme devant lui
Surgit, criant : Bourgogne à moi !.... La hache à lui ;
Les dagues, les poignards se dressent : Louis tombe,
Lutte, retombe encore.—Oh! qu'est ceci ?...—La tombe,
Criait Raol, la mort.

LOUIS.

Mes archers, mes sergens,
A mon aide ! Je suis Louis Duc d'Orléans ;
Je suis frère du Roi.

RAOL.

Je n'en voulais point d'autre.

LOUIS.

Varlets !

RAOL.

Morts.

LOUIS.

Un poignard, lâches !

---

(1) Troisième volume des œuvres de Froissart, Poésies.

RAOL.

Voici le vôtre,
Le vôtre, mon beau Duc : au moins gardez-le bien,
C'est Jeanne de Canny qui me conduit la main.

Et disant, il plongea jusques à la coquille
Son poignard dans le cœur du Duc : « O ma famille,
» O ma sœur, reprit-il, votre affront est lavé ! »
Et du pied il meurtrit le corps sur le pavé,
Puis le fer à la main, s'élançant par la rue
Se perdit dans la foule aux clameurs accourue.

Mais c'était grand'pitié que ce peuple éperdu,
Se heurtant au hasard, effaré, demi-nu,
Croyant déjà l'anglais aux portes de la ville,
Et quand vint à passer Raol d'Ocquetonville
Tout sanglant, ce ne fut qu'un cri d'horreur. Le bruit
De ce meurtre odieux soudain se répandit :
On courut en tumulte autour de la victime,
On pleurait, on criait, on maudissait le crime,
Et Bourgogne lui-même eût frémi rien qu'à voir
Ce corps inanimé, ce peuple au désespoir,
Les torches qui semblaient des cierges funéraires,
Les moines à genoux récitant des prières ;
Il eût frémi d'ouïr le lugubre tocsin
Qui par momens gonflait sa sourde voix d'airain,
Et le *De profundis* que répétait la foule
En suivant le cortége aux Blancs-Manteaux du Roule. (1)
Mais quand sous le balcon de la Reine on passa,
Une voix déchirante à l'instant s'écria :
« Mon frère d'Orléans, que le ciel me maudisse,

(1) Ce fut à cette église que fut exposé le corps de Louis d'Orléans.

» Si de cet attentat je ne fais point justice !
» Je jure par mon Dieu, la Vierge et tous les Saints,
» De frapper, quels qu'ils soient, tes lâches assassins !
» J'ai juré devant tous, moi, la Reine de France,
» Que je perde le ciel, si j'en perds souvenance ! »

Mais Tanneguy Chatel entendit Isabeau,
Et plus tard se souvint pour elle à Montereau. (1)

---

(1) Tanneguy du Chatel frappa le premier Jean de Bourgogne, dans l'entrevue de ce Prince et du jeune Dauphin, depuis, Charles VII.

ÉLOGE

DE

M. JEAN-FLORIMOND BOUDON DE ST.-AMANS,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE DEPUIS LA CRÉATION DE CE CONSEIL, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX, MEMBRE DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES, FONDATEUR ET SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET ARTS DE LA VILLE D'AGEN;

PAR F. JOUANNET.

Miscuit utile dulci.

MESSIEURS,

EN décernant à la mémoire de M. de St.-Amans, l'un de vos plus anciens associés correspondans, un honneur qu'ordinairement la Compagnie n'accorde qu'aux membres résidans qu'elle a perdus, vous avez rempli un devoir qui n'est point écrit

dans vos statuts, mais que vous imposaient l'estime et la reconnaissance. Quel homme en effet fut plus digne de nos éloges, que celui qui, pendant sa longue carrière, constamment livré à des travaux si nombreux et si variés, eut toujours présente à la pensée la devise que vous avez adoptée pour vous, cette devise qui était devenue la sienne, et qui devrait être celle de tous vos collaborateurs, à quelque titre qu'ils vous appartiennent? N'a-t-il pas, dans tous ses ouvrages, trouvé le rare secret de joindre l'utile à l'agréable? Pour honorer dignement sa mémoire, vous auriez pu, Messieurs, la chose était facile, choisir dans votre sein quelqu'un plus en état que moi d'apprécier, à toute leur valeur, ses titres scientifiques et littéraires; mais à défaut de l'éloquence et de l'érudition que vous chercheriez vainement en moi, vous êtes sûrs du moins d'y trouver l'amour de la vérité. Je vous dirai, Messieurs, ce que fut M. de Saint-Amans, ce qu'il a fait, et peut-être ne désavouerez-vous pas un éloge aussi simple.

M. Florimond Boudon de Saint-Amans, né à Agen le 25 Juin 1749, descendait d'une famille recommandable par ses vertus et par le rang qu'elle occupait dans le monde. Quand il eut terminé ses études, dans lesquelles il avait déjà puisé le goût des lettres, des arts et des sciences, ses parens, croyant lui préparer un utile et brillant avenir, lui ouvrirent la carrière des armes : c'était ten-

ter une ame ardente par le séduisant attrait de la gloire militaire ; mais le hasard, ainsi qu'il arrive souvent, vint déranger ces calculs de famille. M. de Saint-Amans devait, heureux à sa manière, conquérir par des voies moins périlleuses une gloire plus douce et non moins désirable.

Entré au service, en 1768, dans le régiment de Vermandois, il avait été promu au rang de capitaine, lorsque sa compagnie fut envoyée aux Antilles. De cette expédition militaire datent véritablement ses premiers pas dans la carrière scientifique. Le ciel radieux de ces contrées, l'éternelle verdure de leurs belles forêts, l'aspect tout nouveau pour lui d'une végétation sans repos, cette foule de plantes rares et singulières, ces fleurs dont l'élégance, l'éclat et les parfums sont inconnus dans nos climats, frappèrent vivement l'œil naturellement observateur du jeune Saint-Amans : de l'étonnement naquit un vif désir de connaître, et le goût de la botanique, qui jusqu'alors n'avait été chez lui qu'une de ces fantaisies du premier âge que le temps efface, devint sa passion dominante, celle de toute sa vie. Heureuse passion, toujours féconde en jouissances, sans jamais engendrer ni satiété, ni dégoût !

De retour dans sa patrie, à l'âge de vingt-quatre ans, il quitta le service, épousa une femme selon son cœur, et tout le temps qu'il ne donnait

pas à sa vertueuse compagne, il le consacra uniquement à la science. Sa position sociale, la faculté de pouvoir régler à son gré l'emploi de sa vie, le lui permettaient. Jeune, riche, indépendant, sans ambition, d'une santé robuste, trop philosophe pour exiger de ses semblables ou du sort plus qu'il n'est raisonnable d'en attendre, il put se livrer à l'étude avec sécurité dans le présent, et sans crainte pour l'avenir. Il trouvait ainsi en lui-même tous les élémens du bonheur personnel; mais il possédait aussi toutes les qualités qui peuvent contribuer au bonheur des autres. Sensible, aimant et confiant, d'un commerce indulgent et facile, d'une amitié sûre et commode, sa bienfaisance et sa bonté étaient inépuisables. L'excellence de son cœur s'est révélée non seulement dans sa correspondance, dans ses relations d'amitié, de parenté, d'affaires même, mais encore dans tous ses ouvrages, depuis ceux qui virent le jour il y a près de soixante ans, jusqu'à ceux qu'il n'a pu terminer, et que la mort est venue interrompre. Elle seule a pu éteindre son ardeur, et briser enfin cette plume qu'on vit jusqu'au dernier jour servir, éclairer et honorer son pays.

Les premiers écrits qui l'annoncèrent au monde savant parurent, en 1778, dans le Journal de physique dirigé par l'abbé Rozier. Ce sont de curieuses observations sur deux phénomènes, l'un

dans la classe des météores, l'autre dans le règne animal (*a*). Ces deux publications furent remarquées, moins encore pour la singularité des faits en eux-mêmes, que pour le mérite de leur exposé. Dès lors on crut reconnaître chez l'auteur un observateur judicieux, habile à décrire, attentif à ne saisir dans l'objet que les traits caractéristiques, ennemi de toute phraséologie, de toute explication hasardée, enfin assez sage pour se contenter de présenter les véritables données d'un problème, quand il n'en voyait pas la solution.

Cette réserve dans l'explication des phénomènes physiques, cette lucidité dans leur description caractérisèrent aussi ce que plus tard M. de Saint-Amans publia sur les uranolithes tombées dans son département. Quand on lit ou ses lettres au savant Pictet et à M. Thibaut de Bernaud sur ce genre de météores, ou son excellent rapport (1) au sujet d'un mémoire dans lequel M. de Suriray traitait des pierres tombées du ciel, on le voit réfuter avec une logique sévère, pleine cependant de grâce et d'urbanité, les différentes hypothèses imaginées pour expliquer l'origine de ces corps nommés *pierres de foudre* par la multitude, *bolides* par quelques naturalistes, *aérolithes* par le plus grand nombre, mais auxquels le premier il

(1) Voyez le *Recueil de la Société d'agriculture d'Agen* (T. 2, année 1813, pag. 197.)

avait donné le nom d'*uranolithes*, dénomination peut-être plus convenable, plus exacte, et d'une étymologie plus rationnelle. Après avoir démontré, par une rigoureuse application des lois de la physique, des règles de l'analogie et des probabilités, que ces différentes explications même les plus ingénieuses ne sauraient être admises, il en revient au doute philosophique, à l'aveu de notre ignorance sur la véritable cause d'un phénomène, auquel, disait-il, nous serons peut-être encore long-temps obligés d'appliquer l'inscription de la pierre d'Ensisheim (*b*) : *De hoc lapide multi multa, omnes aliquid, nemo satis* (1).

Si dans les sciences physiques il n'est que trop commun de s'égarer en voulant tout expliquer, ce même désir ambitieux, né de notre amour propre, nous conduit souvent aussi à de grandes erreurs dans une autre science que cultiva M. de Saint-Amans; je veux parler de l'archéologie, vaste champ ouvert aux conjectures, et savamment exploité par une foule d'imaginations rêveuses. M. de Saint-Amans était trop ami de l'exactitude, de cette précision dont la constante étude des plantes lui avait fait une habitude, pour donner du corps à des songes et ne pas s'en tenir aux

---

(1) Beaucoup ont beaucoup parlé de cette pierre, tous en ont dit quelque chose, personne encore n'en a dit assez.

faits. La critique la plus sévère pourrait tout au plus reprendre, dans ses premiers travaux archéologiques, un peu trop de complaisance pour des détails que le lecteur supplée aisément; mais le moyen de se montrer si exigeant, quand on considère que ces minutieuses observations sur quelques monnaies des douzième et treizième siècles, trouvées dans l'Agenais, ont eu pour résultat de rectifier des inexactitudes échappées à Venuti, à Leblanc, à beaucoup d'autres? N'est-on pas assez dédommagé de la longueur du chemin, quand il nous conduit à la vérité, surtout si la route se trouve semée de détails piquans et de curieux souvenirs?

M. de Saint-Amans rendit un service plus réel à son pays et à la science, lorsqu'il tira de l'oubli une foule de notes éparses dans les manuscrits ignorés du prieur Labenaisie, du comédien Dumesnil, des chanoines Argenton et Labrunie (*c*), noms fort étonnés sans doute de se trouver ensemble, mais que portèrent des hommes qui, sous des rapports différens, s'étaient tous occupés des antiquités d'Agen. L'écrit de Dumesnil, accompagné de jolis dessins à la plume, méritait surtout d'être connu : M. de Saint-Amans le découvrit par hasard à Limoges. Dumesnil manqua de critique et de méthode; mais son crayon avait conservé des monumens, des inscriptions et des souvenirs d'un grand intérêt local, documens

précieux dont la trace même s'est effacée. En les publiant, M. de Saint-Amans signala aussi à la reconnaissance des Agenais d'autres hommes qui, dans l'ombre et le silence du cabinet, s'étaient occupés de l'histoire du pays : ce fut à la fois réparer l'oubli du siècle, et bien mériter de la patrie.

D'autres ouvrages encore assurent à M. de Saint-Amans une place honorable parmi nos modernes archéologues. Ses intéressantes notices sur le véritable emplacement de *Cassinogilum*, ancienne maison de Charlemagne et berceau de Louis-le-Débonnaire ; sur l'antiquité d'*Excisum*, connu aujourd'hui sous le nom d'Eysse ; sur les anciens établissemens religieux de l'Agenais, détruits depuis la révolution ; sur d'autres sujets, d'un moindre intérêt peut-être, mais approfondis avec la même sagacité : tous ces écrits, Messieurs, sont de durables monumens de la vaste érudition de M. de Saint-Amans.

Je passe sous silence, Messieurs, beaucoup d'autres opuscules également recommandables, sous d'autres rapports ; seulement je vous indiquerai les plus remarquables : un *éloge de Linné*, qu'on lira toujours avec un nouveau plaisir ; une *philosophie entomologique*, qui rappellera que son auteur fut un très-bon professeur d'histoire naturelle, mais aussi que la science des Latreilhe a fait depuis des pas de géant ; enfin

une *notice biographique sur M. de Vivens*, ancien membre de l'Académie de Bordeaux. Que ne puis-je, Messieurs, au lieu d'une froide et incomplète nomenclature, entrer dans les détails, discuter le mérite particulier de chacune de ces productions, et vous montrer combien, dans ces écrits qui ne furent pour M. de Saint-Amans que de simples délassemens, il vous offrirait encore des titres incontestables à l'honneur que vous lui avez décerné ! mais tant de fécondité me réduit à choisir. Je conçois d'ailleurs que M. de Saint-Amans ayant dû à la botanique surtout son admission dans votre sein, ses succès, et sa célébrité, car nul homme n'est universel, vous attendez de moi que je m'attache de préférence à cette partie de ses travaux. Vous les connaissez déjà, Messieurs; mais l'admiration a cela de commun avec la douleur, qu'elle se repaît de souvenirs, et se plaît à retrouver ses premières impressions.

Je vous ai dit, Messieurs, que de retour des Antilles, en 1773 M. de Saint-Amans se livra sans réserve à l'étude des plantes, étude pour ainsi dire sans limites, puisqu'elle s'exerce sur une infinité d'êtres qu'il faut analyser, classer, et nommer; détail immense qui effrayerait l'imagination et la ferait bientôt tomber de l'enthousiasme dans le découragement, si la méthode ne venait pas au secours de la mémoire. M. de Saint-

Amans l'éprouva. Livré à lui-même, loin des conseils, presque sans guide, il allait abandonner ce qu'il avait embrassé avec tant d'ardeur, lorsqu'en 1779, il entendit vanter la méthode du docteur Schoeffer (*c*). Le Docteur était membre de l'institut patriotique de Hesse-Hombourg, et M. de Saint-Amans venait d'être reçu dans cette société. A ce titre il s'adressa à Schoeffer, s'informant des moyens de se procurer sa méthode. Schoeffer répondit par l'envoi de l'ouvrage, des tables dont il se compose, et de tous les documens propres à en faciliter l'intelligence.

Je n'ai point à discuter ici le mérite des tables de Schoeffer, de cette méthode analytique antérieure à l'immortel Lamarck; mais je vous dirai avec M. de Saint-Amans, et presque dans les termes dont il s'est servi, qu'aidé de ce nouveau guide il fut en état, après un mois d'étude, de résoudre la plupart des problèmes de botanique qui se présentaient à lui dans ses promenades; qu'alors seulement il put enfin goûter les plaisirs purs, les délices inexprimables que le botaniste puise dans l'observation de la nature (1).

La reconnaissance de M. de Saint-Amans répondit à l'importance du bienfait: il la signala publiquement, et voulant rendre communs à

---

(1) *Voy.* le Journal de physique, T. xv, année 1780, f.° 267.

tous les amis de la botanique les avantages de la précieuse invention de Schoeffer, il publia, en 1780, un précis analytique de cette méthode; trop heureux, disait-il, si ce faible hommage de ma gratitude peut faire apprécier à toute sa valeur le présent dont l'illustre professeur ma honoré, plus heureux encore si tous les botanistes qui ne connaissent pas encore sa méthode se hâtent d'en recueillir les fruits (1).

Ne reconnaissez-vous pas à pareil langage, Messieurs, ce modeste et excellent homme qui fut toujours si bienveillant, si communicatif; celui dont le riche herbier, le beau cabinet, et les nombreuses collections étaient comme un musée public, constamment ouvert à tous les naturalistes, à ses amis, aux étrangers mêmes, enfin à quiconque par état ou par goût cultivait les arts ou les sciences. Tant de trésors amassés à grands frais auraient à ses yeux perdu tout leur prix, s'il avait dû seul en jouir.

La carrière que parcourait M. de Saint-Amans, débarrassée des épines qui d'abord la lui avaient rendue fatigante et pénible, ne lui offrit plus que des charmes; et presque aussitôt on le vit se livrer à son goût pour les voyages, goût que partagent tous les esprits observateurs, mais surtout les botanistes: ils croient ne connaître qu'in-

---

(1) *Voy.* le Journal de physique, T. v.

parfaitement la Flore de leur pays, quand ils ne l'ont pas comparée eux-mêmes à quelque Flore étrangère. De 1780 à 1786, M. de Saint-Amans voyagea en Angleterre, aux Pyrénées, et dans nos Landes, tantôt seul, tantôt de compagnie avec les savans les plus distingués. Vous ne connaissez encore de son voyage en Angleterre que quelques pages manuscrites; mais les deux autres ornent vos bibliothéques. S'ils décèlent l'écrivain aimable, l'observateur philosophe, soigneux de ne rien omettre de ce que les lieux, les accidens de terrain, les monumens, l'agriculture, les mœurs et l'industrie présentent de vraiment remarquable, vous ne pouvez cependant vous empêcher de reconnaître que la Flore locale est toujours l'objet spécial pour lequel il s'est mis en route. Vous l'aurez reconnu surtout en parcourant avec lui nos landes et nos côtes maritimes. On croit d'abord n'avoir à suivre qu'un guide dont le but serait de vous amuser, et l'on se trouve presque à chaque pas avec un savant qui s'est proposé de vous instruire; mais un savant dont le style ne vous rappelle jamais que le savoir sans la grâce est un diamant sans poli. Esprit, délicatesse, finesse d'aperçus, justice rendue aux hommes utiles, ingratitude réparée quand leurs services furent méconnus, vous trouvez tout cela dans les voyages de M. de Saint-Amans. S'il s'y mêle quelques conjectures hasar-

dées, il ne vous les donne que pour ce qu'elles valent, et vous enlève ainsi le droit de vous en plaindre (*d*).

J'arrive au plus important et au plus utile de ses ouvrages, à cette Flore agenaise qui parut en 1821, après un grand nombre d'années de travail, de recherches et d'observations. Louons M. de Saint-Amans de cette sage lenteur à produire le résultat de ses longues études: il n'y a d'estimable et de durable en ce genre, que ce qui fut long-temps médité. C'est à cette constance d'exploration, Messieurs, à cette persévérance d'un esprit supérieur, mais exempt de toute vanité, et toujours accessible aux bons conseils, que M. de Saint-Amans dut de voir sa Flore obtenir en paraissant les plus honorables suffrages. Comment ne les aurait-il pas obtenus? Observateur consciencieux, il n'avance rien qu'il ne l'ait vu ou vérifié par lui-même; écrivain lucide, ses descriptions ont tout le mérite du genre; il dit ce qu'il faut, tout ce qu'il faut, rien de plus, et sa phrase linnéenne ne tombe ni dans l'obscurité ni dans la sécheresse. Se présente-t-il quelque erreur à réfuter, quelque plante nouvelle à décrire? alors seulement il entre dans les détails, et la lumière la plus vive éclaire aussitôt l'objet. Doit-il quelque découverte ou seulement quelque remarque importante à un ami, à un collaborateur? il s'empresse de le nommer. Après avoir

épuisé tout ce que l'analyse peut lui fournir de données, conserve-t-il encore des doutes sur tel ou tel point de la science? il l'avoue avec une franchise bien rare dans un siècle aussi tranchant que le nôtre.

Son esprit d'indépendance et son admiration pour Linné l'ont tenu en garde contre les nouveautés qui de toutes parts menacent et troublent l'empire de la science: il les croyait contraires aux progrès de la botanique. Aussi, dans la préface de sa Flore, combat-il avec avantage de prétendus adeptes qui, se fondant sur des traits imperceptibles pour tout autre œil que le leur, et confondant les caractères génériques avec les caractères spécifiques, quelquefois même avec des accidens individuels, créent des familles, des genres, des espèces, bouleversent tout, n'édifient rien, mais, tout fiers de substituer à des noms entendus de tout le monde des dénominations ambitieuses et bizarres, refont la langue des Jussieu, à peu près comme d'autres refont en littérature la langue des Racine: déplorables novateurs qui, sans le vouloir peut-être, enveloppent d'épaisses ténèbres une route qu'ils se disent appelés à éclairer.

Mais, Messieurs, ne croyez pas que dans ces rapides discussions où l'amour seul de la science l'engage, M. de Saint-Amans s'écarte en rien des bornes d'une critique indulgente et modérée:

un mot spirituel et sans amertume, une fine plaisanterie, une question à laquelle on ne peut répondre sans se trouver confondu : voilà ses armes habituelles. Il presse ses adversaires à la manière de Socrate; il en triomphe sans les blesser. Toujours prompt à rendre hommage à leurs talens, il ne se plaint que de l'abus qu'ils en font.

Son respect pour l'ancienne école ne lui ferma point les yeux sur les services de l'école moderne; M. de Saint-Amans a marché avec son siècle. Ne s'est-il pas lui-même heureusement éloigné des routes battues, tantôt en refondant des synonymies trompeuses, et relevant des méprises que la tradition avait perpétuées; tantôt en indiquant les époques de floraison d'une manière plus exacte, qui n'a point à craindre de se voir démentie par les fréquentes variations anomales de notre atmosphère; tantôt en établissant avec plus de justesse le domicile des plantes, distinguant leur domicile de *fait* de leur domicile de *droit* (1)? Quant aux nouvelles dénominations, loin de repousser celles que les progrès de la science rendent nécessaires, ne lui doit-on pas celle de *phanérogames*, mot heureusement imaginé, et qui manquait à la botanique pour indiquer l'une de ses deux gran-

(1) Par domicile de *fait*, l'auteur entend le lieu où la plante a été recueillie; par domicile de *droit*, le sol qu'elle préfère.

des divisions (*e*) ? Un plus fréquent usage de la langue systématique, l'introduction d'abréviations empruntées à la numismatique, de curieuses annotations semées avec économie pour l'instruction des différentes classes de lecteurs, des remarques entomologiques sur les plantes considérées comme l'habitation ou la nourriture des principaux insectes du pays exploré ; toutes ces légères innovations donnent à la *Flore agenaise* une physionomie locale qui lui est propre : l'ouvrage en devient et plus utile au naturaliste investigateur qui aime à trouver beaucoup de données sous un petit volume, et plus agréable au lecteur superficiel qui, même dans un traité didactique, demande de l'intérêt et de la variété.

Mais, Messieurs, l'auteur de la *Flore agenaise* ne devra pas son illustration seulement à la publication d'un très-bon livre ; d'autres ont eu pareil honneur : il la devra surtout à cet esprit philosophique et moral qui me semble avoir présidé à tous ses travaux. La botanique ne fut point à ses yeux une science de pur agrément, encore moins un moyen de célébrité qui n'exige que des yeux, de la sagacité, beaucoup de jugement et beaucoup de mémoire : il la cultiva comme une science d'observation susceptible des plus heureuses applications, et pouvant contribuer au bonheur du pays, éclairer l'agriculture, augmenter ses produits, diminuer la charge du pauvre.

Ses traités sur les plantes les plus propres à former des prairies artificielles, sur la culture de l'olivier, sur celle du riz, sur une maladie pléthorique des ormes de l'Agenais; les utiles conseils dont il enrichit souvent nos meilleurs journaux d'agriculture et nos autres recueils agronomiques, témoignent assez hautement qu'en étudiant si constamment les plantes, il y voyait autre chose que des feuilles, des parfums et des fleurs. Oui, c'est parce qu'il s'élevait à de plus hautes considérations, que ses leçons formèrent tant d'élèves, dont plusieurs sont devenus depuis des professeurs distingués; qu'il fonda dans sa patrie cette société savante à laquelle beaucoup d'hommes de mérite s'honorent aujourd'hui d'appartenir; qu'il inspira ses goûts simples et purs à tous ceux qui avaient le bonheur d'être admis dans son intimité; enfin, qu'il fit naître, qu'il propagea dans son département l'amour de la botanique, comme il y propageait le goût de l'archéologie, de la minéralogie, de toutes les sciences utiles. Ainsi, Messieurs, les travaux de M. de Saint-Amans se recommanderont devant la postérité, non seulement par leur mérite propre, mais encore par la salutaire influence qu'ils ont exercée dans le pays où il vécut.

Il a laissé en mourant plusieurs manuscrits, entre autres une histoire politique, militaire et religieuse de l'Agenais, ouvrage long-temps mé-

dité, qui manque à la collection de nos historiens, et qui ne pourra qu'ajouter à la renommée de son auteur. Faisons des vœux, Messieurs, pour que tous les écrits de l'ami des Lacepède, des Ramond, des Lamouroux, des Dussaux, voyent le jour. C'est un soin, j'ai pensé dire un devoir, que la reconnaissance prescrit à la société savante dont il était l'ame, à l'administration elle-même, à ce conseil général qui, par une exception peut-être unique en France, lui déféra tous les ans l'honneur de la présidence; constant hommage de confiance, de vénération et d'estime, bien remarquable dans un siècle si mobile, où les hommes sont si prompts à se dégoûter, et la scène politique si féconde en changemens.

Le soin religieux dont je parle, Messieurs, sera aussi, n'en doutez pas, l'objet d'une tendre sollicitude pour les deux fils qui lui survivent. Le plus jeune, couvert d'honorables blessures reçues en Espagne, en Russie, à Wagram, et sous les murs de Toulouse, sent le prix de la gloire; mille fois il exposa ses jours pour elle et pour sa patrie. L'aîné, héritier des goûts de son père, et comme lui uniquement adonné aux sciences et aux arts, sait aussi par expérience combien il est doux et glorieux d'avoir des droits à l'estime et à la considération publique; il en a obtenu de véritables, au prix des plus grands sacrifices et du repos de sa vie (*f*). Tous deux vous diraient, parce

que tous deux le sentent vivement, que le plus bel héritage d'un père, c'est la gloire de son nom, et que l'honneur d'y ajouter un nouvel éclat serait la plus douce des jouissances.

Pour vous, Messieurs, qui pensez avec moi que mes vaines paroles n'ont pu que trop faiblement honorer la mémoire de M. de Saint-Amans, vous lui éleverez dans vos souvenirs un monument plus durable. Ses vertus sociales, ses précieuses qualités, ses écrits, ses talens, les services qu'il rendit à son pays, seront éternellement pour vous un doux sujet d'entretien; et l'imitation des exemples qu'il nous a laissés comme savant, comme écrivain, comme excellent citoyen, deviendra son plus bel éloge.

NOTES.

(*a*) Des deux phénomènes dont M. de Saint-Amans publia la description dans le journal de physique en 1778, le premier est un double *halo* solaire fort singulier, observé le 6 Février, à dix heures du matin. Il consistait en deux arcs ou segmens d'iris, de grandeur inégale, ayant un centre différent, opposés l'un à l'autre, tangens à leur sommet, et mêlant leurs couleurs au point de contact. Le grand arc avait pour centre le soleil; le centre du petit se serait trouvé sur un diamètre commun au soleil et au grand arc. L'ordre des couleurs était inverse. Dans l'arc concentrique au soleil, elles commen-

çaient, en allant du centre à la circonférence, par le rouge, et se terminaient par le violet. Dans le petit arc, le rouge était à la circonférence et le violet à la partie concave.

Le sujet de l'autre observation était un petit poisson trouvé vivant dans une huître pêchée à Marennes et transportée par Bordeaux jusqu'à Agen. Il avait de longueur totale 3 pouces 6 lignes; de plus grande largeur, 9 lignes ; d'épaisseur, 4 lignes. Sa peau était lisse, douce, très-fine et sans écailles. On le trouva roulé sur lui-même dans sa prison ; la coquille était parfaitement close. M. de Saint-Amans estimait, vu les distances, qu'il y avait de 11 à 12 jours d'écoulés depuis l'instant où ce pauvre poisson s'était fait enfermer. On conçoit bien son entrée dans la coquille, la promptitude de l'huître à rapprocher ses deux valves, l'appétit de l'étourdi et le sort de l'huître; mais comment expliquer le long jeune du prisonnier ?

Un autre fait raconté dans le même article par M. de Saint-Amans, c'est la rencontre, dans ses vignes, de la chrysalide d'un des plus beaux sphinx de Surinam. Je ne vois à cela qu'une explication. La métamorphose de la chenille ne se sera point opérée dans les vignes de Saint-Amans, mais à Surinam; la chrysalide aura été transportée avec quelque production de cet endroit ; le reste fut l'ouvrage du hasard. (*Voyez* les tomes XI et XII du journal de physique, vous y trouverez figurés le double halo, le poisson et la chrysalide.)

(*b*) Munster, dans sa cosmographie, liv. 3, ch. 125 : Gesner, dans son traité des pierres figurées, pag. 66; Daniel Schoepflin, dans son histoire d'Alsace, tome 2, pag. 68, ont parlé de la pierre d'Ensisheim, tombée près de cette ville, le 7 Novembre 1492, avec un bruit com-

parable à celui du tonnerre. Le peuple la désignait sous le nom de *Dowerstein*, pierre de foudre : elle pesait originairement, selon Conrad-Gesner, trois quintaux ; mais divers curieux en ont enlevé des fragmens, et son poids se trouve réduit à environ 250 liv. Daniel Schoepflin l'a bien décrite ; il la regardait comme une mine de fer emportée dans quelque tempête par les torrens, et roulée des montagnes voisines dans la plaine ; mais tous les caractères qu'il lui donne sont applicables aux uranolithes, et un examen attentif fait de nos jours ne permet pas de douter que la pierre d'Ensisheim ne soit une pierre météorique. Elle était suspendue dans l'église paroissiale du lieu, avec l'inscription que l'on y avait autrefois placée ; maintenant le Musée de Paris la possède.

(*c*) Labenaisie, prieur du chapitre de Saint-Caprais, mort en 1724, est un des premiers qui se soit occupé des antiquités d'Agen : malheureusement il avait peu de critique, peu de goût, et son travail est plutôt l'ouvrage d'un compilateur trop crédule que celui d'un homme de lettres érudit.

Argenton, chanoine du même chapitre, n'a laissé que des notes. Labrunie, chanoine honoraire de l'église d'Agen, fut l'ami d'Argenton ; il hérita de ses manuscrits. Voici dans quels termes M. de Saint-Amans a parlé de Labrunie :

« Également versé dans la connaissance de l'antiquité, » et dans les lettres qu'il avait cultivées et même pro- » fessées, animé d'un grand zèle pour tout ce qui pou- » vait contribuer à l'illustration de sa patrie, il employa » tous ses moyens et tous ses instans à mettre en ordre » le travail dont son prédécesseur avait posé les bases. » Grâces à ces deux savans, nous ne sommes pas ab- » solument dénués de bonnes notions sur l'histoire de

» notre ville et de l'ancien Agenais. Nous possédons ac-
» tuellement une chronologie manuscrite continuée jus-
» qu'en 1790; deux volumes de mémoires historiques,
» une biographie agenaise presque complète. L'ensem-
» ble de ces ouvrages m'ayant été légué par M. Labrunie,
» je l'ai reçu comme la portion la plus précieuse de
» son héritage, et comme un dépôt qui doit être transmis
» à la postérité. Je me félicite, en terminant cette note,
» de ce qu'elle m'offre l'occasion de m'acquitter d'une
» partie de ce que je dois à la mémoire de cet homme
» respectable, dont je m'honorerai toujours d'avoir mé-
» rité la confiance et l'amitié. »

(*d*) Tout le monde connaît et les conjectures que M. de Saint-Amans a émises sur les Boïens de nos rivages dans son voyage à la Teste, et sa discussion à ce sujet avec Malthe-Brun. Je ne cite que ce trait pour justifier le jugement que j'ai porté.

(*e*) Nous avions le mot *cryptogames* pour indiquer les plantes dont les organes sexuels sont cachés, et nous n'en avions pas un pour les plantes dont les mêmes organes sont apparens. M. de Saint-Amans imagina le premier de leur donner le nom de *phanérogames*. Comme plusieurs personnes ignorent ce fait, nous leur indiquerons ici la note qui termine la préface de la Flore agenaise; ils y verront avec quelle modestie, quelle convenance de ton et de langage ce vénérable savant réclame un honneur que personne ne nous paraît en droit de lui contester. Ce n'est qu'un mot, mais ce mot était nécessaire à la science.

(*f*) C'est à l'aîné des fils de M. de Saint-Amans, que Bordeaux doit l'introduction de la fabrication des poteries fines, façon anglaise.

DISSERTATION

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES AU MOIS D'OCTOBRE DERNIER,

PETITE RUE DE L'INTENDANCE, MAISON FAGET;

PAR F. JOUANNET.

Incedo per cineres.

MESSIEURS,

Des fouilles pratiquées, au mois d'Octobre dernier, maison de M. Faget, entre l'ancien Lycée et le vieil hôtel de l'Intendance, ont donné lieu à quelques découvertes dignes de votre attention.

La muraille explorée dans ces fouilles, sur un développement de seize mètres environ, m'a présenté le mode de construction déjà remarqué par tous ceux qui ont étudié les antiquités de votre patrie : des assises composées de pierres primitivement taillées pour quelque autre destination, les unes de dimensions ordinaires, les autres de proportions colossales. J'y ai vu des frises, des corniches, des bases de colonne, des cippes, des tombeaux, le tout assemblé sans mortier ni ciment, mais avec autant de précision que le comportait l'irrégularité de pareils matériaux : ce fut l'ouvrage d'un peuple industrieux, tout à coup menacé d'un danger imprévu.

La seule particularité nouvelle que ces substructions m'aient offerte, c'est que, dans la partie qui allait plonger sous la maison Faget, les deux derniers mètres, construits en grandes pierres sur la façade extérieure, l'étaient en moëlons sur la façade opposée. Faut-il reconnaître ici une restauration, ou cette fabrique en moëlons était-elle un blocage de construction primitive? Je l'ignore. Je vous dirai seulement que le ciment qui liait entre eux les moëlons égalait en dureté la pierre elle-même; circonstance au reste presque indifférente, et qui ne peut rien nous apprendre sur la véritable date du travail. N'ai-je pas vu souvent, dans vos antiques aquéducs et ailleurs, des cimens évidemment du même âge présenter cependant,

quelquefois dans la même toise, les degrés de dureté les plus opposés (1)?

Les fouilles dont je vais vous faire connaître les résultats, ont ajouté à vos richesses monumentales vingt-trois inscriptions funéraires et une autre inscription beaucoup plus importante, dans laquelle vous trouverez le nom d'un antique bienfaiteur de votre patrie. Le temps vous a ravi les fruits du bienfait, mais le hasard vous rend le nom de son auteur, et vous en conserverez reli-

---

(1) Sans recourir à des exemples étrangers, nous venons d'en voir un frappant dans ce même mur d'enceinte dont nous parlons. La galerie qui s'ouvre maintenant entre les rues des Piliers-de-Tutelle et de Sainte-Catherine a traversé l'antique muraille, sur une largeur de 10 mètres environ; mais au lieu de l'appareil ordinaire, on n'a eu à percer qu'une construction en moëlons si mal unis que, par endroits, le mortier était presque friable. Je veux que ce ne soit qu'une restauration; mais l'alignement du mur, son épaisseur, et surtout la rencontre d'une médaille de Vespasien au milieu du massif, témoignent que ce travail remonte pourtant à une date très-reculée. Je remarquerai, puisque l'occasion s'en présente, que l'architecte de la galerie, mon honorable ami M. Durand, a recueilli, avec le soin et la sagacité que nous lui connaissons, toutes les observations propres à nous bien faire connaître ce qu'il a dû explorer du sol antique de Bordeaux. L'Académie doit vivement désirer la communication d'un travail aussi instructif qu'intéressant.

gieusement le souvenir. La reconnaissance ne connaît point de prescription.

Ce qui subsiste encore des monumens que les Romains érigèrent dans votre pays, vous avait déjà fait connaître en partie les immenses travaux qu'ils entreprirent pour procurer de bonnes eaux à l'antique *Burdegala*, et si vous aviez perdu jusqu'à la trace de cette belle fontaine dont Ausone a célébré l'élégante construction, l'abondance et les eaux salutaires, vous aviez du moins retrouvé les longs aquéducs qui peut-être alors servaient à l'alimenter; vous possédiez même un fragment d'inscription qui semblait se rattacher à quelque construction de ce genre : mais ce débris ne vous donnait que des prénoms et l'indication d'un legs dont il vous laissait ignorer l'importance. Aussi est-ce avec un vif sentiment de joie qu'en suivant les fouilles pratiquées chez M. Faget, j'ai vu retirer du mur exploré deux grandes pierres de dimensions pareilles portant, l'une les prénoms et les mots que j'avais déjà lus sur l'ancien fragment, l'autre tous les termes nécessaires pour compléter la suite et le sens de l'inscription. Cette inscription est encadrée avec une élégante simplicité, la lettre en est belle et régulière, sa table a peu souffert. Composée de deux plaques quadrilatères, dont le cadre et les bords se raccordent, elle a de longueur totale 1^{m} 95^{c}; de hauteur 0,65; et d'épaisseur 0,35.

La pierre est un calcaire crayeux de la Charente-Inférieure.

Je la lis ainsi : CAIUS. JULIUS. SECUNDUS. PRÆTOR. AQUAS. ET. SESTERTIUM VICIES CENTENA MILLIA. TESTAMENTO. DEDIT. (*Voyez* le n.° 25.)

Pour justifier l'interprétation du chiffre, j'ai besoin, Messieurs, de vous rappeler comment, avec leurs lettres numérales, les Romains exprimaient les sommes en grands sesterces, monnaie de compte dont chaque unité équivalait à 1000 petits sesterces monnaie courante. Depuis l'unité jusqu'à cent, ces lettres conservaient leur valeur nominale : ainsi le C, accompagné du signe sesterce HS, signifiait 100 grands sesterces ou 100,000 petits. Pour les autres centaines on supprimait les C, et l'on indiquait leur nombre par les lettres numérales ordinaires. Un trait horizontal tracé au-dessus du chiffre avertissait le lecteur. Il suit de là que le signe $\overline{\text{HS IV}}$, par exemple, n'était pas l'expression de 4, mais de 400 grands sesterces ou de 400,000 petits. De même les $\overline{\text{HS XX}}$ de notre inscription ne représentent pas 20, mais 2000 grands sesterces ou 2,000,000 de petits. La métrologie de Paucton, celle de Romé de Lille, l'autorité des grammairiens me semblent ne pas laisser de doute à cet égard.

Il est plus difficile d'évaluer rigoureusement en monnaie de nos jours la somme léguée par le généreux Secundus. Il faudrait pour cela con-

naître la date précise de l'inscription ; or, elle manque ici comme sur la plupart des inscriptions romaines. Nous n'avons donc pour en juger que la lettre, le style et l'analogie. La lettre, je vous l'ai dit, est belle et régulière : le style répond par sa clarté et sa simplicité au style lapidaire du bon temps ; cependant la distribution symétrique des lignes annonce peut-être plus de recherche et de soins minutieux, qu'on n'en trouve dans les inscriptions du 1.er siècle, et je rapporterais plus volontiers celle-ci à l'époque d'Adrien. Je serais même forcé de lui assigner une date beaucoup plus récente, si le préteur C. Jul. Secundus était le même homme que ce C. Julius Secundus qui, le 6 des ides de Décembre, année 241 de notre ère, offrit un taurobole à la mère des Dieux, dans la ville de Lectoure (1). Notre inscription

---

(1) Voici l'inscription taurobolique de Lectoure, telle que la donne Gruter, page xxx, édit. d'Amsterdam 1717.

S. M. D.

C.IVL.SECUNDUS.TAVROP.

ACCEPIT.HOSTIIS.SVIS.SACERD.

TRAI. NVND. D.N. GORDIANO.

II.ET. POMPEIANO. COS. VI.

ID.DECEM.

Nota. Le second consulat de Gordien Pie et celui de Pompeianus (*Civica*) répondent à l'an 241. Le prêtre nommé

peut être plus ancienne ; mais la beauté du caractère est quelquefois un indice trompeur. N'oublions pas que la belle inscription votive de Vitalis (1), gravée au commencement du 3.me siècle, nous a déjà prouvé qu'à cette époque Bordeaux possédait encore de très-bons graveurs en lettres. Quoi qu'il en soit, pour ne pas nous exagérer la valeur du legs de Secundus, apprécions-le comme ayant été fait au milieu du 3.me siècle.

D'après l'estimation de Paucton, la valeur du sesterce, qui sous Auguste aurait été de $4^s\ 6^d$, ne fut sous ses successeurs, depuis Néron jusqu'à Constantin, que de $3^s\ {}^{31}/_{32}$. Romé de Lille, prenant le moyen terme entre les deux extrêmes de Paucton, fixe cette valeur à 4^s; ce qui porterait à 400,000 liv. le legs de Secundus : suivant Paucton il faudrait l'évaluer seulement à 387,500 liv., somme encore assez forte pour nous prouver qu'alors, comme de nos jours, ce ne fut qu'au prix de grands sacrifices que Bordeaux put se procurer de bonnes eaux.

---

dans l'inscription était Trajanius Nundinus. Le sacrifice fut fait aux frais de Secundus (*hostiis suis*). Les villes, les magistrats et de riches particuliers pouvaient seuls se permettre une dévotion aussi dispendieuse.

(1) *Voy.* notre recueil académique, année 1829, pl. II. Il s'agit de l'inscription votive de Caius Octavius Vitalis, à la divinité tutélaire de Bordeaux.

Mais notre inscription fait naître d'autres questions. De quelle province Secundus était-il préteur? Le mot *aquas* doit-il s'entendre d'un aquéduc ou seulement d'une fontaine? Dans quel endroit le monument auquel l'inscription appartient était-il placé? Je ne puis répondre que par des conjectures ; si vous ne les admettez pas, Messieurs, du moins vous daignerez peut-être les excuser.

D'abord, il ne m'est pas démontré qu'à l'époque du legs, Secundus exerçât la préture ; premièrement, parce que le titre survivait à l'office ; ensuite, parce que ce titre lui-même se donnait aussi aux hommes qui, en récompense de leurs services, avaient obtenu de l'empereur les insignes de la préture (1) : mais si l'on veut absolument que Secundus eût alors un gouvernement, je croirais que c'était celui de l'Aquitaine, et je déduirais cette conjecture du silence même de l'inscription. En effet, comment aurait-on négligé de nommer toute autre province? Venant d'un magistrat étranger, le bienfait n'aurait-il pas, à quelques égards, semblé d'un plus grand prix? Je me sers toujours du mot de *bienfait*,

---

(1) *Prætorii sunt senatores præturâ functi, vel prætoriis ornamentis donati, quod solitum fieri ab imperatoribus, pro meritis in rempublicam.* (Vid. *Hist. Aug. Scriptores*, t. 2, p. 543, édit. 1671. *Casaub. not.*)

Messieurs, parce qu'il ne s'agit point ici d'une munificence impériale, dont Secundus n'aurait été que l'instrument; mais d'un don de libre volonté, d'une disposition testamentaire.

Quant au mot *aquas*, bien qu'il ne soit accompagné d'aucun de ces adjectifs verbaux, tels qu'*aperiendas*, *perducendas*, *reficiendas*, ou tout autre, cependant l'importance de la somme me paraît indiquer quelque chose de plus qu'une simple fontaine; non que je prétende méconnaître ici un monument de ce genre, les deux inscriptions pareilles m'en démontrent au contraire l'antique existence (1) : mais si vous vous rappelez qu'alors c'était avec les bras de leurs légions que les Romains exécutaient les grands travaux d'utilité publique, peut-être ne serez-vous pas éloignés d'admettre avec moi que le legs de Secundus put suffire à l'une et à l'autre dépense.

Il est impossible aujourd'hui de vous montrer l'endroit même où le monument de Secundus versait le tribut de ses eaux; mais du moins tou-

---

(1) Il ne nous reste, comme on sait, de l'une des deux inscriptions que le commencement de ces trois lignes : C. IVL. SEC..... AQUAS..... TESTAMEN.....; mais le caractère, le cadre, la nature de la pierre, sont les mêmes sur un plus petit module. La table a de hauteur $0^m,65$, de longueur $0^m,85$, d'épaisseur $0^m,15$. On est porté à croire que les deux inscriptions décoraient les deux grandes faces opposées d'un monument quadrilatère.

tes les présomptions se réunissent pour nous convaincre que cet endroit dut être très-voisin du lieu même où l'inscription a été trouvée. En effet, de tous les monumens retirés des fondations de l'antique enceinte, sous le lycée, sous le jardin de M. Faget, sous la maison en face, au coin des rues du Jardin et de la Petite-Intendance, enfin sous l'hôtel même de l'Intendance, nous pouvons conclure qu'on n'employa sur cette ligne, à la construction du vieux mur que des matériaux qui se trouvaient, pour ainsi dire, sous la main. Ce sont des autels funèbres, des tombeaux, des épitaphes, peu de débris d'édifices, quelques statues, et une inscription votive à la déité tutélaire de la ville (1). Or, le cimetière romain du Campaure, et les piliers de Tutelle, touchaient à la ligne murale indiquée. Ajoutez que le poids de l'inscription, et la réunion sur le même point des deux pierres qui la portent, ne se prêtent pas à l'idée d'un long transport; que l'ancien fragment d'une inscription semblable fut trouvé à quelques pas de là; enfin, que le nivellement de ce que nous connaissons des antiques aquéducs de Bordeaux nous prouve qu'ils pouvaient conduire leurs eaux jusqu'au pied des *Piliers de Tutelle* (2).

---

(1) *Voy.* nos dissertations de 1827, 1829 et 1831.

(2) *Voy.* à la fin une note sur les aquéducs explorés en 1825.

Avant de passer aux inscriptions funéraires avec lesquelles était enfouie l'inscription de Julius Secundus, je m'arrêterai un instant à une autre inscription très-remarquable aussi, découverte plus récemment dans les fondations de l'ancienne tour de Gassies, sur la ligne orientale de l'enceinte. C'est un petit hôtel quadrilatère, dont le couronnement est tout dégradé; mais l'inscription, répétée dans les mêmes termes sur les deux grandes faces du monument, est bien conservée. La lettre en est belle, et les mots séparés avec soin par un petit trait de droite à gauche. La pierre, qui est un calcaire de la Charente-Inférieure a 0,60 de haut; 0,23 d'épaisseur, et 0,35 de largeur. La lettre de la première ligne a 0,12 de haut; celle des autres lignes est d'un tiers plus petite. La forme des caractères nous paraît appartenir aux premiers temps. Le monument dut être isolé, comme tous les autels antiques.

Je la lis ainsi : JOVI. AUGUSTO. ARULA. DONAVIT. SANCTUS. SACERDOS. (ou *sacro suscepto.*) MARTIALIS CUM. TEMPLO. ET. OSTIO. CONSECRAVIT. (*V.* le n.° 26.)

L'interprétation de cette inscription, en apparence fort simple, ne me paraît pas cependant sans difficultés. *Arula* est-il un nom propre, ou bien est-ce un diminutif d'*ara*, mot peu usité dans les inscriptions, mais que l'on croit synonyme de *foculus*, et désignant comme lui un petit autel destiné à brûler des parfums? Dans

le premier cas, la pieuse Arula aurait offert à Jupiter ce petit autel ; le prêtre Martialis l'aurait consacré en même temps que le temple et à sa porte (1), place où sur les médailles et les monumens, on voit souvent les autels. Dans l'autre hypothèse, l'offrande et la consécration appartiendraient au prêtre Martialis ; mais alors *arula* serait à l'ablatif, et il faudrait ou sous-entendre un mot, ou donner une autre interprétation aux deux initiales qui précèdent le nom du prêtre, ou mieux encore admettre l'oubli d'un M à la fin du mot *arula*, oubli dont toutes les époques nous offrent des exemples. Si je reste indécis entre ces différentes hypothèses, Messieurs, c'est que j'aime mieux vous soumettre mes doutes que de vous donner pour infaillibles des interprétations nécessairement toujours conjecturales.

On a souvent parlé d'un temple de Jupiter érigé à Bordeaux, on en a même indiqué la place dans le voisinage de la porte Dijeaux ; mais il ne nous reste rien des monumens qui ont pu accréditer cette opinion. La statue du Dieu, ainsi que les deux inscriptions citées par Delurbe, et que Zin-

---

(1) *Mensa arulæque, ut in Papiriano jure relatum est, eodem die quo ædes ipsa, dedicari solebant.* (Macrob. 3 *sat.*, cap. 11 ; Servius 8 *Æn.* ; Gutherius, *de vet. jur. pontif.* pag. 272, liv. 3, cap. 5.)

zerling dit avoir vues dans les jardins du conseiller Rémond, ont disparu (1). Espérons que ce nouveau monument votif, déposé maintenant au Musée de la ville, n'aura pas le même sort. S'il ne nous prouve pas que Jupiter ait eu un grand temple public à Bordeaux, car le mot de *templum* s'entend quelquefois d'un oratoire privé, d'un *ædiculum*, il nous atteste du moins que ce Dieu eut des adorateurs dans la capitale des Bituriges.

---

(1) Voici la traduction du passage de Zinzerling :

« Sortons de l'hôtel de ville de Bordeaux, et parcourons » les jardins du savant Rémond, lieu chéri des Muses. » Ce qui surtout mérite d'y être remarqué c'est une sta- » tue de Jupiter, tenant la foudre dans sa main gauche : » à côté du Dieu se voyait jadis un aigle, mais il est brisé » maintenant; à peine peut-on le reconnaître à ses serres. » Au monument est jointe cette inscription : DEO INVICT. » O. M., trouvée dans une cour près la porte Dijeaux; » nouvelle preuve que le temple de Jupiter était, comme » nous l'avons déjà dit, voisin de cette porte. » (*Jodoci Sinceri Itinerarium : Appendix, pag.* 38, *édit.* 1596).

L'autre inscription, rapportée par le même auteur, est ainsi conçue : ANTONIUS. EX. VOTO. FECIT. AC. JOVI. O. M. D. D.

Zinzerling ne plaçait point le temple de Jupiter dans la ville, mais hors des murs, au mont Judaïc, à l'endroit même où furent trouvées, en 1591, plusieurs antiquités. Pour arriver à cet endroit, on passait sous la porte Dijeaux. Je le remarque, sans adopter l'étymologie de porte Dijeaux (*porta Jovis*). Ce mot *Dijeaux* veut encore dire, en patois du pays, *des Juifs*. Or, au 16.me siècle les Juifs logeaient au mont Judaïc et rue Pont-Long.

Je passe aux inscriptions funéraires. Je vais les mettre sous vos yeux, en suivant l'ordre dans lequel elles ont été découvertes. J'éviterai toute répétition inutile; mais je dois vous dire que le faire, le style et la lettre de ces nouveaux monumens n'infirment en rien l'opinion que j'ai précédemment émise devant vous sur l'âge de ces antiquités, et sur la date approximative de leur enfouissement dans le mur d'enceinte.

N.° 1.er

Ce petit cippe a perdu son couronnement, et l'on ne voit que le pied de la dédicace ordinaire. (D.M.) Son inscription ne porte que les titres et le nom du mort, sans points de séparation après les abréviations. Je lis CLARO. PROFESSORI. APOLLONIO. Au-dessous de cette ligne, susceptible d'être interprétée de plusieurs manières, on voit en demi-relief le portrait d'un homme d'environ 50 ans, vêtu de la toge, cheveux bouclés, barbe courte. De la gauche il tient un livre ou des tablettes, et de la droite les plis de sa toge. Placé sous une niche à plein cintre, ce buste est d'un assez bon travail (1).

N.° 2.

Autre cippe sans couronnement: il ne reste de

(1) Long-temps avant Ausone, Bordeaux avait eu des professeurs distingués.

l'inscription que le dernier mot abrégé POS. (*posuit* ou *posuerunt.*) C'était un monument de famille, à en juger par les trois portraits qui occupent la niche carrée au-dessus de laquelle se trouvait l'épitaphe. Il y a beaucoup d'analogie pour le faire et les costumes, entre ce monument et celui du N.° 34, de la dissertation que j'ai eu l'honneur de vous lire le 1.er Mars 1827.

N.° 3.

Cippe cylindrique surmonté d'une coupe. Il est décoré d'un portrait de femme coiffée d'un diadême en cheveux, parée de boucles d'oreilles, et vêtue d'une tunique; on lit au-dessous : CLAUDIUS BASSINUS CONJUGI : Nous saurions probablement le nom de cette femme ; si le temps eût respecté une ligne dont il reste encore quelques vestiges au-dessus de la niche qui renferma le portrait. Le travail et la lettre sont bien.

N.° 4.

Cette autre épitaphe est celle d'un jeune homme mort à l'âge de 25 ans 11 mois ; son père Julius Saturninus lui érigea ce monument. La lettre en est belle et régulière, mais le défaut d'espace nécessita des liaisons de caractères, qui ne présentent d'ailleurs aucune obscurité. Je lis : DIIS MANIBUS. JULIO. SATURIONI. DEFUNCTO. ANNIS XXV ; MENSIBUS. XI. JULIUS. SATURNINUS. POSUIT. Il ne peut y

avoir de doute que sur le prénom de Saturninus, les deux lettres qui me paraissent l'indiquer sont peut-être numériques : Alors le jeune homme aurait vécu quatre jours de plus. Le monument est en bon état. C'est un petit autel funèbre surmonté d'une coupe entre deux rouleaux. L'ascia est gravé sur la face latérale gauche.

N.° 5.

Le cippe qui porte ce N.° est aussi surmonté d'une coupe. Sa forme était élégante, mais il s'est trouvé brisé ; le nom de l'épouse manque, et le reste mal gravé, mal aligné se lit difficilement. Je crois cependant pouvoir donner comme exacte la copie suivante : DIIS. MANIBUS. SATURNINI.... ATI. JUL..... UXOR. LOCUCUM. DONAVIT. CIVIS. BOIAS. ANN. XXX.M.I Le mot *locucum*, corruption de *loculum* indiquait tantôt un cercueil, tantôt l'endroit même où l'on avait déposé les restes ou les cendres du mort. La seule remarque un peu importante que nous ayons à faire sur ce débris, s'applique au mot *boias* (vieux génitif de *boia* (1), ou corruption du mot *boius*.) Au souvenir des *Boii picœi*, mentionnés par l'ami d'Ausone (2),

(1) *Voy.* la nouvelle méthode latine de Port-Royal.

(2) *Voy.* Pontii Paulini ad Ausonium epistolam. (Ausonii comm.)

on serait tenté de voir ici l'indication de l'ancien chef-lieu que la petite ville de La Teste a remplacé ; mais il existait un autre *Boia*, d'autres *Boii*, du côté de Bourges dans ce pays des Avaribs (1) ; et quand l'amour du voisinage nous ferait pencher pour La Teste, le respect pour la vérité nous retiendrait dans le doute. Sur le petit bandeau ménagé entre le dé et le fronton, était gravée une ligne maintenant effacée. L'ascia est gravé sur la face latérale, à droite.

N.° 6.

Ce monument appartient aussi à la famille Saturnina ; la lettre en est très-belle, les mots sont soigneusement séparés les uns des autres par un point. Cette double considération nous porte à lire ainsi l'inscription : DIIS. MANIBUS. SATURNINA. POLITIMI. CONTUBERNALIS. EI. POSUIT. Autrement nous lirions : D. M. SATURNINA. POLITIMI. CONJUX ET UBERNAL. EI. POSUERUNT. En voyant le soin qu'on prit d'éviter toute obscurité, il est plus naturel de supposer que le graveur aura par erreur doublé le T de *contubernalis* (1). Ce monument n'a souffert qu'une légère dégradation au pied, le

(1) Voy. *Cæsaris commentaria.*

(2) *Contubernalis* s'entend tantôt d'un esclave, tantôt d'individus habitant sous le même toît, tantôt même de gens mariés.

fronton est décoré de deux étoiles. Le trou carré qui coupe en deux la dernière ligne fut destiné à recevoir quelque offrande, quelque souvenir.

N.° 7.

Nous lisons ainsi l'épitaphe de ce vieil affranchi : DIIS. MANIBUS. ET. MEMORIÆ. PUBLII. MAIONIS. LIBERTI. DEFUNCTI. ANNIS. LXV. PII. OFFICII MINISTER. GENER. EJUS. (*posuit*). Si l'on veut que *Minister* soit un nom propre, nous lirions : POSUIT. MINISTER. GENER EJUS. Le fronton du cippe est décoré d'une pomme de pin, et la face latérale droite, de l'ascia.

N.° 8.

Sur un petit cippe en pierre de Bourg, à moitié dévoré par le temps, une inscription, autrefois peinte en rouge, laisse encore entrevoir cette épitaphe : SAMONI. DEFUNCTO. ANN. XV. ET. M. GRACILIS. DOMINA. POSUIT., monument consacré, par Gracilis, à la mémoire de son jeune esclave.

N.° 9.

Cette autre épitaphe est gravée sur un cippe privé de son couronnement : SECUNDINA. DEFUNCTA. ANNIS. XXXIV. P. ARTROA. PONENDUM. CURAVIT.

N.° 10.

Tête de cippe qui ne porte que la dédicace D. M. et le nom d'AVENTUS.

N.° 11.

L'épitaphe encadrée où nous lisons : MEMORIA. LAGULUDI. SILVINI. DEFUNCTI. ANNIS. IX. PONENDUM. CURAVIT, fut surmontée d'un fronton dont il ne reste que la dédicace ordinaire D. M. Peut-être portait-il aussi le nom de la personne qui avait érigé ce souvenir. La seconde L de lagulud est figurée comme un lambda.

N.° 12.

Le cippe inscrit sous ce N.° n'offre de remarquable que sa mauvaise exécution. On croit y lire : DIIS MANIBUS JULIÆ URII UXORIS.

N.° 13.

L'inscription suivante ne contient que des noms : NAMMIA. SULLIA. LIVIA. LUCAUNA. LIVII. VINDOCIANI. LIVIUS. LUCAUNUS. POSUIT. Nous la regardons pourtant comme une épitaphe. Le couronnement seul, qui probablement portait d'autres mots, et peut-être quelques portraits, expliquerait l'énigme ; mais il manque. La lettre traitée avec soin, un cadre élégant et simple, et les dimensions de la pierre, annoncent un monument soigné.

N.° 14.

Très-belle inscription où nous trouvons un nom souvent répété sur nos monumens : DIIS.

MANIBUS. CINTUGNATUS. DEFUNCTUS. (*est*) ANNIS XXX. Les noms de *Cintugnat* et de *Cintugen* si fréquens dans nos épitaphes bituriges, indiqueraient-ils deux branches d'une même famille, dont quelque CINTO aurait été la souche commune ?

N.° 15.

Dans le sujet bizarre qui décore ce petit monument, le sculpteur a représenté un enfant vêtu d'une robe à longs plis, entre les mains duquel se débat vivement un chat : la queue de l'animal est tombante, un coq s'en est emparé avec son bec et la tire avec force ; il y a de l'action et de la vérité dans les mouvemens des deux animaux. L'artiste prêtait-il à ce groupe un sens allégorique, ou voulut-il seulement représenter un badinage d'enfant ? On n'exigera pas sans doute que je m'arrête à résoudre pareilles questions. Une inscription était gravée en tête, de chaque côté de la niche occupée par le sujet ; mais il n'en reste que la moitié ainsi conçue : DIIS. MANIBUS. LÆTUS. PATER.

N.° 16.

Le monument qui nous fournit l'épitaphe que nous allons transcrire, diffère de tous ceux dont nous avons parlé. C'est un massif en forme de tombe, long de $1^{m},24$, haut de 0,60, large de 0,58 ; l'épitaphe est gravée sur la face antérieure en assez beaux caractères, mais tous les E

sont figurés comme l'*Eta* grec. Cette particularité et la forme du monument lui-même nous font présumer qu'il appartient au 3.me siècle, qu'il est postérieur aux cippes décrits, et qu'il fut placé sur le corps de la jeune personne nommée dans l'inscription suivante : DIIS. MANIBUS. SEVERA. SEVERI. FILIA. DEFUNCTA (*est*) ANNORUM. XVIII. SEVERUS. PATER. IARDARI : (*posuit*).

N.° 17.

L'épitaphe inscrite sous le n.° 17 est ainsi conçue : (DIIS. MANIBUS). ET MEMORIÆ. HEUPLI. DEFUNCTI. ANNIS. XXX. NATIONE GRÆCO. CURAVERUNT. PONENDUM. DUO. GRÆCI. CUM. GEMITU. Deux I gravés sous le premier G des abréviations de la dernière ligne, nous ont conduits à regarder ce monument comme ayant été érigé par deux Grecs à un de leurs compatriotes, dont le nom aura été latinisé. Déjà plusieurs autres inscriptions ont dû nous avertir qu'à l'époque romaine plusieurs Grecs étaient établis à Bordeaux.

N.° 18.

Nous retrouvons ici des noms bituriges déjà connus par d'autres inscriptions que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie. DIIS. MANIBUS. AVETÆ. NANTI (*filiæ*) MARITUS. DEFUNCTUS. (*est.*) ANNIS. LXXV. JULIA. DIVIXTA. MATER. PONENDUM. OPTIMO. (*filio*) CURAVIT. Des trois abréviations qui ter-

minent l'inscription, l'o que j'interprète par OPTIMO peut l'être par OBITO (*mortuo*). (1) Le cippe qui porte cette inscription fut creusé en dessous pour recouvrir une urne.

N.° 19.

Au-dessus d'une niche carrée où se voit le portrait d'un jeune homme élégamment drapé, et tenant de la droite un livre fermé; on lit sur le fronton du cippe : DIIS. MANIBUS. MARTINI. SIVE. SEVERI. CRESCNS. (*sive cresons ou crescens*) FLAVINI. SERVUS. FRATRI. (*posuit*). Ce monument de la tendresse d'un frère, est d'une exécution qui rappelle le ciseau d'*Amabilis* (2). Comme sur les autres cippes de ce sculpteur, la lettre est grêle et peu soignée. Il paraît que le mort était connu sous deux noms, *Martinus* et *Severus*.

N.° 20.

Le dé d'un cippe privé de son couronnement nous fournit l'inscription suivante, gravée en très-beaux caractères, mais sans points de séparation entre les mots. (D. M.) ET MEMORIÆ. BASILÆ. UXORI. MERENTISSIMÆ. ANNOS. LI. ET. DECEM. DIES. LAUDATA. VIXIT. Nous hasardons cette interprétation sans oser la garantir; elle est du moins la plus naturelle de

(1) Le recueil de Grutter en fournit plusieurs exemples.
(2) *Voyez* nos précédentes dissertations.

toutes celles qui se sont présentées à nous. Nous avons remarqué la beauté du caractère; mais la multiplicité des lettres doubles et l'intercalation de petites majuscules entre de plus grandes, double bizarrerie qu'on aurait pu éviter, nous paraissent d'un mauvais goût.

N.° 21.

Le cippe dont nous allons donner l'inscription a été partagé en deux dans l'extraction; mais les deux parties se raccordent parfaitement, et j'y lis, en assez beaux caractères : CINTUGEN.... SOLIMARI. FILIÆ. DEFUNCTÆ. ANNIS XXXI. CENTO. MARITUS. DE. SUO. DEDIT. Les fleurons gravés sur le fronton et à la fin de quelques lignes, se voient sur plusieurs monumens du 3.me siècle.

N.° 22.

Ce fragment n'est pas sans intérêt; il nous rappelle le nom d'un potier biturige, et dissipe nos doutes sur la manière dont il doit être lu. Vous vous rappelez peut-être cette marque de fabrique où l'on pouvait, disais-je, également lire ou *Cresimi* ou *Gresimi.* On doit maintenant préférer la première interprétation. Je lis sur ce fragment : DEFUN.... ANNORUM XX. CRESCENTINUS. CRESIME. MARITUS. PONDUM (pour *ponendum*) CURAVIT.

N.° 23.

Il serait possible, je crois, de restituer ainsi

cette inscription mutilée : PATERNI. *hoc. monumentum. tegit.* SOROREM. ET. PATREM. ET. FRATREM, *frater vixit annis..... mensibus* VI ; PATERNA. ANNIS. XXI. DESIDERIO. *filii erepti* AMORI. EJUS. AD. EUM PRO *volavit pater, ætatis* ANNO. LV. MATER. EORUM, IN *felix rapiar* AD. EOS. VELOCISSI*me*. DIVIXta. MONUMENTI. ARAM. LUGENS. POSUIT. VOTO. SOLUTO. ANNO PRIMO.

Je hasarde cette interprétation, sans me dissimuler qu'on peut en admettre d'autres. Quoi qu'il en soit, le monument funéraire auquel appartient l'inscription, était un autel de forme ronde ; on l'applatit de deux côtés pour l'employer aux fondations. L'*ascia* est gravé à droite de l'inscription.

Avec les épitaphes dont je viens de vous entretenir, il s'est rencontré d'autres cippes qu'on n'a pu extraire qu'en débris, plusieurs pierres creusées pour recevoir des urnes, et deux bas-reliefs. L'un de ces deux bas-reliefs appartint à un tombeau. Il représente un très-jeune homme vêtu d'une tunique qui descend un peu au-dessous du genou ; une lacerne encore plus courte recouvre la tunique, et les deux vêtemens sont retenus par une ceinture ; les manches ne passent pas le coude. Ce personnage s'appuie de la gauche sur un cercle ; il tient de la droite un instrument mutilé, dont la trace semble indiquer un *ascia*. La pierre a près d'un mètre de haut ; à la trace des attaches on reconnaît qu'elle était debout.

Le travail est assez bien, malheureusement la tête manque. L'autre bas-relief est d'une belle exécution : il fit partie du timpan d'une grande arcade, et représente la jambe gauche d'un pâtre assis devant un cippe que surmonte un vase en globe et à côtes. La jambe est nue, mais la cuisse est recouverte d'un vêtement serré, que quelques touffes de poil annoncent devoir être de peau. Cette particularité et une espèce de houlette ou de bâton qui s'appuie sur le cippe, me portent à voir dans le personnage un pâtre ou un berger. Sa taille est un peu plus forte que nature.

En terminant la lecture de ces documens, permettez-moi, Messieurs, de signaler à la reconnaissance de l'Académie MM. Janet et Faget. Vous devez au premier la conservation du petit autel de Jupiter; l'autre n'a négligé ni soins ni dépenses pour faire respecter les antiquités dont je viens de vous entretenir. Déjà le musée de Bordeaux lui devait d'autres monumens. En décernant à ces Messieurs une des médailles dont vous aimez à honorer les hommes utiles et amis de leur pays, vous prouverez encore une fois combien vous attachez de prix à la conservation des monumens de votre patrie.

Souvenez-vous, Messieurs, que depuis que vous honorez plus particulièrement le genre de services que je recommande à votre bienveillance, vous avez sauvé de la destruction plus de 80 ins-

criptions, parmi lesquelles il en est d'un grand intérêt pour l'histoire de votre patrie.

NOTE SUR LES ANTIQUES AQUÉDUCS

DE BORDEAUX.

Vinet est le premier qui, dans ses commentaires sur Ausone, ait parlé des aquéducs construits par les Romains pour amener des eaux dans l'ancienne capitale des Bituriges-Vivisques (1). En 1820, aidé des indications de cet auteur, je cherchai les traces de ces antiques travaux. Je reconnus d'abord, dans la raze de Bègles et dans la plaine entre Villenave et Sarcignan, plusieurs bornes en béton, qui me parurent avoir appartenu primitivement à un mur d'aquéduc. Bientôt cette conjecture fut justifiée par quelques portions d'aquéduc encore en place, que je trouvai les unes près du château de Salles, les autres sur le chemin de Léognan, à côté du moulin de Vayres. Leur béton et l'épaisseur de leurs murs étaient identiques avec le béton et l'épaisseur des bornes que je viens d'indiquer (2). En 1825, une autre portion d'aquéduc en place fut reconnue par M. Billaudel, aujourd'hui ingénieur en chef du département. C'est près du moulin d'Ars, à six pieds de profondeur, et dans une sablière appartenant à M. Cazenave, qu'eut lieu cette dernière

---

(1) *Voy.* Ausonii Burdigalensis opera, Eliæ Vinetæ commentariis illustrata. (in-4.° Burdig. 1590. 210. B. et G.)

(2) *Voy.* La Ruche d'Aquitaine, tome 2, et le Musée d'Aquitaine, tome 3.

découverte (1). Elle donna lieu à des recherches qui nous ont fourni, sur les antiques aquéducs de Bordeaux, des documens positifs, que nous aurions vainement demandés à quelques points isolés, reconnus de loin en loin sur une ligne qui était encore inconnue.

L'Académie royale de Bordeaux prévenue de la découverte de M. Billaudel, chargea MM. Blanc-Dutrouilh, Billaudel, Durand, Lartigue et moi, de donner suite à cette découverte; je fus chargé du rapport.

Il résulta des reconnaissances, des nivellemens et des différentes observations de la commission:

1.° Qu'une ligne d'aquéduc, partant de Vayres, suivait au nord-est la rive gauche du ruisseau de *l'Eau-Blanche*, coupait la grande route de Toulouse un peu au dessus du pont de Langon, entrait dans les bois de M.me Basquiat, et de là, faisant un coude au nord, gagnait Sarcignan, traversait le ruisseau de *l'Eau-Bourde*, passait au-dessous du moulin de *Bardenac*, coupait encore la grande route de Toulouse; à quelques mètres au-dessous du pont de la Maye, longeait la rive gauche de *l'Eau-Bourde* se dirigeant vers la sablière de M. Cazenave, et de là vers Bordeaux.

2.° Qu'une autre ligne d'aquéduc, dont on ne put retrouver qu'environ soixante toises, courait dans l'ouest de Sarcignan. La différence des niveaux et de la fabrique ne permettent pas de regarder cette seconde ligne comme un embranchement de la première. Était-ce un second aquéduc? ne serait-ce pas plutôt une fausse route, un mauvais tracé abandonné quand on eut reconnu l'erreur? j'ai vu à Périgueux, une erreur de ce

(1) *Voy.* Le Recueil annuel de l'Académie de Bordeaux, année 1826, page 125.

genre et qui dut coûter beaucoup plus cher, puisqu'on s'égara pendant plusieurs toises, au milieu d'un rocher très-dur (1). Quoi qu'il en soit, voici les niveaux relevés sur ces deux lignes.

1.re Ligne.	A Vayres au fond de l'aquéduc.	14 90	au-dessus des basses eaux de la Garonne.
	Dans les bois de M.e Basquiat.	14 75	
	A Sarcignan, au sommet du mur qui portait l'aquéduc (2)...	13 34	
	A Madère au fond de l'aquéduc.....	14 73	
	Au-dessus du moulin de Bardenac au fond de l'aquéduc (3).	14 79	
	Au pont de la Maye (4).....	14 50	
	A la sablière de M. Cazenave.	14 56	

(1) Il s'agit de l'aquéduc qui longeait la route de Sarlat entre la fontaine du *Lieu-Dieu* et le *petit Change*. J'ai vu encore la même erreur dans le petit aquéduc romain de Carsac, arrondissement de Sarlat.

(2) Ces deux lignes de niveau présentent des anomalies faciles à expliquer.

Il est un fait que les observations de la commission nommée par l'Académie constatèrent, c'est que depuis la construction de l'aquéduc, le sol a subi des secousses, des mouvemens violens, qui, sur différens points, ont occasioné des dérangemens de niveau, quelquefois même, comme dans les bois de M.me Basquiat, la rupture de toute la masse: là il se trouve entre les deux parties séparées une différence de niveau de deux à trois centimètres. Dans un autre endroit, près du hameau du Bruscat, l'aquéduc soulevé offrait, presqu'au même point, deux pentes contraires. Ailleurs c'était une pente latérale: quant au niveau pris sur le mur qui portait l'aquéduc à Sarcignan, on doit remarquer que l'aquéduc et partie du mur de soutenement sont détruits.

(3) Ici le niveau est de 5 centimètres trop élevé, mais cette différence était rachetée par la pente générale.

(4) Cet autre niveau semble au contraire trop bas, mais l'aquéduc fut coupé quand on ouvrit la grande route, et rien d'éton-

2.me Ligne.	Sur un fragment de mur romain	15 50
	2.e point au fond de l'aquéduc.	16 50
	3.e Idem	16 63
	4.e Idem	16 58
	5.e Idem (1).....	16 46

nant que la portion établie sur le talus ait cédé avec le sol mobile qui la supporte.

(1). Sur une ligne aussi courte la commission multiplia les niveaux pour mieux constater sa hauteur et ses anomalies.

(*Voyez*, pour les détails de construction et autres, le rapport inséré dans le recueil annuel de l'Académie de 1829.)

Nota. Cette dissertation était déjà à l'impression, lorsque M. Coudert qui ne néglige aucune occasion de recueillir les faits qu'il croit propres à mieux faire connaître les antiquités de Bordeaux, me prévint que, dans la maison qu'il achevait de bâtir rue Porte-Dijeaux, on venait de découvrir, en fouillant les caves, une mosaïque, et un aquéduc. Je me rendis sur les lieux. L'aquéduc est en béton et en ciment comme ceux dont je viens de parler; les proportions de son canal sont à peu près les mêmes, 0,36 sur 0,50; son antiquité n'est pas douteuse, puisqu'il passe sous une mosaïque romaine; enfin l'endroit ou il a été reconnu touche presque à l'antique enceinte, et se trouve très-près du point d'où l'inscription n.° 24 a été retirée. Si je ne puis conclure de ces faits, que les présomptions émises plus haut, en discutant l'inscription du préteur Secundus, doivent être admises, du moins elles en paraîtront moins hasardées.

La mosaïque, établie à deux pieds au-dessus de l'aquéduc, représente un pavé en écailles; il a pour bordure un double ruban roulé entre deux plates-bandes. Les couleurs employées sont le blanc, le noir, le rouge, le jaune et le bleu.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LA TOPOGRAPHIE DE BARÈGES-LES-BAINS

ET DE SES ENVIRONS,

SUR LES CAUSES DE DESTRUCTION DES MONTAGNES, LES MOYENS DE LES COMBATTRE, ET LES TRAVAUX A EXÉCUTER POUR LA CONSERVATION DE BARÈGES ET DE SON HÔPITAL MILITAIRE;

PAR M. LERMIER,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, MEMBRE DES ACADÉMIES DES SCIENCES DE TOULOUSE, BORDEAUX, TURIN, ETC., COMMISSAIRE EN CHEF DES POUDRES ET SALPÊTRES.

La ville de Barèges, située dans les hautes Pyrénées, est bâtie dans la vallée de Bastan; cette vallée, à peu près dirigée de l'est à l'ouest et parallèlement à la chaîne des Pyrénées, commence à la montagne du Tour-Malet et finit à la vallée de Luz, sur une longueur d'environ trois lieues de poste. Le gave, ou torrent appelé *Bastan*, qui coule dans cette vallée, et qui lui

a donné son nom, reçoit au-dessus de Barèges les eaux qui s'échappent du lac Doucet, situé au pied du pic du midi de Bagnères-de-Bigorre, celles qui se rassemblent dans l'entonnoir ou cirque du Tour-Malet, auxquelles viennent successivement se joindre, sur la droite, les eaux fournies par les ravins qui se précipitent de la chaîne continue de montagnes longeant la vallée de Bastan, et sur la gauche celles des torrens de Lientz et d'Escoubons.

Le Bastan, lorsqu il passe à Barèges, résulte donc de la réunion des torrens et ravins dont nous venons de parler; ils prennent tous naissance dans des montagnes entièrement déboisées et la plupart dépouillées de terre végétale, surtout vers les parties supérieures; leurs flancs sont jonchés de rochers éboulés; les plus gros blocs tapissent le fond des vallées, tandis que les sommités des pics, sont hérissées de roches primitives dans le plus grand état de délabrement et de décomposition.

C'est sous cet aspect de destruction que se présentent particulièrement les pics qui environnent le lac Doucet, l'entonnoir du Tour-Malet, les vallées d'Escoubons et de Lientz; les lacs de même nom, situés à l'origine de ces vallées et ceux supérieurs qui reposent sur les flancs désolés de Néouvielle. Ces divers ravins et torrens charrient, dans le Bastan, des débris de toutes grosseurs

depuis le simple gravier jusqu'à ces énormes masses de granit que des eaux impétueuses parviennent quelquefois à mettre en mouvement avec un bruit épouvantable et une force à laquelle rien ne peut résister. De là les ravages affreux du Bastan, il déracine les arbres et les rochers, emporte les prairies et la belle route qui le longe, et a plusieurs fois menacé Barèges et Luz d'une destruction totale.

L'état de désolation des diverses surfaces qui déversent leurs eaux dans la vallée de Bastan n'a pas toujours été tel qu'on le voit aujourd'hui. En étudiant avec soin la nature des terrains qui forment cette vallée, on reconnaît qu'ils sont composés d'un mélange confus de sable, de terre végétale fort mobile, de cailloux, de blocs de roches primitives ou de formation secondaire, roulés par les eaux, il y a sans doute de longues années. Ce terrain, évidemment de transport, forme sur la rive droite du gave les plateaux cultivés qui dominent Barèges. Il existe encore quelques parcelles de plateaux semblables sur l'autre rive, notamment le lieu appelé l'*Héritage à Colas*, au-dessous de Barèges. La correspondance des pentes et la nature identique des matériaux qui composent ces plateaux ne permet guère de douter que leur surface actuelle, quoique élevée de plusieurs centaines de pieds au-dessus du lit du gave, ne formât autrefois le fond de la vallée.

Ce terrain de transport dont nous venons de parler se relève encore plus haut le long des flancs des montagnes qui finissent cependant par laisser apercevoir, sous des pentes impropres à la culture, leurs roches primitives, comme une ceinture assez exactement parallèle à l'inclinaison longitudinale de la vallée.

Quelles qu'aient été autrefois les causes inconnues de semblables alluvions, il paraît certain que le gave actuel ayant commencé à couler sur un sol mobile et peu résistant, l'aura attaqué avec facilité, et à mesure qu'il creusait son lit, il a dû déterminer sur les rives des éboulemens qui par suite de la mobilité des terres et de leur nature, ont affecté une inclinaison de 40 à 60 degrés qu'on remarque encore aujourd'hui ; parvenu à une certaine profondeur, des sources minérales, recouvertes auparavant de plusieurs centaines de pieds de terrain de transport, vinrent à surgir au niveau du gave au pied du pic d'Eyré : leurs vertus merveilleuses ayant été plus tard reconnues, Barèges fut fondé, disputant successivement au torrent, sur la rive gauche, quelques pieds du terrain de son lit, au fond de l'espèce de tranchée qu'il était parvenu à faire avec les siècles dans le terrain de transport dont nous avons parlé.

En même temps que le Bastan creusait son lit dans le sens de la longueur de la vallée, celles

d'Escoubons et de Lientz peut-être aussi recouvertes alors d'une couche plus ou moins épaisse de terrain de transport, d'ailleurs très-étroites et offrant une pente rapide, ont dû être dépouillées de bonne heure, par l'action des eaux, de ce terrain de transport peu consistant, et offrir depuis long-temps l'aspect affreux qu'elles présentent aujourd'hui, tandis que leurs torrens, à leurs embouchures dans la vallée de Bastan, entraînèrent une portion du terrain de transport de cette vallée. Les plateaux de la gauche du gave, d'ailleurs moins étendus que ceux de l'autre rive, furent ainsi séparés en compartimens, leurs formes s'arrondirent par l'effet des causes actives que recèlent les montagnes, jointes aux travaux des hommes; de sorte qu'ils offrent aujourd'hui l'aspect de mamelons plus ou moins élevés, tandis que les plateaux opposés sont encore assez étendus. Ici une disposition différente des montagnes formant une seule chaîne continue et parallèle au cours du Bastan dut amener d'autres résultats; quelques inégalités vers les parties supérieures des pics primitifs se combinant avec les mouvemens des diverses surfaces des flancs de cette chaîne, donnèrent naissance à des ravins plus ou moins considérables; leurs eaux se frayèrent, dans le terrain des plateaux, un lit qui devint de plus en plus profond, à mesure que le Bastan, dans lequel elles viennent se rendre,

creusait le sien. Actuellement ces ravins latéraux et perpendiculaires au cours du gave sont extrêmement profonds et rapides ; ils coupent en plusieurs compartimens les plateaux qui dominent Barèges ; nous ne pensons pas qu'ils aient encore atteint, non plus que le gave, le terrain primitif ; ainsi leurs affouillemens dans le terrain de transport, ne paraissent pas devoir cesser encore.

Nous avons essayé de donner une idée générale des changemens survenus, avec les siècles, dans la configuration de la vallée de Bastan ; les causes toujours actives auxquelles ils sont dus agissent sur la vaste chaîne des Pyrénées, et modifiées par les pentes des diverses surfaces, par leur étendue et par la longueur des vallées, elles donnent naissance au plus petit ravin comme au gave le plus impétueux qui en deviennent des conséquences nécessaires.

Nous avons dit : que le Bastan, en déchirant profondément le terrain de transport du fond de la vallée, s'était creusé un lit maintenant à plusieurs centaines de pieds au-dessous des plateaux ; les surfaces latérales de cette tranchée affectent des pentes plus ou moins rapides, selon la nature des terres qui, dans les endroits où elles ne sont point fixées par la végétation, ou travaillées par la main des hommes, prennent une inclinaison relative à leur ténacité. Ainsi, sur ces pentes

rapides, bases actuelles des plateaux, on trouve de petites prairies, quelques parcelles cultivées en céréales, enfin des éboulemens que la chèvre seule peut parcourir. C'est dans le fond de ce déchirement qu'est située la ville de Barèges, si on peut lui donner ce nom. Elle est composée d'une seule rue longeant le gave, sur une longueur d'environ 500 mètres; l'établissement des bains et les maisons situées du même côté sont adossés au pic d'Eyré; celles bâties sur l'autre ligne donnent sur le gave et occupent véritablement le fond naturel de son lit, elles s'avancent irrégulièrement vers le torrent qu'elles barrent plus ou moins; aussi à diverses époques, et récemment encore, plusieurs d'elles ont été affouillées et emportées en totalité ou en parties, ainsi que plusieurs cabanes, etc. Pour se défendre du gave, chaque propriétaire a construit quelques massifs ou éperons, etc., et autres ouvrages extrêmement grossiers et nullement coordonnés les uns aux autres, de sorte que loin de se soutenir mutuellement ils ne tendent souvent qu'à déplacer les dangers et à les augmenter, car ils forcent le Bastan à faire des affouillemens dans les terres mobiles et très-escarpées, bases des plateaux de la rive opposée: là se forment des anses qui le rejettent directement sur les maisons inférieures. C'est ainsi qu'en Septembre 1829, après avoir emporté antérieurement quelques

petits jardins dans le bas Barèges, le courant du torrent se dirigeait vers cette partie de la ville sous un angle de plus de 60 à 75 centigrades. De plus, lors des crues du gave, l'escarpement des bases des plateaux tend encore à rejeter sur la ville et partant dans leur lit naturel les eaux du torrent. Si l'on ajoute que les énormes blocs de rochers roulés par le Bastan et qui jonchent le fond de son lit rendent son cours très-variable, et peuvent concourir avec les eaux dont nous venons de parler à rejeter le torrent vers la ville, on doit s'étonner que Barèges n'ait pas éprouvé plus souvent d'affreux désastres lors des crues extraordinaires du Bastan. Ces crues proviennent, 1.° de la fonte des neiges, 2.° surtout des orages qui sont terribles dans les hautes montagnes, alors qu'elles sont déboisées et qu'elles offrent des pentes aussi roides que celles des pics et des vallées au-dessus de Barèges, 3.° des débordemens subits (mais heureusement très-rares) du lac Doucet.

Ce lac est situé au pied du pic du midi, et forme le fond d'un vaste entonnoir très-rapide. Il est gelé une grande partie de l'année, et sert de réceptacle à toutes les avalanches et autres débris des pentes escarpées qui le dominent. Les neiges s'y accumulent, soit directement, soit par l'effet des tourmentes, etc., de sorte que sa surface gelée peut se trouver recouverte d'im-

menses matériaux. Au printemps cette glace commence à fondre, principalement vers le pourtour du lac, de sorte qu'il peut arriver telle circonstance, causée par de nouvelles avalanches par exemple, qui fasse enfoncer dans le lac, qui est fort profond, et la glace et tout ce qu'elle supporte. Alors il en résulte un déplacement d'eau subit et considérable qui précipite vers le Bastan des débris divers, des rochers énormes. Le Bastan devenu furieux, dévaste et renverse tout ce qui se trouve sur son passage. C'est dans une circonstance semblable que Barèges a failli être emporté en 1762; le torrent s'était déjà fait jour dans la partie supérieure de la ville et avait endommagé dix-sept maisons; il aurait affouillé la rue selon toute sa longueur, et tout détruit, sans les secours les plus prompts. Les autres lacs, situés du côté de Néouvielle, n'ont point encore, que nous sachions, offert de semblables causes de destruction. 1.° Sur la rive droite du gave et au-dessus du Courret-Doucet, on trouve successivement les ravins de Pietz de Transarreau, de Sourisse au-dessus de Barèges; puis ceux de Midau et de Midau-d'en-Bas; le premier débouche dans le gave vers la partie centrale de la ville et l'autre vers le bas. Enfin, à quelques centaines de toises en descendant et au-dessous, on trouve le ravin du Lys qui, après avoir creusé très-profondément dans le terrain mobile des pla-

teaux, s'est trouvé obstrué par la descente de plusieurs centaines de mètres carrés de ce terrain planté d'arbres. Cette masse a glissé d'une seule pièce dans le fond du ravin d'où, plus tard, elle sera emportée par les orages.

Nous essaierons, en parlant du ravin nommé le Réaulet, de décrire le travail qui s'exécute en général dans les ravins, quelle que soit leur grandeur, par l'action des pluies et des orages; ce sont en outre autant de chemins pour les avalanches.

A Barèges les montagnards distinguent deux espèces d'avalanches : l'une qu'ils nomment terrestre, parce qu'elle entraîne souvent des matières terreuses, des cailloux, et même des rochers qui s'agglomèrent avec les neiges, et forment des masses plus ou moins compactes. C'est surtout au printemps, lors des dégels et lorsque de fortes pluies imbibent les neiges, que cette espèce d'avalanche se forme. La pluie, le vent, l'action du dégel, la moindre cause, le bruit que font les voyageurs en marchant ou même en parlant, peuvent en général déterminer une avalanche : aussi chacun se tait aux endroits périlleux.

Lorsque, par une cause quelconque, une pelote de neige vient à se détacher du sommet d'un pic ou de tout autre point élevé, il peut arriver qu'en roulant elle serve de noyau à la formation d'une masse neigeuse, qui deviendra d'autant plus grosse qu'elle part de plus haut :

d'abord son poids, peu considérable, presse faiblement la surface de la neige qui s'agglomère par couches peu épaisses; mais bientôt ce poids augmente avec une rapidité extrême et bien supérieure à l'accroissement des volumes, cela tient à ce que plus la masse se grossit, plus elle presse, plus les couches qui s'ajoutent au noyau sont épaisses et denses, et plus elles contiennent de parties de glaces formées antérieurement par les gels et dégels; puis lorsque la masse a pris une certaine vitesse, elle enlève, non seulement la couche de neige et de glace qui repose sur le sol, mais encore des terres, des cailloux et des blocs de rochers qui s'incorporent à l'avalanche. Après avoir acquis quelquefois une masse énorme, et une vitesse plus ou moins grande et dépendant des pentes parcourues, l'avalanche pousse devant elle, fait ébouler ou renverse tout ce qui se trouve sur son passage, et un tel désastre résulte souvent de la seule action de la colonne d'air qu'elle a mise en mouvement, et qui la précède comme un ouragan impétueux auquel rien ne résiste. Parfois l'avalanche principale en détermine de secondaires, ou elle se brise et se sépare elle-même en plusieurs parties; enfin elle arrive au fond du Bastan, le franchit quelquefois, et remonte plus ou moins haut sur le versant opposé en vertu de sa vitesse acquise; de là elle tombe souvent pour causer de nouveaux ravages; d'autres fois elle s'ar-

rête sur le gave et forme une digue que le torrent ne perce qu'avec peine, ce qui peut, dans certains cas, causer en amont un gonflement considérable des eaux; alors le torrent devenu furieux, affouille et renverse tout ce qui lui offre quelque obstacle (1).

La deuxième espèce d'avalanche est désignée par les épithètes de *volage volante;* sans doute parce que, dans ce cas, les neiges ne s'agglomèrent pas comme dans l'avalanche terreuse; elles restent mobiles et arrivent dans cet état des sommités dans les vallées. C'est toujours quand il est tombé de grandes quantités de neiges dans les montagnes, et par un temps de grand vent, accompagné ou non de la chute de neiges abondantes que cette avalanche a lieu. Le vent et la tourmente rassemblent ces neiges mobiles vers la sommité de quelque ravin; bientôt leur poids considérable, joint à la force du vent, les précipite en masses énormes vers le pied de la mon-

---

(1) Il y a quelques années une très-forte avalanche se précipita d'un ravin situé sur la rive droite du Bastan, à 15 minutes au-dessus de Barèges; elle s'étendait d'un plateau à l'autre et servit fort avant dans la belle saison de pont aux bestiaux et de communication entre les deux rives, sur une longueur de quelques centaines de pas. Heureusement le gave avait pu se frayer promptement une issue en dessous, et il n'en résulta aucun désastre, sans cela Barèges pouvait être emporté.

tagne en les faisant glisser sur des pentes quelquefois fort inclinées, et garnies de couches plus solides de neiges gelées et à demi-glacées : ces neiges, transportées avec la vitesse de la foudre, forment comme un nuage mêlé de vent, si on peut s'exprimer ainsi ; la colonne d'air mise en mouvement et qui précède l'avalanche a une vitesse extrême, et renverse tout. Cette avalanche est beaucoup plus dangereuse que celle dite terrestre, et par la promptitude des désastres qui ne permet point de pouvoir chercher un abri, et par les quantités de neiges transportées qui écrasent tout de leur poids et sur une étendue qui peut être considérable.

Considérés sous les rapports des avalanches qu'ils dirigent sur la ville, les ravins de Midau et de Midau-d'en-Bas menacent Barèges d'une destruction partielle il est vrai, mais imminente. De plus, le mal va toujours en augmentant, par suite de l'élargissement des ravins et de la destruction des crêtes de leurs surfaces latérales, de sorte que chaque année une plus grande partie de la ville se trouve en péril, tellement que les avalanches de Midau peuvent actuellement donner des craintes pour la partie ouest du bâtiment des bains.

2.° Sur la rive gauche du gave on trouve des ravins appelés *Bazancou de Mouré*, *Bazancou de Millot*. Le premier donne derrière le bâtiment

des bains, l'autre débouche de la forêt derrière l'hôtel Gaci. Ces deux ravins qui ont été très-menaçans autrefois, sont maintenant fixés par les arbres et la végétation qui les recouvrent, ce qui indique d'une manière certaine le remède qu'on peut opposer à ces torrens dévastateurs.

On trouve ensuite un peu au-dessous de Barèges un autre ravin appelé le *Réaulet* qui veut dire *petit ruisseau*. Il est probable qu'autrefois ce ravin était effectivement peu considérable; actuellement c'est peut-être le plus terrible des Pyrénées. Il y a vingt ans et plus la tête de ce ravin n'atteignait pas l'allée du bois; en 1813 elle était de beaucoup inférieure aux arbres de la forêt; mais depuis cette époque les dégradations ont pris un accroissement si considérable que l'origine de l'entonnoir s'élève de beaucoup au-dessus des derniers arbres et a dépassé un sentier assez large longeant la partie supérieure de la forêt. Les crevasses longitudinales que l'on remarque vers la tête de l'entonnoir favorisent le départ de grandes plaques de terrain qui seront avant peu entraînées et suivront la même route que celles dont cet épouvantable déchirement est jonché. Plus bas, et surtout vers la gauche en descendant, les escarpemens latéraux sont plus rapides que ceux opposés; des portions de terrain recouvertes d'arbres et d'une active végétation qui retient les terres, semblent sus-

pendues sur le précipice où elles seront avant peu englouties ; plus bas encore et dans le fond du ravin se trouve une énorme masse de rochers, non encore entièrement séparée de la portion de la forêt.

C'est en vain jusqu'à présent que le torrent a sapé cet obstacle, il a été obligé de céder à sa stabilité et de le contourner ; mais il est dans la marche des choses, et il résulte de l'inspection des lieux que le torrent en demeurera vainqueur : alors les plateaux, jusqu'à présent protégés par cette masse de rochers, seront entièrement entraînés, et avec eux quelques cabanes auxquelles ils servent d'abri, le tout viendra accroître le champ de désolation compris entre la forêt et le Bastan et jonché sur une étendue de plus de vingt arpens, de tous les débris vomis par le Réaulet. La route de Barèges à Luz qui traverse nécessairement ce chaos, se trouve emportée tous les ans sur une longueur plus ou moins considérable, et le mal va toujours croissant.

On conçoit en effet que les causes de pareils ravages, en rapport avec les surfaces des parties latérales du ravin et de l'immense entonnoir situé à son origine, augmentent généralement chaque année par suite des éboulemens du périmètre ; en effet le torrent creuse constamment son lit, ce qui tend à rendre plus rapides les

déchiremens latéraux et à déterminer nécessairement de nouveaux éboulemens, jusqu'à ce que le fond soit devenu stationnaire (nous ne prendrons point ce mot dans un sens absolu, car les eaux creusent même les roches les plus dures; mais l'action devient tellement lente, qu'elle permet à la végétation de s'établir et de surmonter cette cause de destruction), ce qui arrivera lorsqu'il aura atteint, soit les roches primitives, soit des couches assez résistantes; alors les terres prendront une inclinaison relative à leur ténacité, elles se garniront bientôt de gazons, de végétaux, de bois, etc. Car cette action vitale de la nature a une grande énergie dans les montagnes où elle tend constamment comme dans l'homme, à cicatriser les plaies et déchiremens dus à des causes perturbatrices.

Le ravin dont nous venons de parler est encore loin d'avoir atteint le point où il devra diminuer ses ravages, il devient au contraire chaque jour de plus en plus menaçant; il est impossible sans l'avoir vu, de se faire une idée de la force d'un pareil torrent et de l'épouvantable image de destruction qu'il présente, lorsqu'il est mis en action par ces abats d'eau subits résultans d'orages terribles qui crêvent sur les pics. Les pluies légères, les gels et dégels ont détaché antérieurement de toute la surface du ravin les terres mobiles et les graves plus ou moins gros-

ses, ils ont déchaussé et laissé à nu suspendus sur l'abîme des blocs de rochers roulés de toutes grosseurs, et sapé vers les arêtes, formant le périmètre du ravin, le sol dont la superficie est encore retenue par les racines des arbres et des végétaux; alors si un orage éclate, les portions de sol dont nous venons de parler, les cailloux roulés, les blocs de roches sont entraînés; dans leur chute ils se brisent, leurs éclats tombent sur ceux de plus en plus gros dont le ravin est jonché, les entraînent, les brisent eux-mêmes au milieu de la fumée et des éclairs résultans de chocs aussi terribles; finalement un amas épouvantable de débris de toute espèce, mélangé de boue liquide, se trouve vomi par le torrent avec un fracas horrible et une force irrésistible.

Au-dessous du Réaulet on trouve plusieurs autres ravins moins dangereux; les plus considérables sont ceux de Pontis et de Louro. Ils ont fait de profonds et larges déchiremens dans les flancs de la montagne et tendent à détruire les pacages, en même temps qu'ils joignent chaque année leurs forces à celle du Bastan pour labourer et anéantir une portion plus ou moins étendue de la belle route de Barèges à Luz.

Après avoir exposé plusieurs considérations topographiques sur les environs de Barèges, et avoir décrit certains effets désastreux dus aux

causes permanentes qui agissent avec tant d'énergie dans les hautes montagnes pour hâter leur destruction, nous allons chercher à étudier d'une manière particulière quelques-unes de ces causes ; surtout celles qui paraissent avoir le plus d'influence.

Il faut mettre au premier rang :

1.° Le déboisement presque complet de cette partie des Pyrénées.

2.° L'état de décharnement des pics.

3.° Les affouillemens des ravins et des gaves.

4.° Les arrosemens dirigés par les montagnards sur leurs prairies.

5.° La culture en céréales des terrains trop inclinés.

6.° Enfin le parcours des bestiaux.

1.° DÉBOISEMENS.

La partie française des Pyrénées a été depuis un temps immémorial beaucoup moins boisée que le versant espagnol; plus peuplée et par cela même plus exposée à la destruction qu'entraînent les travaux des hommes, elle s'est déboisée rapidement et pour fournir à la consommation d'une population nombreuse assiégée de longs hivers, et pour subvenir aux besoins de l'intérieur de la France, besoins qui deviennent tous les jours plus nombreux. Aussi la plupart des belles forêts des basses Pyrénées n'existent plus;

celles des hautes Pyrénées sont la proie des montagnards imprévoyans qui les dévastent et ne profitent réellement que d'une faible partie du bois : c'est ainsi que dans les environs de Gavarnie il n'en reste peut-être pas pour 25 à 30 ans. Plusieurs villages, dans diverses parties de ces montagnes, ont déjà été abandonnés faute de combustible ; déjà les montagnards vont chercher jusqu'en Espagne les troncs résineux du pin qu'ils fendent en éclats destinés à leur servir de torches pendant les longues soirées d'hiver. Les habitans d'un grand nombre de vallées sont occupés une partie de l'arrière-saison à faire leur provision de bois qu'ils transportent, à dos de cheval, de cinq ou six lieues de distance.

La plupart des bois existans sont communaux et partant voués à une destruction inévitable là surtout où le besoin est impérieux. Une fois qu'une forêt commence à se déboiser, les herbes poussent, les troupeaux y viennent paître, ils détruisent les jeunes arbres et par suite tout espoir de reboisement ; c'est ainsi que plusieurs vallées que nous avons parcourues n'offrent plus aujourd'hui un seul arbre et semblent vouées sous peu à la stérilité. Il n'y a peut-être pas dans les Pyrénées une seule vallée dont les habitans cherchent à faire des semis, ainsi par le fait du déboisement une population qui tendrait à s'accroître, deviendra stationnaire, décroîtra et

s'anéantira dans certains lieux, faute d'une chose de première nécessité. Les déboisemens ne se bornent point à priver de combustible certaines localités et de bois de construction tout le pays; pour bien apprécier tous les autres inconvéniens qui les accompagnent, il faudrait connaître toutes les influences que les bois exercent soit localement, soit sur une vaste étendue de terrain Ici un grand nombre de questions se présentent, quelques-unes ne sont plus un objet de controverse, mais on n'est pas d'accord sur toutes les autres.

Nous restreindrons ce que nous pourrions dire sur ce sujet à l'influence locale des bois, considérés sous leurs rapports météorologiques, topographiques, métallurgiques, et sans sortir de la chaîne des Pyrénées.

On ne connaît pas encore, d'une manière bien certaine, l'action des bois sur les phénomènes météorologiques; cependant il y a tout lieu de croire que les bois attirent les vapeurs qui flottent dans l'atmosphère, quelquefois invisibles, d'autres fois sous forme de brouillards, ou même de nuages plus ou moins ramassés; ce que l'on voit fréquemment, ce sont des vapeurs traverser les vallées ou longer des gorges en s'appuyant sur les flancs des chaînes, se diriger sur les pics qu'elles entourent d'une large ceinture, perdre une grande partie de leur mouvement, paraître

retenues par une force attractive et se plaire, pour ainsi dire, dans ces régions. Ces effets se remarquent plus souvent et d'une manière plus saillante sur les parties boisées des montagnes.

Il faut sans doute dans ces cas d'attraction attribuer une grande influence à la masse proprement dite des pics et peut-être aussi à leur forme, mais l'état de boisement ou de déboisement exerce aussi une action certaine; la vallée d'Argelès, dont le bassin est fort long sur $^1/_2$ à $^3/_4$ de lieue de largeur et maintenant entouré de sommets déboisés, offre un exemple frappant de ces influences; les orages sont beaucoup plus fréquens sur cette vallée qu'il y a 60 ans et plus, époque à laquelle la végétation n'avait pas encore abandonné les pics qui l'environnent; la grêle et le tonnerre dévastent parfois cette belle vallée, chose inouie autrefois. Nous avons vu souvent dans une ville de Normandie, située dans une vaste plaine entre deux forêts considérables assez voisines, les pluies, les grêles, les neiges être plus fréquentes et plus abondantes vers les bois que dans la plaine, des orages qui semblaient se diriger sur la ville, changer de route d'une manière remarquable pour se porter sur l'une ou l'autre forêt, quelquefois même se séparer et aller éclater sur chacune d'elles en laissant la ville dans un état de calme atmosphérique parfait. Il n'est peut-être pas déraisonnable de con-

clure de ces faits et d'une foule d'autres semblables que je pourrais citer, que les bois attirent et les vapeurs et les orages, qu'ils les forcent à se résoudre, qu'ils les dissipent parfois et les préviennent peut-être dans certains cas. Il faut sans doute avoir recours aux attractions électriques et au pouvoir des pointes pour expliquer ces effets (1).

De l'influence des bois sur les vapeurs qui flottent dans l'atmosphère, doit résulter un grand nombre de conséquences touchant les grands mouvemens atmosphériques dus aux raréfactions de l'air dans les gorges et les vallées. Selon qu'elles sont plus ou moins boisées, les réflections de la lumière, et surtout des rayons solaires, sont singulièrement modifiées; c'est ainsi que dans la

(1) On sait que par des temps d'orage les paratonnerres fonctionnent quelquefois long-temps avant qu'un jet de matière électrique les parcoure. Le feu St. Elme qu'on remarque dans certaines circonstances à l'extrémité des mâts des navires, indique la puissance des pointes pour soutirer ou émettre l'électricité. Il n'est point douteux que les sommités des branches ne soient plus ou moins fortement électrisées lorsqu'il passe des nuages orageux à une distance convenable et qu'on ne doive les considérer comme des pointes fort puissantes dans certains cas; ainsi qu'il arrive souvent dans les montagnes où elles se trouvent fort voisines de la région des nuages et quelquefois en contact avec les vapeurs aqueuses.

vallée de Bastan, dirigée de l'est à l'ouest, et exposée presque toute la journée aux rayons solaires qui frappent d'ailleurs des surfaces arides et aptes à réfléchir beaucoup plus de lumière que les bois aux teintes sombres, la masse d'air ambiante se trouve fortement dilatée; elle tend alors à s'élever en se dirigeant vers le Tour-Mallet, poussée par la colonne d'air froid qui afflue des vallées inférieures. Aussi est-ce presque constamment dans ce sens, que les vapeurs arrivent à Barèges en longeant les flancs des montagnes, et que les brouillards et les nuages envahissent la vallée. Je les ai vus plusieurs fois du sommet du pic du midi se former lentement sur les immenses plaines des basses Pyrénées, se diriger en colonnes par Lourdes, Argelès, la gorge de Pierre-Fite; se bifurquer à l'entrée de la vallée de Luz : une portion continuait sa route vers Gavarnie, et l'autre tournait sur la gauche, remontant la vallée de Bastan jusqu'à Barèges. Cependant ces brouillards devenaient plus épais, et finissaient par voiler les immenses plaines dont nous venons de parler; puis s'élevant graduellement dans l'atmosphère par l'effet de la chaleur solaire, ils arrivaient vers le pied du pic du midi et de la chaîne à l'ouest; plus tard ils atteignaient la crête de cette chaîne, alors ils étaient repoussés et dissous par la colonne d'air chaud qui s'élevait de la vallée de Bastan; ce n'était qu'après plusieurs

heures qu'ils parvenaient à doubler l'arête, ou à déboucher par le Tour-Mallet dans cette vallée.

Le jeu des vapeurs et les mouvemens de masses aussi étendues est une chose bien curieuse à observer, lorsqu'on domine les phénomènes et qu'on peut, d'un coup d'œil, en embrasser l'ensemble; c'est le moyen de se former une idée de la manière dont les grands phénomènes météorologiques s'élaborent dans les hautes montagnes. On voit une vallée dans laquelle, par suite de causes diverses, une raréfaction d'air a lieu; cette cause réagit de proche en proche, et détermine vers ces points et d'une distance de plus de dix lieues, un transport de vapeurs qui décrivent des sinuosités sans nombre, pour revenir presque vers leur point de départ.

Les influences topographiques des bois ne sont pas moins importantes et sont mieux connues. Les bois opposent mille obstacles à la trop prompte descente des eaux. Le choc des gouttes d'eau est d'abord rompu par la résistance des feuilles, par celle des branches; les graminées, les mousses, les bruyères qui tapissent quelquefois le sol sur une épaisseur considérable, servent d'éponges et retardent l'infiltration des eaux qu'elles conservent long-temps, soit en favorisant une plus lente et plus abondante infiltration, soit en tempérant l'ardeur du soleil et en empêchant une trop prompte évaporation. Le fait est que c'est toujours au pied

des coteaux boisés, et en général vers celui des montagnes couvertes d'une riche végétation, que l'on trouve les eaux les plus abondantes et les meilleures. Là elles ne traînent point après elles et le ravage et la destruction, leur cours innocent et divisé en filets divers va porter partout la fraîcheur et la fécondité; les plus fortes chaleurs sont impuissantes pour tarir ces sources bienfaisantes; les torrens ne recevant qu'un tribut accoutumé, demeurent dans leur lit, et ne cessent d'offrir des eaux abondantes aux animaux et aux hommes. D'un autre côté, les racines des végétaux et celles des arbres retiennent les terres, et par leurs détritus auxquels se joignent ceux annuels des feuilles et autres débris, augmentent, de proche en proche, la proportion de terre végétale; la force vitale de la nature tend à se répandre et à couvrir d'une active végétation des lieux arides auparavant, et devenus depuis le refuge d'une multitude d'êtres animés que de nouvelles harmonies y attirent; de plus, la présence des bois en retenant les neiges, écarte des montagnes le plus terrible fléau, les avalanches, fléau contre lequel la force échoue, et qui porte instantanément de tous côtés la destruction et l'épouvante.

Les bois viennent-ils à se détruire ou à disparaître entièrement? on est privé des avantages dont nous venons de parler, et l'absence de cha-

cun d'eux amène une cause de destruction qui s'accroît avec une rapidité effrayante. En effet, aussitôt que, par des causes quelconques, une forêt commence à se dégarnir, chaque année les détritus, formant la terre végétale, diminuent et finissent par ne plus compenser celle entraînée par les pluies et autres causes sans cesse actives; certaines parties du sol se dépouillent de végétaux, il se forme bientôt de légers sillons qui s'augmentent et deviennent des ravins, lesquels prennent souvent un accroissement très-rapide, et finissent par déchirer les montagnes jusque dans leurs entrailles. D'un autre côté, les arbustes, les plantes qui se plaisent à de grandes hauteurs disparaissent, les terres n'étant plus retenues par ces liens naturels disparaissent aussi; la roche mise à nu s'exfolie et se détruit par l'action des gels et dégels; les orages si terribles dans ces régions élevées, versent par torrens des eaux qui roulent avec vitesse sur les surfaces décharnées de ces pics, elles entraînent tout, déracinent les rochers mêmes qu'elles précipitent dans les vallées où ils vont exercer de nouveaux ravages, roulés par les torrens qui débordent en emportant les vallées elles-mêmes dans celles inférieures. Cependant le temps des pluies se passe; les neiges se fondent; les sources commencent à diminuer et tarissent; la sécheresse et par suite l'aridité s'emparent des surfaces nues frappées des

rayons solaires d'été; les gaves refusent aux vallées inférieures des eaux qui les fertilisaient autrefois, et une série de circonstances fâcheuses et de maux naissent de cette rupture d'harmonie dans les hautes montagnes.

Considérés sous les rapports métallurgiques, les déboisemens ont pour résultat de faire abandonner l'exploitation des mines qui cessent de présenter des avantages alors que le combustible atteint un prix trop élevé; telle est la cause de l'abandon d'un grand nombre de mines dans les hautes Pyrénées. L'industrie et l'aisance s'éloignent ainsi d'une population laborieuse, et qui passe dans l'inertie les longues soirées d'hiver.

2.° DÉCHARNEMENT DES PICS.

Il résulte souvent du déboisement, ainsi que nous venons de l'expliquer. Nous ignorons si à une certaine époque tous les sommets des Pyrénées ont été boisés. Cependant d'après les belles observations de M. Élie de Beaumont, qui tendent à faire conclure avec un grand degré de vraisemblance que les chaînes de montagnes ont été formées par soulèvement et à diverses époques, il faudrait admettre: 1.° que même les sommets les plus élevés aujourd'hui ont été généralement boisés ou au moins couverts de terre végétale ainsi que les continens dont ils faisaient partie avant leur soulèvement, si toutefois ce sou-

lèvement n'a pas eu lieu du sein des eaux; 2.° que la disparition de la végétation et des terres végétales a demandé un temps plus ou moins long. Ce qu'il y a de certain c'est qu'actuellement beaucoup de ces pics s'élèvent au-dessus du point où cesse toute végétation; la terre végétale, s'il en a existé sur ces sommets, a donc dû disparaître n'étant pas renouvelée. La roche mise à nu et soumise à l'action du temps et des météores s'est décomposée et offre à l'œil ces formes aiguës des pics du premier ordre. Nous avons fait remarquer antérieurement combien l'action des orages sur des surfaces ainsi dépouillées de végétation était funeste : plus les pentes sont rapides et plus les inconvéniens augmentent.

3.° *Les affouillemens du gave et des ravins* sont une des causes les plus actives de destruction des montagnes dont ils emportent les débris dans les vallées, dans les plaines et jusqu'à la mer. Ils ont produit les tranchées quelquefois très-profondes qui sillonnent diverses surfaces; ils ont encore facilité aux eaux la formation d'une multitude de petits ravins secondaires sur les pentes ordinairement fort inclinées qui encaissent le lit des ravins principaux, tellement que par les temps de fortes pluies ou d'orages, tous ces ravins venant à fonctionner offrent une image effrayante de destruction, surtout alors qu'on

pense que leur puissance va toujours en augmentant et que le temps ne manque jamais à la nature.

C'est surtout dans les environs de Barèges où le déboisement est complet, que ces causes de destruction ont acquis une énergie qui épouvante, pourvu qu'on se transporte seulement de quelques années dans l'avenir. De toutes parts, on ne voit que déchiremens affreux, que ruines, surtout si l'on remonte vers le pic du midi ou par les vallées de Lientz et d'Escoubons vers les lacs de Néouvielle, là on ne rencontre que le désert, la solitude de la mort et la paix des tombeaux. Par suite le Bastan, dans ses crues, ravage tout et entraînera un jour Barèges, pourvu qu'on ajourne encore les travaux à opposer à cet ennemi furieux. Si l'on doit s'étonner, c'est que la ville qui, plusieurs fois, a couru les plus grands dangers, puisqu'elle a été partiellement emportée, ne l'ait pas été en entier. Plus bas le torrent affouille les coteaux, entraîne tous les ans et des arbres et des prairies, et la route est sa proie accoutumée; enfin il déchire et recouvre fréquemment de débris la jolie vallée de Luz: on se rappelle les épouvantables ravages qu'il y a faits naguères et dont on voit encore les traces; plus de cent journaux de prairies furent emportés; huit cents ouvriers furent occupés d'urgence à réparer la route de Barèges, afin de

la rendre praticable pour l'époque de la saison des eaux, et ne point plonger dans la plus profonde misère une vallée qui ne peut nourrir ses habitans.

4.° *Arrosemens.* Nous avons, comme tout le monde, admiré l'adresse merveilleuse avec laquelle le montagnard sait amener les eaux vers sa prairie et les répartir également sur des surfaces très-tourmentées. L'eau du gave quoique très-limpide dépose un limon très-fertile. C'est en provoquant de semblables dépôts que l'on recrée sur un gravier aride les prairies qui ont été emportées. Il est vrai que les quantités d'eaux nécessaires sont immenses, mais elles ne manquent pas ordinairement. Lorsque les prairies sont basses et peu inclinées, ces arrosages abondans n'entraînent pas d'inconvéniens; l'eau qui n'est point absorbée par le sol coule à sa surface et se rend dans des lieux inférieurs, mais si la pente des prairies est considérable, alors il arrive souvent que les eaux qui s'infiltrent en abondance dans un terrain léger rencontrent, soit des bancs de rochers, soit des couches d'un terrain résistant et non perméable, alors elles viennent surgir plus bas à la surface de la prairie et donnent lieu à des éboulemens qui peuvent s'accroître rapidement lorsqu'on ne cherche pas à les fixer dès leur origine. Si, comme aux plateaux de Barèges, les prairies ne sont pas très-

inclinées mais dominent des ravins profonds; les eaux peuvent surgir plus bas que le sol de ces prairies et sur les pentes très-roides des déchiremens qui leur servent de base, les terres végétales très-meubles sont emportées, les bases des plateaux sont sapées et alors les arrosemens deviennent une cause fort active de destruction.

5.° *Culture en céréales de surfaces trop inclinées.* Il est manifeste qu'un sol aussi incliné en général que celui des montagnes doit être facilement emporté par l'action des pluies et surtout lorsqu'on rend sa surface meuble et qu'on la travaille pour lui confier diverses semences. L'énergie de ces causes destructives augmente avec l'inclinaison des surfaces, et sous ce rapport les montagnards sont d'une imprévoyance étonnante. Pressés peut-être par l'impérieuse nécessité du présent, ils ne laissent inculte aucun terrain quelque peu étendu et quelque élevé qu'il soit. Aussi c'est avec un sentiment d'étonnement mêlé de crainte qu'on les voit dans des lieux jugés inaccessibles, moissonner vers la région habituelle des brouillards quelques épis qu'une chaleur factice doit achever de mûrir. Il leur serait cependant facile après deux ou trois années d'expérience de préciser l'époque à laquelle leur champ aura cessé d'exister. C'est ainsi que sur le flanc de la montagne qui précède le pic St. Justin au-dessous de Barèges, nous avons vu

disparaître dans moins de dix ans plus de la moitié des terrains cultivés. Le montagnard généralement ne calcule point l'avenir, ou du moins, s'il pousse jusque là ses prévisions, il ne les rapporte guère qu'à lui.

6.° *Parcours des bestiaux.* Voilà certainement une des causes les plus actives de destruction des montagnes, parce qu'elle entraîne comme conséquence inévitable, le déboisement complet des lieux de parcours et quelquefois de proche en proche, celui des bois gardés, vu l'extrême difficulté et l'impossibilité même, dans certains cas, d'une surveillance continue; les troupeaux, d'un autre côté, font rouler des pierres, causent des éboulemens et agissent par leur nombre et par la puissance du temps.

Nous venons de signaler les principales causes de destruction qui environnent et menacent, à chaque instant, Barèges et sa vallée désolée; aussi les habitans instruits par l'expérience laissent vers le milieu de la ville immédiatement au-dessous des piscines, un espace de 65 pas en longueur qu'ils livrent aux fureurs des avalanches du ravin du centre. Au commencement de chaque saison des eaux on construit sur ces emplacemens des baraques en bois qui sont plus tard démolies et conservées à Luz pendant l'hiver.

Recherchons maintenant les divers moyens que l'on pourrait employer dans le but de conserver

des eaux aussi précieuses que celles de Barèges, et d'assurer pour l'avenir l'existence de l'hôpital militaire; toutefois n'oublions point que l'homme, atome imperceptible au milieu des masses énormes des montagnes, ne peut lutter directement contre les grands accidens qui s'élaborent dans leur sein, et sont pour ainsi dire proportionnels à leurs dimensions colossales. C'est donc en prévenant de tels phénomènes qu'il doit chercher à employer sa puissance; mais ayant à lutter contre des causes destructives sans cesse agissantes, il doit, sous peine de succomber, opposer une persévérance à toute épreuve à la puissance du temps.

Les moyens de préservation doivent se conclure généralement de l'étude approfondie des causes de destruction, ou des faits qui, placés sous l'influence de circonstances favorables, ont retardé, arrêté, ou même surmonté ces causes destructives.

Il est bien reconnu aujourd'hui, et il résulte de ce que nous avons dit antérieurement, que les reboisemens sont un des moyens les plus efficaces pour prévenir les avalanches, fixer les ravins, empêcher le décharnement des pics et des montagnes, et par suite diminuer la furie des torrens et leurs effets désastreux. S'il fallait citer encore des exemples irrécusables, nous les prendrions à Barèges même, ils auraient en outre le mérite de la spécialité.

De toutes les forêts qui ont sans doute existé autrefois dans les environs de Barèges, il ne reste plus, 1.° qu'un bouquet de bois au lieu dit *Tourne-Bouc*, vers le confluentde la vallée d'Escoubons; 2.° le bois appelé le *Bois de Barèges*, situé sur les flancs du pic d'Eyré; il domine la ville et la défend complétement des avalanches de cette partie de la montagne; aussi une garde sévère, facilitée peut-être par la conviction des montagnards qui ne peuvent s'empêcher de reconnaître que de l'existence de cette forêt dépend celle de Barèges, et par suite la leur, a permis à la végétation de reprendre ses droits. A une certaine époque ce bois avait été dévasté, et aurait certainement fini par disparaître, déjà les ravins de Mouré et de Millot dont nous avons parlé, avaient pris un accroissement effrayant; des blocs, plus ou moins gros et tels qu'on en remarque encore dans leur lit, roulaient directement sur la ville; c'en était fait de Barèges et de l'établissement thermal sans quelques travaux que l'imminence du danger commanda impérieusement, et qui, continués postérieurement, concoururent, avec la garde la plus sévère de la forêt, à fixer ces ravins complétement innocens aujourd'hui.

Les avalanches et les affouillemens des ravins ne peuvent être prévenus que par le reboisement des pics qui entourent Barèges, et notamment

ceux où prennent naissance les deux ravins de Midau et Midau-d'en-Bas. A cet effet, le Gouvernement, après avoir acheté aux communes qui en sont propriétaires les portions de ces montagnes qui surmontent les plateaux, devra en interdire le parcours avec une grande sévérité, et les faire ensemencer successivement, à partir des sommités sur lesquelles se plaisent les sapins. Les zones inférieures seront peuplées des bois qui affectionneront ces diverses élévations. On est certain que le hêtre, les bouleaux, etc., y prospéreront, car il existe heureusement encore assez de terre végétale pour être assuré du succès. Cette mesure, d'une grande importance, ne sera complète que par l'acquisition du plateau de Midau, des deux ravins qui le limitent, et d'une zone de terrain au-delà de chacun d'eux dans les plateaux de Courredge et d'Aygat; le tout devra être semé de hêtres, etc., qui deviendront de la plus grande beauté. Les semis sur ces plateaux n'offriront aucune difficulté. Quant à la fixation des ravins et des pentes fort rapides qui forment leurs lits, elle sera singulièrement facilitée lorsque les semis des parties supérieures ne permettront plus aux avalanches de se former, et que les ravins ne fourniront plus que peu de matériaux lors des orages. A cet effet, il faudra, 1.° adoucir les pentes trop rapides en faisant ébouler les terres et arrondissant les arêtes; 2.° semer sur le

sol ainsi préparé des graminées, surtout du chiendent et autres plantes propres à lier les terres et à les retenir; 3.° planter et semer encore diverses sortes d'arbres et d'arbustes appropriés, et qui se trouveront facilement dans les montagnes; 4.° faire dans le fond du ravin des murs et massifs de soutenement nombreux, pour briser le cours des eaux et les empêcher d'affouiller. Ces ouvrages seront à pierre sèche, et construits avec les cailloux et quartiers de rochers qui se trouvent sur les lieux. Au besoin, on emploiera des fascines et du bois pour retenir, temporairement et jusqu'à ce que la végétation ait pris de la force, les terres trop meubles, ou rendues telles par quelques suintemens d'eaux souterraines. On devra mettre le plus grand soin à détourner convenablement les eaux des parties supérieures afin d'éviter, le plus possible, ces infiltrations et les inconvéniens qui résultent d'arrosages trop abondans, auxquels toutefois on pourra avoir recours dans les temps de sécheresse en les dirigeant d'une main habile. Enfin, ce n'est que l'étude minutieuse des localités qui pourra suggérer une foule de petits moyens, dont le concours sera très-utile au succès des semis. Malgré tous les soins d'une vigilance soutenue, si une cause quelconque, tel qu'un orage, une avalanche, etc., déterminait quelque éboulement, ou venait à détruire les travaux faits antérieurement, il faudrait

se hâter de réparer de tels désordres, et opposer aux causes de destruction toujours actives une persévérance et une ténacité malheureusement bien rares en France, et qui finissent toujours par triompher des obstacles. On gagnera toujours beaucoup en ne donnant point aux dégradations le temps de s'accroître, et en leur opposant, dès l'origine, les travaux les plus convenables. Le ravin de Réaulet en offre un exemple frappant : lorsqu'il était peu considérable et qu'il n'atteignait, je suppose, que la masse de rochers maintenant décharnée, qui se trouve à quelques centaines de pas en remontant le fond de son lit, il eût été extrêmement facile de le fixer par les moyens que nous avons indiqués; actuellement qu'il remonte plus haut que la forêt sur une longueur de plus de demi-lieue, que son origine présente un entonnoir de plus de vingt arpens, que ses flancs offrent des surfaces presque à pic dans certains endroits, et le fond de son lit une profondeur effrayante, saccadée de ressauts de plusieurs mètres; enfin, maintenant qu'une ramification, formant déjà elle-même un ravin de quelque importance, menace de sillonner la forêt dans une direction qui se rejette vers la ville, il faudrait des travaux immenses pour arrêter un tel ravin qui menace l'existence de la forêt; il faudra sacrifier, sur une étendue assez considérable, les arbres qui avoisinent ses flancs pour

en adoucir les pentes, combler les chutes, etc., afin de pouvoir faire des semis, etc. ; peut-être, malgré les dépenses considérables qu'exigerait une telle entreprise, serait-ce encore le parti le plus économique, parce que tous les ans on est obligé de refaire la portion de chemin que le torrent emporte sur une assez grande longueur au-dessous de Barèges, et que le mal va toujours en augmentant. Ce serait vainement qu'on essaierait de contenir un pareil torrent par quelques massifs, éperons ou murs de défense, ils seraient immanquablement emportés. Tel est le sort réservé à l'espèce de mur haut et large de trois à quatre pieds seulement, construit, à partir de la forêt, pour protéger sans doute un cimetière édifié en 1829 à l'entrée de la ville, et tellement disposé qu'il est dominé d'un côté par la seule promenade que puissent fréquenter les malades, et qu'il domine de l'autre la rue de Barèges à laquelle il fait face. Personne ne peut sortir de chez soi sans avoir sous les yeux un spectacle aussi triste, surtout pour des malades. S'il est incompréhensible qu'une semblable construction, d'ailleurs assez coûteuse, ait pu être exécutée sur le bord d'un pareil torrent; il l'est bien davantage qu'on ait choisi un tel emplacement, alors que vers le haut de Barèges il s'en trouvait réunissant tous les avantages et toutes les convenances ; on eût évité de placer l'image de

la mort en permanence sous les yeux de personnes qu'on devrait s'efforcer de distraire par tous les moyens possibles. Il est certain que le torrent fera justice de ce manque de jugement, de convenance et de goût.

CRUES DU GAVE.

Les moyens à opposer à ce redoutable torrent pour préserver Barèges de ses ravages, n'offrent pas une probabilité de succès aussi grande que ceux indiqués précédemment pour prévenir les avalanches et les affouillemens des ravins, parce qu'ici il faut combattre corps à corps un ennemi puissant qui tend à reprendre un terrain qu'on lui a dérobé pendant son sommeil.

Nous avons dit antérieurement que toutes les maisons qui longent le gave n'offraient aucunes formes régulières du côté du torrent; les unes avancent, les autres reculent, chaque propriétaire a cherché à se défendre par quelques petits ouvrages, toujours faits avec la plus grande économie et nullement coordonnés les uns aux autres, de sorte que le Bastan qui arrive obliquement sur la digue Louvois, placée à l'entrée de la ville, est réfléchi vers la prairie opposée, puis il se replie sur la ville, d'où il est rejeté au pied des plateaux par quelques obstacles qu'on lui oppose, et il ricoche ainsi tout le long de Barèges. Il affouille d'un côté les terres mobiles de

sa rive droite, de l'autre les maisons qu'il frappe souvent sous un angle assez ouvert ; il en emporte fréquemment, et menace actuellement celles du bas Barèges du danger le plus imminent, ayant miné et détruit antérieurement les ouvrages qui pouvaient un peu les protéger.

La première chose à faire serait donc de redresser le cours du torrent en amont de Barèges. A cet effet, il faudrait le forcer à longer l'escarpement de rochers faisant suite aux carrières de marbre ; sa route est à peu près indiquée par le cours de la prise d'eau des moulins situés près des marbrières. Il n'est pas même improbable que telle ait été autrefois la direction de son lit. Cette rectification du cours du torrent serait extrêmement facile ; il suffirait de lui opposer quelques obstacles à son passage entre deux énormes blocs de rochers situés à la pointe de la prairie, pour le forcer à creuser lui-même son nouveau lit. Devenu ainsi à peu près parallèle à la digue Louvois, il ne cherchera plus à l'affouiller. En même temps que l'on reconstruirait cette digue de la manière la plus solide et sur des dimensions convenables, on appuierait sa tête aux rochers de la marbrière, et on la prolongerait en aval assez loin pour protéger les nouvelles acquisitions fort importantes faites par le Gouvernement pour les logemens de l'hôpital militaire. Arrivé à ce point qui correspond presque à la moitié

de la ville, le gave ferait un angle avec la rue du Bas-Barèges, et tendrait à s'en éloigner s'il n'en était empêché par le coteau de Midau qui le rejette vers les maisons; l'établissement d'une forte digue, faisant suite à celle supérieure et reliée avec elle par une courbe légère, devient indispensable pour protéger la moitié inférieure de la ville.

Les digues dont nous venons de parler devraient être construites sur les plus fortes dimensions et avec les matériaux les plus solides; ici les dépenses bien ordonnées seraient de véritables économies ; de plus, il faudrait renforcer ces digues aux endroits les plus exposés aux avalanches et aux charrois des matériaux vomis par les ravins, surtout celui de Midau. Le lit du gave serait élargi en même temps qu'on redresserait ses affouillemens dans les talus des plateaux, en coordonnant ces travaux avec ceux dont le but serait l'adoucissement des pentes lors des semis. Une chose essentielle est de ne point permettre au torrent d'affouiller les bases des plateaux, et parce qu'il les détruirait, et parce que creusant des espèces d'anses, il serait rejeté vers les digues qu'il pourrait attaquer sous un angle assez ouvert, et nous avons dit que rien ne peut lui résister lorsqu'il attaque de front. Il faut s'estimer heureux si, en lui assurant un libre et large passage, on peut le contenir par des travaux parallèles à son cours.

Nous venons d'indiquer de grands et importans travaux pour la conservation de Barèges et de ses environs ; leur urgence est reconnue par toutes les personnes qui ont été à portée d'apprécier la marche rapide et toujours croissante de la destruction de cette partie des Pyrénées, ainsi que les dangers qui menacent, à chaque instant, l'existence de ces eaux célèbres. Leur exécution complète dépend d'une persévérance soutenue, car les reboisemens et la fixation des ravins demandent des soins prolongés et ne peuvent s'opérer que successivement, puisque certaines parties inférieures ne peuvent être ensemencées que lorsqu'elles seront suffisamment garanties des avalanches par l'action des semis supérieurs ; c'est une raison qui augmente encore l'urgence de ces derniers.

Quant aux travaux qu'il est indispensable d'exécuter à Barèges même, celui qui doit primer tous les autres est heureusement le plus facile et le moins coûteux. C'est le redressement du cours du gave, puis la construction, à partir des carrières de marbre, de la tête de la digue destinée à remplacer celle de Louvois, et à mettre le haut Barèges, et jusqu'à un certain point, les parties inférieures de la ville, à l'abri d'une destruction qui dans l'état actuel peut arriver d'un moment à l'autre. Cette digue pourrait être limitée provisoirement à une longueur assez restreinte : mais

nous le répétons, il faudrait la prolonger plus bas pour mettre à l'abri de toute insulte quelques propriétés particulières longeant le gave, et de plus celles achetées par le Gouvernement, sans quoi les sacrifices considérables faits en faveur de l'hôpital militaire pourraient devenir stériles.

Les semis dont nous avons parlé, et que nous avons circonscrits sur les plateaux aux seules parties qui correspondent directement à la ville, pourraient s'étendre beaucoup plus loin dans le sens de la longueur de la vallée. Les bois y viendraient superbes et pourraient un jour concurremment avec la forêt actuelle, par des coupes bien entendues, pourvoir abondamment aux besoins de l'hôpital, de la ville et de la vallée. Chaque jour le bois augmente de prix à Barèges; il y est apporté à dos d'âne, dans la saison des eaux et par quantité minime. Les montagnards vont le couper là où ils peuvent, dans les montagnes; ils déracinent et brisent tout, et ce n'est qu'en s'exposant souvent aux plus grands dangers sur des pentes d'une rapidité effrayante, qu'ils parviennent à rapporter quelques minces éclats d'un bois vert qui est de suite vendu à Barèges. L'arrière-saison a-t-elle chassé les étrangers, et fait évacuer l'hôpital militaire; aussitôt tous les montagnards profitent, en toute hâte, du peu de beaux jours qui leur restent, afin de faire leurs provisions de bois si nécessaire pour passer des hivers rigoureux;

c'est alors qu'ils exploitent et dévastent les pentes les plus escarpées, les réduits les plus cachés; actuellement ils sont obligés d'aller souvent à plusieurs lieues de distance et jusque dans la vallée d'Aure disputer à ses habitans quelques troncs noueux de sapins destinés à les éclairer pendant les longues veillées.

Pour peu qu'un état de choses si alarmant continue, il est immanquable que la population des hautes Pyrénées ne disparaisse en partie, le restant sera successivement refoulé vers les grandes vallées et les lieux inférieurs de la chaîne, quelques troupeaux pendant quelques mois d'été parcourront des lieux autrefois si fertiles et si vivans; mais depuis abandonnés à la solitude et à la destruction.

Il est donc du plus haut intérêt pour le Gouvernement de prendre des mesures, afin de prévenir d'aussi tristes résultats. La génération présente souffre déjà beaucoup de l'état actuel; mais périssable et éphémère, elle aura passé comme un souffle, et les montagnes devant lesquelles s'écoulent les générations seront dans un état de désolation peut-être alors irréparable.

INSCRIPTIONS

Mentionnées dans la Dissertation

N° 1.

D [illegible] VS

CPRAPOILONIO

N° 2

POS [illegible]

N° 3.

CLBASSINVS

CONIVGI

N° 4

DIS ^ MANIBVS
SATVRNI
NA ^ POL
ITIMI ^ CO
NTVBER
NAI EP

N° 5

D M
SATVRNI
[illegible]
IVXOR
LOCVCVM
DONAVIT
CIVIS BOIA
ANNXXXVI

N° 6

D ^ M
IVLIO ^ SATVR
NI ^ DEF ^ ANO
RVM ^ XXV ^ M
NI ^ IV ^ SATVRNI
NVS ^ PATER ^ P

N° 7

D M
ET ^ MEMORIAE
PVB ^ MAIO
NIS ^ LIB ^ DE
FVC ^ AN LXV
POMINISTER
GENER
IEN

N° 8

SAVONID
ANNXV
E AVGRACI
LIS DOAV
POSVIT

N° 9.

SECVNDINA
D ANNXXXIV
P ARTROA
P CV

N° 10

D M

ET M
AVENTI

N° 11

MEMORIA LA
GVAVD SILVI
NIDEANIX
P C

N° 12.

DM

IVLIAE

VRII

VOR

N° 13

NAMMIA ^ SVL
LA ^ LIVI ^ LV
CAVNA ^ LIVI
NDOCIANE
LIVIVS ^ IACAV
NVS ^ POSVIT

N° 14

D M
CINTVGN
ATVS ^ DEA
XXX

N° 15

DM
LAETVS
PATE

N° 16

D M
SILVIBVS SILVIBI
FILIA DEFVNCTA
ANOR XVIII
SILVIBVS PATER
IARDARI

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX. (Année 1832.)

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (Marquis de), ancien maire de Bordeaux.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le vicomte), ancien maire de Bordeaux.
LAINÉ (Le comte de), pair de France.
LYNCH (Le comte de), pair de France.

MONBADON (Le comte de), pair de France.
MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothéque de la ville.
PREISSAC (Le comte de), préfet de la Gironde.
RATEAU (Le baron de), ancien procureur-général du Roi.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CAMBON, ancien armateur.
CAPELLE, médecin.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX fils, notaire licencié.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GACHET, naturaliste.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUÉRIN (Paulin), médecin.
GUESTIER junior (P. F.), négociant.
GUICHENET, médecin vétérinaire.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
GUITARD, médecin.
GUYET de LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.
IZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.
JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.

LAMARQUE, négociant.
LANCELIN, professeur de l'école de marine.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MARCHANT (Léon), médecin.
SAINCRIC (de), médecin.
VIGNES (R.), propriétaire, membre du conseil municipal.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médecin, à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU jeune, propriétaire, à Carbonieux.
BRARD, minéralogiste, à Alais.
BRONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.
DAGUT, astronome, à Rennes.
DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.
DARRIEUX PÈRE, propriétaire, à Baron, près Bordeaux.
DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.
DÉPIOT-BACHAN, propriétaire, à Saucats.
DESMOULINS (CHARLES), naturaliste.
DUFAU PÈRE, littérateur, à Paris.
DUFAU FILS, littérateur, à Paris.
DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.
ENSWORH (G.), antiquaire, à Édimbourg.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
FAURE, docteur médecin militaire, à Montpellier.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GARY (LE BARON), membre de la Cour de Cassation, à Paris.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo.
GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.
GOETALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
GUILLON, médecin, propriétaire, à Rozan.
HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.
JAURIAS, médecin, propriétaire, à Libourne.
JVOY, propriétaire, à Blanquefort.
KERKADO, (DE) propriétaire, à Gradignan.
LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.
LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Cherbourg.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.
LATREILLE, naturaliste, à Paris.
LEGRIX-LASSALE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.
LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Angoulême.
LESSON, naturaliste, à Paris.
LEVY, mathématicien, à Rouen.
LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.
MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.
MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.
MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.
MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.
MICHAUD, naturaliste, officier du 10.me régiment de ligne.
MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.
MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.
MOREAU (CÉSAR), vice-consul français, à Londres, économiste.
MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris.
PERNET, directeur du collége, à Lectoure.
PRONY, membre de l'institut, à Paris.
RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.
RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.
RANQUE, médecin, à Orléans.
RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.
SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.
SALVERTES, homme de lettres, à Paris.
SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.
SAUTEYRON, physicien, à Moulins.

SIGOYER (Antoine de), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TOURNON (Le comte de), pair de France, à Paris.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALERNES (Le vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.

VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.

VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.

VIVENS (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

PROCÈS-VERBAL de la séance publique du 5 Juillet 1832..... *pag.* 3.
DISCOURS de M. DARRIEUX, sur les avantages de l'étude de l'économie politique, etc..... 5.
RAPPORT sur les travaux de l'Académie, par M. BOURGES. ..... 19.
— Sur le déboisement des montagnes; par M. BAUDRILLART. ..... 20.
— Sur les vers à soie et les mûriers; par M. BONAFOUS..... *ibid.*
— Poésie; par M. CASTAIGNE..... 21.
— Sur les antiquités monumentales; par M DE CAUMONT..... *ibid.*
— Sur la bibliothéque d'Alexandrie; par M. CHATELAIN..... *ibid.*
— Sur le chlore dans la phthisie; par M. COTTEREAU..... *ibid.*
— Du sang séché comme engrais; par M. DEROSNE.. 22.
— De la construction des tuyaux de cheminée; par M. GOULLIER..... *ibid.*
— Des facteurs numériques; par M. JOUBIN..... *ibid.*
— Des colonies d'Alger; par M. LACUÉE..... *ibid.*
— De la construction des cheminées et d'un semoir; par M. DUPONT..... *ibid.*
— Sur la trigonométrie rectiligne; par M. MARTIN.. *ibid.*

— Notices sur divers genres de plantes; par M. Mérat..... pag. 22.
— Dissertations politiques et philosophiques; par M. Lemoyne..... 23.
— Moyens d'utiliser les parties des animaux morts; par M. Payen..... ibid.
— Sur l'enseignement des sourds-muets; par M. Piroux..... 24.
— Sur la destruction des insectes; par M. Vallot.. ibid.
— Sur la culture des oliviers; par M. Villar..... 25.
— Sur la propagation des chevaux dans le département de Lot-et-Garonne; par M. Bareyre..... 26.
— Entretiens sur l'industrie française; par M. Brard. 29.
— Mémoires de M. de Brondeau sur les cryptogames de l'Agenais..... 30.
— Ciseaux pour la tonte des moutons..... ibid.
— Instrument pour la destruction des chenilles; par M. Duplan..... 31.
— De l'influence des patois sur la civilisation du peuple; par M. Espic..... 32.
— De l'alliage de la cloche du beffroi de Rouen; par M. Girardin..... 34.
— Travaux d'agriculture; par M. Jvoy..... ibid.
— Sur la topographie de Barèges; par M. Lermier.. 35.
— La France littéraire; par M. Malo..... ibid.
— Sur les molusques; par M. Michaud..... 36.
— Sur l'ortographe française; par M. Sauger-Préneuf..... ibid.
— De certaines espèces d'arénaria; par M. Soyer-Villemet..... ibid.
— Méthodes latines, Grammaire française; par M. Tarneaud..... ibid.
— Études statistiques sur Rome; par M. de Tournon. 37.

— Pièces de musique ; par M. de Valernes... *pag* 38.
— Traduction des baisers de Jean Second, par M.me C. Vien..... *ibid.*
— Sur la navigation de la Garonne; par M. de Vivens..... 39.
— Des instrumens à réflexion en usage dans la marine ; par M. Lancelin..... 42.
— De la classification des arthrodiées ; par M. Gachet..... *ibid.*
— Considérations politiques ; par M. Guestier..... 43.
— Sur la littérature moderne ; par M. Darrieux... *ibid.*
— Sur la nouvelle littérature et sur le romantisme ; par M. Guilhe..... 44.
— Portefeuille périgourdin, Antiquités bordelaises ; par M. Jouannet..... 46.
— Prix accordés à MM. Janesse et Faget..... 47.
— Histoire de la botanique ; par M. Laterrade.... *ibid.*
— Sur le choléra-morbus épidémique ; par M. L. Marchant..... 48.
— Travaux des Sociétés savantes..... 49.
— Questions de prix sur les insectes. Mémoire sur la courtilière..... 51.
— Pièces de vers envoyées au concours..... 53.
— Pièce qui a obtenu une récompense..... 54.
— Membres nouvellement admis..... 56.
— Mort de MM. de Caila, de St.-Amans, Larrouy, de Martignac..... *ibid.*

PROGRAMME de 1832..... 59.
— Prix de poésie. Prix d'encouragement..... 69.

PIÈCE de poésie mentionnée : La rue Barbette.... 73.

ÉLOGE de M. de Saint-Amans ; par M. Jouannet. 89.
— Notes relatives à cet éloge..... 107.

DISSERTATION sur quelques antiquités découvertes dans la maison Faget; par M. JOUANNET..... 111.
— Note sur les antiques aquéducs de Bordeaux... 136.

OBSERVATIONS sur la topographie de Barèges; par M. LERMIER..... 141.

TABLEAU des membres de l'Académie..... 185.

ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 8 Août 1833.

A BORDEAUX,
IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE, N. 13.

M. DCCC. XXXIII.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 8 AOUT 1833.

M. Lacour, président, ouvre la séance à sept heures du soir par des considérations sur les difficultés que présentent les discours des présidens, dans les séances publiques annuelles des sociétés savantes.

M. Bourges, secrétaire-général, présente le rapport des travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique.

M. Gachet donne lecture des articles du programme relatifs aux prix (*Voy.* le programme).

M. Laterrade lit une notice sur l'éducation des vers à soie et la culture des mûriers dans le département de la Gironde.

M. Sédail prononce un discours sur un nouveau système d'éducation.

La séance est terminée par la lecture d'un fragment du mémoire couronné, sur l'éducation populaire.

GACHET, *secrétaire.*

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 8 AOUT 1833,

PAR M. LACOUR, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Dans presque tous les actes soumis à la périodicité, et reproduits publiquement en séance solennelle, l'action présente est une imitation de l'action passée, et si l'on observe qu'il serait peut-être bon d'innover, l'usage très-souvent est d'objecter l'usage.

Dans les sociétés savantes elles-mêmes, sociétés chez lesquelles le raisonnement seul doit déterminer l'action, le passé, dans ces circonstances, est souvent présenté comme exemple qu'il est avantageux de suivre et qu'il serait dangereux d'oublier.

Cependant, Messieurs, dans ces sociétés, comme

dans beaucoup d'autres, on peut, par l'effet des circonstances mêmes, ou par une spécialité quelconque, se trouver dans une situation tellement opposée à ce que le passé conseille, qu'alors il devient indispensable d'examiner jusqu'à quel point il est opportun ou facile de suivre l'exemple proposé, et si quelques modifications introduites dans l'usage ne seraient pas nécessaires.

La position dans laquelle la présidence se trouve placée au milieu de vous cette année, Messieurs, permet dans l'intérêt même de ces sociétés un examen de ce genre.

Mais d'abord, je dois le déclarer, cette position n'est point un accident particulier, qui n'appartient qu'à votre compagnie ou qui résulte du système de votre organisation académique, elle a lieu dans toutes les académies, et toutes sont intéressées à la recherche des moyens qui peuvent en empêcher le retour. Elle résulte d'un usage fort ancien, trop religieusement observé, et qui règle d'une manière impérative l'ordre de lectures suivi chaque année dans les séances publiques.

Ce respect tient, je ne l'ignore pas, à la méfiance qui accompagne toujours l'idée d'une innovation; mais, Messieurs, les usages ne sont pas tous pour les sociétés savantes, comme l'arche sainte à laquelle on ne pouvait toucher sans s'aventurer de mort.

L'usage n'est d'ailleurs qu'une institution provisionnelle maintenue en attendant mieux : il doit changer quand l'esprit et les préjugés qui le firent établir changent ; il doit céder devant de nouvelles habitudes.

L'usage trop long-temps maintenu a surtout l'inconvénient de ramener par une sorte d'intimation, et à des temps déterminés, la pensée sur un même objet, sur un même sujet, sur un ordre de choses qu'il fait toujours le même. Les sociétés littéraires, à l'époque de leurs séances publiques, sont exposées à des inconvéniens de ce genre.

Ces séances, il est vrai, sont aussi un usage ; mais il faut observer que cet usage a lieu en vertu d'un règlement étudié par chaque société, mis en délibération et approuvé par elles. Ces séances sont la conséquence prévue, enregistrée d'une loi organique, et dans ce cas maintenir l'usage est un devoir ; mais ce qu'aucune délibération n'a jamais formulé, ce qu'aucune société savante n'a jamais statué, ce que l'habitude seule pouvait établir, et ce qu'elle n'a pourtant établi qu'en intéressant l'amour propre, c'est l'obligation d'ouvrir ces séances par quelques considérations générales sur les sciences et les lettres ; obligation que les présidens de ces compagnies se chargent de remplir au nom de tous, quelquefois à jour et à heure fixes, et dont il n'ont pas encore entrepris

de s'affranchir, car elle est le *sine quâ non* de la présidence.

Si ces considérations étaient relatives à l'ensemble des travaux d'une académie pendant l'année, on en comprendrait l'utilité, on en apprécierait l'à-propos et l'intérêt ; mais alors le président d'une société académique quitterait, en quelque sorte, le fauteuil, abandonnerait les fonctions que l'estime de cette même société lui avait confiées, remplirait celles qui sont attribuées par les statuts au secrétaire-général ou perpétuel, et réduirait celui-ci à n'avoir plus à lire qu'une sèche et froide nomenclature.

La position détermine la nature des obligations. Le président d'une compagnie savante, d'une société des sciences, lettres et arts, s'adresse de la place qu'il occupe à toutes les spécialités scientifiques, artistiques et littéraires qui composent l'ensemble de cette société ; il ne peut donc présenter à ses collègues que des aperçus généraux ; il doit considérer l'état présent des connaissances humaines ; en esquisser le tableau ; en signaler la tendance ; inférer de là quels doivent être les devoirs des académies, quelle est l'utilité spéciale et locale des travaux entrepris par ces compagnies.

Ce sujet est beau, sans doute ; il est fait pour tenter un homme de mérite ; mais une fois traité, mais plusieurs fois traité et de main de maîtres, n'expose-t-il pas à des lieux communs, à de fatigantes redites, à des comparaisons fâcheuses.

Si l'on se reporte aux premières années qui suivirent la fondation des sociétés savantes et littéraires dans les provinces, on conçoit l'à-propos d'une suite de discours sur un texte semblable. Une prévention générale s'élevait contre ceux qui faisaient partie de ces corps savans : on doutait, pour ainsi dire, que l'esprit d'un académicien, doué de perspicacité en fait d'arts et de sciences, pût se hausser à connaître la science des affaires commerciales.

Pour ces sociétés, à cette époque, entrer en séance publique, c'était presque entrer en cause : le discours du président était comme un exorde obligé, ingénieusement composé ; comme une défense hardie plus ou moins directe, entreprise pour concilier l'attention et la bienveillance d'un public hostile, pour faire oublier, excuser, s'il était possible, le ridicule que l'on avait, ou de trop savoir, ou de trop apprécier le savoir, puisqu'on faisait partie d'une académie.

Je n'exagère rien, Messieurs, rappelez à votre mémoire quelques-uns des discours de Montesquieu, et permettez-moi de citer les paroles qu'il prononçait ici même, en séance publique, il y a plus d'un siècle (en 1716).

« On avait vu jusqu'ici, disait-il, les sciences
» non pas négligées, mais méprisées dans cette
» ville ; le goût entièrement corrompu ; les belles-
» lettres ensevelies dans l'obscurité et les muses

» étrangères dans la patrie des Paulin et des Au-
» sone. — Nous nous trompions de croire que
» nous fussions connus chez nos voisins par la vi-
» vacité de notre esprit. — Oui, Messieurs, ajou-
» tait ensuite votre illustre prédécesseur, il a été
» un temps où ceux qui s'attachaient à l'étude
» étaient regardés comme des hommes singuliers
» qui n'étaient point faits comme les autres hom-
» mes ; il a été un temps où il y avait du ridicule
» et de l'affectation à se dégager des préjugés
» du peuple. — Dans un temps si critique on
» n'était point impunément plus éclairé que les
» autres ; si quelqu'un entreprenait de sortir de
» cette sphère étroite qui borne les connaissan-
» ces du commun, une infinité d'insectes qui
» s'élevaient aussitôt formait un nuage pour l'obs-
» curcir. Ceux même qui l'estimaient en secret
» se révoltaient en public, et ne pouvaient lui
» pardonner l'affront qu'il leur faisait de ne leur
» pas ressembler. »

Voilà, Messieurs, quel était l'état intellectuel et l'esprit des provinces, à l'époque de la fondation de leurs académies ; et voilà le considérant qui, chaque année, motivait l'usage de ces exposés généraux, rédigés en faveur des sciences ; mais après un siècle d'existence, lorsque le besoin de l'instruction s'est fait sentir dans toutes les classes de la société ; lorsque la considération et les distinctions sociales sont devenues la récompense du savoir, celle du mérite de la pensée et

des succès de l'industrie, s'attacher à la rigoureuse observance d'un usage établi pour combattre une erreur qui n'est plus, et des préjugés que le temps a effacés ou déplacés, n'est-ce pas user d'une arme inutile et battre l'air? N'est-ce pas chercher la fixité où ne se trouve plus de fond, sur un terrain que les révolutions ont déplacé, et alors se cramponner, permettez-moi ce mot, aux coutumes du passé, s'attacher à leur esprit de préférence à l'esprit du présent, c'est à mon avis se suspendre et s'agiter sur le vide : il serait si facile de trouver pied quelques pas plus loin.

Il y a cent vingt ans, Messieurs, que les fondateurs des académies arrêtèrent l'ordre et l'objet des lectures de leurs séances publiques, et depuis cent vingt ans, cet ordre resté le même a toujours été : le discours d'ouverture prononcé par le président, le précis des travaux et le programme des prix.

Tant que l'ordre de lectures sera de la sorte maintenu, l'esprit qui le fit adopter étant conservé le même, les présidens des sociétés académiques ouvriront ou devront ouvrir les séances publiques par des généralités. Si les raisons qui ne permettront pas qu'il en soit autrement et que j'ai données paraissent insuffisantes, j'ajouterai que le président d'une société savante perd dans la présidence sa spécialité comme homme de lettres, comme savant, comme artiste; que par-

lant au nom de tous ; que s'adressant à tous à l'occasion des travaux de tous, il ne peut occuper l'assemblée de la profession qu'il exerce ou de lui seul ; car, entretenir quelqu'un de l'art ou de la science qu'on professe, c'est ne lui parler que de soi.

Je sais que les académies ont souvent permis qu'il en fût ainsi : lorsque ceux qui les présidaient ont été des littérateurs, des poètes, ce fait a passé presque inaperçu ; mais le même avantage ne pouvait être produit pour les hommes adonnés à l'étude de certaines branches des sciences, et surtout à celle des arts ; alors il est arrivé que ceux dont la spécialité comme savans, comme artistes, était plus tranchée, et qui se trouvaient, par conséquent, le moins favorablement placés pour aborder les généralités scientifiques et littéraires, ont été précisément ceux qui n'ont pu s'en dispenser.

Conviendrait-il, en effet, que dans une position semblable, un médecin n'entretint une académie que de la science médicale ; un botaniste des vertus des plantes ; un minéralogiste des anciennes révolutions du globe ; un orientaliste du sanscrit et du chinois ? Le serait-il que moi-même, Messieurs, je prisse le sujet d'un discours, pour l'ouverture de cette séance, dans la peinture, le dessin et la sculpture, dans l'esprit et la marche de l'école actuelle des beaux-arts ? En supposant

que mes idées n'eussent rien d'erroné ou de contestable, en seraient-elles moins déplacées? Non, sans doute : ce serait un préambule singulièrement choisi, pour vous préparer à la lecture d'un précis de travaux dans lequel je ne connais rien qui soit relatif aux beaux-arts ; ce serait une manière plus singulière encore d'arriver à l'énonciation des prix que vous allez décerner, ou de ceux que vous allez proposer, pour des pièces de poésie ou des questions philantropiques; pour des recherches historiques sur l'ancienne Guienne; pour des travaux agricoles, tels que la culture de la vigne, celle du chêne-liége et du mûrier; pour l'amélioration des chemins vicinaux.

Cependant, malgré ces inconvéniens attachés à l'usage, il faut bien le reconnaître, et j'en fais la remarque à dessein pour qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée, il serait peu convenable d'ouvrir la séance publique d'une société savante par la lecture immédiate du précis de ses travaux. Mais ne pourrait-on pas donner aux discours d'ouverture le caractère de l'à-propos et l'intérêt de la localité, en plaçant ces séances après celles qui ont lieu pour le renouvellement des officiers des académies? Les séances publiques uniraient alors à l'objet qui les rend nécessaires le mérite d'être encore la séance d'installation, ou d'entrée en fonctions du président nouvellement élu.

En me résumant, Messieurs, je répète qu'il me

paraît impossible qu'une modification n'ait pas lieu dans le système des séances publiques des académies. La difficulté, pour chaque nouveau président, de traiter toujours un même sujet déjà traité par tous ses prédécesseurs ou qu'ils auraient dû traiter, fera violence à l'usage. Supposons, et cette supposition est, je crois, la vérité, que depuis cent ans, cent sociétés savantes, réparties sur tous les points de l'Europe, ont toutes, une fois seulement chaque année, tenu une séance publique; voilà dix mille discours composés et lus publiquement pour démontrer que le savoir a son prix, et que les sociétés savantes sont utiles. Certes, Messieurs, s'il existe dans le monde un fait bien prouvé, une cause sur laquelle il ne reste rien à dire, c'est celle-là, et je plaindrais le secrétaire-général qui se chargerait de rechercher toutes ces preuves; trois années bien entières ne suffiraient pas pour résumer cette immensité de discours apologétiques.

Après un siècle de débats et une si effrayante quantité de mémoires, il serait temps de déclarer la cause des sciences, des arts et des lettres, entendue, jugée et gagnée, et de faciliter à la présidence académique l'étude des questions plus spéciales. Quant à moi, Messieurs, ne pouvant, je l'avoue, trouver les élémens nouveaux du dix mille et unième discours, je n'ai point hésité à faire le sacrifice de mon amour propre, persuadé

que, dans cette circonstance, et attendu ma position comme artiste, il valait mieux présenter à l'examen des hommes éclairés qui s'intéressent à vos travaux, quelques observations d'une utilité évidente et académique, que d'abuser de leur bienveillance et des momens qu'ils nous accordent, en essayant, sans autorité, sans mission spéciale, et par conséquent sans espoir de succès, quelques aperçus généraux sur l'état progressif des sciences, et sur la tendance et l'esprit des arts et des lettres.

Je prie M. le Secrétaire-général de vous lire le précis de vos travaux depuis votre dernière séance publique.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BOURGES, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

POUR se conformer aux usages et aux devoirs académiques, votre secrétaire-général a l'honneur de vous soumettre tous les ans le résumé de vos travaux. Ce résumé doit toujours être fait avec vérité, parce que rien n'oblige de cacher ce qui

est relatif aux sciences et aux arts. C'est même dans ces expositions faites avec autant de clarté que possible, qu'on doit trouver la position, l'état réel des connaissances humaines dans les différentes contrées.

L'Académie a reçu plusieurs communications importantes qui annoncent, en général, une plus grande indépendance de pensée, moins de préoccupation, et une tendance plus marquée à la méditation impartiale des faits. C'est en pensant et en agissant ainsi qu'on travaille, d'une manière plus efficace, au perfectionnement des arts et des sciences. Lorsque l'esprit a toute liberté, il lui est plus facile de mieux juger, de revenir sur ses pas, de voir ce qui a été fait, et de mieux s'assurer de ce qui reste à faire. Notre siècle, un peu vaniteux, a craint un instant de jeter ses regards en arrière; on aurait dit qu'il voulait oublier le passé; mais il s'est bientôt aperçu que ce serait rompre le fil de l'histoire que de cesser d'interroger ses devanciers. En effet, peut-on élaborer d'une manière utile un sujet, si l'on ignore ce qui a été fait auparavant sur cette matière. Que de travaux ont été infructueusement entrepris pour avoir négligé cette voie, seule capable de conduire à l'accélération progressive des sciences. Les arts destinés à flatter les sens peuvent se précipiter dans le vaste champ de l'illusion; mais il faut encore que ce soit avec réserve; car le ju-

gement veut en tout une mesure relative, et surtout de la vraisemblance.

Messieurs, pleins d'espérance dans un avenir toujours meilleur, vous recevez, avec reconnaissance, toutes les communications qui vous sont faites, dès qu'elles ont pour objet un perfectionnement ou une découverte.

Plusieurs personnes étrangères à votre compagnie, vous ont fait hommage de divers travaux. Vous avez reçu : de M. Bouscasse, de la Rochelle, une notice sur l'introduction et les avantages de la culture du colza dans l'arrondissement de la Rochelle. Votre commission d'agriculture vous a donné connaissance des résultats de ces essais qui peuvent être imités dans le département de la Gironde ;

De M. le baron Chaudruc de Crazanne, une notice historique et biographique sur M. de Saint-Amans ;

De M. Clouzet, professeur à Coutras, deux traductions en vers ; l'une, la première satyre de Juvénal : *Semper auditor tantùm ?* L'autre, l'ode d'Horace : *Justum et tenacem propositi virum.* Ces deux pièces sont une faible imitation plutôt qu'une traduction fidèle. L'auteur avait demandé à l'Académie un avis motivé sur son travail. L'Académie le remercie de cette marque de confiance ; mais elle ne s'établit juge que des ouvrages qui sont envoyés à ses concours ;

De M. de Courcy, un mémoire ayant pour titre : *Canalisation des landes de Gascogne.* Ses observations sont dirigées sur les deux projets adoptés par le conseil général des ponts et chaussées : l'un, traversant les petites landes, l'autre, passant le long du littoral de la mer à travers les grandes landes. Il signale les inconvéniens du premier et les grands avantages du second qui, communiquant de Bordeaux au bassin d'Arcachon par la Jale et la Leyre inférieure, continuerait pour arriver à Bayonne, en suivant la direction la plus avantageuse pour le transport des produits des dunes et forêts du littoral de la mer et du Maransin. Il serait facile ensuite d'ajouter de nouveaux embranchemens pour faire communiquer les étangs du littoral de la mer avec le bassin d'Arcachon, et pour communiquer avec le centre des petites landes. Ce projet est destiné à servir les intérêts les plus généraux, sans nuire aux intérêts des petites landes ;

De M. Gasparin, un mémoire sur le métayage;

De M. Grognier, des notes pour servir à l'histoire de la grande manufacture de Lyon. Il résulte de ses recherches que Lyon est en possession depuis long-temps de la fabrication des étoffes de soie, d'or et d'argent, ainsi que le constatent les lettres-patentes données par Louis XI, en 1466.

M. Guiraud, de la commune de Cursan, can-

ton de Branne, vous a communiqué des expériences qu'il a faites avec une eau qu'il appelle *Céréale*, dont il ne donne point la composition. Il prétend qu'elle favorise puissamment la végétation, et, pour preuve, il vous a envoyé une touffe de soixante-huit épis de blé venue d'un seul grain dans une terre médiocre, de nature calcaire et sans fumier, ces épis renfermant deux mille deux cent seize grains; et une seconde touffe venue sur plate-bande et terre de jardin, composée de cent quarante épis, contenant cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf grains. En adressant des remercîmens à M. Guiraud, l'Académie aurait désiré qu'il eût fait connaître la composition de *son eau céréale* et la manière de l'employer.

M. J. Ch. Herpin vous a envoyé ses recherches économiques sur le son ou l'écorce du froment et des autres graines céréales. Il résulte de ces recherches : 1.° que l'enveloppe du blé forme à peine 5 p. $^0/_0$ ou $^1/_{20}$ du poids du grain; 2.° que néanmoins, par les bons procédés ordinaires de mouture, le blé produit le quart de son poids en son; 3.° qu'on laisse aujourd'hui dans le son plus de 75 p. $^0/_0$ en poids, de substances nutritives; 4.° qu'au moyen d'un simple lavage, on peut retirer des sons la moitié de leur poids, de farine de première qualité, de gruau et d'autres substances nutritives; 5.° que l'on peut ainsi retirer du blé, au moins 15 p. $^0/_0$ de pain en plus de

ce qu'on en obtient aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'avec la même quantité de grains que l'on consomme en France, on peut obtenir en plus trois millions de kilogrammes de bon pain par jour. Ces recherches pouvant être d'une grande utilité, j'ai cru devoir les citer, pour provoquer de nouveaux essais comparatifs.

M. J.-B. Hirigoyen, professeur de belles-lettres à Bordeaux, vous a fait hommage d'un mémoire, portant pour titre : *Considérations inédites sur les dix parties ou espèces de mots dans le discours, pouvant servir de complément aux études grammaticales sur la langue française.* Cet ouvrage, rédigé d'après le système éclectique, est destiné à l'élève déjà initié aux règles de la langue. Il est composé par demandes et par réponses. L'auteur a exposé, sous cette forme abrégée, des considérations sur l'ensemble des dix parties du discours, et sur chacune d'elles en particulier; il les fait précéder de questions préliminaires sur les langues, leurs différences, leurs rapports avec les peuples qui les parlent, et d'autres généralités que l'auteur a crues nécessaires pour son sujet. Ce travail n'offre rien de nouveau; il n'en est pas moins utile, surtout pour les élèves de M. Hirigoyen, dont les explications servent à développer, avec plus de succès, les difficultés grammaticales. L'Académie se fait un devoir de faire mention de son zèle.

M. Hugues vous a envoyé un exemplaire des expériences agricoles faites avec son semoir, sur différens points de la France, en Septembre, Octobre et Novembre 1832. Les résultats favorables qu'il annonce avoir obtenus, vous font souhaiter de connaître prochainement la suite de ses expériences.

M. Labrunie, de Bordeaux, vous a envoyé un mémoire manuscrit, intitulé : *Projet d'amélioration. Découverte d'un nouveau genre de tuyaux à l'usage des fontaines.* On répète sans cesse que la ville de Bordeaux manque de fontaines, et qu'elle a besoin d'une plus grande quantité d'eau de bonne qualité qui puisse être distribuée en abondance dans tous les quartiers. Depuis long-temps on propose des plans et des projets pour parvenir à ce but, et cependant rien ne s'exécute. M. Labrunie croit que les dépenses nécessaires pour conduire l'eau à Bordeaux et dans ses différens quartiers, sont la principale cause de la non exécution des plans, et que c'est surtout de la cherté des tuyaux de fer ou de fonte que proviennent ces difficultés. En conséquence, il propose de faire usage de tuyaux de verre qu'il dit être plus économiques et préférables à toutes les espèces d'autres tuyaux. Il fixe leurs dimensions relatives et le moyen de les mettre en place; mais il n'indique aucun procédé pour les ajuster d'une manière solide et réparer leurs cassures. Il ne parle

point des tuyaux de terre vernissés intérieurement qui sont les moins chers, les plus faciles à ajuster, à maintenir en place, et à réparer lorsque les cassures ont lieu. L'Académie remercie M. Labrunie de sa communication, et pense que les tuyaux de verre qu'il propose ne rempliraient pas ses intentions aussi bien que les tuyaux de terre vernissés.

M. Morin, négociant à Bordeaux, vous a fait part de ses *essais sur la plantation des mûriers et l'éducation des vers à soie.* L'importance de ce sujet, sur lequel vous avez appelé depuis long-temps l'attention des agriculteurs, vous a déterminés à faire connaître, dans cette séance, le rapport du secrétaire de votre commission d'agriculture, et à décerner à M. Morin, une des médailles destinées à récompenser le zèle des agriculteurs.

M. Rouchon jeune, de Bergerac, vous a annoncé la découverte d'une méthode pour préparer le chanvre et le lin sans rouissage, et il accompagne son annonce de deux pièces : l'une est un rapport de la société d'agriculture de Périgueux, et l'autre une lettre de M. le comte de Lasteyrie, qui dit à M. Rouchon qu'il ne peut concourir pour le prix proposé par la société d'encouragement pour l'industrie nationale, sans faire connaître son procédé. L'Académie a également annoncé à M. Rouchon qu'elle ne pouvait se prononcer sur sa découverte, sans les mêmes conditions.

M. Taupier vous a présenté *les principes de sa méthode pour l'enseignement de l'écriture.* Cette méthode ayant été publiée et pratiquée, l'Académie ne peut la juger que par les résultats de l'expérience.

Vous avez reçu : de MM. Toutenelle et Dufour, le prospectus d'une *histoire des comtes de Poitiers ;*

De MM. Lacroix, Sylvestre et Girard, leur rapport sur un mémoire présenté à l'institut, et portant pour titre : *Essai sur la statistique morale de la France.*

M. Dumège, ingénieur militaire à Toulouse, et inspecteur des *antiquités pour les départemens pyrénéens*, vous a fait hommage des deux volumes de sa *statistique générale des départemens pyrénéens*, et du prospectus de son *archéologie pyrénéenne.* Ces ouvrages, fruits de vastes et fatigantes recherches et d'une érudition très-étendue, ayant obtenu les suffrages de l'institut et du monde savant, n'ont pas besoin d'être analysés dans ce rapport pour être mieux connus. Vous avez admis M. Dumège au nombre de vos membres correspondans.

Vous avez fait le même honneur à M. Vallot, de Dijon, savant plein de zèle, naturaliste instruit, qui vous a présenté, dans sa correspondance, des observations et des notes particulières sur divers points d'histoire naturelle et d'archéologie. Dans sa lettre du 1.er Mai, où il vous demande le titre de correspondant, il vous fait part de son opinion sur quelques passages du dernier

rapport de vos travaux. Il pense que l'instrument de M. Duplan, pour détruire la chenille qui dévore la luzerne, et qu'il désigne, pour plus d'exactitude, comme étant la larve de la *chrysomela obscura* (Linné), est plus nuisible qu'utile par les dégâts qu'il occasione. Il aurait désiré que, dans l'éloge de M. de St.-Amans, on eût précisé le petit poisson trouvé vivant dans une huître apportée de Marenne ; c'était, dit-il, un *Blennius pholis*. Il n'admet point le fait consigné dans le même éloge, de la chrysalide du sphinx de Surinam, trouvée dans la vigne de M. de St.-Amans ; il pense que c'est la chrysalide du sphinx du Liseron, *Sphinx convulvuli* (Linné). Il annonce que les fondemens des anciennes murailles de Dijon ont été, comme les fondemens des remparts du vieux Bordeaux, construits des débris d'anciens monumens d'architecture et de sculpture. Les mémoires de l'académie de Dijon confirment l'opinion favorable que vous avez sur le mérite et le savoir de M. Vallot.

Vous avez reçu trois mémoires manuscrits anonymes. Le premier est un *voyage dans les Landes, avec quelques observations sur leur nature et leurs produits*. L'auteur a parcouru les différentes communes des landes du département de la Gironde ; il ne dit rien qui ne soit bien connu. Il demande que le gouvernement cherche les moyens de rendre ces contrées plus saines et plus productives.

Il pense que la culture du chêne tauzin en est le moyen le plus puissant. Il propose la fondation d'un concours, afin d'encourager les communes à se livrer en grand à la culture des bois de cette essence. « Les résultats seront, dit le voyageur, » l'assainissement du pays, la conservation et l'a- » mélioration des troupeaux, l'amélioration du » sol par les feuillages qui tombent et qui pro- » duisent un excellent engrais ; puis le revenu » que donnera le bois, et principalement la santé » des habitans. »

Le second manuscrit est sans titre. Il est écrit sans ordre et sans méthode. Ses observations sur diverses opérations chimiques, relatives à la fermentation, aux liqueurs spiritueuses, à l'eau-de-vie, sont très-arriérées et peu exactes. Les expériences sont présentées d'une manière si obscure qu'elles ne peuvent être d'aucune utilité.

Le troisième mémoire est une *notice sur la coulure de la vigne.* L'auteur attribue la coulure à deux causes : *l'intempérie atmosphérique* et *la force de végétation.* La première cause est généralement connue; la seconde est très-contestable. L'Académie aurait désiré des faits pour la prouver. L'auteur propose deux moyens de prévenir la coulure de la vigne : l'un consiste à déchausser le pied et à découvrir les racines superficielles lorsque la séve commence à se manifester; l'autre à enlever les feuilles et à en dépouiller le cep

lorqu'elles ont quatre pouces, et avant le développement de la manne. Le premier procédé n'appartient pas à l'anonyme; M. Francès, de Toulouse, en parle dans son ouvrage. Il fait également mention d'un procédé qui consiste à amputer les sarmens qui ne portent pas de raisins et les rameaux au-dessus de la naissance des raisins. Ce procédé a beaucoup de rapport avec le second procédé décrit dans le mémoire manuscrit. Votre commission aurait désiré que les faits eussent confirmé les assertions de l'anonyme. C'est surtout en agriculture que la théorie doit être confirmée par l'expérience et par des résultats positifs.

Vos correspondans n'ont pas tous montré le même zèle; cependant quelques-uns se sont fait un devoir de se rappeler leurs engagemens et leurs promesses.

M. de Chapuys-Monlaville vous a fait hommage d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il a intitulé : *De la nécessité d'alléger les charges publiques, et des moyens à prendre pour améliorer le sort des classes laborieuses.* Pour parvenir à ce but, il propose des réformes financière, administrative, militaire; l'organisation de la garde nationale divisée en plusieurs bans; la représentation départementale; des banques agricoles; un mode de colonisation, soit à l'étranger, soit à l'intérieur. Les vues de M. de Chapuys, comme publiciste, sont en rap-

port avec ses intentions philantropiques, dirigées vers le désir de contribuer au bonheur de toutes les classes de la société.

M. le baron D'Hombres (Firmas) vous a envoyé un exemplaire de son nivellement barométrique des Cevennes. Ce recueil d'observations et de calculs est extrait d'un mémoire couronné par la société de géographie. Il peut servir de terme de comparaison pour des observations semblables.

M. Duplan vous a adressé depuis peu un abrégé d'agriculture par demandes et par réponses, qui, par sa clarté et sa précision, peut servir de manuel aux habitans des campagnes qui ne veulent savoir que ce qui peut leur être d'une utilité absolue.

M J. Girardin, votre correspondant à Rouen, vous a envoyé, de concert avec M. Dubuc, leur rapport sur la culture des betteraves à sucre dans les environs de Fécam, et sur la fabrique de sucre indigène qui vient d'y être établie. Ce rapport est extrait de la séance publique de la société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, du mois d'Octobre 1832.

M. Girard de Caudenberg, ingénieur des ponts et chaussées, à St.-Malo, vous a adressé un opuscule qui a pour titre : *Appel à la raison publique sur la nature du cholera-morbus.* Le but de votre correspondant a été de faire connaître son opinion sur la contagion de ce fléau, sur les précautions

à prendre pour arrêter ses effets, soit par la désinfection, soit par l'interruption des communications avec les lieux infectés. Heureusement que le public n'est plus obligé de se préoccuper d'un mal pour lequel les écrits ont été bien moins utiles, et quelquefois plus nuisibles que l'art des médecins, *dont l'impuissance*, dit M. de Caudenberg, *n'a peut-être été jamais mieux prouvée.* Nous ne dirons rien sur cette opinion; mais nous demanderons à M. de Caudenberg ce que peut la science des ingénieurs contre les désastres produits par l'explosion d'un volcan, par un tremblement de terre, par une tempête, et par les fléaux de cette espèce auxquels cette science est chargée de porter des remèdes. Parce qu'elle n'aura pu arrêter et prévenir les effets d'une inondation, d'une fonte subite des neiges et des glaces, dirons-nous qu'elle est impuissante? Non, toute science humaine a ses bornes; mais elle n'est pas impuissante, parce qu'elle n'a pas tout pouvoir.

Vous avez reçu de M. Limousin-Lamothe, pharmacien à Alby, une brochure intitulée: *Analyse de l'eau minérale de Cramaux.* Le rapport n'a pu encore vous en être fait.

M. Michaud vous a donné communication d'un ouvrage intitulé: *Catalogue des testacés vivans envoyés d'Alger par M. Rozet, capitaine au corps royal d'état-major, au cabinet d'histoire naturelle*

de Strasbourg. M. Michaud, votre correspondant, est l'auteur de ce catalogue. Se livrant constamment à l'étude de cette classe d'êtres, il fait ses efforts pour en donner les descriptions les plus exactes, les plus claires et les plus précises, en perfectionnant les méthodes le plus généralement suivies. Ce catalogue est divisé en deux parties : la première décrit les mollusques terrestres et fluviatiles, d'après la méthode employée dans son complément de l'histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles de France ; et la seconde, les mollusques marins, en suivant la méthode de Lamark. M. Michaud fait mention de vingt-neuf espèces terrestres et de trois espèces fluviatiles ; plusieurs se rencontrent en France et dans le midi de l'Europe. Les mollusques marins sont plus nombreux ; ils se rencontrent presque tous sur nos côtes méridionales. L'étude des mollusques d'Alger a fourni à l'auteur une nouvelle preuve que les animaux de cette classe atteignent, dans les contrées méridionales, un plus grand développement que ceux des climats tempérés ou septentrionaux. Cette influence des climats a été observée depuis long-temps sur tous les autres êtres organiques.

M. C. L. Mollevaut vous a adressé le 19.me volume de ses œuvres, renfermant *Les chants sacrés*. C'est une seconde édition. Le mérite connu des poésies de M. Mollevaut me dispense de vous en faire l'éloge.

Parmi les ouvrages manuscrits que vous avez reçus de vos correspondans, vous avez distingué celui de l'honorable M. Espic, de Ste.-Foy. C'est un petit roman, ayant pour titre : *Christine d'Alby*. Le sujet est celui-ci : Non loin de Béziers, à St.-Martin, près Murviel, l'ermite Ambroise occupait une retraite qu'avait illustrée la piété de frère Cyprien, mort depuis deux ans. Ambroise était un beau vieillard, au front martial, à la voix douce et aux manières aisées. La croix rouge qui décorait sa robe, annonçait qu'il avait servi dans l'armée des croisés. C'était l'ange gardien de la contrée ; tout le monde allait le consulter. Deux jeunes gens d'Alby, Léon Monlaur et Christine, sa sœur, visitèrent Ambroise. Il apprit par eux que le croisé Raymond Monlaur, leur père, vivait encore. Cette nouvelle le comble de joie, et il promet de les visiter pendant leur séjour à Béziers. A cette même époque, au commencement du 13.me siècle, le midi de la France était en proie aux horreurs du fanatisme et de la guerre. Le schisme qui avait éclaté dans la ville d'Alby, donna lieu à une croisade dans laquelle tous les genres de crimes et de persécutions furent inventés et toutes les passions les plus basses mises en jeu. Christine et Léon craignaient moins pour eux que pour leur famille qui, par ses richesses, ses vertus et son influence, devait être en butte à la jalousie et à la délation. Ils furent tous dé-

noncés comme hérétiques ; et, pour échapper à la proscription, Raymond Monlaur partit pour la Terre Sainte et prescrivit à ses enfans de se rendre à Jaca en Espagne. Léon et Christine allèrent faire leurs adieux au bon ermite et lui demander ses conseils. Ils partent ensuite revêtus de l'habit des pélerins. Leur visite à l'ermitage étant connue, le frère Ambroise est cité au tribunal du Légat, à Béziers, comme fauteur de l'hérésie et protecteur des ennemis de l'Église. Les inquisiteurs lui font subir un interrogatoire qui finit par où il aurait dû commencer : ils le terminent en lui demandant son nom de famille, son âge et son pays. *Je suis*, dit-il, *Henri Clément de Metz, maréchal de France* : et en disant ces mots, il quitte sa robe et il se montre revêtu de son uniforme et de ses insignes. Le tribunal des moines demeure terrifié et change son ton insolent en des paroles douces et en démonstrations d'humilité. L'ermite redevenu général leur répond toujours avec le même calme et la même franchise. Il part tout aussitôt pour St.-Martin et puis pour Paris ; et il ne reparaît plus sur la scène. Sur ces entrefaites, les jeunes pélerins s'avancent vers l'Espagne et arrivent à St.-Bertrand en Aragon, où leurs persécuteurs avaient déjà institué un tribunal. A peine arrivés, ils sont arrêtés, séparés l'un de l'autre et amenés devant des juges. On les accuse d'immoralité, d'irréli-

gion, de sortilége. Christine repousse ces odieuses accusations avec le ton simple et candide de l'innocence, et Léon avec toute l'énergie de l'indignation. Leur langage porte la conviction dans toutes les âmes; le peuple s'émeut en leur faveur; le frère et la sœur sont arrachés à la mort, et les inquisiteurs obligés de fuir. Le roman pouvait finir ici, mais l'auteur retient ses deux pélerins à St.-Bertrand, pour les exposer au danger d'un assassinat inutile dont ils furent préservés par bonheur, grâce au courage de Léon.

La critique pourrait demander que l'auteur eût imprimé aux faits une marche plus dramatique, qu'il eût écarté quelques personnages étrangers au sujet et qu'il eût donné un peu plus d'intérêt à sa narration; mais son but principal était de donner un tableau fidèle des mœurs du 13.me siècle: il l'a fait avec exactitude; ses caractères sont bien tracés. Frère Ambroise est au-dessus de son siècle. Heureusement pour l'humanité, pareille anomalie est de tous les temps et de tous les lieux.

Christine et Léon, avec toute l'innocence du jeune âge, offrent dans leur conduite et leurs paroles ce mélange naïf de crédulité, de mysticisme et de piété qui caractérisait alors les âmes pures et sensibles. Le légat, les moines et leurs suppôts parlent et agissent comme agissaient et paraient les fanatiques sanguinaires de cette époque.

Le style de M. Espic mérite des éloges; quoique son sujet soit populaire, il n'a pas imité les erreurs du moment. Toujours pur, toujours clair, toujours vrai, il a su peindre les horreurs de ce siècle avec une effrayante vérité, sans cesser de respecter la langue et les convenances. D'après toutes ces considérations, vous avez décidé que la médaille que vous accordez tous les ans au zèle de vos correspondans, serait décernée à M. Espic.

Avant de vous entretenir de vos propres travaux, je dois faire mention du titre des ouvrages des quatre nouveaux membres résidans que vous avez reçus cette année. M. Guichenet vous a fait hommage d'un mémoire *sur la meilleure qualité de chevaux pour les remontes de cavalerie, et sur les avantages qui peuvent en résulter pour le commerce et l'agriculture.* Il a traité ce sujet important, d'une manière utile, mettant en rapport les intérêts de l'agriculture et ceux du gouvernement. MM. Chaine et Sédail, unis par l'amitié, unis par un amour commun pour la science, ont soumis à votre jugement leur beau travail sur *l'influence de Bacon de Vérulam et de Descartes sur la marche de l'esprit humain.* La couronne que vous leur avez décernée dans votre séance publique du 5 Juin 1828, me dispense de vous faire l'éloge de cet ouvrage. M. Maggesi, en vous demandant le titre de membre résidant, vous a invités à visiter

son atelier ; et là, Messieurs, vous avez acquis la certitude qu'un statuaire aussi distingué devait siéger parmi vous. Ses travaux, en transmettant à la postérité le souvenir des grands hommes qui ont illustré Bordeaux, embelliront les plus beaux quartiers de notre ville.

Vous me permettrez, Messieurs, de passer sous silence les observations et les réflexions qui font souvent de vos rapports sur les ouvrages analysés, des travaux qui vous deviennent propres. Leur importance et leur étendue ne peuvent être appréciées que dans vos réunions ordinaires.

M. Chaine vous a lu partie d'un travail sur l'histoire de Bordeaux, à l'époque de la fronde. Ce travail ayant été publié dans le recueil périodique, intitulé : *La Gironde*, je suis dispensé de vous en entretenir ; mais je profiterai de cette occasion pour annoncer que l'Académie a vu, avec beaucoup d'intérêt, la publication d'un journal destiné surtout à l'étude du pays. Dire que notre honorable président, M. Lacour, l'enrichit de ses dessins, c'est signaler un des meilleurs présages du succès de cette entreprise utile et glorieuse.

Notre honorable collègue, M. Jouannet, vous a fait connaître une inscription curieuse et très-intéressante pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Lille en Médoc, abbaye depuis longtemps détruite. On ignore la date de sa fondation ; on sait seulement qu'en 816, elle appartenait à

l'ordre de St.-Benoît, après avoir été antérieurement un simple ermitage. Quoi qu'il en soit, son existence doit remonter à une époque très-reculée, si l'on en juge par les tuiles parementées, les ciments, les marbres que l'on trouve encore de temps en temps au milieu de ses ruines. M. l'abbé Vial découvrit l'inscription dont il s'agit, parmi ces débris, dans l'année 1788. Devenu curé d'Ordonnac, il la fit encastrer dans le chœur de son église. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc de 36 centimètres sur 26. C'est l'épitaphe d'un des abbés de Lille, nommé *Arnaud;* et ce petit monument, ainsi que le tombeau qu'il décorait, fut l'ouvrage de l'abbé *Wespan*, successeur d'*Arnaud*.

Toute l'inscription présente ce mélange de grandes et de petites lettres entrelacées qui, vers le huitième siècle, remplaça la méthode plus élégante, mais moins claire, des abréviations. Cette manière de ménager l'espace, sans rien supprimer, paraît ne s'être pas étendue pour les inscriptions, au-delà du douzième siècle. Notre confrère, s'étayant de ces données et du texte même de l'épitaphe, croit devoir la rapporter au dixième siècle ou au commencement du onzième, époque où furent réédifiés plusieurs des monumens religieux que l'invasion normande avait détruits en Aquitaine. Nous ne connaissions encore des anciens abbés de Lille, qu'un certain *Foucard* ou *Foucaud* (Fulcardus) qui gouvernait l'abbaye de

Lille en 1079. En voilà deux autres qui doivent lui être antérieurs.

Une autre particularité donne quelque prix à ce marbre. L'inscription se termine par une ligne énigmatique où l'on voit six T, gravés de suite entre deux groupes composés chacun de trois I. En 1803, l'honorable abbé Vial interpréta cette énigme. Il y vit une prédiction dans laquelle le bienheureux Wespan annonçait au monde qu'en *l'année trois fois trois cent et trois fois trois cent et trois* (en 1803), *l'invincible Napoléon fonderait l'empire des empires.* Malheureusement, en 1814, survinrent des événemens que Wespan n'avait pas prévus : la pierre disparut du chœur d'Ordonnac, et le chagrin, dit-on, abrégea les jours de ce bon M. Vial, dont les vertus vivent encore dans le souvenir des habitans d'Ordonnac.

La ligne énigmatique, suivant M. Jouannet, renferme ou quelque formule religieuse ou une date. Dans le premier cas, comme les abréviations suivent immédiatement le verbe *rogabo*, on pourrait lire *infinitam trinitatem, trinitatem infinitam* : cette espèce de répétition, ce jeu de mots qui consiste à les arranger de manière à ce qu'une ligne puisse se lire de droite à gauche ou de gauche à droite, sans changer le sens, était un des tours de force des savans du moyen âge. Dans l'autre hypothèse, la lettre T étant une lettre numérale qui, chez les Romains, valait 160, la date

de l'inscription serait l'année 960, date conforme à la lettre, au style et à la forme de l'inscription. Il est inutile de remarquer que, d'après la manière antique d'indiquer les nombres, les deux groupes d'I se trouvent annihilés l'un par l'autre; mais je dirai à l'Académie qu'après avoir retrouvé la pierre, notre confrère a dû au zèle éclairé de M. le Sous-Préfet de Lesparre, M. Baguenard, l'avantage d'avoir pu déposer ce monument au musée des antiques de la ville.

M. Jouannet, toujours occupé de tout ce qui peut éclairer la science archéologique, apprit au mois de Mars dernier qu'on venait de découvrir, sur les confins des départemens de la Corrèze et de la Dordogne, un temple antique souterrain, dont plus de trente colonnes étaient encore debout. Il prit des informations sur les lieux. Il reçut en réponse, d'un de vos plus savans correspondans, M. Brard, un petit plan des fouilles, et notre confrère reconnut aussitôt que le prétendu temple n'était qu'un *hypocaustum* destiné à chauffer des appartemens supérieurs. Les petits piliers en brique, au nombre de 36, les canaux calorifères, le fourneau, le cendrier et les murs d'enceinte étaient conservés, ainsi que la partie inférieure d'un petit réservoir extérieur. Sur les piliers reposait un plancher en béton.

L'Académie doit aussi à M. Jouannet, deux rapports du plus grand intérêt sur les ruines de

l'antique Nérac. Dans le premier, il vous a fait connaître les inscriptions, les belles mosaïques, les figurines et les autres antiquités de cette localité que vous l'aviez chargé d'étudier. Le second rapport a plus particulièrement pour objet l'interprétation d'une longue et intéressante inscription découverte depuis à Nérac. L'Académie ayant jugé ces deux rapports dignes d'être insérés dans le recueil de cette année, je n'ai pas besoin de vous en entretenir. Mais je dois vous rappeler que, sur le témoignage que M. Jouannet vous a rendu du zèle et de l'intelligente activité avec lesquels M. Théodore Chrétin, jeune peintre de Nérac, a secondé les recherches entreprises pour l'Académie, en guidant notre confrère sur les lieux et en lui communiquant les dessins, les plans, enfin tous les documens désirables, vous avez décidé qu'il serait décerné à M. Théodore Chrétin, une des médailles que vous accordez chaque année aux savans et aux artistes qui ont le plus utilement secondé vos travaux.

M. Laterrade vous a présenté une tige d'*anthirinum majus* qui offre l'exemple d'une de ces monstruosités que l'on rencontre fréquemment sur diverses espèces de crucifères et de chicoracées, qu'il n'a vue qu'une seule fois sur une liliacée et qu'il n'avait jamais rencontrée sur les personnées. Cette monstruosité consiste en un aplatissement et un élargissement remarquables de

la tige, qui semble formée de plusieurs tiges soudées et confondues. Cette apparence est d'autant plus manifeste que, dans les diverses plantes qui présentent cette anomalie, les rameaux n'offrent plus un mode d'insertion régulier, ils sont disséminés sur les deux faces et les bords de cette tige; les fleurs elles-mêmes sont entassées sans ordre au sommet et en beaucoup plus grand nombre que dans l'état normal; ce qui a lieu dans le muflier de M. Laterrade : les fleurs forment un épi serré et cylindrique, au lieu d'être en petit nombre et tournées du même côté.

M. Léon Marchant vous avait communiqué quelques fragmens de son ouvrage sur les eaux minérales. Vos encouragemens l'ont décidé à mettre la dernière main à ce travail qu'il a publié sous le titre de *recherches sur l'action thérapeutique des eaux minérales.* Il vous en a fait hommage. Je ne puis vous donner l'analyse d'un livre plein de faits, de recherches et d'explications déduites de la nature même des matériaux recueillis avec soin dans les voyages de M. Léon Marchant aux Pyrénées, et dans la lecture des ouvrages qui traitent de ces eaux minérales.

Je vous citerai seulement la fin du rapport de M. de Saincric sur ce volume. M. Marchant a pris pour épigraphe cette phrase de Bordeu : « *Il reste à découvrir les moyens de décider, en* » *voyant une maladie, si elle est curable, si elle*

» *peut être guérie par nos eaux; quelle espèce mé-*
» *rite la préférence dans chaque cas et quel est le*
» *mécanisme ou la raison de leurs effets.* » Ce livre, composé pour répondre aux vœux exprimés dans cette phrase, pourra bien servir à faire résoudre le problème difficile posé par l'auteur des recherches sur les maladies chroniques, parce qu'il fait penser, parce que, dans le travail analytique exécuté par M. Marchant, dans ses inductions, dans ses rapprochemens ingénieux, on pourra trouver la source de quelque idée grande, féconde et utile qui jettera peut-être plus tard une vive lumière sur un sujet jusqu'à ce jour enveloppé d'obscurités mystérieuses.

M. Marchant, s'engageant le premier dans cette voie nouvelle, aura toujours le mérite d'avoir entrepris l'explication de l'action thérapeutique des eaux minérales, et il résultera de la lecture de son ouvrage, la conviction que, pour entreprendre et exécuter un pareil livre dans une ville de province, il fallait être doué de quelque courage, d'une aptitude à un travail de longue haleine, être versé dans la connaissance des sciences naturelles et physico-chimiques et surtout être médecin instruit, observateur et praticien. Les recherches de notre honorable confrère resteront donc comme un essai très-distingué dans un genre d'explorations trop négligées.

Vos rapports avec les sociétés savantes ont con-

tinué à être aussi actifs que dans les années précédentes.

Vous avez reçu : les annales agricoles du département de l'Aisne ;

Les mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube ;

Les actes de la Société Linnéenne de Bordeaux ;

Les annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente ;

Les mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon ;

Les mémoires de l'Académie de sciences, belles-lettres et arts du département du Gard ;

Les annales de la Société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire ;

Les précis des constitutions médicales observées dans le département d'Indre-et-Loire ;

Le programme de la Société médico-botanique de Londres ;

La notice des travaux de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon ;

Les bulletins de la Société industrielle de Mulhaussen ;

Les programmes des prix de cette Société ;

Les annales de la Société académique de Nantes ;

Les annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ;

Les programmes de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale de Paris ;

Les mémoires de la Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers ;

Les bulletins industriels de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de l'arrondissement de St-Étienne ;

L'extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ;

Les mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise ;

Le recueil agronomique de la Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne ;

Le recueil de l'Académie des jeux floraux de Toulouse.

La plupart des questions que vous avez mises au concours ont été résolues en partie, ou du moins étudiées de manière à vous prouver l'intérêt qu'elles offrent.

Vous teniez à honneur de récompenser cette année, les améliorations faites aux chemins vicinaux. Mais, d'après les renseignemens fournis par l'administration même, il paraît que ces travaux n'ont pas été aussi considérables que vous aviez droit de l'espérer. Cependant plusieurs communes des cinq arrondissemens ont fait preuve de bonne volonté, et sentent la nécessité de rendre commodes et faciles leurs chemins, pour communi-

quer, avec plus d'économie et moins de temps, aux grandes routes ou aux rivières navigables. Elles ont commencé des travaux importans qui demandent plus de solidité et plus d'étendue. Vous n'avez pas pu décerner cette année, les médailles destinées à ces améliorations trop bornées; mais, comme vous voulez toujours être justes, vous avez décidé qu'il serait fait, dans votre programme, mention honorable de tous les maires qui, dans les cinq arrondissemens du département de la Gironde, ont montré plus de zèle pour entreprendre de nouveaux travaux, et activer ceux qui sont commencés.

Après avoir proposé, pendant quelques années, pour sujet de prix, la rédaction d'un manuel d'agriculture approprié au département de la Gironde, l'Académie, n'ayant reçu aucun travail qui remplît complétement ses vues, prit une mesure plus propre à lui faire atteindre le but qu'elle se proposait. Avertie par l'expérience, qu'elle avait demandé plus qu'il n'était peut-être possible d'obtenir, vu l'étendue du département, la variété de son sol, de ses cultures et de ses produits, elle procéda par la voie de l'analyse; et pour connaître le tout, elle appela, sur chacune de ses parties, les lumières de nos meilleurs agriculteurs. Persuadée que des documens positifs, sur les différens modes de culture usités dans chacun des quarante-huit cantons dont se compose le département, lui

fourniraient les meilleurs élémens possibles du manuel demandé, l'Académie rédigea, sur chaque partie de nos exploitations rurales, des séries de questions qu'elle adressa dans chaque canton à ses correspondans et aux hommes pratiques les plus éclairés, laissant à leur expérience le soin de suppléer aux questions qu'elle n'aurait pas prévues.

Déjà l'Académie a obtenu de ce mode d'investigation, d'utiles résultats. En 1831, elle reçut de M. Cazeaux, maire de Béliet, et de M. Dépiot-Bachan, de précieux détails, des documens clairs et précis sur l'état actuel, le régime et les produits de nos troupeaux landais. L'Académie décerna à ces deux agriculteurs, d'honorables récompenses. Elle proposa ensuite un prix de 200 fr. à décerner, chaque année, au meilleur travail qui lui serait adressé en réponse à ses questions sur l'agriculture de quelqu'un des quarante-huit cantons du département de la Gironde.

Cet appel a été entendu. M. Housset, ancien propriétaire du canton de Pessac, M. Joubert, régisseur des biens de M. Barthon, dans le canton de Pauillac, et M. Leguay, propriétaire à la Grupe, commune d'Aubie, canton de St.-André, vous ont envoyé, chacun sur son canton respectif, un travail que vous avez renvoyé à l'examen approfondi de votre commission d'agriculture.

Les réponses de M. Housset, plus concises quelquefois que vous ne l'auriez désiré, ont cepen-

dant satisfait à vos intentions pour ce qui regarde l'exploitation de la vigne dans le canton de Pessac. Il a résolu aussi, d'une manière satisfaisante, les questions relatives aux taillis et aux pins, seules natures de bois cultivées dans ce canton. Ses documens sur l'exploitation du pin ont surtout fixé votre attention. Quant à la culture de la vigne, M. Housset vous a fait connaître les vices qu'elle présente trop souvent dans son canton, soit pour la taille, soit pour l'épamprement, soit pour les vendanges. Il a joint à ces observations utiles quelques observations systématiques qui lui sont propres, et qui, suivant lui, si elles étaient adoptées, ameneraient d'importantes améliorations : comme vous demandez des faits et non des systèmes, sans rejeter ceux de M. Housset, dont la bonté ne peut être constatée que par une longue série d'expériences, vous n'avez pu tenir compte à l'auteur que de ses réponses positives. Or, celles-ci, comme nous l'avons dit, auraient pu être plus détaillées, et embrasser plusieurs parties que l'auteur a passées sous silence.

Le travail de M. Joubert s'applique uniquement à la culture de la vigne; mais c'est la principale et presque la seule culture du canton de Pauillac; elle y occupe plus des deux tiers du terrain en valeur, les bois et les prairies compris.

L'auteur, après avoir fait connaître la nature du sol dans les six communes dont se compose le

canton, répond aux quarante questions proposées, et ses réponses sont pleines de faits, de calculs et de détails exposés avec la plus grande lucidité, on peut ajouter avec une correction peu commune. Dans ses descriptions, soit qu'il expose la manière dont s'opère la plantation, suivant la nature du fonds à planter, soit qu'il parle du mode le plus généralement suivi dans le canton pour la taille, le fumage, le provignage, les labours, les façons intercalaires, et les autres travaux qu'exige la culture dite à *la Médoquine*, travaux multipliés, dispendieux, dont l'exploitation des autres vignobles du département ne saurait donner une juste idée, M. Joubert se fait lire avec le plus vif intérêt.

Il décrit, avec le même soin, les vendanges, le nombre, la disposition et les fonctions des travailleurs, le pressoir, le foulage, enfin toutes les opérations qui précèdent, accompagnent et suivent la vinification. Le calcul des frais est déduit de deux comptabilités, tenues jour par jour, avec un soin et une régularité extrêmes. Ces frais paraîtraient exagérés, s'ils n'étaient pas justifiés complétement par le nombre d'hommes, de femmes et d'enfans employés aux diverses opérations dans ces exploitations à prix fait.

M. Joubert ne se contente pas d'exposer fidèlement les procédés usités dans son canton, il désigne encore ceux que l'expérience a fait reconnaître pour être les meilleurs.

D'autres, avant M. Joubert, avaient traité de la culture de la vigne à la médoquine, entre autres M. Bosc. Mais M. Bosc n'avait pas pu étudier personnellement le pays ; il avait puisé ses renseignemens dans les cartons du ministère, où se trouvait un bon travail de l'ancien sous-préfet de Lesparre, M. Cavaignac, qui même avait envoyé au ministre un petit plan en relief d'un vignoble médocain, avec ses vignes, ses carrassons, ses lattes et ses espaliers. Le travail de M. Cavaignac, qui embrassait tout l'arrondissement de Lesparre, n'était pas spécial au canton de Pauillac ; il n'a de commun avec l'excellent travail de M. Joubert que d'appartenir au même sujet.

M. Leguay, dont le mémoire a pour objet le canton de Saint-André, a répondu à presque toutes les questions applicables à ce canton : fermes, exploitations par métairies et colonages, outils aratoires, fumiers, nature du sol, mœurs et usages des agriculteurs du canton ; cultures des céréales, de la vigne, des prairies, il a tout embrassé. Son canton le lui permettait, en offrant des exemples de tous les genres d'exploitation admis dans le département. Ses réponses sont d'un observateur instruit et exact. Il ne s'en est pas rapporté à ses seules connaissances spéciales et pratiques, il a de plus consulté les meilleurs agriculteurs du Cubzagais et il les a toujours nommés, payant ainsi un juste tri-

but d'éloges à qui le méritait. La culture de la vigne dans le canton de St.-André a été décrite par M. Leguay, d'une manière presque aussi satisfaisante que l'a été la culture à la médoquine par M. Joubert. L'Académie a jugé que ces deux concurrens avaient des droits égaux au prix proposé. Elle a décerné à l'un et à l'autre, une médaille d'or de la valeur de cent francs.

Considérant ensuite que le travail de M. Housset, quoiqu'inférieur, était cependant d'une véritable utilité sous plusieurs rapports, l'Académie, ne voulant laisser aucun mérite sans récompense, décerne à M. Housset, une des médailles destinées aux agriculteurs qui lui fournissent un travail utile au pays. Les trois concurrens ont été admis au nombre des correspondans agricoles.

Un anonyme, dont nous ne pouvons que proclamer la générosité et les intentions louables, invita l'Académie, en 1827, à proposer comme sujet de concours la question suivante : « Quelles » seraient les lois, les institutions et en général » quels seraient les moyens les plus propres à » prévenir la misère et à diminuer pour les pau» vres la nécessité de recourir à l'assistance pu» blique. » Le prix devait être adjugé en 1829. L'Académie reçut à cette époque deux mémoires ; ils ne répondirent pas à son attente. Les auteurs, en indiquant les causes de la misère, ne parlèrent que d'une manière générale, des moyens de la prévenir.

La question fut remise au concours, pour l'année 1833. Deux mémoires ont été reçus : le N.° 1 porte pour épigraphe, ces vers de Delille :

« Occupons l'homme oisif : que le pic, les rateaux,
» Le soc, tout l'arsenal des rustiques travaux
» Attendent l'indigent sûr d'un juste salaire,
» Et qu'enfin le travail bannisse la misère. »

(*L'homme des champs, ch. I.*)

Le N.° 2 porte pour titre : *Considérations sur les moyens de prévenir l'indigence*, et pour épigraphe, ces mots : *Principiis obsta.*

L'auteur du mémoire N.° 1 promet, dans son avant-propos, franchise, vérité et amour de la patrie, comme élémens de son travail. Après avoir jeté un coup d'œil général sur la société, il établit que le droit de propriété fait la base principale de la civilisation, et que cette base doit être sévèrement respectée. Il veut cependant qu'on en corrige les abus ; qu'on adoucisse l'inégalité sociale, sans la détruire ; qu'on augmente la portion individuelle par un surcroît de production plutôt que par une réduction violente des lots exagérés. Il divise son mémoire en deux parties. La première traite de l'origine et de la nature de la misère ; la seconde, des remèdes à lui opposer. Les causes de la pauvreté proviennent de la nature, de la société et de l'opinion. Celles de la nature sont : 1.° la paresse, penchant naturel à l'homme, que l'habitude du travail modifie ; 2.° la popula-

tion excessive, ou distribuée d'une manière inégale entre les classes aisées et les classes pauvres; 3.° les infirmités qui, privant l'homme de ses facultés, lui enlèvent la source du travail.

Les causes qui proviennent de la société sont: 1.° l'accumulation trop inégale des richesses, entretenue par les priviléges, l'usure et certaines lois sociales; 2.° le luxe, non celui qui alimente l'industrie et les arts, mais celui qui favorise la frivolité, l'orgueil, les vices et la corruption; 3.° les impôts et les taxes qui pèsent sur ceux qui n'ont qu'une industrie, sans superflu de fortune, avec une nombreuse famille; 4.° les monopoles que le gouvernement exerce au préjudice du commerce; 5.° l'émulation illusoire qui fait que, dans notre position sociale, on accorde plus à la fortune et à la naissance qu'au mérite et au talent. L'auteur dit que les causes provenantes de l'opinion ont une part moins grande sur le développement de la pauvreté; il comprend dans cette catégorie les systèmes religieux et politiques qui, entretenant l'oisiveté, l'ignorance et les préjugés, paralysent les facultés et préparent à la misère. Cette première partie du mémoire N.° 1 est faible de détails et de développemens. L'énumération des causes aurait dû être suivie de recherches sur leur action, soit directe, soit préparatoire, pour produire la misère; c'est ainsi que l'auteur serait entré plus profondément dans la vraie connais-

sance de la nature du mal. Il traite dans la seconde partie, des remèdes qu'il classe en *remèdes généraux* et en *remèdes spéciaux* de la misère. Les remèdes généraux sont : 1.° le travail, source des bonnes mœurs, surtout s'il est encouragé par l'exemple, l'émulation et des distinctions honorables; 2.° la réduction des traitemens, demandant que cette réduction tombe sur les grands traitemens et moins sur les petits; 3.° la suppression des faveurs, des sinécures, des cumuls, des monopoles; 4.° la répartition équitable des charges, voulant qu'elles portent aussi sur la fortune mobilière en fonds publics et en objets de luxe. Le premier des remèdes spéciaux est le concours exigé pour tous les emplois, pour toutes les fonctions et pour toutes les entreprises. Le second est l'institution des communes, que l'auteur regarde comme une providence et comme le plus sûr moyen de lutter contre l'esprit de caste. Le troisième consiste dans les secours effectifs qui doivent être réglés par les communes, donnant la préférence aux secours à domicile, et conseillant que la charité ne se montre pas trop facile, afin de ne pas devenir un encouragement à l'oisiveté. La fondation de bonnes écoles primaires, la diminution dans la durée du service militaire, et le système des colonisations sont les derniers remèdes spéciaux proposés par l'auteur pour remédier aux causes de la misère. Il résume son discours dans

ces deux phrases : *Augmentation des parts sociales par le travail, et distribution la moins inégale possible de ces parts, ainsi que de la population, entre les diverses classes de la société.*

Le mémoire N.° 1, composé d'après un plan systématique, contient des propositions qui ne sont point nouvelles, et qui sont bien moins développées que dans d'autres ouvrages; mais l'auteur, pénétré de leur importance et de leur utilité, les expose avec chaleur et conviction. S'il n'a pas atteint le but, il a fait du moins ses efforts pour y parvenir, et l'Académie doit lui en savoir gré.

Le mémoire N.° 2 est un ouvrage très-étendu, dont le plan et les détails sont exposés avec méthode. La pensée qui le domine est que prévenir la misère est un bienfait mieux entendu que celui qui a pour objet de la soulager. Il est plus utile d'arrêter à leur source les maux qu'elle engendre, que d'être obligé d'y remédier quand ils ont éclaté : car la misère une fois née, tend à s'accroître sans relâche. La bienfaisance publique et privée semblent, jusqu'à ce jour, s'être bien moins occupées des moyens d'y obvier avant sa naissance, que de ceux qui servent à la soulager lorsqu'elle existe. La recherche de ce premier ordre de moyens est une étude presque neuve encore. C'est aux amis sages et sincères de la cause de la civilisation à reconnaître plus que jamais que l'amélioration

du sort des conditions indigentes est un devoir sacré pour la puissance publique, comme elle est un des élémens nécessaires de la prospérité sociale et même l'une des causes qui peut contribuer le plus efficacement à l'amélioration des mœurs.

L'auteur signale, dans son introduction, le charlatanisme de la philantropie, qui se dissipera de lui-même, à mesure que la science de la bienfaisance se perfectionnera. Cette science, encore nouvelle, forme l'une des branches les plus essentielles des sciences économiques. Elle éclaire l'art de prévenir la misère, lequel est à la bienfaisance ce que l'hygiène est à l'art de guérir.

L'auteur, en répondant à l'appel que l'Académie a fait aux amis de l'humanité, l'a fait avec succès. Le tribut de son zèle est aussi le tribut de la science : rien n'est oublié, rien n'est négligé dans cet ouvrage important. Tout y est d'expérience et d'application. La première partie est consacrée à étudier la misère dans sa nature, dans ses causes et dans ses symptômes précurseurs ; et la seconde, à estimer l'efficacité des moyens propres à la prévenir par leur action sur les causes qui la produisent.

Pour étudier les causes de la misère, il faut d'abord rechercher la nature de la pauvreté. C'est en visitant le malheureux, c'est en exerçant la charité, que l'on apprend à distinguer la misère réelle de la misère apparente, ses divers genres

et ses degrés. Il ne faut pas confondre la mendicité, qui est un métier, une habitude, avec la pauvreté, qui est une situation. La misère diffère relativement aux climats, aux nations, au degré de civilisation, à l'éducation, aux habitudes et aux diverses classes de la société. L'auteur se livre à ce sujet à des calculs et à des recherches savantes sur les proportions relatives que peut subir la misère, sur la variété des élémens qui la constituent, et sur la difficulté de les apprécier d'une manière rigoureuse. Il termine ce premier chapitre, en déclarant qu'on ne saurait espérer qu'aucune combinaison fasse jamais disparaître entièrement la classe pauvre ou du moins réputée telle; mais on peut faire que ses souffrances positives diminuent en nombre et en intensité.

Après avoir examiné, dans le second chapitre, avec une rare sagacité, les causes immédiates de la misère absolue, sous leurs divers points de vue et dans leurs corrélations réciproques, l'auteur se livre, dans le troisième, à la recherche des signes pronostics qui font juger de son invasion plus ou moins éloignée. Ce chapitre est un des plus intéressans. Il en est de même du quatrième, où la richesse sociale est considérée dans ses rapports avec la misère individuelle. Les faits qui y sont rapportés prouvent que les pays réputés les plus riches, et où la civilisation est le plus avancée, sont ceux qui ont un plus grand nombre

de pauvres. Les autres chapitres de la première partie sont destinés à considérer les rapports de la population, de l'industrie et des mœurs avec le paupérisme. Ils renferment des questions d'économie politique, d'industrialisme et de morale, discutées d'après l'autorité des faits puisés dans les meilleures sources, et avec les raisonnemens d'une logique sévère. Il en résulte que, dans l'état actuel de l'organisation sociale, ces divers rapports ne se prêtent, ni à subir aucun principe absolu, ni à suivre aucune loi simple. Ils dépendent d'élémens divers, qui peuvent se combiner ou se modifier entre eux. Mais on y lit cette sublime pensée : « Plus on étudie l'admirable économie des plans de la providence sur l'homme, » plus on est frappé de l'accord qui règne entre » les lumières de la raison, les préceptes de la » morale, les conseils de la prudence et les inspirations de la nature. Tout ce qui égare le » jugement de l'homme, tout ce qui corrompt » son cœur, porte une atteinte plus ou moins » directe à son bien-être. »

La seconde partie traite des préservatifs de la misère. Le premier chapitre a pour objet les lois et leur influence sur les causes de la pauvreté. Leur caractère d'universalité et de durée leur donne une puissante influence sur la condition des hommes. Elles agissent de diverses manières sur le bien-être des classes laborieuses, suivant

les effets qu'elles produisent relativement à la richesse publique, à la population, à l'industrie et aux mœurs populaires. Mais ce mode d'action diffère, suivant la nature des lois et le but qu'elles se proposent. Ainsi, en garantissant l'ordre, la paix, la stabilité, les lois politiques garantissent l'aisance des conditions laborieuses, et deviennent des préservatifs réels et puissans contre l'invasion de la misère. Il en est de même des lois civiles, qui ont pour objet les personnes et les biens, des lois pénales, qui sont un rempart contre la discorde et la licence, et des lois économiques. « Mais c'est en vain, dit l'auteur, qu'on » demanderait à la législation politique, civile, » pénale et économique des préservatifs directs, » des remèdes absolus contre le fléau de la misère. » Les erreurs de la législation peuvent compro- » mettre gravement le bien-être des classes infé- » rieures; sa sagesse et son équité peuvent le pro- » téger; mais la plus vraie et la plus sûre protec- » tion est celle qui garantit les intérêts généraux, » l'ordre, la paix, la sécurité, le libre dévelop- » pement des facultés, le plein exercice des droits, » la bonne foi des transactions, en un mot, le » cours naturel des choses humaines, tel qu'il » est tracé par la raison et par la justice. »

L'article sur les lois relatives aux pauvres renferme l'histoire de ce qui a été fait en Angleterre, en France et en Hollande, pour la taxe des pau-

vres, dont le nombre a augmenté en raison des sacrifices qui ont été imposés. Cet article est accompagné d'un tableau historique de la législation française sur les pauvres, soit comme mendians, soit comme habitant les hôpitaux et les hospices.

L'objet du second chapitre est la puissance des institutions morales pour prévenir la misère. Ces institutions, qui se développent au sein de la société, sont l'éducation, la religion, la charité. Comme le but de l'éducation est de former l'homme pour qu'il jouisse du développement régulier et harmonique de toutes ses facultés, l'auteur n'a négligé aucune des circonstances qui font une bonne éducation populaire. C'est surtout dans les institutions religieuses bien dirigées que l'on trouve les préservatifs les plus efficaces de la misère. La religion, inspirant une juste confiance envers la providence, donne cette sérénité de l'espérance qui entretient l'activité. Les institutions charitables sont de plusieurs espèces, et agissent collectivement, lorsqu'elles sont bien dirigées, pour soulager un mal présent, afin de prévenir à leur source une suite infinie de maux futurs. La vraie charité, faite avec discernement, a par elle-même une puissante efficacité préventive, surtout lorsqu'elle est faite à domicile. Le grand art dans la distribution et l'emploi des secours publics et privés, consiste non seulement à faire que ces secours s'adaptent exactement aux be-

soins, mais aussi qu'ils ne rompent pas les liens de famille, et qu'ils ne détruisent pas l'esprit d'économie et de prévoyance.

Le troisième chapitre fait connaître les institutions destinées à prévenir l'indigence, en favorisant l'esprit de prévoyance et d'économie : telles sont les sociétés de prévoyance et d'assistance mutuelle dont l'origine, les statuts, les avantages et les inconvéniens sont exposés avec le plus grand soin. La même chose est faite pour les caisses des veuves, pour les divers systèmes d'assurances et pour les tontines.

Le quatrième chapitre est la continuation du précédent. On y examine les établissemens qui sont sans combinaison aléatoire et sans caractère de mutualité, comme les caisses d'épargnes et les établissemens de prêt. L'auteur donne la connaissance de ces institutions fondées en Suisse, en France, en Hollande, en Angleterre, leur aperçu historique, leur degré d'utilité, leurs dangers ou leurs inconvéniens dans leurs rapports avec les causes de la pauvreté.

Le cinquième chapitre traite des établissemens qui ont pour but de prévenir la pauvreté par l'éducation du travail. Le travail, tout en protégeant les mœurs et la santé, est le meilleur préservatif et le meilleur remède contre la misère. Les institutions de bienfaisance qui ont spécialement le travail pour objet, doivent conférer la

capacité du travail ou donner le travail lui-même. Le premier article a rapport aux apprentissages ou à l'éducation industrielle, qui peut avoir lieu en plaçant les enfans pauvres chez des maîtres, ou dans des écoles d'industrie, ou dans des ateliers où les enfans vivent en communauté. L'auteur apprécie avec beaucoup d'exactitude ces institutions, soit qu'elles soient destinées aux garçons, aux jeunes filles, aux orphelins, aux enfans délaissés, aux malheureux atteints d'infirmités particulières, comme les jeunes aveugles, les sourds-muets, et aux enfans pauvres frappés d'infirmités incurables. L'auteur s'occupe également des écoles rurales, prenant pour exemple celles d'Hofwil et de May-Kirck. Il termine ce chapitre, en démontrant qu'il est utile d'associer pour les enfans pauvres le travail manuel à l'instruction intellectuelle et morale.

Le sixième chapitre a pour objet les établissemens qui doivent procurer du travail aux adultes tombés dans l'indigence. Le pauvre peut manquer de travail; il est du devoir d'une bonne administration de lui en procurer, en s'assurant auparavant des circonstances qui l'en ont privé.

L'auteur manifeste le désir que le travail soit fait à domicile plutôt que dans des ateliers publics. « Toutes les fois, dit-il, qu'il est possible » de procurer au pauvre, dans son propre do- » micile, le travail qui lui manque, cette combi-

» naison est certainement préférable; elle est plus
» naturelle et plus économique. Elle laisse l'indi-
» gent au sein de tous les rapports ordinaires de la
» vie civile, sans rompre les liens de famille, d'a-
» mitié et les relations ordinaires de la société. »

Les colonies agricoles étant d'un grand secours pour fournir du travail à l'indigent, l'auteur donne de sages conseils pour fonder de semblables établissemens en France, à l'imitation des Pays-Bas. Il fait ensuite mention de la législation anglaise sur le travail obligé de la part de l'indigent valide; et il donne un aperçu historique de l'établissement des dépôts de mendicité en France.

Ces dépôts, créés sous l'empire, furent détruits pendant la restauration. Les pays qui avaient appartenu à la France avant les traités de 1814 et 1815, les ont conservés et en ont amélioré le régime et l'organisation. Bordeaux, Lyon et Paris ont fait l'essai de nouveaux dépôts de mendicité où les mendians sont logés et entretenus à l'aide de dons gratuits. Il serait à désirer que ces exemples fussent suivis et que le gouvernement régularisât l'administration de ces asiles de bienfaisance.

L'auteur n'oublie point de faire connaître quelques autres institutions projetées ou essayées, telles que les communautés coopératives de M. Owen dont le système est dirigé surtout vers l'amélioration morale et économique des classes infé-

rieures, la société coopérative de Londres formée d'artisans et dirigée par un des disciples de M. Owen, la société des Saint-Simoniens et celle formée par M. Fourier. L'opinion de l'auteur ne paraît être en faveur de ces associations, que pour les individus isolés qui sont sans famille. Il loue l'usage établi dans plusieurs cantons suisses de donner en culture, aux familles d'indigens valides, quelques petites parties de terres communales : c'est un genre de secours bien plus utile que les aumônes. Il s'élève contre les émigrations, surtout lorsqu'elles sont faites sans but et sans surcroît de population. Le dernier paragraphe offre les moyens de procurer le débit des produits du travail des indigens.

L'ouvrage est terminé par une conclusion qui renferme l'indication des auteurs principaux qui ont écrit sur les questions relatives aux pauvres et à la misère, et le projet de la formation d'une magistrature des pauvres destinée à leur porter des secours et des consolations et à apprécier l'urgence et la nature de leurs besoins.

Le mémoire N.° 2 ayant rempli votre attente, vous avez décidé que le prix serait décerné à son auteur, M. le baron Degerando, conseiller d'état, membre de l'administration centrale des hôpitaux de Paris.

Six concurrens ont aspiré cette année au prix de poésie. Leurs compositions ont été classées dans l'ordre suivant :

N.° 1. *Adieux au pays natal*, avec cette épigraphe :

Que la patrie est belle au moment qu'on la quitte !

(*Cas. de L. Mess.*)

N.° 2. *Alger*, avec cette épigraphe :

« O héros à qui la gloire
D'une si belle victoire
Doit son plus ferme soutien ;
Que ne puis-je dans ces rimes,
Consacrant vos noms sublimes,
Immortaliser le mien. »

(J. B. Rousseau.)

N.° 3. *Dithyrambe sur la mort du jeune Napoléon*, avec cette épigraphe :

Diis manibus.

N.° 4. *Bordeaux*, avec cette épigraphe :

Diligo Burdigalam....
Hæc patria est....

(Ausone.)

N.° 5. *Traductions et imitations de Martial*, avec cette épigraphe :

Du bon, du médiocre et beaucoup de mauvais,
C'est mon livre et je crois que tous sont ainsi faits.

(Épigramme XVI du Liv. I.)

N.° 6. *Olympe de Ségur, ou le dévouement de l'amour conjugal*, avec cette épigraphe :

Avec notre existence,
De la femme pour nous le dévouement commence.

(Legouvé.)

L'Académie passera sous silence le N.° 2, *Alger;* c'est la seule pièce qui ne mérite aucun éloge; elle a été composée et copiée avec une négligence extrême.

L'auteur du N.° 5, en traduisant quelques épigrammes de Martial, s'est imposé une tâche au moins très-difficile. En effet, l'épigramme dont le mérite tient souvent à la langue et toujours aux mœurs, aux usages, aux goûts, aux travers du siècle où elle paraît, perd tout son sel dans une autre langue, quand les goûts, les mœurs et les ridicules ne sont plus les mêmes. Cependant il est certaines beautés qui appartiennent à tous les temps, et dont un bon traducteur peut faire sa conquête. La charmante épigramme dans laquelle Martial peint la vie qu'il voudrait mener, s'il était maître d'en régler l'emploi, présentait une foule de ce genre de beautés; on y trouve même plusieurs exemples d'harmonie imitative. Martial demandait modestement aux dieux *parvum nemus rusque beatum:* son traducteur, plus ambitieux, veut des forêts et un étang profond. Martial exigeait pour tout serviteur *pinguem villicam*, une grasse villageoise pour lui cuire des œufs sous la cendre. Son traducteur vit plus grandement; il lui faut des fermières vermeilles qui chargent sa table d'*œufs amollis sous ses yeux*, comme si jamais des œufs se fussent amollis en cuisant. Ce joli vers si pittoresque de Martial : *Et piscem tremulâ salie-*

tem ducere setâ, où l'on voit le poisson se débattre, est traduit ainsi :

> Que je suspende au bout du fil qui se tortille
> Maint poisson au dos argentin.

Mais le pêcheur ne suspend point le poisson, il le surprend et l'enlève; mais le fil ne se *tortille* point, c'est le poisson; le fil tremble et s'étend sous le poids.

L'Académie est d'autant plus en droit de se plaindre de ces inadvertances et de ces infidélités que, plus sévère pour lui-même, l'auteur aurait pu lutter avec avantage contre les difficultés. En effet, dans une autre épigramme, quand Martial conseille à une vieille coquette qui a perdu ses dents, d'éviter les repas où la gaîté folle excite le rire et fait entr'ouvrir toutes les bouches, le poète dit :

> ..... *Quidquid lepida*
> *Laxat perspicuo labella risu ;*

Son traducteur a rendu ainsi très-heureusement le dernier vers :

> Fuyez la table,
> ..... où nulle bouche close
> Ne peut celer, sous son cachet de rose,
> Le vide affreux où son trésor n'est plus.

Ce trait est le seul qu'on puisse citer avec éloge. Les imitations, où l'auteur avait plus de liberté, sont cependant plus faibles encore que les traduc-

tions. On y trouve quelquefois des expressions que le bon goût ne saurait admettre ; *l'industrieuse Minerve*, par exemple, ne doit pas être appelée *Minerve l'industrielle.*

Le N.° 6, *Olympe de Ségur*, est une production beaucoup plus estimable sous le rapport du style ; mais dans un pareil sujet, si fécond lui-même en nobles sentimens et en émotions profondes, on attend du poète plus que de la correction. Son but est manqué s'il ne trouve pas le secret de toucher et de nous intéresser au sort des personnages qu'il met en scène. L'extrême froideur de cette composition tient à la manière dont l'auteur a envisagé son sujet.

Belcier, seul dans son cachot, attend Olympe. Elle ne vient pas, et son mari, au lieu d'exciter quelque intérêt, en nous instruisant du sort qui le menace et des causes qui l'ont provoqué, ne sait qu'exhaler de ces plaintes vagues et glaciales si souvent rebattues dans nos vieilles héroïdes. Enfin, Olympe arrive ; alors s'établit en dialogue un long débat entre Olympe, qui veut que son époux se travestisse, et Belcier qui n'en veut rien faire. Lorsque l'un et l'autre ont épuisé tous les lieux communs d'une pareille situation, le dénouement prévu arrive ; les deux époux changent d'habits, les geôliers ne s'aperçoivent de rien, et l'époux est sauvé. Tout semble fini ; mais l'auteur vous retient pour entendre un long mono-

logue de l'épouse. La forme du récit aurait été plus convenable, elle aurait fourni à l'auteur les moyens de peindre les mœurs du temps, les personnages de l'époque, les dangers de Belcier et le dévouement de sa femme. Un tableau bien conçu en aurait plus dit que tout cet étalage de grands sentimens dialogués.

Si l'Académie a dû reprocher à Olympe de Ségur la froideur du plan et de l'exécution, elle doit reprendre dans l'éloge de Bordeaux quelques erreurs de fait, l'accumulation d'images incohérentes pour peindre un même objet, enfin quelques expressions trop hasardées. L'auteur nous affirme, en vers, que la ville de *Bordeaux, née au bruit des combats, est fille d'une défaite ;* et, dans une note, il ajoute que tout le monde sait qu'à l'approche de César, les Bituriges prirent la fuite. Non, Bordeaux n'est point fille d'une défaite, les Bituriges ne s'enfuirent point à l'approche de César, et cette époque n'est point celle de sa fondation. Ces erreurs ne doivent pas tirer à conséquence chez un poète. Les vers suivans n'en sont pas moins de bons vers :

« Faible encore, inhabile et sans nulle défense,
» Il semblait, o cité, que ta débile enfance
» Dût s'engloutir bientôt dans cet orage affreux
» Qui grondait sur le monde en ces jours malheureux.
» Mais l'aigle des Romains, l'aigle au vol sanguinaire,
» Dont les ongles de fer broyaient l'Europe entière,

» Prit pitié de la fleur naissante au bord de l'eau,
» Et sous son aile immense abrita ton berceau.
» Dès lors avec les soins de ta mère adoptive
» Tu grandis belle et forte ; et disciple naïve
» Lui plaire et la servir pour toi fut un bonheur.
» Puis, quand l'invasion, ce monstre destructeur,
» La moderne Babel, d'un coup de sa framée
» A genoux eut jeté ta Rome désarmée,
» Lorsque la barbarie aux brutales fureurs,
» Qui froissait sous ses pas les nations en pleurs,
» Au trône d'Occident eut assis la fortune,
» Il te fallut subir la disgrace commune,
» Passer, épouse esclave, aux bras des conquérans,
» Et boire à leurs banquets le sang de tes enfans. »

L'Académie ne saurait porter un jugement aussi favorable des vers qui suivent :

« Mais alors quel chaos ! Quel effrayant désordre !
» L'œil voit avec horreur tous *tes membres se tordre*
» A ce moment de crise où la société
» *Chancelle sous les coups*, croule de tout côté. »

Ils le disputent en dureté à celui-ci :

Qui rien qu'à voir son frein se cabrait furieuse.

Dans une pièce aussi bien écrite que l'est, en général, celle-ci, on s'étonne de trouver *linceul*, rimant avec orgueil ; ailleurs les *étoiles de Dieu*, comme s'il en existait d'autres ; plus loin *son cri du berceau*, qui ne peut pas plus se dire que *son cri de la guerre*. Avec un peu d'attention, l'auteur évitera sûrement à l'avenir de pareilles fautes.

Mais il en est une dans laquelle peut-être il serait tenté de retomber, parce qu'elle tient à sa manière; c'est de définir en accumulant des images et des métaphores incompatibles. L'Académie invite l'auteur à relire sa définition du moyen âge, celle du vieux Bordeaux et celle du moderne Bordeaux; il avouera lui-même qu'il y a là un peu de dévergondage poétique.

Le dithyrambe N.° 3 mérite, comme *Bordeaux*, des éloges et des reproches trop fondés. Les vers suivans, à quelques taches près, sont bien frappés :

« Tu fus, tu naquis *Roi*, toi que pleure la France,
» Roi de la cité reine où domina César;
» Le bronze au quart du globe annonça ta naissance,
» De cent chars de triomphe on fit ton premier char.
» Et tu n'as pas connu les baisers de ta mère,
» Et tu n'as pas reçu les conseils de ton père,
» Et proscrit, exilé, crainte et jouet des cours,
» Un vide impénétrable usa tes tristes jours;
» Pressé, comme aux enfers, de visibles ténèbres,
» Tu luttes sourdement sous ces voiles funèbres,
» Puis, à l'âge d'être homme, épuisé, vieux, vaincu,
» Tu meurs, prince! tu meurs et tu n'as pas vécu. »

Mais il est impossible de ne pas reprendre, comme excessivement durs, des vers tels que celui-ci :

Il dit à ses six cents, mon sceptre est profané.

Il le cède pourtant à ces autres vers :

As-tu su ses malheurs? As-tu su cette gloire?
Sais-tu plus? Sais-tu que victime.

Cette manière de raconter, sous la forme d'interrogation, les exploits et la vie du grand homme, revenant à chaque période, il en résulte un peu de monotonie. Enfin, l'Académie ne croit pas que *dire de soi-même* pour *parler de soi* puisse être admis. *Étioler une vie oppressée* n'est pas une heureuse audace. L'image que ces deux vers-ci présentent :

> Et *de ses vieux grognards* la fidèle rudesse
> De *portes de cités* ornant leur allégresse,

a quelque chose de bizarre et d'obscur. En développant la pensée, le poète eût également conservé un souvenir glorieux et il eût été plus élégant et plus clair. Mais laissant de côté les taches de cette composition, l'Académie se plaît à louer chez l'auteur un style presque toujours pur, de la chaleur et une heureuse facilité.

Il nous reste à parler des *Adieux au pays natal.* Cette pièce dans le genre élégiaque, n'est pas irréprochable; quelques longueurs, et un vers dans lequel on appele *le bonheur, le phénix de la félicité*, vers bien étonnant au milieu d'un petit poème écrit avec goût, ne laissent à l'auteur aucun droit au prix. Mais sa supériorité pour le style sur les autres concurrens, des sentimens vrais heureusement exprimés, une douce mélancolie, dont l'auteur semble pénétré et que le lecteur se sent porté à partager, méritent une distinc-

tion particulière. En conséquence, l'Académie fait une mention honorable de la pièce N.° 1, ayant pour titre : *Adieux au pays natal*, et pour épigraphe : *Que la patrie est belle au moment qu'on la quitte !* Les vers suivans confirment l'opinion de l'Académie :

« La nuit sur la nature a déployé ses voiles,
» Et je n'apperçois plus au moment des adieux
» Que le ciel éclatant d'innombrables étoiles.
» Nul ne verra les pleurs qui tombent de mes yeux;
» Nul ne pourra sourire à ma douleur amère;
» Je n'aurai pour témoins de ce départ cruel
» Que les yeux d'un ami, ceux d'une tendre mère,
» Et le regard de l'Éternel.
» Ils permettront les pleurs à mon ame attendrie.
» O mon pays ! hélas ! ton rivage est si beau !
» N'est-il pas pour le lieu qui fut notre berceau
» Un nom plus doux encor que celui de patrie ?
» Mon berceau ! je le quitte, oui, c'en est fait, je pars;
» Je pars, je suis la pente où le destin m'entraîne.
» Reçois mes derniers vœux et mes derniers regards !
» Mais que dis-je ! voici les coursiers qu'on enchaîne;
» Un cri ! c'est le signal, ils emportent les chars,
» Et brisent sous leurs pieds *le sable de l'arène.* »

Je dois, Messieurs, avant de terminer mon rapport, vous faire connaître les acquisitions et les pertes que l'Académie a faites depuis sa dernière séance publique.

Elle a admis au nombre de ses membres honoraires, d'après l'article 48 de son règlement, M. de Lacoste, préfet du département de la Gironde.

Elle a reçu, comme membres résidans :

M. Guichenet, médecin vétérinaire.
M. Chaine, littérateur.
M. Sédail, littérateur.
M. Maggesi, statuaire.

Comme membres correspondans :

M. Dumège, ingénieur militaire, à Toulouse.
M. Vallot, naturaliste, à Dijon.
M. Degerando, membre de l'institut, à Paris.

Comme membres correspondans agricoles :

M. Housset, ancien propriétaire à Pessac.

M. Joubert, régisseur des biens Barthon, à Pauillac.

M. Leguay, D. M., à Aubic, canton de Saint-André.

L'Académie a perdu par la mort quatre de ses membres : M. Lamarque, membre résidant, ancien négociant ; M. Latreille, membre de l'institut, membre correspondant, naturaliste distingué à qui la science entomologique doit de précieuses découvertes ; M. le comte de Tournon, pair de France, membre correspondant, qui vous a fait hommage, l'année dernière, de son savant ouvrage intitulé : *Études Statistiques sur Rome*, et dont les vues et les projets conçus pendant son administration dans le département de la Gironde ont beaucoup contribué aux améliorations faites

dans le département, et surtout aux nouveaux embellissemens de la ville de Bordeaux.

Vos travaux académiques annuels étaient clos, lorsque vous avez appris la fatale nouvelle de la mort d'un de nos vénérables membres honoraires, M. le baron Rateau, officier de la légion d'honneur, ancien procureur général du roi, auprès de la cour royale de Bordeaux. Ce digne magistrat était un jurisconsulte profond, un helléniste érudit et un savant distingué. L'Académie se fera un devoir de payer un juste tribut d'éloges à ses vertus et à ses talens.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 AOUT 1833.

§. I.er

L'ACADÉMIE a reçu en réponse à la série des questions qu'elle a rédigées sur l'agriculture, trois mémoires. Le premier est de M. A. Joubert, régisseur des biens de M. Barthon, dans le canton de Pauillac; le second, de M. Leguay, D. M., de la commune d'Aubie, canton de St.-André de Cubzac; le troisième, de M. Housset, ancien propriétaire du canton de Pessac. Le mémoire de M. Joubert a pour objet la culture de la vigne

dans le canton de Pauillac. Après avoir décrit la nature du sol, il répond aux questions sur cette culture par des faits, des calculs et par des détails d'exploitation qui sont de la plus grande lucidité. La culture de la vigne dans le Médoc y est exposée de la manière la plus complète. M. Leguay a traité de toutes les questions applicables au canton de St.-André de Cubzac. Ce canton offre tous les genres de culture pratiqués dans le département; ce qui a permis à M. Leguay de parler des fermes, des exploitations par métairies et colonage, des outils aratoires, des fumiers, de l'assolement, de la nature du sol, des mœurs et usages des cultivateurs, de la culture des grains, de la vigne, des prairies naturelles et artificielles, des bois et forêts, etc. Ses réponses sont toutes pratiques et d'un observateur instruit et exact. Celles de M. Housset sont relatives à la culture de la vigne, aux prairies, aux bois et forêts dans le canton de Pessac; ce qu'il dit sur la vigne, les bois taillis et les pins, donne d'utiles renseignemens; mais il a joint à ses observations des idées systématiques qui peuvent être bonnes; mais l'Académie ne demande que des faits et des réponses positives; celles de M. Housset auraient dû quelquefois être moins concises et plus détaillées.

L'Académie jugeant que les deux premiers concurrens, MM. Joubert et Leguay, ont des droits égaux au prix, décerne à l'un et à l'autre, une

médaille d'or de 100 fr., moitié du prix proposé. Elle décerne à M. Housset, une des médailles d'argent destinées aux agriculteurs qui lui présentent un travail agricole utile au pays. Elle admet les trois concurrens au nombre de ses membres agricoles.

L'Académie, convaincue par l'expérience des bons résultats de ce nouveau mode de concours qui lui donne la facilité de connaître à fond et par canton toutes les cultures admises dans les divers arrondissemens du département de la Gironde, tient à la disposition des agriculteurs qui voudront concourir, la série des questions dont la solution peut remplir le but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, à une des séries des questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir, trouveront au secrétariat de l'Académie, les séries de questions imprimées.

§. II.

L'Académie avait proposé depuis plusieurs années pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., la question suivante :

« Rechercher par des fouilles, dans l'étendue
» du département de la Gironde, les gisemens de
» *faluns ;* constater par des expériences exactes,
» leurs propriétés fertilisantes, comparativement
» à celles des différentes espèces de fumier, et
» indiquer les proportions dans lesquelles il con-
» vient de les employer pour améliorer, soit les
» terres à blé, soit les prairies naturelles et ar-
» tificielles. »

Le prix devait être décerné dans cette séance. L'Académie n'ayant reçu aucun travail sur cette question la retire du concours. Elle promet de donner des récompenses aux personnes qui lui communiqueront des travaux particuliers sur les *faluns* considérés comme engrais.

§. III.

L'Académie ne décerna point dans sa dernière séance publique des récompenses pour les améliorations relatives aux chemins vicinaux, parce qu'il y eut trop peu de travaux faits dans l'année 1831. Ces travaux ont été généralement repris en 1832; quelques communes en ont exécuté d'utiles et d'importans ; mais plusieurs autres ont très-peu fait. Il en résulte que l'étendue relative des améliorations n'est pas encore suffisante pour adjuger les prix. En conséquence, l'Académie décide que les médailles destinées aux améliorations faites aux chemins vicinaux, seront réservées pour

l'année prochaine ; mais elle décide, en même temps, qu'il sera fait une mention honorable des Maires qui ont montré le plus de zèle pour ces travaux, dans l'année 1832.

Ces Maires sont : dans l'arrondissement de Bordeaux, MM. *Compans*, maire de Cadillac ; *Dejanneau*, maire du Carbon-Blanc, mentionné en 1829 ; *Joyeux*, maire de Bouillac, couronné en 1831 ; *Fénélon*, maire de Floirac ; *Mouru*, maire de St.-Léon ; *Salafon*, maire de Camarsac.

Dans l'arrondissement de Libourne :

MM. *Dupuy*, maire de Moulon ; *Redeuil*, maire de Lalande ; *Héricé*, maire de Castillon, mentionné en 1829 ; *Taillade*, maire de St.-Hypolite ; *Devalz*, maire de St.-Magne ; *Jouhanneau-Laregnère*, maire de Pineuilh, couronné en 1831 ; *Ducarpe*, maire de Pujols ; *Mouillac*, maire de Lussac ; *Crabit*, maire de St.-Aignan.

Dans l'arrondissement de Blaye :

MM. *Chambor*, maire de Gauriac, couronné en 1829 et 1831 ; *Gellibert*, maire de Bourg, couronné en 1828, 1829 et 1831 ; *de Peyredoulhe*, maire de Berson.

Dans l'arrondissement de Bazas :

MM. *Bayle*, maire de Bazas ; *Derancy*, maire de Langon ; *Partarrieu*, maire d'Auros ; *Papouneau*, maire de Puybarban ; *Populus*, maire de Gans.

Dans l'arrondissement de La Réole :

MM. *Bedouret*, maire de St.-Pierre de Bat; *Domac*, maire d'Arbis; *Petpratz*, maire d'Écoussans; *Caduc*, maire de Ladaux; *Chaigne*, maire du Puy; *Monmoureau*, maire de Pellegrue; *Péchade*, maire du Pian; *Marseron*, maire de Saint-Léger; *Claverie*, maire de St.-Martin de Lerm; *Monteil*, maire de Targon.

Dans l'arrondissement de Lesparre:

MM. *Rabié*, maire de Pauillac; *Delignac*, maire de Bagadan; *Fontaneau*, maire de Vensac; *Meynieu*, maire de St.-Vivien.

L'Académie espère que ces travaux si utiles pour l'intérêt des communes, seront beaucoup plus considérables l'année prochaine et qu'elle pourra décerner des médailles ou des mentions honorables en raison de l'étendue de ces travaux et de leur importance, dans sa séance publique de 1834.

§. IV.

Les concurrens au prix proposé pour la culture du chêne-liége, n'ayant pas fait parvenir en temps utile l'exposé de leurs travaux, l'Académie renvoie sa décision à l'année prochaine. Le prix, de la valeur de 300 fr., sera décerné dans la séance publique de 1834; la question reste la même: *Faire connaître à l'Académie une plantation de Chêne-Liége de* 3,000 *pieds au moins, provenant de semis, faite dans le département de la Gironde.*

§. V.

L'Académie présenta au concours pour 1831, d'après les intentions d'un anonyme, la question suivante :

« Quelles seraient les lois, les institutions et en » général quels seraient les moyens les plus pro- » pres à prévenir la misère et à diminuer pour » les pauvres la nécessité de recourir à l'assistance » publique. »

Les ouvrages reçus ne furent pas jugés dignes du prix.

L'Académie, désirant que les intentions de l'anonyme qui a donné les fonds fussent remplies, mit de nouveau au concours cette même question pour l'année 1833.

Deux mémoires lui ont été envoyés ; le N.° 1 est un discours sur la question proposée, portant pour épigraphe ces vers de Delille :

« Occupons l'homme oisif ; que le pic, les rateaux,
Le soc, tout l'arsenal des rustiques travaux
Attendent l'indigent sûr d'un juste salaire
Et qu'enfin le travail bannisse la misère. »

(*L'Homme des Champs*, ch. 1.)

Le mémoire N.° 2 porte pour titre : *Considérations sur les moyens de prévenir la misère ;* et pour épigraphe ces mots : *principiis obsta.*

Le N.° 1 est composé d'après un plan méthodique ; il est écrit avec chaleur et concision ; mais

les principales questions y sont traitées d'une manière superficielle, quelques-unes ne sont qu'indiquées, et d'autres ont été omises. Les faits et les recherches y sont peu nombreux. L'auteur a jugé l'étendue et l'importance du problème, mais il ne l'a pas résolu. L'Académie, tout en reconnaissant ses efforts pour arriver au but, déclare qu'il n'y est point parvenu, surtout lorsqu'elle compare ce travail avec celui du mémoire N.° 2. Celui-ci est d'un grand mérite. Son plan est très-méthodique et constamment suivi. Il est écrit avec une pureté et une facilité de style remarquables. Toutes les questions qui se rapportent au sujet ou qui peuvent l'éclairer, y sont traitées d'une manière complète. Les faits et les recherches forment la base du raisonnement. On voit que l'auteur a bien étudié la matière. Son érudition est choisie et toute en rapport au sujet. Il a également beaucoup vu et beaucoup observé par lui-même. Ses réflexions sur les points les plus importans sont de la plus grande justesse.

L'Académie, satisfaite de cet ouvrage qu'elle regarde comme un très-bon livre digne d'être publié, décerne le prix qui est une médaille de la valeur de 300 fr., à son auteur, M. le baron Degerando, membre du conseil général des hospices de Paris, membre de l'institut, conseiller d'état; et elle fait une mention honorable du mémoire N.° 1.

§. VI.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujets de concours, pour l'année 1834 :

1.° D'avoir fait, dans le département de la Gironde, de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans ; l'application des moyens de ventilation, soit pour tempérer l'extrême chaleur, et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement des fosses d'aisance. Le prix est de la valeur de 200 fr.

2.° D'exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies; d'indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre; de discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système dans chaque ville ;

De placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices ; de comparer entre eux les statuts de ces

sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés ;

Enfin, d'examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix pour la solution de toute la question, sera de la valeur de 600 fr. L'Académie accordera des récompenses aux concurrens qui, sans traiter toute la question, en résoudront une ou plusieurs parties.

§. VII.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1833, la question suivante :

« Quels sont les avantages et les inconvéniens » respectifs des enduits, feutres et métaux, par- » ticulièrement du cuivre et du zinc, employés » au doublage des navires? Quel est le degré d'u- » tilité des armatures d'après le mode proposé » par le chimiste Davy, et dans quel cas convient- » il d'y avoir recours. »

L'Académie n'ayant reçu aucun travail sur ce sujet retire la question du concours.

§. VIII.

L'Académie rappelle qu'elle décernera un prix de la valeur de 300 fr., dans la séance publique de 1834 :

A celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aura fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aura transmis à l'Académie les faits principaux résultans de ses opérations.

§. IX.

L'Académie devait décerner, dans sa séance publique de 1832, un prix de la valeur de 300 fr., au fabricant qui aurait su utiliser, dans le département de la Gironde, la précieuse découverte de M. Brard, sur la fabrication du papier et du carton avec du bois pourri. L'Académie n'ayant reçu aucun travail relatif à cette découverte, qui peut être employée avec avantage dans quelques parties du département, propose le même sujet pour le concours de 1834, tel qu'il est présenté dans le programme de 1832, en invitant les concurrens à constater la somme des frais et la valeur des produits.

§. X.

L'Académie a reçu pour le concours de poésie six pièces de vers, inscrites sous les numéros suivans :

N.° 1. *Adieux au pays natal*, avec cette épigraphe :

Que la patrie est belle au moment qu'on la quitte !
(Cas. de L. Mess.)

N.° 2. *Alger*, avec cette épigraphe :

« O héros à qui la gloire
D'une si belle victoire
Doit son plus ferme soutien ;
Que ne puis-je dans ces rimes,
Consacrant vos noms sublimes,
Immortaliser le mien. »

(J. B. Rousseau.)

N.° 3. *Dithyrambe sur la mort du jeune Napoléon*, avec cette épigraphe :

Diis manibus.

N.° 4. *Bordeaux*, avec cette épigraphe :

Diligo Burdigalam....
Hæc patria est....

(Ausone.)

N.° 5. *Traductions et imitations de Martial*, avec cette épigraphe :

Du bon, du médiocre et beaucoup de mauvais,
C'est mon livre ; et je crois que tous sont ainsi faits.

(Épigramme XVI du Liv. I.)

N.° 6. *Olympe de Ségur, ou le Dévouement de l'amour conjugal*, avec cette épigraphe :

Avec notre existence,
De la femme pour nous le dévouement commence.

(Legouvé.) (1)

---

(1) L'Académie a reçu trop tard pour être admise au concours, une pièce, ayant pour titre : *Archiloque, rêve poétique*, et pour épigraphe : *Qualis Lycambæ spretus infido gener.*

(Hor.)

En classant ces pièces d'après le degré de leur mérite, l'Académie est obligée de passer sous silence le N.° 2, dont la composition est d'une extrême négligence. L'auteur du N.° 5 a été rarement heureux dans ses traductions ainsi que dans ses imitations. Le N.° 6, *Olympe de Ségur* est digne de quelques éloges sous le rapport du style; mais son sujet, si fécond en nobles sentimens, est traité avec une froideur extrême. Le N.° 4, *Bordeaux*, est en général bien écrit et ses vers sont harmonieux; mais on y trouve des erreurs de fait, l'accumulation d'images incohérentes pour peindre un même sujet, et quelques expressions hasardées. Le dithyrambe N.° 3, quoique écrit d'un style presque toujours pur, avec chaleur et une heureuse facilité, n'est pas sans reproches, à cause de la dureté, et quelquefois de la monotonie de quelques-uns de ses vers, et de quelques expressions bizarres. Le N.° 1, *Les Adieux au pays natal*, est la pièce qui l'emporte sur les précédentes pour la correction, le goût, la vérité des pensées et des images. On y rencontre quelques longueurs, et un petit nombre d'expressions trop recherchées.

L'Académie décide que le prix de poésie ne sera pas décerné cette année; qu'il sera fait une mention honorable de la pièce N.° 1, ayant pour titre: *Les Adieux au pays natal*, et pour épigraphe: *Que la patrie est belle au moment qu'on la quitte!*

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., dans la séance publique de 1834, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. XI.

L'Académie propose pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« Décrire d'une manière précise et détaillée les » moyens les plus efficaces de préserver les mo- » numens de la foudre par l'emploi des para- » tonnerres. »

Les concurrens devront exposer la théorie de l'électricité en ce qui s'applique aux paratonnerres, et citer les faits et observations qu'ils jugeront propres à éclairer la question, puis déduire de ces bases : 1.° le mode de construction le plus avantageux de ces appareils dans toutes leurs parties et avec tous leurs détails ; 2.° la manière dont ils doivent être placés pour en obtenir le meilleur résultat possible, en ayant égard à la forme des combles et à la proximité des paratonnerres et des corps voisins ; 3.° la nature et l'importance des soins à donner à leur entretien ; 4.° leur degré d'efficacité ; 5.° et en résumé, les avantages et les inconvéniens qu'ils présentent.

§. XII.

L'Académie propose pour sujet d'un prix, qui sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à décerner dans la séance publique de 1835, la question suivante :

« A l'époque où les Anglais étaient maîtres de » la Guienne, à quelle forme de gouvernement » la province fut-elle soumise? Quelle fut l'in- » fluence de ce gouvernement sur le commerce, » les arts, les mœurs, et sur la prospérité du » pays? »

§. XIII.

L'Académie propose pour sujet d'un prix, à décerner dans sa séance publique de 1834 :

« L'éloge de Louis, architecte, auquel la ville » de Bordeaux doit son grand théâtre et plusieurs » autres édifices. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

§. XIV.

L'Académie décerne à M. Espic, correspondant à Ste.-Foy, auteur de Christine d'Alby ou Tableau des Mœurs du treizième siècle, la médaille d'encouragement destinée à récompenser le zèle des correspondans;

A M. Morin, négociant à Bordeaux, une mé-

daille d'encouragement, pour la communication qu'il lui a faite relativement à la plantation des mûriers et à l'éducation des vers à soie qu'il a entreprises sur son bien, situé dans la commune de Bruges, arrondissement de Bordeaux;

A M. Théodore Chrétin, peintre à Nérac, une médaille d'encouragement, pour lui témoigner sa satisfaction pour les soins qu'il a mis à faire connaître par la bonté et l'exactitude de ses dessins les antiquités découvertes dans les environs de la ville de Nérac.

§. XV.

L'Académie n'a reçu aucun travail industriel qu'elle puisse signaler; elle décernera dans sa séance publique de 1834, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement, aux agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui

ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidans de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs ; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Avril, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

NOTICE

SUR L'ÉDUCATION

DES VERS A SOIE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,

ET NOTAMMENT

SUR LE DOMAINE DE M. MORIN,

A BRUGES;

PAR M. LATERRADE, SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'AGRICULTURE.

MESSIEURS,

Si l'éducation du ver précieux qui file la soie, *bombix mori*, n'a été introduite que depuis quelques années dans le département de la Gironde, ou plutôt si elle y est passée inaperçue à cause

du petit nombre des propriétaires ruraux qui ont fait avec succès, mais en petit, des essais à ce sujet; si cette riche industrie, qui affranchirait la France des millions (1) qu'elle paie encore aujourd'hui à l'étranger pour l'importation de la soie, ne s'est pas répandue dans nos environs, c'est que dans ce département essentiellement vignicole, toute autre culture que celle de la vigne était nécessairement négligée à cause du produit de celle-ci, alors que nos vins n'étant surchargés ni d'impôts, ni de droits, trouvaient un débouché facile chez toutes les nations; car rien ne s'oppose, au contraire, tout ici concourt à la réussite du mûrier et à l'éducation de l'insecte qui s'en nourrit. C'est ce qu'il est facile de démontrer jusqu'à l'évidence, et par la simple exposition des faits dont nous allons sommairement vous entretenir.

Et pour cela, nous ne remonterons pas jusqu'aux missionnaires du Serindi qui, sous Justinien, apportèrent les vers à soie dans la Grèce; nous ne parlerons pas de l'introduction du mûrier en France sous Charles VIII; nous ne rappellerons pas ceux de ces arbres que l'on voit encore près de Béziers où ils furent plantés par Olivier de Serres, sous le bon Henri qui en établit des pépinières; nous

---

(1) Dans son mémoire cité plus bas, M. Morin évalue de 40 à 50 millions de francs, la quantité de soie que la France reçoit annuellement de l'étranger.

ne répéterons pas que le grand Colbert en rendit la culture universelle. Nous nous bornerons à notre localité.

Dès 1759, le duc de Richelieu remit de la part du roi une superbe épée à M. Dufau, en récompense des soins qu'il donnait à la manufacture royale des soieries dont il était directeur, et dont la soie était jugée supérieure; car, déjà on avait reconnu que la Guienne était une des provinces où la feuille du mûrier est la meilleure et la plus nutritive.

De 1760 à 1769, l'intendant Boutin, spécialement occupé de l'agriculture et de l'industrie, introduisit et encouragea cette culture dans la Guienne. Il établit des pépinières de mûriers, à Bordeaux, près de la source de Figuereau, à Ste.-Foi, à Bergerac et à Périgueux.

Il y a environ soixante ans que feu M. Pelt, membre de cette Académie, élevait à Caudéran une assez grande quantité de vers à soie pour qu'il en comptât le produit dans ses revenus; et l'on voit encore derrière l'établissement où l'on fabrique le gaz hydrogène les mûriers qu'il cultivait. En 1804, j'ai élevé moi-même à Bordeaux des vers à soie qui m'ont donné de beaux cocons. M.me de Vivien, dans la commune de Pessac, canton de Pujols, arrondissement de Libourne, en élève, chaque année, une grande quantité avec un plein succès, et cette industrie agricole est, au

rapport des personnes instruites du pays, héréditaire dans sa famille (1).

Cependant les vers à soie étaient, pour ainsi dire, oubliés à Bordeaux, lorsqu'en 1823 la société linnéenne (2) réveilla l'attention sur cet objet par un mémoire de M. Housset, l'un de ses membres. Bientôt d'autres mémoires utiles (3) furent publiés sur ce sujet; des expériences furent faites, et l'on reprit, mais pas assez en grand, la culture du mûrier et l'éducation de l'insecte précieux.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de rappeler ici le zèle éclairé et la constance si louable avec

---

(1) J'avais déjà cité dans une notice que je présentai à l'Académie en 1828, les faits mentionnés dans ce paragraphe.

(2) Dans sa séance publique du 4 Novembre 1823.

(3) Possibilité d'élever le ver à soie et de cultiver le mûrier blanc dans les landes; par M. Espaignet, chanoine et curé de Saint-André, membre de la société linnéenne. Voy. *L'Ami des Champs*, 1827, p. 56. Culture du mûrier, par M. Guyet de Laprade, membre de l'Académie, 1828, p. 71. De l'éducation des vers à soie, par M. Housset, membre de la société linnéenne, 1829, p. 24. Du mûrier, par M. J. Dortic, directeur de la Ferme expérimentale, même année, p. 423. Plantation des mûriers, par M. le comte de Kercado, membre de la société linnéenne, 1830, p. 161. Culture du mûrier, par M. Laporte aîné, membre de la société linnéenne. *Annuaire de la société*, 1830, p. 97. Notice sur la filature des cocons, par M. Housset, *Ami des Champs*, 1832, p. 351.

laquelle un administrateur, auquel le département doit tant d'améliorations dans ses routes et ses chemins et l'établissement du dépôt de mendicité, excita et seconda les efforts de tous ceux qui travaillèrent à l'importation et à la propagation de la culture précieuse dont nous nous occupons. Il publia des écrits sur nos landes, il encouragea les plantations de mûriers; il fit venir lui-même du département de l'Isère de la graine de vers à soie.

Aussi les expériences faites, en 1827, à Saint-Loubès par M. Promis, et, en 1829, à Bordeaux, à Saint-Loubès, à Saint-André-de-Cubzac et à La Réole par la société philomathique, ne laissèrent rien à désirer, quoique elles prouvassent cependant que la feuille n'était pas assez abondante, ou du moins que les plantations de mûriers n'étaient pas assez rapprochées.

Aussi, et dès 1828, l'Académie proposa-t-elle des prix pour l'encouragement de cette culture et pour l'éducation des vers à soie dans notre département. Elle proposa de nouveau, en 1829, mais en la divisant, cette importante question; n'ayant reçu aucun ouvrage en réponse, elle la retira du concours en 1830.

Mais, Messieurs, de même qu'il a été donné à l'un de nos honorables collègues, M. Catros, de résoudre par le fait, sur son domaine du Haillant, le grand problème de la culture des landes, de même il était réservé à M. Morin de présenter,

d'une manière irrécusable, la solution de la double question de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie.

Vous en jugerez par ces passages que j'extrais du mémoire que vous a adressé M. Morin, le 11 Juin dernier.

« J'étais tellement pénétré de la convenance » qu'il y avait à introduire cette culture dans la » Gironde, soit comme opération à bénéfice, soit » comme moyen d'utiliser beaucoup de terres in- » cultes, soit enfin pour améliorer la position » de la classe ouvrière dans des momens et des » localités où elle n'a que très-peu de moyens » d'existence, que je me décidai à acquérir une » propriété et à en faire l'expérience en grand » pour mon compte.

» J'achetai, au mois d'Août 1829, une pro- » priété à Bruges; je disposai tout de suite les » pièces de terre que je destinais à mes planta- » tions; je fis faire des fossés de trois pieds de » large sur trente pouces de profondeur pour les » mûriers nains, et des trous de six pieds car- » rés sur quatre pieds de profondeur pour les » mûriers plein vent.

» Je fis acheter, dans le département de la » Drôme, les sujets qui m'étaient nécessaires, » et je les fis prendre dans des terrains analogues » à ceux où je voulais les planter; je les reçus en » Novembre et commençai de suite ma planta-

» tion, qui fut interrompue par les froids ex-
» traordinaires que nous eûmes à cette époque,
» et reprise seulement en Mars 1830. A la fin
» d'Avril, j'avais mis en terre 2700 mûriers nains,
» à six pieds les uns des autres, plantés en rangs,
» espacés de douze pieds, 8 à 900 arbres plein
» vent, et une pépinière de plus de 6000 plans.

» L'achat des mûriers, leur transport, les fos-
» sés, les trous, terreaux, façon et main d'œuvre
» m'ont occasioné un déboursé de 5,500 fr. pour
» toute la plantation.

» Au printemps de 1831, je fis tailler en tête
» tous mes mûriers, sans exception, pour les
» fortifier.

» En 1832, quoique ma plantation fût nou-
» velle, je voulus faire un essai pour habituer
» mes paysans et les ouvriers du pays à ce genre
» de travail; je fis éclore 3 onces de graines ou
» œufs de vers à soie qui me produisirent 270 li-
» vres de cocons, dont j'employai 10 livres à faire
» de la graine pour cette année, et le surplus, filé
» chez moi, me produisit 10 livres de soie d'un
» blanc magnifique, et d'une très-bonne qualité. »

Le 12 Juillet 1832, j'ai vu les belles plantations de M. Morin, les résultats heureux qu'il en a obtenus, et je puis attester la vérité des faits énoncés dans son mémoire. Laissons de nouveau parler l'auteur.

« Cette année (1833), j'ai fait éclore 3 onces

» de la graine que j'avais conservée de l'année
» dernière, et 3 onces que j'ai fait venir d'Anno-
» nay, de la fameuse qualité du bourg Argental,
» dont le blanc est infiniment recherché, et se
» paie infiniment plus que les soies ordinaires.

» Mes vers ne furent éclos que le 8 et le 9 Mai
» dernier, et sans la pluie que nous avons éprou-
» vée le 2 Juin, ils auraient tous été à la bruyère
» le 4 ou le 5 de ce mois; mais le temps hu-
» mide les ayant retardés, leur opération n'a été
» terminée que le 10, après avoir mangé de la
» feuille pendant trente-deux ou trente-trois jours,
» toujours de très-bon appétit, et sans avoir
» éprouvé le moindre dérangement. Ma récolte a
» parfaitement bien réussi. »

Le 4 Juillet dernier, au retour d'une excursion botanique que je faisais dans la commune de Bruges, je m'arrêtai chez M. Morin. Je n'eus pas l'avantage de trouver le propriétaire, mais je rencontrai son jardinier, M. Louis Labroue, l'un de mes anciens disciples, avec lequel je parcourus et j'examinai toutes les plantations. Par là je me mettais à même de mieux répondre à l'honorable tâche dont m'a chargé M. le Président.

Ces plantations sont formées de mûriers blancs, *morus alba*, disposés, les plus hauts, et ils sont bas pour faciliter la récolte de la feuille, en allées, et les autres en haies, tous en fort bon état, et donnant vigoureusement leur seconde pousse. Ils

forment une totalité de onze mille pieds, sans y comprendre les douze cents qui ont été plantés cette année.

Quoique les orages aient été assez fréquens et quelques-uns assez forts le printemps dernier, les vers n'en ont nullement souffert. Ils commencèrent à monter le 29 Mai.

J'ai vu leur résultat. Il consiste en cinq quintaux de cocons tous blancs, d'une beauté et d'une finesse remarquables ; je dis tous blancs, car le nombre des jaunes y est si minime qu'il ne peut être tenu en compte.

J'ai vu aussi avec plaisir, chez M. Morin, le nouveau mûrier Perrotet ou Multicaule, *morus multicaulis*, que j'avais vu quelques jours auparavant chez MM. Catros et Gérand, et chez M. le comte de Kercado. Cette espèce réussit bien dans notre département où déjà elle est répandue et se multiplie ; mais je ne savais pas qu'on en eût encore fait ici l'essai pour la nourriture des vers à soie, lorsque, le 12 Juillet dernier, M. Ivoy, maire du Pian, l'un de vos correspondans agricoles, avec lequel j'ai eu depuis un entretien à ce sujet, m'écrivit de son domaine de Geneste :

« J'ai nourri et élevé cette année, pendant les
» trois derniers âges, des vers à soie avec ce beau
» mûrier (le multicaule) ; les cocons ont pesé
» autant que le même nombre provenus des vers
» nourris avec le mûrier blanc sauvageon. J'ai

» gardé un échantillon de la soie, et j'ai envoyé
» les cocons à M. Morin pour qu'il pût juger de
» leur qualité. »

Je dois ajouter que M. Ivoy a déjà assez multiplié le mûrier multicaule pour en avoir fait, cette année, une large introduction dans plusieurs propriétés, et qu'il pourra en livrer au moins huit cents pieds cette automne ; qu'enfin, M. Morin fait venir une des meilleures fileuses du Dauphiné, qui s'empressera d'en former d'autres dans son art.

Ainsi, Messieurs, vous voyez par les faits que je viens de citer, par les cocons que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie dans sa séance du 4 Juillet dernier, et par le rapport que je lui ai soumis au nom de son comité d'agriculture, que M. Morin a résolu, d'une manière bien satisfaisante, la double question de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie dans nos contrées ; qu'il n'y a plus de doute que cette culture et cette éducation ne s'étendent prochainement dans notre localité, et que nous devrons par conséquent au zèle de l'auteur du mémoire dont je viens de vous entretenir, l'introduction d'une industrie agricole qui deviendra, peut-être un jour, l'une des sources les plus fécondes et les plus riches de la prospérité du département de la Gironde.

DES CAPACITÉS

DANS LEUR RAPPORT

AVEC L'ÉDUCATION ;

PAR M. CHARLES SEDAIL.

L'AMÉLIORATION de l'instruction en France est un des sujets qui excite au plus haut degré l'attention publique : et l'un des signes les plus caractéristiques des progrès dans les provinces, c'est l'importance qu'elles attachent à l'examen des divers systèmes d'éducation qui se disent plus en harmonie avec la nature de l'esprit humain et les besoins de la société. Les provinces reconnaissent les avantages qui résulteront pour elles de la propagation des lumières. Elles savent que ce n'est qu'en s'éclairant qu'elles exerceront un jour sur les destinées du pays, l'influence morale et politique qui leur appartient à tant de titres.

Il en est de même des classes inférieures de la société qui n'atteindront au bien-être qu'elles ont

le droit d'espérer que lorsqu'une instruction suffisamment approfondie y aura pénétré ; et il n'est personne qui n'appelle de tous ses vœux, le temps où se formulera le progrès social par voie d'émancipation intellectuelle et non par des moyens insurrectionnels, comme il s'est accompli jusqu'à ce jour. Les idées sociales après s'être sourdement infiltrées dans les nations, n'ont pu parvenir encore à leur triomphe définitif, qu'en précipitant les peuples à travers les plus horribles tourmentes. Pouvait-il ne pas en être ainsi ? Lorsque les masses plongées dans l'ignorance, s'agitaient pour satisfaire des passions qu'elles partageaient il est vrai, mais dont elles ne s'étaient pas expliqué les motifs ; de sorte que le but se trouvant toujours dépassé par elles, n'était jamais réellement atteint.

Et pourquoi désespérerait-on de voir naître un ordre de choses dans lequel au moyen de l'instruction, le progrès s'effectuât sans secousses ? Dès qu'une théorie sociale aurait pénétré chez un peuple aux besoins duquel elle répondrait, l'application en deviendrait immédiate, sans que l'on eût à vaincre de résistance, et seulement par la conscience que chacun aurait de la supériorité du nouveau principe sur l'ancien.

En France, Messieurs, la raison publique a dirigé son activité vers des investigations qui tendent à voir se réaliser un tel état de choses ; et nous ne saurions trop engager les personnes

dont les études ont quelque rapport à ces matières, de communiquer les réflexions que leur a fait naître l'examen de ce vaste sujet.

L'éducation devrait, ce me semble, chercher à développer le genre d'intelligence que la nature a donnée à chaque individu ; cependant jusqu'à ce jour ce n'est pas l'idée qu'on s'en est faite ; on a tenu peu de compte des variétés de l'entendement ; on a supposé tous les hommes doués des mêmes dispositions, et ils ont été soumis tous au même niveau didactique. L'intelligence artistique au lieu d'être exercée aux différentes épreuves de sensibilité morale qui fait le fonds des beaux-arts, s'est vue soustraite au charme de ces délicieuses émotions pour combiner des raisonnemens d'après la méthode de la logique qui ne saurait lui convenir ; car l'artiste non seulement sent d'une autre manière et à un plus haut degré d'énergie que les autres hommes ; mais chez lui le raisonnement procède plutôt par sentiment que par abstraction. Appliquez à des esprits logiciens ou penseurs, une théorie d'éducation destinée à des capacités artistiques, et vous me direz les fruits que vous en aurez obtenus.

Pourquoi ne pas étudier la nature de l'esprit humain? On verrait qu'il se présente sous deux aspects bien distincts : l'art et la science tendant l'un et l'autre au progrès de la civilisation ; mais chacun par des procédés qui leur sont particuliers.

Il est temps que la didactique suive la méthode d'observation à laquelle les autres sciences doivent depuis deux siècles tous leurs progrès. Ne traçons plus à priori un programme d'éducation dans lequel on fait entrer, non les sciences qui conviennent à l'intelligence de tel ou tel sujet, mais celles qu'il serait bon qu'il possédât au dire des philosophes, grands régulateurs des connaissances scientifiques que tous les membres du corps social doivent posséder. Les philosophes agissent ainsi sous l'influence de cette préoccupation, que ce qui est utile doit être appris; ils ne voient pas que si cet axiome paraît incontestable, on lui en oppose un d'une vérité encore plus absolue, c'est que les hommes ne sauraient franchir les limites du possible. Or, on ne peut nier que chacun de nous n'ait des conditions de perfectibilité dont l'existence suppose presque toujours l'absence, je dirai même l'exclusion de beaucoup d'autres. Cependant on persiste à imposer un seul mode de culture à toutes les intelligences.

Soumettez ces diverses espèces de capacités à plusieurs systèmes d'éducation en harmonie avec les individualités et notre état social. Que Rollin ne soit plus le type unique des élèves que façonnent nos colléges. Craindriez-vous d'avoir tiré un faible parti d'un sujet, si son éducation eût consisté à lui communiquer les sciences comprises dans le programme des travaux d'un Cuvier,

d'un Laplace, d'un Bentham? Et, Messieurs, ne croyez pas qu'ici je partage les opinions que je vois professer par quelques esprits généreux, mais qui n'en sont pas moins fausses et dangereuses à mon avis, et qui tendraient à bannir de l'éducation l'étude des langues anciennes. La société française n'entend pas ainsi modifier son plan d'instruction publique; elle sait distinguer ce qui est amélioration d'avec les exigences de passions réactionnaires. Sans parler des inconvéniens qu'une telle exclusion entraînerait pour l'étude des beaux-arts, puisque la chaîne entre l'antiquité et les temps modernes serait interrompue, pourquoi vouloir soustraire telle espèce d'intelligence à l'unique développement qui peut-être lui soit propre. Et quel ami des lettres ne déplorerait pas l'adoption d'un système qui nous eût privés des Henri Estienne, des Paul-Louis Courrier, des Boissonnade.

Cultivons dans l'esprit humain tout ce qu'il y a de perfectible. Ne négligeons aucune branche de l'arbre encyclopédique. Seulement, tâchons de ne pas laisser stériles les dispositions de chaque intelligence, et gardons-nous surtout de réclamer jamais d'aucune d'elles des talens incompatibles avec la nature de sa capacité.

Le but que l'éducation s'est proposé jusqu'ici semble être celui de faire uniquement des hommes qui savent; s'inquiétant peu de former des

hommes qui peuvent. Aussi n'est-elle souvent qu'un instrument dont la plupart ne sauraient trouver l'usage, et qui ne profite qu'au petit nombre de ceux dont le genre d'esprit ne contraste pas trop avec les conditions intellectuelles qu'elle suppose. Ces derniers seuls ont un savoir qui pour eux est synonyme de puissance : quant aux autres, il est et devait leur être inutile, puisqu'il ne répond à aucun de leurs besoins moraux, ni de leurs instincts d'activité créatrice.

C'est ainsi que dans nos colléges certaines sciences sont l'objet exclusif des études, et l'art n'y occupe une place qu'autant qu'il se présente sous la livrée du raisonnement. Les besoins et les instincts artistiques des sujets ne sont pas plus interrogés que leurs capacités logiciennes : au lieu de travailler à découvrir quel est le genre de sensibilité qu'il faut exercer, quel est le mode d'expression le plus propre à la nature de leur imagination, on expose froidement des théories absolues qui ne donnent que des idées fausses de l'art. Il est plus nuisible qu'on ne pense d'avoir foi à ces doctrines, et de consacrer un temps précieux à les méditer ; leur moindre défaut est d'être un anachronisme ; car, dans l'art encore plus que dans les sciences, ce qui est vrai durant un siècle, l'est rarement au siècle suivant.

Mais qu'est-ce que l'art? Qu'est-ce que l'artiste? L'art, c'est la sensibilité de l'âme portée au plus

haut degré d'exaltation, et qui se manifeste chez l'artiste par des formes que l'imagination a inventées. L'art existe chez tous les hommes, mais tous ne sont pas artistes. L'artiste, c'est celui qui, doué de cette sensibilité portée au plus haut degré, ne pouvant la contenir dans tout son être, la communique aux autres, et leur fait partager, comme par un mouvement électrique, les fortes, les profondes, les intimes émotions qui l'ont agité. L'artiste, Messieurs, c'est un être qui ne saurait avoir son semblable : c'est ce qu'il y a de plus original, de plus sympathique et de moins saisissable. L'artiste, c'est celui qui révèle un siècle, une époque, une éternité, suivant que les proportions gigantesques de son génie l'ont fait Voltaire, Molière ou Shakespeare. Mais, Messieurs, à quoi serviraient les théories sur l'art s'il était vrai qu'elles suivent et ne précèdent jamais la composition des chefs-d'œuvre ?

Est-ce à dire pour cela que l'étude de l'art doive être exclue de tout système d'instruction ? Telle n'est pas notre pensée : ce n'est pas de nos jours que l'art a reconquis sa dignité, son rang social, que nous voudrions lui voir disputer la place qu'il doit occuper dans l'enseignement. Suivant nous, une société n'est dans un état normal de progrès, que lorsque l'art y exerce une influence au moins égale à celle de la science, et surtout indépendante d'elle. Ce que nous désirons, c'est

qu'il soit étudié comme art et non comme science, par sentiment, non par abstraction. On l'a dit avant nous, mais nous ne saurions trop le répéter, les théories artistiques ne doivent être considérées que comme les procès-verbaux de ce qui a été, jamais comme la formule de ce qui sera.

Les Ramsay et les Florian crurent à l'art formulé par les rhéteurs d'après l'étude des compositions de Fénélon. Quels ouvrages nous ont-ils laissés? J.-J. Rousseau et Bernardin-de-Saint-Pierre, rebelles à cette législation littéraire d'une époque passée, donnent au monde des chefs-d'œuvre qui serviront à bâtir de nouvelles théories auxquelles pourront bien être dociles quelques écrivains médiocres, mais qui certes ne régleront pas les sublimes inspirations de l'auteur du Génie du Christianisme. Ce phénomène se répète dans toutes les branches de la littérature, ainsi que dans les divers modes de traduction de la nature. Quel rapport de ressemblance, par exemple, pourrait-on découvrir entre l'histoire organique, telle que l'exposait Bossuet quand il développait le plan providentiel du Christianisme; les Annales que rédigeait Voltaire dans un but de critique et de destruction : et l'histoire devenue l'expression de l'inexorable nécessité dans les ouvrages de la nouvelle école, à la tête de laquelle semble s'être posé le célèbre publiciste, dont les profondes études sur la révolution française nous

ont, en quelque sorte, révélé les causes les plus intimes qui ont présidé à cette grande rénovation politique ?

Gardons-nous donc d'assimiler l'art à la science : ce ne serait qu'au détriment de l'art, comme le fut à celui des sciences la méthode des anciens, qui appliquaient aux théories spéculatives les procédés de l'imagination.

Du reste, ce ne sont là que des conséquences de la perfectibilité humaine et de la différence des intelligences.

Que conclure de ces considérations? Que l'entendement présente une indéfinie variété de modifications dont ne tient pas compte le système actuel d'enseignement, qui, au contraire, s'efforce de les plier toutes au même genre de culture : c'est ainsi qu'un grand nombre de sujets, doués des plus heureuses dispositions naturelles, n'ont pu les développer. Si les vastes génies qui accélèrent les progrès sociaux apparaissent à des époques si rares, ce n'est donc pas tant la Providence qu'il faut en accuser que l'imprévoyance des hommes et l'état arriéré de leurs institutions.

Mais, Messieurs, nous ne sommes plus au temps du règne exclusif de la critique. Dans le siècle passé, il suffisait aux penseurs de montrer le vice d'un système pour qu'ils eussent la conscience d'avoir rempli leur tâche. Aujourd'hui l'on ne permet aux philosophes de détruire que lors-

qu'ils présentent le plan du nouvel édifice qu'ils se proposent d'élever sur l'emplacement de celui qu'ils veulent démolir. Aussi la critique contemporaine a-t-elle pris ce ton grave et religieux qui témoigne des idées morales sous l'influence desquelles la plupart de ses travaux sont conçus.

Pourquoi n'essaierait-on pas de formuler divers programmes d'études en harmonie avec les types d'intelligence que l'on pourrait tracer à la manière des physiologistes? Une étude approfondie des diverses capacités pourrait peut-être les faire grouper sous ces deux aspects divers : capacités artistiques, capacités scientifiques; cette seconde se subdivisant en capacité philosophique et en capacité spéciale. Chacune de ces intelligences travaille sur un fonds qui leur est commun, mais par des procédés bien différens. Le philosophe voit les raisons générales des choses, ne s'arrête qu'aux idées fondamentales, négligeant les particulières sur lesquelles il passe avec la rapidité de l'arithméticien qui voit à peine les sommes partielles qu'il calcule toutes cependant sans en négliger aucune, mais qui ne s'arrête qu'aux sommes totales fixant seules son attention. L'homme à spécialité, au contraire, fait son labeur sans idées antérieures ou subséquentes, sans voir rien au-delà des faits en eux-mêmes et de leurs résultats immédiats : il s'inquiète aussi peu des résultats définitifs de ses travaux et des motifs qui

les lui ont fait entreprendre, que le manœuvre ne prend souci de connaître les principes de mécanique, qui détermineront les fonctions diverses que doivent remplir les différens objets qu'il confectionne.

L'une et l'autre de ces facultés ont leur genre de développement à effectuer ainsi que leur degré d'utilité bien caractérisé. La société ne saurait se passer plus de l'une que de l'autre. Sans capacité philosophique, dites-moi, qui fera la constitution et la législation d'un pays? Sans capacités spéciales, qui fera jouer les ressorts de l'administration, et qui appliquera la loi? On ne saurait trop insister sur leur utilité respective, d'autant que, faute de s'être rendu compte de la nature de ces deux espèces d'intelligence, on n'a pas déterminé, d'une manière assez rigoureuse, les conditions les plus favorables de leur perfectibilité. Une capacité spéciale accomplirait les travaux les plus longs, les plus pénibles et les plus soutenus, si elle était cultivée de bonne heure, et développée avec continuité et dans toute son extension. Tels êtres mnémoniques, véritables échos de toutes les vocables humaines, logeraient aisément dans leurs cerveaux les dictionnaires de toutes les langues; d'autres rebelles, au contraire, à l'étude des glossaires, n'auraient qu'à lire les théorèmes d'Euclide et les formules de l'algèbre pour se les rendre familiers.

Il est des hommes qui réunissent il est vrai, et à un haut degré, ces deux espèces de capacité; mais ces rares génies, véritables phénomènes, n'apparaissent pas tous les siècles : tels furent Aristote, Bacon, Cuvier.

Si la didactique tenait compte de ces modifications, le passage de l'école au monde ne présenterait plus ces différences, qui sont d'autant plus choquantes que chacun reconnaît l'absence complète de rapport entre les études pédagogiques et les travaux de la société. L'enfance et l'adolescence n'auraient pas comme aujourd'hui deux apprentissages à faire; les études du collége seraient ainsi un moyen au lieu d'être un but stérile comme elles le sont pour le plus grand nombre.

C'est donc en diversifiant les programmes d'étude destinés aux nombreuses variétés d'intelligences, que l'on améliorerait notre système d'éducation. Une année d'épreuve devrait être destinée à découvrir quelles sont les dispositions prédominantes de l'élève, et à déterminer le genre d'éducation qu'il est appelé à suivre. Ici les spécialités auxquelles il s'adonnerait seraient nécessairement bornées, mais il n'en résulterait aucun dommage pour son instruction; le temps consacré exclusivement à l'étude d'une science quelconque donne au disciple les moyens d'en connaître plus promptement l'ensemble et les détails, et lui permettrait d'en apprendre d'au-

tant plus vite, de nouvelles, qu'il posséderait déjà une méthode sûre pour les étudier toutes avec succès. Savoir une science ce n'est pas seulement avoir enrichi son esprit de connaissances utiles, mais c'est encore s'être familiarisé avec la méthode qui nous guide dans la recherche de toutes les vérités.

Mais si nous voulons qu'on développe dans toute leur extension les facultés prédominantes, nous sommes loin de prétendre qu'on doive laisser sans aucune espèce de culture celles qui sont communes à tous les hommes.

Dans un système d'enseignement où l'on se proposerait avant tout, comme dans celui dont nous venons d'esquisser l'ensemble, d'étudier profondément tous les symptômes des divers genres de capacités et de travailler à les développer d'après leur activité naturelle, il serait bon qu'après avoir suffisamment approfondi dans tous ses détails la spécialité le plus en harmonie avec l'organisation individuelle de chaque intelligence, on terminât l'éducation par un cours encyclopédique des connaissances humaines qui couronnerait l'ensemble de tous les travaux précédens.

Pour bien comprendre la marche actuelle de la civilisation, et savoir s'orienter au milieu de la tourmente qui agite les sociétés modernes, des connaissances spéciales ne suffisent plus, il faut en outre avoir saisi ce qu'il y a de plus général

dans les procédés de l'esprit humain appliqué à chacune des branches des connaissances.

Dans une étude de ce genre, il s'agirait de considérer chaque science afin de se familiariser avec les méthodes et les conceptions qui président dans chacune, aux travaux des hommes dont les découvertes les font avancer.

Ce serait en quelque sorte une revue philosophique du savoir humain, où après avoir pris une idée générale de chaque science dans ses principaux résultats, ses applications les plus importantes, on rechercherait quels sont ses points de contact avec toutes les autres et le genre de secours qu'elle leur offre.

En approfondissant ainsi d'une manière générale les opérations de l'entendement dans ses travaux les plus étendus et les plus parfaits, non seulement en compléterait une forte éducation positive sur les principales sciences fondamentales considérées dans les procédés de leur création; mais on atteindrait un but non moins important peut-être, celui de familiariser les jeunes intelligences avec le caractère de ce grand mouvement imprimé il y a bientôt deux siècles, par les préceptes philosophiques de Bacon, les conceptions de Descarte et les découvertes de Galilée; ce serait manifester d'une manière en quelque sorte expérimentale, les lois que suivent dans leur accomplissement nos fonctions intellectuelles

et les procédés à employer, soit dans la création, soit dans la communication du savoir humain.

Cet exercice encyclopédique serait pour chaque élève une seconde épreuve sur la nature de sa capacité; elle lui aiderait à choisir avec discernement la nouvelle carrière d'homme social qu'il est appelé à parcourir.

Par ce moyen, l'éducation remplirait le but qu'elle devrait toujours se proposer. Un sujet étant donné, cultiver son intelligence en tenant compte de ses facultés prédominantes, et le diriger de telle manière qu'au sortir des langes de la pédagogie, il reconnaisse le rôle qu'il est appelé à jouer dans le monde, et prenne sa place dans le rang de ceux qui savent travailler à leur bien-être en même temps qu'à celui de l'humanité : tous les hommes contribueraient ainsi puissamment au progrès de la civilisation, et l'on n'aurait pas besoin de refaire son éducation, comme y sont encore obligés tous ceux qui veulent comprendre les idées de leur siècle.

Telles sont, Messieurs, les lacunes de notre système d'éducation, ses vices et son impuissance à satisfaire les besoins actuels de la société, qu'il n'est pas un homme de quelque talent, qui ne se soit vu forcé de reprendre en entier ses études au sortir du collége, ou plutôt d'en recommencer de plus appropriées à la nature de ses moyens.

Car chacun a besoin de connaître les sciences

qui doivent lui servir d'instrument pour les travaux qu'il se propose d'exécuter. Ce fait prouve assez la nécessité d'appliquer notre système d'enseignement, ou du moins d'en essayer l'application. Les esprits de tous les genres trouveraient ainsi les moyens de se développer.

Et qu'on n'oppose pas à ce système qu'il y aurait beaucoup d'erreurs dans l'appréciation des capacités : sans doute il s'en commettrait ; mais ce qui serait alors l'exception est aujourd'hui la règle. Soutenir le contraire, ce ne serait pas faire preuve de franchise et d'impartialité.

On le voit, le système d'éducation que nous proposons repose sur des bases complétement opposées à celui de ces philosophes qui soutiennent avec Helvétius que l'éducation fait tout : nous pensons nous, qu'elle se borne à tirer parti des capacités dont la nature doua chacun de nous, et qu'elle serait aussi inhabile à faire un poète d'un Laplace, qu'un géomètre d'un Shiller ou d'un Byron.

Il est temps que la didactique entre dans une voie plus rationnelle. Qu'elle choisisse un certain nombre de programmes d'instruction qui puissent convenir aux diverses intelligences que la force des choses obligera toujours à grouper. Qu'elle travaille enfin à diminuer les inconvéniens d'un enseignement public, si elle ne peut les détruire tous. Ainsi, soit que l'on considère des ca-

pacités logiciennes à spécialités, des capacités philosophiques ou des capacités artistiques, notre système d'éducation aurait tendu à les développer, et l'on quitterait le collége après y avoir fait un véritable apprentissage de la vie sociale et créatrice.

C'est alors que la didactique sortirait de l'état obscur où elle est restée jusqu'ici. Des esprits supérieurs ne dédaigneraient plus de suivre une carrière qui leur offrirait l'espoir de contribuer puissamment aux progrès de la civilisation. Dès lors on les verrait consacrer leur vie à un labeur qui, certes, serait le plus digne de la reconnaissance publique, s'il était dirigé d'après des vues en harmonie avec les besoins actuels de notre état social.

RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX,

SUR

NÉRAC ET SES ANTIQUITÉS;

PAR F. JOUANNET.

LA Baïse partage Nérac en deux villes qui ne sont pas du même âge; la plus ancienne est située sur la rive droite, l'autre s'étend sur la rive opposée: deux ponts gothiques établissent des communications entre les deux villes. Je parlerai d'abord du moderne Nérac. Il a eu deux enceintes successives, l'une à peu près demi-circulaire, dont le tracé nous est indiqué par l'allée sur laquelle sont établis les marchés et la halle; l'autre, plus récente, est bordée par des allées extérieures.

Rien dans le moderne Nérac ne nous a paru antérieur au treizième siècle. La maison dite *des Portugais*, que l'on nous avait indiquée comme

très-ancienne, ne remonte même pas à cette époque; et la fontaine de *Fontindelle*, que je ne sais quelle vague tradition a consacrée au dieu de Délos, n'offre ni dans sa forme, ni dans son long canal grossièrement voûté, aucun détail qui justifie pareille prétention.

Le monument le plus remarquable du nouveau Nérac est l'église paroissiale de St.-Nicolas, édifice tout moderne, d'une architecture noble, élégante et simple. Elle a remplacé une église plus ancienne, dont le plan se reconnaît encore sur le sol, au tracé des lignes de fondation. Celle-ci fut autrefois la chapelle du vieux château des Seigneurs d'Albret, situé à deux pas au sud. Il est possible que quelques pans des murs de cet ancien manoir seigneurial datent de l'époque à laquelle les Bénédictins de Condom étaient encore seigneurs de l'endroit (1); mais de tout ce qui peut présenter un caractère vraiment appréciable rien ne nous a paru antérieur au quinzième siècle, pas même cette galerie à colonnes torses, vantée par plusieurs voyageurs, et que surmontent des chapiteaux bizarres qui semblent d'un style plus ancien.

---

(1) Les Bénédictins de Condom étaient seigneurs de Nérac en 1011. Ils transmirent leurs droits à la maison d'Albret en 1306. (*Voyez la notice sur Nérac, par M. de Bargemont.*)

La plus grande partie du château n'existe plus ; son long jardin, qu'une haute et épaisse muraille sépare de la Baïse, a été converti en cultures ; il ne reste de son ancien décor que le petit édifice connu sous le nom de *Château Marianne*, une fontaine dite des *Poupettes*, et des bains devenus publics. Tout ces monumens appartiennent au seizième siècle. On débite, au sujet du *Château Marianne* et de la fontaine des *Poupettes*, quelques historiettes galantes, des scènes d'amour et de galanterie, qui sont bien dans les mœurs de l'ancienne cour d'Albret, mais qui peut-être n'en sont pas moins aussi fabuleuses que les contes de la reine de Navarre.

C'est sur un petit terre-plein, en avant des ruines de l'ancien château, que dans ces derniers temps on a érigé la statue de Henri IV. De là, ce monument national, élevé par un propriétaire du pays (1) à un prince qui fut l'idole de la France, domine au loin le vallon de la Baïse et toute la campagne. La statue est en bronze et repose sur un piédestal en marbre blanc veiné ; elle est d'une belle exécution. Henri est représenté en habit militaire, la tête nue, la main gauche à la garde de son épée, et la droite étendue, comme pour inviter le peuple à s'approcher, geste qui s'accorde avec la franchise et la cordialité qui respirent sur

(1) M. le comte Dijon.

la physionomie du prince. Nous avons entendu critiquer l'emplacement choisi ; mais où en trouver un plus convenable que le lieu même qui fut habité par Henri IV et sa cour ? Si les édifices environnans ne répondent pas à la dignité du monument, Nérac ne peut-il pas espérer des embellissemens qui rétabliront l'harmonie désirée ? D'autres reproches aussi injustes s'adressent à l'artiste lui-même. Les uns voudraient qu'il eût représenté Henri à l'âge de ses premières amours, parce que Nérac en fut témoin. Belle raison ! Comme si c'était à d'amoureuses folies qu'on dût les honneurs d'une statue. D'autres demanderaient un Henri IV montrant son blanc panache aux braves d'Ivry, comme si ce n'était pas sa bonté populaire, bien plus que sa vaillance, qui le fit chérir des Français.

Après les monumens dont j'ai parlé, je ne vois plus à remarquer dans le moderne Nérac, que sa belle halle placée, ainsi que la fontaine publique et les marchés, sur l'allée qui marque la première enceinte de la ville : position centrale et commode, qui met tout à la portée de tous. Pareil avantage est rare dans les cités de l'époque.

Je passe au vieux Nérac. Il est tout gothique à l'intérieur ; mais ce qui reste encore de ses murs, car il eut aussi son enceinte fortifiée, offre l'appareil, le genre de construction, les pleins cintres et l'épaisseur des murailles antérieures au

onzième siècle. C'est à peu de distance du vieux Nérac que se trouvent ses antiquités romaines; le terrain intermédiaire offre même plusieurs traces de fondations. Avant d'achever ce court trajet, jetons un dernier regard sur l'autre rive. Vu d'ici, le moderne Nérac ne paraît plus, comme sous les autres aspects, enterré dans un bas-fonds; mais on reconnaît que, placé sur la déclivité de coteaux d'une pente très-prolongée, il occupe une position assez élevée au-dessus de la Baïse, et présente un humble amphithéâtre dont l'effet ne laisse pas que d'être pittoresque. Sa haute église, dont la blancheur contraste avec les verts acacias qui l'entourent; à droite, cette ligne de maisonnettes et de petites galeries en bois qui bordent la rivière; à gauche, la statue de Henri, les ruines du château, l'ancien jardin et sa longue muraille; à l'horizon, des coteaux variés; enfin, sur le premier plan, le frais vallon de la Baïse, avec ses pelouses, ses bosquets, ses rochers et ses deux ponts : tout cet ensemble compose un paysage que l'œil embrasse facilement et sur lequel il se repose avec plaisir.

Dans notre visite aux ruines nous eûmes pour guide M. Chrétin, jeune peintre de Nérac, aimable, instruit, doué du sentiment des arts, et qui pouvait, mieux que personne, nous fournir les renseignemens désirables. Il a suivi les fouilles, dessiné les mosaïques, recueilli les mé-

dailles, les inscriptions, tous les débris intéressans, et relevé le plan de toutes les découvertes. C'est dans la garenne de l'ancien château, que le hasard a fait rencontrer, il y a un an, les premiers indices des antiquités dont il me reste à parler. Cette riante et délicieuse promenade qui, d'un côté, pendant plus d'un quart de lieue, suit mollement les replis de la tranquille Baïse, et, de l'autre, se confond avec un rideau de taillis clairs et brillans, est fréquentée depuis des siècles; mais les monumens qu'elle renfermait étaient complétement ignorés. Ils sont maintenant reconnus sur une longueur d'environ 200 mètres.

En jetant les yeux sur le plan levé par M. Chrétin, et dont je donne ici une copie, l'ensemble paraît composé de deux parties distinctes. Dans la première, je comprends les pièces A, B, C, D, E.

En venant du vieux Nérac, on trouve d'abord une grande salle carrée (A), dont le mur oriental était percé de sept niches revêtues de marbre, établies symétriquement sur la même ligne, entre deux autres niches plus grandes, pavées de très-belles mosaïques. Il ne reste qu'un de ces brillans pavés. En arrière des sept niches, sur toute la ligne qu'elles occupent, on voit une longue cuvette ou bassin revêtu de marbre; et, contre le massif dans lequel est pratiqué ce bassin, s'appuient en dehors cinq réduits contigus, jadis voûtés, qui ont pu supporter une grande

cuve ou réservoir. Quand nous visitâmes l'endroit, on voyait encore partie du tuyau de plomb qui servait à vider ce réservoir supérieur. Le tuyau allait passer sous la niche médiane, et aboutissait à un canal dallé, qui conduisait les eaux à la Baïse. A une époque inconnue, on dévia la fuite des eaux, par un canal latéral dirigé vers l'angle N. O. de la salle. Une remarque plus importante à faire, c'est qu'à la jonction du tuyau et du canal celui-ci fut revêtu de marbre, soit pour empêcher des dégradations à la chute, soit parce que cette partie devait rester exposée à la vue.

De la grande salle A on entrait, à l'ouest, dans une salle B pavée en marbre; et au sud, dans deux pièces contiguës C et D ornées d'un élégant pavé en mosaïques. Le plan indique les rapports symétriques, les ouvertures, les mesures de ces différens appartemens. A leur suite, et en harmonie avec eux, était établie une cinquième pièce E dont l'aire, dans des temps postérieurs, fut coupée intérieurement par des constructions qui ont entièrement rompu l'unité. Ici commence la seconde partie des substructions de la garenne.

Une cour F pavée de petits cubes d'un pouce, et pratiquée aux dépens de la pièce E, n'est pas le seul changement qu'ait subi la distribution primitive. Il suffit en effet de jeter les yeux sur le plan joint à ce rapport, pour reconnaître que l'octogone G est établi à cheval sur une ancienne

piscine ronde H, et que le pentagone I, l'hémicycle K, ainsi que l'ensemble parallélogrammique des pièces L, M, N, O, ont peut-être été bâtis aussi sur des substructions plus antiques. Cependant je dois remarquer qu'on a trouvé dans quelques-unes de ces pièces des revêtemens, des mosaïques, le luxe et le décor des divisions de la première partie ; preuve que les deux époques de construction ont été très-rapprochées. Au delà du petit réduit O, on a reconnu quelques fondations, et à la suite une longue galerie de 75 mètres sur 3, bordée, du côté du coteau, par un canal de ceinture. D'où venaient les eaux qui alimentaient ce canal ? On l'ignore. Celles des nombreuses fontaines qui partent du coteau se rendaient à la Baïse par des canaux particuliers pratiqués sous la galerie. Un autre canal de ceinture entourait pareillement l'ensemble parallélogrammique et les pièces attenantes. Celui-ci recevait ses eaux du coteau ; elles ne pénétraient point dans l'intérieur.

Sur l'humble coteau de la rive droite de la Baïse, et presque parallèlement à la seconde partie des substructions de la garenne, existent les ruines d'un grand et superbe édifice. Ce qu'on en a reconnu se compose d'un atrium sur lequel s'ouvre, à droite et à gauche, une longue salle ou galerie. En sortant de cet atrium on entre dans une grande pièce circulaire, qu'accompagne aussi, de chaque côté, une longue salle terminée

en hémicycle du côté de la pièce circulaire. De celle-ci vous pénétrez dans une galerie parallèle aux salles latérales de l'atrium. Tous ces compartimens symétriques sont séparés par des murs dont le plan donne les épaisseurs. L'ensemble avait près de 80 mètres de façade (1). A l'opposite, entre l'édifice et le petit escarpement au pied duquel se trouvent les substructions de la garenne, le terrain est occupé par un ancien cimetière et par des jardins où se sont trouvées d'autres fondations, d'autres antiquités, qui ne permettent pas de douter que les ruines du vallon et celles du coteau n'aient jadis fait partie d'un même établissement, d'une de ces élégantes et riches habitations que l'on nomme *villa*, *palais*, et quelquefois *prétoires*.

Il est à remarquer que celui-ci a été bâti sur des murs plus antiques. Ici, comme dans la garenne, les constructions ont été rasées jusqu'au sol; mais les lignes de fondation et les pavés subsistent en grande partie. Ces pavés ne doivent pas être confondus avec tant de vulgaires mosaïques, qui n'offrent pour dessins que des répétitions de combinaisons géométriques : ce sont d'élégans compartimens semés de fleurs et de fruits, en-

(1) La façade totale dut avoir plus de 160 mètres, s'il faut croire, avec M. Chrétin, que les substructions S. S. S. S., appartiennent à une aile de l'édifice.

richis de palmes et de lauriers, décorés de vases, d'entrelacs, de guirlandes, quelquefois même de dauphins; le tout disposé avec simétrie, sans confusion, et pourtant avec une étonnante variété. On ne sait lequel est le plus digne d'éloges ou de l'éclat et de la diversité des couleurs, ou du goût qui a présidé à la composition des dessins. J'ai surtout admiré le pavé de la grande pièce circulaire. Là, sur un fond blanc, figure au centre une corbeille de fleurs, et à l'entour s'arrondit une brillante couronne divisée en segmens par un léger ruban. De ces segmens, l'un est rempli de champignons et d'oronges, l'autre de melons et de pastèques, un autre de grenades et de fruits divers. Des couronnes tissues de palmes et de lauriers succèdent à la première: le tout a pour encadrement une grecque charmante, dont le rouge éclatant contraste agréablement avec la blancheur du fond.

Ces belles mosaïques présentent çà et là des restaurations qui semblent annoncer que l'endroit fut assez long-temps habité. Les matériaux des murs ont dû être employés depuis à d'autres constructions; mais, dans les clôtures voisines et sur le terrain, on voit encore beaucoup de pierres de revêtement. Ici, comme dans le vallon, pour peu qu'on remue le sol, on rencontre des débris de tuiles parementées, des morceaux de lambris, des marbres brisés, des cimens, des enduits, des restes de fresques, enfin des preuves incontesta-

bles du séjour et du travail des Romains. L'architecte crut peut-être nous laisser son nom dans les initiales C S V, qu'on lit encore sur une des rosaces de la première salle à gauche de l'atrium; mais, comment entendre un langage aussi abrégé ?

Maintenant se présentent des questions difficiles à résoudre.

1.° A quelle époque remontent les antiquités de Nérac ?

2.° Quelle fut la véritable destination des édifices reconnus jusqu'à présent ?

3.° A qui en attribuer la fondation ?

Le travail des mosaïques, la matière de leurs cubes en pierre dure et en brique parfaitement cuite, permettent de conjecturer qu'elles datent au moins du 3.me siècle. Celles du coteau reposent sur des constructions encore plus anciennes. Peut-être en est-il ainsi de celles du vallon. Je pourrais citer à l'appui de cette conjecture non-seulement les changemens que j'ai déjà indiqués, mais encore le résultat de quelques reconnaissances faites depuis la levée du plan. Ainsi, derrière l'hémicycle K, on a découvert un mur épais de sept pieds, renfermant un canal (a a); dans le vide au bord extérieur du pentagone I, un massif épais de trois pieds (b b); à l'extérieur et à l'intérieur des constructions indiquées sur le plan, plusieurs mètres de carrelage en brique (c c).

Quant aux indices qu'on pourrait demander aux murs, il n'y a que ceux du vallon qui puissent nous en fournir. Leur fabrique en petites pierres carrées, l'absence des lignes de briques, la franchise de la taille, la régularité de la pose, les paremens extérieurs couverts de ciselures en épis, si soignées qu'on dirait que ce travail, fait seulement pour mieux retenir un revêtement de ciment, était destiné à être exposé aux regards; enfin, tous les détails de construction nous semblent remonter à peu près à la même date que les mosaïques.

J'ai déjà fait connaître en partie mon opinion sur la destination présumée de l'établissement. J'ajouterai que la demeure du maître était sur le coteau ; les édifices d'agrémens, les bains, peut-être un petit temple domestique et les promenades se trouvaient dans le délicieux vallon et sur les bords de la Baïse. Je conjecture que les sept niches de la pièce A ont pu recevoir des baignoires, et les deux hémicycles des *Labrum.* Les canaux et les robinets qui versaient l'eau dans ces cuves auront disparu avec les constructions supérieures. L'hypocaustum et les pièces de service des bains chauds, si, comme on doit naturellement le penser, il y en eut dans l'établissement, ou sont encore à découvrir, ou auront été recouverts par des changemens postérieurs. Les pièces N et O, ont pu être un petit temple domestique. J'ai long-

temps hésité à adopter cette idée conforme à celle de M. Chrétin ; mais je ne vois rien dans les usages antiques qui répugne à cette opinion : elle semble même légitimée par la forme des deux pièces, et par la base adossée au fond du réduit O. Un savant antiquaire, M. Dumège de Toulouse, voit un *nymphæum* dans les substructions où je cherche des bains. Je ne puis ni admettre ni rejeter son système, ne connaissant aucun *nymphæum* auquel je puisse comparer ce que j'ai vu à Nérac. Si je me rangeais de l'avis de M. Dumège, j'imaginerais que les niches de la pièce A ont reçu jadis des statues, ou des vases, ou quelque autre genre de décor.

Ne demandez point quelle fut la destination des pièces Q et R. En les voyant à l'extrémité d'une longue galerie et entourées de fontaines, j'ai d'abord été tenté de les regarder comme des salles de repos; mais en apprenant que la grande salle demi-elliptique R s'est trouvée remplie de fragmens de vases, et que, non loin de la retraite Q, on a découvert un vaste cendrier (dd) contenant plus d'un mètre de cendre tassée, mêlée de petites parcelles de charbon, de morceaux d'argile demi-cuite, de scories noires, légères et très-poreuses, je me suis vu jeté dans l'incertitude. En examinant soigneusement les substances retirées du cendrier, on reconnaît qu'elles sont le résultat d'un feu violent, prolongé, en-

tretenu avec du bois de pin, et qu'elles proviennent de quelque usine à chauffe moyenne. Une urne s'est trouvée, dit-on, dans le cendrier : cette rencontre fortuite ne prouve nullement qu'il faille chercher ici les vestiges d'un bûcher. D'abord on ne déposait point l'urne dans le bûcher, ensuite il n'y a aucune analogie entre les scories en question et les effets d'un bûcher sur les terres que sa flamme atteint. Il me paraît indubitable qu'il y eut jadis ici, ou dans le voisinage, une usine. Quelle usine? Je l'ignore.

La dernière question que je cherche à résoudre, m'amène naturellement à l'étude des inscriptions qui regardent Nérac, et qui ont été trouvées sur les lieux ou auprès. M. Dumège, dont les lumières sont pour moi une autorité, les croit toutes irréprochables. Pour défendre son opinion, il fait preuve d'une grande érudition ; cependant je ne puis cette fois partager son opinion.

Les inscriptions de Nérac, connues jusqu'à présent, sont au nombre de huit. La première est gravée sur un marbre rouge (*Voy.* Pl. 1, N.° 1). Sa découverte fit sensation. Plusieurs *fac-simile* en furent répandus : on me demanda une interprétation ; mais avec tant d'abréviations, c'était une véritable énigme ; la première et l'avant-dernière lignes pouvaient seules présenter un sens. La rencontre d'une seconde inscription fracturée dissipa en partie cette profonde obscurité, et je crus pouvoir lire :

CAIUS. TÆTRICUS. DIVUS. AUGUSTUS. CÆSAR. IMPERATOR. PONTIFEX. MAXIMUS. POPULIS. OMNIBUS. SENATUI POPULO. ROMANOQUE. GRATUS. AD. USUM. ORNANDÆ. NER... AQ. URBIS. (1) MUNIFICENTIA. EREXIT. MONUMENTA. (ou *monumentum*). AUGUSTO. JOVI. DEO. MAXIMO. TEMPLUM. SACRAVIT. DEDICAVIT.

Lue ainsi, l'inscription serait entière. J'ajouterai qu'à l'exception de son étrange ponctuation et de ses abréviations non moins étranges, elle me paraît conforme au style lapidaire. Des trois premières inscriptions de Nérac, ce serait celle dont je serais le plus porté à reconnaître l'authenticité. La seconde inscription est gravée sur un marbre gris (*Voy.* Pl. 1, N.° 2). En la voyant, on conçoit aussitôt comment elle m'a conduit à lire la première ; mais, pour être bien entendue elle-même, elle a besoin d'être rapprochée d'une troisième inscription qui, recueillie à une époque inconnue, était, dit-on, autrefois conservée dans une église de Capucins. Je ne l'ai point vue, mais on m'en a fourni une copie que je dois croire fidelle. (*Voy.* Pl. 1, N.° 3). En rapprochant ces deux inscriptions, on voit qu'elles s'interprètent l'une

(1) Le mot *Urbis* après le nom de la ville et sans adjectif est plus barbare que l'époque ne le comporte. Peut-être manque-t-il un N qui s'interpréterait par *Novæ*, comme dans la troisième inscription.

par l'autre. Je lis ainsi la première des deux, suppléant ce qui manque, par ce que l'autre fournit :

POPULORUM. OMNIUM. VICTOR. LEGIONIBUS. VICTRICIBUS. DESIDERATUS (1). SENATU. POPULO. ROMANO. GALLICO. QUE. SALUTATUS. CAIUS. PIVESUVIUS. TÆTRICUS. DIVUS. AUGUSTUS. CÆSAR. IMPERATOR. PATER. PATRIÆ. PONTIFEX. MAXIMUS. IMPERII. GALLIARUM. CONDITOR. MUNIFICENTIA. MONUMENTUM. EREXIT. AD. USUM. ATQUE. ORNAMENTUM. NER... AQ. AUGUSTÆ. CIVITATIS. ÆLIUS. DRUSUS. MAXIMILIANUS (ou *Maximianus*). TETRICUSQUE. CONSULES. sous-entendu *erant* ANNO ROMÆ. MILLESIMO. VIGESIMO QUINTO. SEPTEMBRIS. VIGESIMA. SECUNDA. DIE. IMPERII. DIVI. TÆTRICI. VICTORIS. QUARTO.

Je lis l'inscription suivante ainsi :

CAIUS. PIVESUVIUS. TETRICUS. DIVUS. AUGUSTUS. CÆSAR. IMPERATOR. PATER. PATRIÆ. PONTIFEX. MAXIMUS. GALLIARUM. CONDITOR. POPULORUM. OMNIUM. VICTOR. LEGIONIBUS. VICTRICIBUS. DESIDERATUS. SENATU. POPULO. ROMANO-GALLI-

---

(1) M. Dumège lit : *Pacatis*, *omnibus. Victor. Legionum Victricium;* ou *Legionis Victricis Desiderio.* L'une et l'autre interprétation peut se défendre.

Le mot *desideratus* regretté, donnerait à l'inscription une date postérieure à Tétricus ; ce qui s'accorderait mieux avec l'épithète de Divus que cet empereur put recevoir après avoir été apothéosé par Tacite, mais qu'il n'aurait pas prise de son vivant, si du moins il eut vraiment le caractère que l'histoire lui prête.

COQUE. SALUTATUS. MUNIFICENTIA. AD. USUM. ORNATUMQUE NER..... AQUÆ. URBIS. NOVÆ. IOVI. PROTECTORI. VICTORINÆ. VICTORISQUE (1). TEMPLUM. CONSECRAVIT. MULTOS. FONTES. NIMPHIS (SUB) (2). URBANIS. PALATIUMQUE. ÆDIFICAVIT. ÆLIVS. DRUSUS..... *(Le reste comme à l'inscription précédente.)*

En comparant ces deux marbres on voit qu'ils sont les mêmes, à quelques inversions près : seulement, sur le premier, NER... AQ. est qualifié de cité auguste, *civitatis Augustæ;* tandis que sur le second il est seulement appelé ville nouvellement bâtie, *urbis novæ.*

Mais si je soumets ces deux inscriptions à un examen critique, que de raisons alors pour douter de leur authenticité ! Je passe sous silence et ce mélange bizarre de lettres de toute taille, et ces abréviations avec leurs caractères supérieurs

---

(1) J'aime mieux lire *Victoris,* surnom donné à Tétricus dans les deux inscriptions, que de lire *Victorini* ou *Victorinorum.* Quelle divine protection que celle qui laissa égorger ce malheureux Victorin. Mais peut-être, en supposant Victorine et les Victorins associés à Jupiter sur le marbre en question, faut-il lire *Victorinæ, Victorinorumque.*

(2) Les Latins disaient *Nymphæ loci :* ils ont pu dire *Nymphæ suburbanæ,* les nymphes de la garenne si voisines du vieux Nérac purent à juste titre être ainsi désignées.

surmontés d'une barre, et ces traits d'union dans les noms composés, et d'autres signes encore qui me semblent étrangers à l'époque; mais comment admettre la date, *le 22 Septembre de l'an de Rome?* Pareil millésime joint à la date du règne semble ne pouvoir s'accorder, ni avec le calendrier, ni avec la manière de dater des Romains. Il faudrait recourir à des suppositions trop gratuites. Souvent on a dit : *la lettre tue et l'esprit vivifie;* mais en matière d'inscriptions on pourrait dire avec autant de vérité : *la lettre vivifie, et l'esprit égare.* J'ai voulu chercher dans les abréviations *A.R. MXXV Sept. XXII* autre chose qu'une date; peut-être y serais-je parvenu; mais les mêmes abréviations, ainsi gravées sur l'autre marbre, *AN. R.*, m'ont averti de renoncer à cette recherche.

Poursuivons. Les deux fragmens qui viennent ensuite ne méritent aucune attention (*Voy.* Pl. 1, N.os 4 et 5); mais l'inscription suivante, gravée au revers d'une ancienne petite table d'autel, doit nous arrêter (*Voy.* Pl. 1, N.° 6.). Je la lis ainsi :

SACRUM MATRI DEUM.
MARCUS. METIUS. HOSTIIS. SUIS. TAUROBOLIUM. PRO. NERONAQUÆ. CIVITATIS. STATU. XIIII DIE KALENDARUM. NOVEMBRIS. PUBLICE. FACTUM. FECIT. CONSECRAVIT.

Cette inscription taurobolique est bien conforme au style lapidaire, et d'un caractère qui peut appartenir au troisième siècle. Le C pour K,

dans l'abréviation de *Kalendarum*, se justifierait aisément par une foule d'exemples. Au-dessous de l'inscription telle que je la donne, il y eut une autre ligne ; mais on ne voit plus que la tête de quelques lettres ; c'était probablement, comme sur plusieurs inscriptions tauroboliques, une date ou le nom des consuls alors en exercice.

La plaque de marbre qui porte cette inscription, offre au revers l'image du *labarum*, couronnée des mots grecs : εν. τουτω. νικα. (*hoc signo vinces.*) Le croisillon est surmonté de ces deux lettres latines : S. V., que j'interprète *signum victoriæ ;* à la jonction des bras, est gravé le monogramme grec du Christ ; le pied de la croix sépare en deux ces lignes moitié grecques, moitié latines : ΙΣΘΣ I.C.M.A. (1) ; enfin le mot λαβορον gravé sous le pied de la croix termine l'inscription. Le tout me paraît devoir être interprété ainsi : HOC SIGNO VINCES. SIGNUM VICTORIÆ (*le monogramme.*) SIMILE IMPERATORIS CONSTANTINI MAXIMI AUGUSTI LABARO (*Voy.* Pl. 1, N.° 7.)

Ce mélange barbare de lignes alternativement grecques et latines, la forme des caractères grecs, la croix sensiblement patée, tout indique évidemment un ouvrage du moyen âge sur un marbre antique ; mais cette particularité n'infirme nullement l'authenticité de l'inscription taurobolique.

---

(1) Il faut ΙΣΟΣ (*similis*) et non ΙΣΘΣ qui n'a de grec que les caractères.

Restent deux autres inscriptions récemment déterrées à Nérac. L'une est sur une plaque de marbre blanc, l'autre se lit autour d'un médaillon de même matière représentant les deux Tétricus.

La première de ces deux inscriptions nous fournit le texte suivant : (*Voy.* Pl. II, N.° 8.)

DITI. MAGNIS. OMNIBUS. DIIS. MATRIBUSQUE. (1) PRO. SALUTE. DOMINORUM. NOSTRORUM. CAII. TETRICI. PII. FELICIS. AUGUSTI. TRIBUNITIA. POTESTATE. TERTIUM. CONSULIS. QUARTUM. PONTIFICIS. MAXIMI. PATRIS. PATRIÆ. IMPERATORIS. GALLIARUM. CONDITORIS. ET. CARISSIMI. FILII. CAII. PIVESUVII. TETRICI. CÆSARIS. PRINCIPIS. JUVENTUTIS. GERMANICI. BRITANNICI. CONSULIS. PROQUE. DIVÆ. CLAUDIÆ. AURELIÆ. NERÆ. PIVESUVIÆ. AUGUSTI. UXORIS. SIDERIBUS. RECEPTÆ. BEATA. TRANQUILLITATE. DENIQUE. NERÆ. AQUÆ..... SPANIC. EX. VET. COL. D.....

Le marbre est fracturé, ce qui rend la fin de l'inscription inexplicable, à moins de se perdre en conjectures (2). Ici plusieurs particularités

---

(1) Je ne connais qu'un exemple d'inscription votive *pro salute*, qui soit dédiée aux mânes : les autres portent *matribus* et non *manibus*.

(2) Je m'y suis perdu ; mais par bonheur une neuvième inscription, découverte depuis que ce rapport a été mis sous les yeux de l'Académie, est venue m'éclairer (*Voyez* ci-après mon second rapport sur Nérac). Ce n'est pas la première fois, comme on l'a vu, que les ruines de Nérac nous jettent une énigme, et bientôt après nous en donnent le mot.

semblent au premier abord devoir nous étonner. Pluton substitué à Jupiter dans une inscription *pro salute ;* les surnoms donnés au jeune Tétricus ; enfin, des vœux faits pour l'heureux repos d'une femme apothéosée : voilà des choses dont on n'avait pas d'exemples. Mais il est juste de remarquer que Pluton était chez les Gaulois le dieu par excellence, et que les Latins eux-mêmes lui ont quelquefois donné le nom de Jupiter *Jovis stygius :* il n'y a donc rien d'étonnant à le voir figurer dans l'inscription dont il s'agit. Quant aux surnoms de *germanique* et de *britannique*, décernés au fils de Tétricus, bien que Trebellius Pollion, presque contemporain de ce jeune prince, ait dit de lui qu'il était encore enfant *puerulus*, quand il fut nommé *César* (1), comment lui contester les titres en question? On nous cite d'autres inscriptions qui les lui donnent. Enfin, la singularité des vœux faits pour le repos de la divine Néra, nous surprendrait peut-être moins si nous connaissions toutes les particularités de la mythologie romaine, en ce qui regarde les apothéoses.

Outre les inscriptions trouvées à Nérac, on y a découvert deux médaillons en marbre blanc. L'un représente l'empereur Julien, il a été publié par

---

(1) Puerulus *à Victoriâ Cæsar est appellatus.* Treb. Pollio, *de Tetrico juniore.* Aug. hist. script., tom. 2, pag. 321.

M. Dumège ; l'autre représente les deux Tétricus, c'est le seul dont je parlerai.

Ce médaillon a 4 décimètres de diamètre. Tétricus père y est représenté en costume militaire, la tête coiffée d'une couronne radiée. Le fils est couronné de laurier. Deux cercles saillans entourent le médaillon, et la gorge de séparation porte en creux, sans points de séparation, l'inscription suivante, qui ne se termine que dans l'intérieur du médaillon : CIV NERAEAQVAE PF AVGS.... A BELLEVERS DE GOTIS A DDNN RENOV IMPPTETRICIS PIIS FF AVGG, je la lis ainsi : *Civitas Neræaquæ piæ, felicis, Augustæ, sæpè crudeliter à Bello eversæ, devictis gothis à Dominis nostris renovatæ imperatoribus Tetricis piis, felicibus, Augustis.* Sur le bandeau, on lit le mot RESTITUTOR ; et sur le paludament, à l'épaule, sont gravés en deux lignes ces mots TR. P. V. AVGG. COSS. qu'on doit lire *tribunitiâ potestate quintùm. Augusti consules ;* sur la cuirasse, une tête de Méduse sépare ces deux abréviations VICT. PAC. (*Victor pacificator.*) Les têtes ne ressemblent point aux Tétricus des médailles. Le fils est comme le père représenté avec la barbe, seulement il l'a moins prononcée ; chez l'un et l'autre la moustache est bien distincte et ne se confond point avec le reste de la barbe ; les yeux, quoique les têtes soient de profil, sont de trois quarts et la prunelle se montre dans toute sa rondeur, ce qui donne un air étrange aux physionomies. Le

reste est moins barbare, à l'exception pourtant des inscriptions du bandeau, de la cuirasse et du paludament, choses au moins très-bizarres, dont je ne connais point d'exemples.

Quant aux mots *devictis gothis*, ils ne peuvent avoir un sens raisonnable, qu'autant qu'on aurait voulu indiquer que la restauration de Nérac par les Tétricus date de l'an 269 ou 270, époque d'une défaite mémorable des Goths; mais cette défaite fut l'ouvrage de Claude-le-Gothique, et les Tétricus n'y eurent aucune part. Il semble en outre, d'après l'inscription, que Nérac aurait déjà été détruit par les Goths; or, de pareils faits sont démentis par l'histoire. Il nous paraît donc raisonnable de croire ce médaillon postérieur à l'époque qu'il rappelle. La croix employée pour indiquer le commencement de l'inscription nous confirme dans cette idée.

Il est difficile d'accorder ensemble le témoignage de toutes ces inscriptions. On pourrait tout au plus, en les admettant pour authentiques, conjecturer que Tétricus rétablit Nérac; qu'il l'embellit, qu'il l'enrichit d'un palais; enfin, qu'il lui donna le nom de son épouse Nera, et l'appela *Neræ Aquæ* les eaux de Nera. Si cette conjecture est admise, les mots *Neræ Aquæ* de la dernière inscription et du médaillon, ainsi que les abréviations *Ner. Aq.* des autres inscriptions, doivent être le nom antique de Nérac.

Alors s'expliquerait naturellement l'ancienne orthographe de ce nom, qui s'écrivait au moyen âge Néraq (1), dernier vestige de sa première dénomination. Alors aussi seraient levés tous les doutes, et l'on ne s'informerait plus si le mot *Nera-aqua* ne serait pas le nom d'une femme, chose que le médaillon des deux Tétricus, et l'inscription *Pro salute* laissaient indécise.

Je ne pense pas que l'inscription taurobolique, citée plus haut, sur laquelle on lit *Neronaqua*, doive infirmer ces conjectures hypothétiques. Ce marbre n'a pas été trouvé dans les dernières fouilles de Nérac, mais anciennement, près de Nazareth, parmi les ruines d'un vieux château du moyen âge, d'où l'on retira aussi un sarcophage et des médailles. Comme en cet endroit rien dans les constructions, dans les terres, dans les débris, ne dépose du séjour des Romains, il est raisonnable de penser que ces objets mobiles auront été transportés au château par quelqu'un de ses anciens propriétaires. Serait-ce à la même main qu'il faudrait attribuer les inscriptions dont la date m'a paru suspecte? Il est difficile de le croire, quand

(1) Il était écrit ainsi dans l'ancien cartulaire de Saint-Pierre de Condom, et dans l'acte par lequel, en 1011, un Arcius d'Olbian fit don à cette abbaye de la terre de Néraq et de ses dépendances. (*Voy.* la notice sur Nérac, par M. Villeneuve-Bargemont.)

on considère l'époque, et l'ignorance des hâtelains du moyen âge ; mais il put y avoir des exceptions : puis il n'était pas besoin d'un grand effort de savoir. Les ruines de Nérac, alors plus apparentes, renfermaient sans doute comme aujourd'hui plusieurs fragmens où se lisait le nom de Tétricus ; on pouvait y retrouver tous les élémens des deux inscriptions. La date du règne de ce prince n'était pas ignorée ; mais pour l'indiquer on suivit la formule alors en usage, et à d'antiques souvenirs on donna le cachet du moyen âge (1).

---

(1) S'il y a vraiment eu ici une supposition, quelle date lui assigner ? Les temps actuels ? Impossible. Le seizième siècle, cette époque de déception qui vit tant de suppositions semblables ? A la vérité la cour d'Albret alors établie à Nérac était fréquentée par des savans, des littérateurs, et l'on pourrait à la rigueur prêter à quelqu'un d'eux la fantaisie d'avoir voulu ressusciter Tétricus ; mais tout mystificateur veut jouir de sa ruse : or ici le mensonge devait rester enfoui peut-être à jamais. En accusera-t-on les Bénédictins du onzième siècle ? Ils étaient seigneurs de l'endroit, c'était un ordre savant ; mais cet ordre n'avait pas moins de dignité que de savoir. Puis tant de marbres, tant de lettres à graver, tant de frais, et pourquoi ? Pour une imposture ! Cela ne se conçoit pas. Quelque arrière descendant des Tétricus, de cette famille qui ne fut ni proscrite, ni privée de ses biens, voulut-il jadis faire revivre ici l'ancienne illustration de ses aïeux ?..... On s'y perd.

Tout cela sans doute est fort conjectural, je ne me le dissimule pas; mais ne suis-je pas malgré moi jeté dans les conjectures? Au reste quel que soit le sort de ces conjectures, et malgré mes doutes sur la date des inscriptions, doutes que dissiperait aussitôt quelque exemple de ce style lapidaire à l'époque, le résultat des découvertes faites à Nérac n'en est pas moins très-important; le zèle et les lumières des hommes honorables qui ont dirigé les fouilles n'en sont pas moins dignes des plus grands éloges. Les mosaïques, les restes d'édifices, les médailles, tous les débris sortis de ces fouilles, et conservés avec un soin religieux, prouvent non-seulement que Nérac, qui passait pour être du moyen âge, remonte au moins au troisième siècle; mais que cette ville possédait alors, à deux pas de ses murs, un établissement dont l'étendue, la magnificence et la richesse justifient le titre de *palais* que lui donnent les inscriptions trouvées dans ses ruines.

En terminant ce rapport, je dois déclarer à l'Académie, que les dessins, plans et *fac-simile* que j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux sont un hommage de M. Chrétin à la Compagnie. Rien n'égale le zèle et l'empressement avec lesquels ce jeune et estimable artiste m'a communiqué, sur les lieux mêmes, tous les renseignemens que je lui ai demandés. Vous ne laisserez

pas sans récompense tant de dévouement, et vous décernerez à M. Chrétin une des médailles que vous accordez chaque année aux hommes utiles qui secondent vos travaux.

RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX,

SUR

UNE NOUVELLE INSCRIPTION DE NÉRAC;

PAR F. JOUANNET.

DEPUIS que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Académie le rapport dont elle m'avait chargé, au sujet de Nérac et de ses antiquités, de nouvelles recherches ont fait découvrir, au même endroit, une autre inscription. Elle est entière, bien conservée, et elle explique en partie celle du N.° 8 de mon précédent rapport. Il est de mon devoir de la faire connaître à la Compagnie : je mets donc sous ses yeux une copie fidelle de ce monument, calquée sur le moule en plâtre que m'en a fourni M. Chrétin.

Cette longue inscription encadrée est gravée sur une plaque de marbre blanc ayant de mesure métrique 0,75 sur 0,50. Sa lettre est assez régulière, mais beaucoup plus allongée que ne l'est ordinairement celle des inscriptions de l'époque. Si l'on y remarque encore quelques abréviations insolites, du moins on n'y voit aucune de ces bizarreries que j'ai dû reprocher aux N.os 1, 2 et 3 de mon premier travail. J'ajouterai que le titre de *Divus*, que l'on a vu figurer à côté du nom de *Tetricus* sur ces trois marbres, ne se montre point sur celui-ci, bien qu'il leur soit postérieur, à en juger du moins par la date exprimée. (*Voy.* Pl. 1, N.os 2 et 3.)

Je lis ainsi la nouvelle inscription, qui, d'après sa date et la formule religieuse qui la termine, me semble destinée à perpétuer le souvenir d'une fête funèbre, célébrée aux ides (1) de Mai, l'an 1026 de la fondation de Rome, dans la ville de *Neræ-aquæ*, plus anciennement nommée *Neronis-aquæ* :

Diti patri, magnis omnibus Diis, Manibusque (2).
Pro salute Augustorum, imperatoris Caii Tetrici,

---

(1) C'était aux ides de Mai que se célébraient les *Lémuries* ou *Lémurales*, fêtes nocturnes et funèbres, instituées, dit-on, par Romulus, en expiation du meurtre de son frère.

(2) On pourrait lire aussi *Matribus*, invocation usitée dans les inscriptions votives *pro salute*.

pii, felicis, pontificis maximi, patris patriæ, Galliarum conditoris, Occidente victo, pacificato, restituto que, tribunitiâ potestate quintùm, consulis quintùm; carissimi filii, imperatoris Caii Pivesuvii Tetrici, Germanici, Britannici, Africâ, Hispaniâ Bataviâque imperio provinciis distantibus adjunctis, Augustoduno expugnato, Gothis Germaniæ devastatoribus divo Claudio consertis in Illyriâ rejectis, profligatis, tribunitiâ potestate, consulis secundùm: (pro) *felicitate fortunâque Neronisaquæ, Aquitanicæ stationis militum à Claudio Tiberio Druso Nerone designatæ, sed constitutæ Lucio Cecilio Metello Cretico Tetrico, claræ Ceciliorum familiæ Augustorum matris, majoribus villæ suis collocatæ, munitæ et ornatæ dumibus* (*u* pour *o*) (1), *tirannorum infesto bello eversæ, devictis Gothis à Dominis nostris renovatæ veteranis fidelibus Hispaniæ exercitûs incolis, Neræaquæ piæ, felicis, augustæ, titulo decoratæ Divæ Claudiæ Aureliæ Neræ Pivesuviæ, Augusti piæ uxoris, nobilis familiæ, Divi Claudii sororis filiæ, apud octavam equitum alam* (2) *defunctæ, vitæ suæ trigesimo primo anno, cum cunabulis suis sideribus receptæ, matris, patronæ custodisque ex civitati veneratæ atque reipublicæ splendore proximis*

---

(1) Substitution assez fréquente sur les marbres antiques. On lirait peut-être mieux *dumis* ou *dumetis* (halliers, buissons); *eversæ dumis* serait l'équivalent de *funditùs eversæ*.

(2) Le nom du corps stationné, pour celui de la station.

temporibus reddito : Denique (pro) *perpetuâ tranquillitate cinerum omnium imperatorum dilaceratorum jacenties* (1) *delubri viis : Nobilis familiâ, egregius Marcus Aurelius Turinio, Ditis Flamen, Sacerdotum omnium collegio suprà numerum cooptatus, consanguineus Augustorum, Consilio Curialium* (2) *præsidente, sacrificium fecit publicum* (ou *sumptu fecit publico*) ; *fecerunt et Mistæ, piaculis ritè perpetratis à Domino Nostro Augusto, Pontifice maximo. Rebus Divinis factis omnibus, Diis que testibus vocatis, sacris latis feliciter, Consistoriani illustres* (3) *constituerunt Angusticlavios* (4), *Capitularios* (5), *omnes provinciales, distractos reipublicæ, diurnè recondere* (se), *purpuramque, fœdo* (6) *sumpto vestitu,*

---

(1) *Jacenties* : un E superflu, erreur commune dans les inscriptions.

(2) *Curiales* et *Decuriones* désignent les mêmes magistrats.

(3) *Consistoriani illustres :* les premiers officiers du conseil intime de l'Empereur. On pourrait lire aussi *consilium :* ce serait le conseil des Décurions, interprétation plus naturelle.

(4) *Angusticlavii :* ce mot désignait un ordre inférieur à celui qui portait le *laticlave.*

(5) *Capitularii :* nom des magistrats qui jugeaient les causes capitales. On le donnait aussi aux officiers qui levaient les impôts par tête.

(6) Le marbre porte TOED, abréviation peu embarrassante, si de chacune des lettres il était permis de faire l'initiale d'un mot ; mais isoler ainsi des lettres qui ne le sont pas sur le marbre, c'est se ménager le moyen de lire

sinè contemptu deponere. Ludorum anno secundo urbis renovatæ, à Româ Conditâ MXXVI, *Maii Kalendas; Augustis Consulibus, Patre* XLIIII *annis nato, Filio* XXI *annis nato* (1).

Je traduis :

« A Pluton, à tous les grands Dieux et aux » Dieux mânes : »

» Pour la conservation des Augustes, de l'em- » pereur Caius Tétricus, pieux, heureux, sou- » verain pontife, père de la patrie, fondateur des » Gaules, l'Occident ayant été soumis, pacifié

---

dans une inscription à peu près tout ce que l'on veut. J'ai cru voir ici la substitution d'un T à une F, erreur facile à commettre : dans tous les cas, il faut bien reconnaître qu'il y a erreur sur le marbre, l'abréviation *toed.* écrite ainsi ne pouvant commencer aucun mot latin. *Fœdus vestitus*, par opposition à *purpura*, me semble désigner la *saie*, vêtement caractéristique des Gaulois, et qui ne ressemblait nullement au *Sagum* des Romains. L'adjectif *fœdus*, adouci d'ailleurs par ces mots *sinè contemptu*, ne doit pas plus nous étonner que le *vestitûs fœditas* dans ce passage de Cicéron contre Antoine : *Cujus scelere in hâc fœditate vestitûs fuerimus* (Philipp. 12). A l'époque rappelée par l'orateur, tous les sénateurs avaient quitté la toge pour la saie.

(1) J'ai restitué ici quelques lettres fracturées : on voit encore sur le marbre la tête des lettres RE et le dernier jambage de l'A. L'espace emporté permet de croire qu'on lisait avant la fracture, REN. A.

» et restauré par lui, revêtu pour la cinquième
» fois de la puissance tribunitienne et du con-
» sulat; de son fils chéri, l'empereur Caïus Pive-
» suvius Tétricus, surnommé le Britannique et
» le Germanique, revêtu de la puissance tribu-
» nitienne, consul pour la seconde fois, après
» l'adjonction à l'empire des provinces reculées
» d'Afrique, d'Espagne et de Batavie, la prise
» d'Autun, la défaite des Goths dévastateurs de
» la Germanie, attaqués, battus et exterminés
» en Illyrie par le Divin Claude;

» Pour le bonheur et la prospérité de *Neronis-*
» *aquæ*, station militaire en Aquitaine, désignée
» par Claude-Tibère-Drusus Néron, mais défi-
» nitivement constituée par Lucius-Cécilius-Mé-
» tellus-Créticus Tétricus, issu de l'illustre fa-
» mille Cécilia de laquelle descendent nos Au-
» gustes, villa de leurs ancètres, établie, forti-
» fiée, embellie par eux, complétement ruinée
» pendant la funeste guerre des tyrans, rebâtie
» par nos souverains après la défaite des Goths,
» repeuplée des fidèles vétérans de l'armée d'Es-
» pagne, et décorée du nom de *Neræaquæ*, la
» pieuse, l'heureuse, l'auguste, titres de la di-
» vine Claudia-Aurélia Néra Pivésuvia, pieuse
» épouse de l'auguste Tétricus, femme d'une
» haute naissance, fille de la sœur du Divin
» Claude, morte âgée de 31 ans, à la station de la
» huitième aile de cavalerie, reçue aux demeures

» célestes sa patrie (1), mère protectrice et gar-
» dienne de la cité, depuis que, dans ces der-
» niers temps, cette vénérable cité et l'état ont
» recouvré leur splendeur ;

» Enfin, pour l'éternel repos de la cendre des
» empereurs indignement profanée et dispersée
» dans les chemins sur les ruines du temple :

» Le noble et illustre Marcus Aurélius Turi-
» nion, flamine de Pluton, agrégé au-dessus
» du nombre au collége des prêtres, parent des
» Augustes, a fait un sacrifice public (2), auquel
» présidait le collége des Décurions ; les Mistes
» aussi ont sacrifié, après les expiations faites,
» suivant les rits, par notre auguste maître le
» souverain pontife (3). Les cérémonies saintes
» étant terminées, les Dieux pris à témoin et in-
» voqués, les sacrifices heureusement achevés,
» les illustres membres du Conseil (4) ont or-

---

(1) J'ai donné à *cunabula* le sens figuré que Cicéron donne à son synonyme *incunabula* dans ce passage : *Sed ad montes patrios et incunabula nostra pergamus.* (Orat. pro. Sext.)

(2) Les sigles S. F. PVB. FF. peuvent s'interpréter aussi par : *sumptu fecit publico, fecerunt.....* le verbe *facere* étant une synonymie de *sacrificare, sacrum facere :* cela ne changerait rien à l'inscription, sinon de nous apprendre que le sacrifice fut fait aux frais du public.

(3) Suivant les rits religieux, les expiations exigeaient le ministère du souverain pontife.

(4) Voyez ci-dessus la note au texte latin.

» donné que les dignitaires, les magistrats,
» tous les habitans de la province, distraits des
» affaires publiques, se renfermeraient chez eux
» pendant le jour, quitteraient respectueusement
» la pourpre et se vêtiraient de la saie. La se-
» conde année des jeux célébrés dans la ville res-
» taurée ; l'an mil vingt-six de la fondation de
» Rome ; étant consuls nos Augustes, le père âgé
» de 44 ans, et le fils de 21. »

Le règne de Tétricus était si peu connu, on ignorait tellement la plupart des noms et des faits mentionnés sur ce nouveau marbre de Nérac, enfin quelques-unes des abréviations qu'on y remarque pouvaient sembler si peu usitées, si obscures, que l'inscription a dû être interprétée de différentes manières. Je n'ai point la folle prétention d'en avoir pénétré le véritable sens ; mais je l'ai cherché de bonne foi, et je dois dire comment j'ai été conduit à l'interprétation que j'ai adoptée. J'ai cru que les termes dont le sens me paraissait clair et incontestable pouvaient seuls me fournir, par induction, l'intelligence du reste : c'était procéder du connu à l'inconnu ; je l'ai fait. Ainsi ces mots *Omnes provinciales reipublicæ* (1) *distractos diurnè recondere... deponere purpuram... sumpto sinè*

---

(1) *Respublica* se prend souvent pour *negotia publica* : c'est dans ce sens que l'on distinguait *respublica summa* et *respublica municipalis*.

contemptu fœdo vestitu, exprimant les obligations qu'un deuil public (1) imposait toujours à tous les citoyens, j'ai dû penser que les sacrifices, les expiations, les vœux (2) mentionnés dans l'inscription se rapportaient véritablement à un deuil public, et que le monument en question était destiné à en perpétuer le souvenir. Tout m'a semblé devoir me confirmer dans cette idée : et la date, qui était aussi celle des *lémurales*, et les honneurs rendus à la mémoire de l'épouse de Tétricus, et le devoir que la religion imposait à ce

---

(1) Il y avait alors ce que les Romains appelaient *justitium :* les tribunaux étaient fermés, les affaires publiques et privées suspendues, le forum désert, les habitans confinés chez eux, la pourpre était remplacée par des vêtemens plus conformes à la tristesse générale. Pedo Albinovanus, dans son élégie sur la mort de Drusus, peint ainsi l'état de Rome, après le *justitium* que Tibère venait d'ordonner.

Jura silent, mutæque tacent sinè vindice leges,
Aspicitur toto purpura nulla foro.

Cicéron parlant contre Antoine pour dire qu'il faut que Rome prenne le deuil, a dit : *Justitium indici, sagaque sumi dico opportere.*

Voyez d'ailleurs sur le mot *justitium* tous les auteurs qui ont traité des antiquités.

(2) Je n'ai en vue ici que les vœux mentionnés à la fin de l'inscription : les premiers ne sont qu'une formule d'usage.

prince d'apaiser les mânes de ses prédécesseurs.

Je voudrais maintenant qu'il me fût possible de discuter les autres faits mémorables mentionnés dans l'inscription que j'examine : l'illustre origine des Tétricus remontant jusqu'aux Métellus, la parenté de Claude le gothique et de Néra, l'apothéose de cette princesse, la fondation, les révolutions et les noms divers de la ville où fut érigé le monument ; mais, en faveur de ces grands événemens, nous ne pouvons invoquer d'autre autorité que le marbre même qui nous les révèle. Est-ce une raison suffisante pour les reléguer parmi les fables ? Nous sommes loin de le penser. À la vérité l'histoire ne nous dit nulle part que Tétricus descendit de la famille Cécilia ; mais, presque muette sur le règne de ce prince, elle ne nous a cependant pas laissé ignorer qu'avant son élévation il occupait à Rome un rang distingué, qu'il était de l'ordre sénatorial, et qu'il fut nommé gouverneur de l'Aquitaine (1). Depuis, la flatterie vice de tous les temps a pu exagérer la vérité. De même nous ne voyons chez aucun auteur que l'épouse de Tétricus fût nièce de Claude ; mais convenons que cette parenté expliquerait parfaitement la paix qui régna constamment

(1) *Tetricum senatorem pop. Rom. præsidatum in Galliâ regentem.* (V. Treb. Poll.)

entre ces deux empereurs rivaux (1). Quant à l'apothéose de Néra, ne peut-on pas l'augurer d'après l'exemple alors très-commun de mettre au rang des Dieux les personnes qui avaient vécu sur le trône? Enfin, quand nous voyons les belles mosaïques de Nérac établies sur des fondations plus antiques, ne devient-il pas très-probable que l'endroit a subi d'étranges révolutions? Concluons de ces observations que, si, à l'égard de ces faits, il est sage de se tenir encore dans les limites du doute, il serait ridicule de les regarder décidément comme apocryphes. Combien d'événemens, long-temps douteux, se sont trouvés vrais après de nouvelles découvertes!

Le marbre dont nous venons de nous occuper et celui que j'ai présenté, sous le N.° 8, dans mon premier rapport peuvent, si nous les comparons ensemble, nous fournir quelques données intéressantes. D'abord, à en juger par le nombre des consulats, on reconnaît aussitôt que le N.° 8 n'est antérieur que d'une année au nouveau marbre de Nérac. Ensuite la ressemblance de texte nous porte à croire que ce N.° 8 mentionnait un premier anniversaire des cérémonies religieuses que

(1) Pour expliquer cette paix, Zonare (*annal. lib.* 1) soupçonne qu'il y avait quelque convention secrète entre Claude et Tétricus. Si Zonare eût connu le marbre de Nérac, il aurait pu donner une explication moins conjecturale.

nous venons de voir plus longuement décrites dans la dernière inscription. Ce n'est pas tout, ce même N.° 8, qui date du quatrième consulat de Tétricus, ne donne à son fils que le titre de César; tandis que l'autre inscription, datée du cinquième consulat du père, honore ce même fils des titres d'Auguste et d'Empereur revêtu de la puissance tribunitienne. C'est donc entre ces deux consulats qu'il faut placer l'association du jeune prince à l'empire. Il ne dut pas jouir long-temps de sa nouvelle dignité; car cette année fut la dernière ou l'avant-dernière du règne de Tétricus.

Avant d'interpréter plus haut les abréviations suivantes: AFF. HISP. BATQ. IMP. PROV. DIST. ADJUNCT. AUGUSTO. EXPUG., nous nous sommes demandé si elles indiquaient des titres honorifiques décernés au fils de Tétricus, ou si, comme les mots: *Gothis Divo Claudio in Illyriâ profligatis*, ce n'était pas plutôt une simple mention de faits accomplis, mention propre à motiver l'association en montrant l'étendue de l'empire. Le N.° 8 a dissipé nos doutes. N'y voyant point ces mêmes abréviations à la suite des noms du jeune César, nous avons dû en conclure qu'elles n'étaient point l'abrégé de titres honorifiques; autrement il faudrait supposer ou un oubli invraisemblable, ou un anachronisme choquant. Oubli invraisemblable, si dans un monument public, à l'occasion de vœux et de cérémonies les plus respectables, on eût

négligé de donner au fils de l'empereur les titres qui lui étaient dus; anachronisme choquant, si l'on voulait rapporter la conquête de l'Espagne, le siége d'Autun, la soumission de l'Afrique et de la Batavie à l'année écoulée entre le quatrième et le cinquième consulat de Tétricus père.

En comparant ces deux inscriptions, je n'ai eu d'autre intention que celle de les éclairer l'une par l'autre, sans songer à contester leur antiquité. Je me proposais même de les invoquer pour justifier les doutes, dont les N.os 1, 2 et 3 ont été l'objet dans mon précédent rapport. La tâche serait facile; mais cette discussion n'est déjà que trop longue. D'ailleurs, les monumens de Nérac sont maintenant sous les yeux de juges plus en état que moi de les apprécier et de prononcer.

J'aurai épuisé tout ce que je connais des antiquités de Nérac, quand je vous aurai rappelé en peu de mots les découvertes qui ont accompagné celle des mosaïques et des inscriptions.

Le nombre des médailles trouvées n'est pas considérable : il en devait être ainsi, au moins sur le coteau; la terre y a été de tout temps remuée par le laboureur, et au seizième siècle par les protestans de Nérac qui, poursuivis et persécutés, venaient pendant la nuit enterrer leurs morts sur les mosaïques du palais.

Parmi ces médailles il en est peu des deux

premiers siècles, et toutes sont très-frustes: la plupart datent du Bas-Empire, surtout du règne de Tétricus; mais aucune ne mérite d'être citée. Parmi les sculptures il s'est rencontré quelques ornemens en demi-relief d'un joli travail, une petite victoire mutilée, des fragmens de statuettes, des bas-reliefs et un buste plus grand que nature, d'un assez bon style mais très-dégradé. Toutes ces sculptures sont en marbre. Nous citerons encore des figurines brisées, et des restes de vases d'une terre rouge très-fine, avec des marques de fabrique. Je ne parle point des deux médaillons en marbre dont il a déjà été question. Ajoutez à ces antiquités plusieurs clefs à moitié dévorées par la rouille, mais encore reconnaissables; des clous énormes à double crochet, qui jadis ont maintenu des marbres de revêtement; quelques javelots, dont un portait encore dans sa douille partie de son pied en bois; une lame d'épée assez semblable à certaines épées espagnoles; plusieurs lames de couteau, d'une origine douteuse; des épingles, des styles, des fibules; du verre de vitre ou de revêtement, des morceaux de vases de cette matière; enfin une prodigieuse quantité de marbres divers, originaires des Pyrénées, à l'exception d'un marbre jaune et d'un marbre noir mêlé de vert. Nous avons vu aussi parmi ces débris, mais en très-petit nombre, quelques porphyres.

EXPLICATION DES PLANCHES.

INSCRIPTIONS.

Pl. I.

N.° 1. Première inscription, trouvée à Nérac : elle est sur marbre rouge.

N.° 2. Seconde inscription, sur marbre gris.

N.° 3. Troisième inscription, sur marbre blanc : elle était dit-on conservée autrefois dans une église de capucins.

N.° 4. Fragment sur campan vert.

N.° 5. Fragment sur marbre blanc.

N.° 6. Inscription taurobolique, sur marbre blanc.

N.° 7. Inscription du moyen âge, gravée au revers du N.° 6.

Pl. II.

N.° 8. Inscription encadrée, d'un assez beau caractère, sur marbre blanc, découverte l'été dernier.

N.° 9. Grande inscription encadrée, d'un caractère moins beau, moins régulier que la précédente. Cette inscription est aussi sur marbre blanc.

Nota. Toutes ces inscriptions sont sur plaques pareilles aux plaques de revêtement trouvées en place dans les ruines. Les N.os 1 et 4 en diffèrent.

Pl. III.

Constructions antiques dans la Garenne.

A Salle qui fut ornée de mosaïques : un canal souterrain la suivait dans toute sa longueur ; mais à une époque ignorée, on le dévia comme le plan l'indique.

B Salle contiguë à la première, jadis pavée en marbre avec bordure en mosaïque. Dans le principe le canal souterrain de la salle A se prolongeait aussi sous celle-ci, pour conduire les eaux à la Baïse.

C Salle oblongue communiquant à la salle A : elle est décorée d'une jolie mosaïque avec bordure en feuilles de lierre.

D Salle contiguë à la salle C, pavée aussi en mosaïque.

E Grande salle, coupée par des constructions postérieures.

F Pièce ou cour pavée en mosaïque grossière : elle a subi aussi des changemens.

G Pièce octogone, à cheval sur d'anciennes constructions.

H Piscine antérieure aux constructions établies sur elle.

I Pièce hexagone. On y a découvert des débris d'un décor en marbre, et un portrait de l'empereur Julien sur un médaillon de marbre blanc. Ce portrait était appliqué, il n'en reste que le creux qui l'avait reçu, la trace des attaches en cuivre qui le fixaient, partie d'une guirlande de feuilles de vigne dont le cadre circulaire était orné, enfin son inscription mutilée, mais lisible : IMP. IVLIANVS. P.P.

K Bassin demi-circulaire ouvert pour recevoir les eaux d'un canal.

L Pièce ornée de mosaïque.

M Pièce qui fut dit-on pavée en marbre.

N *Idem.*

O Petit réduit, au fond duquel on voit une base quadrilatère en calcaire d'eau douce, sans inscription.

P Grand trou elliptique régulier, ou creusé dans l'argile, ou revêtu d'argile. Il peut avoir servi de réservoir. La grande quantité de charbon que l'on m'a dit en avoir retiré semble indiquer une autre destination.

Q Réduit carré ouvrant sur la grande galerie. Près de là, en *d*, on a trouvé un cendrier.

R Salle demi-elliptique, pavée de carreaux de brique. On y a trouvé une quantité considérable de débris de vases.

Depuis la levée du plan, M. Chrétin a reconnu :

En *a*, *a*, derrière le bassin demi-circulaire K, un canal renfermé dans un massif de 7 pieds d'épaisseur.

En *b*, au bord de l'hexagone I, un massif de construction.

En *c*, *c*, des restes de carrelage en briques.

Constructions antiques sur le coteau.

N.° 1. Avant corps, espèce d'atrium ou de vestibule.

2. Galerie divisée en trois compartimens décorés d'élégantes mosaïques en partie détruites.

3. *Idem.*

4. Grande salle circulaire ornée de belles mosaïques.

5. Grande pièce divisée en quatre compartimens; très-belles mosaïques.

6. Galerie divisée comme le N.° 2 : on commençait à la reconnaître.

7. Fondations qui paraissent avoir appartenu à l'édifice ci-dessus détaillé. (*Marquées aussi* S S).

8. Murs plus antiques, sur lesquels reposent les mosaïques et partie de l'édifice antique.

Constructions du moyen âge et modernes, indiquées dans le plan.

e, *e*, *e*, Fondations d'un édifice qu'habitèrent, dit-on, les Templiers. Ces constructions ne renferment aucun débris romain.

f, Lavoir public qui reçoit les eaux de la fontaine St.-Jean.

g, Reste d'une chapelle du temps d'Henri IV.

h, Fontaine Saint-Jean.

ERRATA.

Page 128, ligne 1.re, *pentagone :* lisez *hexagone.*

Page 131, ligne 26, *pentagone :* lisez *hexagone.*

Page 136, ligne 3 de la note, *peut :* lisez *peuvent.*

Page 137, note 1.re, à la 7.me ligne, *Victorinorumque:* lisez *Victorinisque.*

Page 142, ligne 11, GOTIS : lisez GOTH.

Page 154, lignes 16, 25, et dans quelques autres passages, lisez sans accent les noms propres *Tetricus, Aurelia, Nera, Pivesuvia.*

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX. (Année 1833.)

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs :

BRUN (J.), maire de la ville de Bordeaux.
BRYAS (Marquis de), ancien maire de Bordeaux.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le vicomte), ancien maire de Bordeaux.
LACOSTE (De), préfet de la Gironde.
LAINÉ (Le comte de), pair de France.

LYNCH (Le comte de), pair de France.
MONBADON (Le comte de), pair de France.
MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothéque de la ville.
PREISSAC (Le comte de), ancien préfet de la Gironde.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CAMBON, ancien armateur.
CHAINE, professeur.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX fils, notaire licencié.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GACHET, naturaliste.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUÉRIN (Paulin), médecin.
GUESTIER junior (P. F.), négociant.
GUICHENET, médecin vétérinaire.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
GUITARD, médecin.
GUYET de LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.
IZARD, conseiller en la Cour royale de Bordeaux.
JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.
LANCELIN, professeur de l'école de marine.

DITI M.O.DIISM.Q

P. SAL.DD.NN.CAI.TETRICIP.F.A

TR.P.IIICOS.IIIIP.M.P.P.A.IMP.GAL

COND.ET.CF.CPNESV.TETRI

CAES.P.IVV.GERM.BRIT.CO

PQ.DIVAE.CL.A.NERAE.PIV

IAE.AVG.VX.SID.R.BEAT.TR

DENIQ.NERAE.AQVAE

SPAN.EX.VET.COL.D

DITIP·M·O·DIIS·M·Q

P·SAL·AVGG·IMP·C·TETRICI·P·F·P·M·P·P·GALL·COND·

OCCID·VICT·PAC·RESTIT·Q·T·P·V·COS·V·CARIS·FIL·

IMP·C·PIVES·TETRICIG·B·AFR·HISP·BAT·Q·IMP·PROV·

DIST·ADIVNCT·AVGVSTOD·EXPVG·GOTH·GERM·DEVA

ST·DIV·CLAVDIO·CONSERT·IN·ILLIR·REIECT·PROFLIGT·P·C

OSII·FEL·FORTVNA·Q·NERONIS·AQ·AQVIT·ST·MIL·A·CL·

TR·DRVS·NERONE·D·S·CONST·L·CECIL·MET·CRETICO

TETRICO·CLAR·CECIL·FAM·AVGG·MA·MAIOR·VILS·COL·LOC·M

VNIT·ET·ORN·DVM·TRA·NN·INF·BELL·EVERSAE·D·GOTH

A·DDNN·RENOVATAE·VET·F·HISP·EXER·IN·COL·NERAE

AQVAE·P·F·AVG·TIT·DECOR·DIVAE·CL·A·NERAE·PIVES

VIAE·AVGP·VX·NOB·F·DIVI·CLAVDII·SOR·FILIAE·APVD·

VIIIE·Q·VAL·D·V·S·XXXIAN·C·CVNAB·S·SID·RECEP·MAT·P

ATRON·CVST·Q·EX·CIV·VENERAAE·AT·Q·RPB·SPLEND·T

EMR·PROX·RED·DENIQ·PERP·TRANQ·CINER·OM·IMP·DI

LAC·IACENTIES·DELVBRI·VIIS·N·F·EGREG·M·A·TVRIN

IO·DITIS·FEM·S·O·C·S·N·C·AVGG·CONS·ANG·CON·CVR·PRES

ID·S·F·PVB·FF·ET·MIST·PIAC·RIE·PPT·AD·N·AVG·PONT·MAX·R·D·

FF·OM·DIIQ·TEST·V·SAC·LAF·CONS·IL·CONST·AN·CAP·OM·

PROV·DISTRACT·REIPVB·DIVR·NE·RECONDERE·PVR·P·Q

TOED·SVMPT·VS·CONTEMPTVDEPONERE·LVD·II·AN·VRBS·

BENAR·C·MXXVI·M·AI·K·AVGG·COSS·P·XLIIII·F·XXIA·NAT·

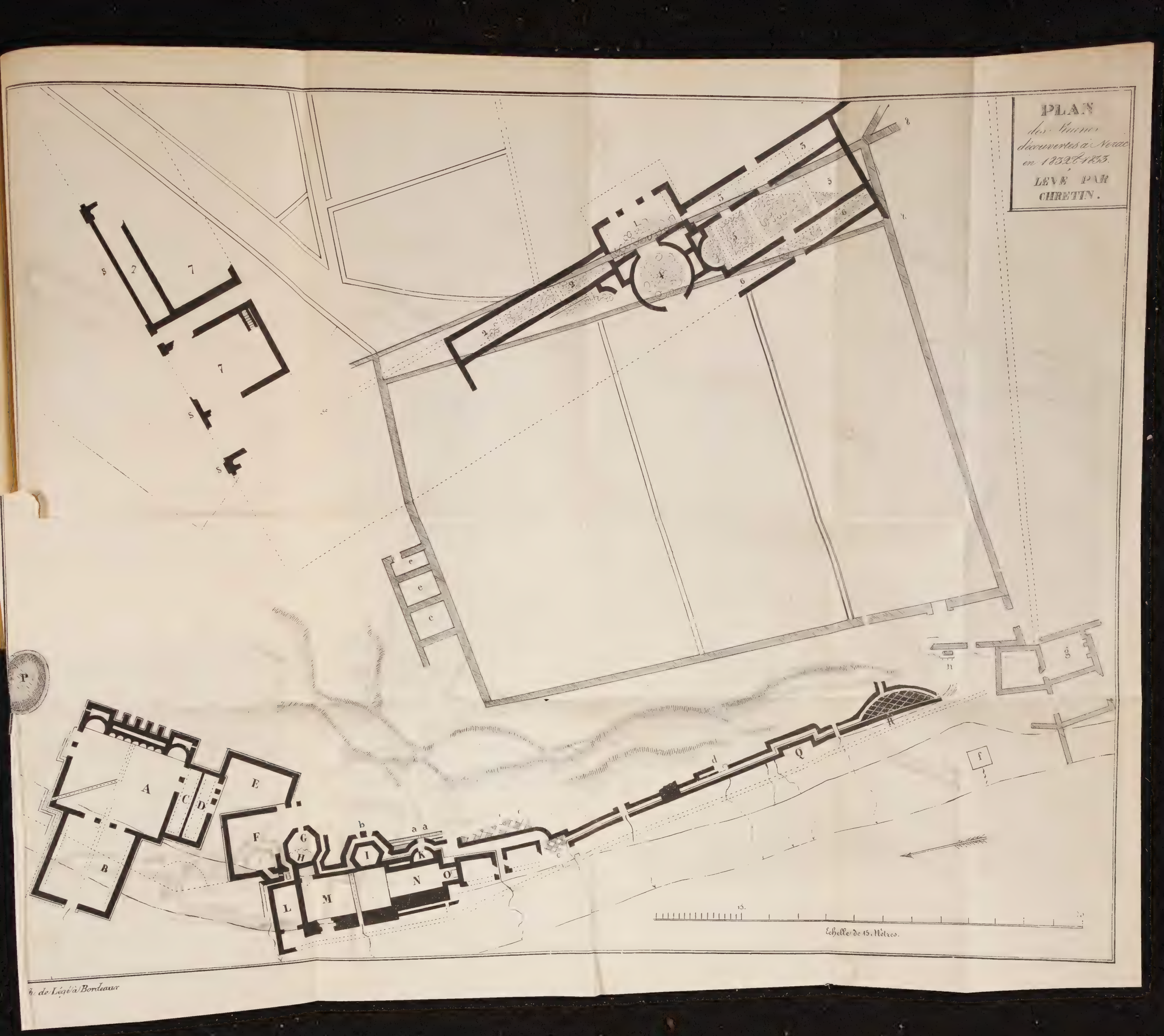
PLAN
des Ruines
découvertes à Nérac
en 1832 & 1833.
LEVÉ PAR
CHRETIN.
Echelle de 15. Mètres.
h. de Légé à Bordeaux

2

OM. VICT: LEG. VIC. DESID
S.P.R.G.Q: SALVT.
PR.VS TÆTRIC: DIV: A: C: IMP:
PAT. PONT. MAX: IMP. G. COND
MVNIF. MONVM. EREX.* VSV
S. ORN. NER. AQ. AVG. CIVI: ÆL.IV D
MAXI.VS TET.CVS Q. CONS: AND
M. XXV: SEPT.. XX. II
D.D. TÆT. VICTO. IV

1

G.* TH. T.CVS.* DA+C+IMP
P+M+P+OM+S+P+R+Q.G+
A+VS+* OR+N+A+ VR+
MVN+ EREX+MON
ATD+ M TS DD

3

C.VS PI.VS TETRICVS DIV. AVG. CÆS.
IMP.P.PAT.PONT. MAX.GAL. COND
P. OMN. VICTO. LEGIO. VICT. DESID
S.P.R.G.Q. SALVT
MVNIFICENTIA
AD. VS. ORNA.* NER. AQ. VRB. NOV
IOV. PROT. VICTORIN VICT. Q
TEMP. CONS. MVLT FON. NIM
VRB. PAL. Q. ÆDIF.
ÆL.VS DR.VS MAXIMI.VS TET.VS
A. R. M. XXV. S. X
IMP. C. P. TETR. VICT

4

VS.* TVR

5

S. P. Q R
D.VS C. P TET
IMP R

7

ENTOYTΩNIKA
S P V
ΙΣ ΘΣ
I·C· M·A·

6

I·METIVS·H·STAV
NERONAQV·CIV· S
XIIII·C N·P·F·F·C·

LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MAGGESI, statuaire.
MARCHANT (Léon), médecin.
SAINCRIC (de), médecin.
SÉDAIL, professeur.
VIGNES (R.), propriétaire.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médecin, à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU jeune, propriétaire, à Carbonieux.
BRARD, minéralogiste, à Alais.
BRONDEAU, naturaliste, à Estillac, près Agen.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.
DAGUT, astronome, à Rennes.
DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.
DARRIEUX PÈRE, propriétaire, à Baron, près Bordeaux.
DEGERANDO (BARON), membre de l'institut, à Paris.
DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.
DÉPIOT-BACHAN, propriétaire, à Saucats.
DESMOULINS (CHARLES), naturaliste.
DUFAU PÈRE, littérateur, à Paris.
DUFAU FILS, littérateur, à Paris.
DUMEGE, ingénieur militaire, à Toulouse.
DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.
ENSWORH (G.), antiquaire, à Édimbourg.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
FAURE, docteur médecin militaire, à Montpellier.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GARY (LE BARON), membre de la Cour de Cassation, à Paris.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo.
GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.
GOETALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
GUILLON, médecin, propriétaire, à Rozan.
HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.
HOUSSET, propriétaire, à Pessac.
JAURIAS, médecin, propriétaire, à Libourne.
JOUBERT, propriétaire, à St.-Julien en Médoc.

JVOY, propriétaire, à Blanquefort.

KERKADO (DE), propriétaire, à Gradignan.

LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Bayonne.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.

LEGRIX-LASSALE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.

LEGUAY, médecin à Aubie, canton de Saint-André de Cubzac.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Angoulême.

LESSON, naturaliste, à Paris.

LEVY, mathématicien, à Rouen.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.

MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blayc.

MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.

MICHAUD, naturaliste, officier au 10.me régiment de ligne.

MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.

MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.

MOREAU (CÉSAR), vice-consul français, à Londres, économiste.

MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris.

PERNET, directeur du collége, à Lectoure.

PRONY, membre de l'institut, à Paris.

RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.

RAFN (Ch. Chrétien), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, médecin, à Orléans.

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTES, homme de lettres, à Paris.

SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.

SAUTEYRON, physicien, à Moulins.

SIGOYER (Antoine de), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALERNES (Le vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.

VALLOT, naturaliste, à Dijon.

VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.

VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.

VIVENS (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

PROCÈS-VERBAL de la séance publique du 8 Août 1833..... ..... *pag.* 3.
DISCOURS de M. LACOUR, sur l'usage qui veut que le président des académies prononce un discours à l'ouverture des séances publiques..... 5.
RAPPORT sur les travaux de l'Académie; par M. BOURGES..... 17.
— Notice sur la culture du colza; par M. BOUSCASSE. 19.
— Notice historique sur M. de St. AMANS; par M. CHAUDRUC DE CRAZANNE..... *ibid.*
— Traductions en vers; par M. CLOUZET..... *ibid.*
— Canalisation des Landes; par M. de COURCY..... 20.
— Mémoire sur le métayage; par M. GASPARIN..... *ibid.*
— Notes par M. GRUGNIER, sur la manufacture de Lyon..... ..... *ibid.*
— Expériences sur l'eau céréale; par M. GUIRAUD. 21.
— Recherches sur le son des céréales; par M. Herpin..... 21.
— Considérations sur les dix parties du discours; par M. HIRIGOYEN..... 22.
— Expériences sur le semoir de M. HUGUES..... 23.
— Nouveau genre de tuyaux pour les fontaines; par M. LABRUNIE..... *ibid.*
— Essais sur la plantation des mûriers et l'éducation des vers à soie; par M. MORIN ..... 24.

— Méthode pour préparer le chanvre et le lin sans rouissage; par M. Rouchon..... .....*pag.* 24.
— Principes d'écriture; par M. Taupier..... 25.
— Histoire des comtes de Poitiers; par M. Dufour. *ibid.*
— Essai sur la statistique morale de la France..... *ibid.*
— Antiquités des départemens Pyrénéens; par M. Dumège..... *ibid.*
— Observations sur divers points d'histoire naturelle; par M. Vallot..... *ibid.*
— Voyage dans les Landes; par un Anonyme ..... 26.
— Observations sur la fermentation des liquides.. 27.
— Notice sur la coulure de la vigne..... *ibid.*
— Mémoire de M. Chapuys-Montlaville..... 28.
— Nivellement barométrique des Cevennes; par M. d'Hombres-Firmas..... 29.
— Abrégé d'agriculture; par M. Duplan..... *ibid.*
— Culture de la betterave; par M. Girardin..... *ibid.*
— Sur la nature du Cholera-Morbus; par M. Girard de Caudenberg..... *ibid.*
— Analyse de l'eau minérale de Cramaux; par M. Limousin-Lamothe..... 30.
— Catalogue des testacés vivans envoyés d'Alger; par M. Rozet..... 31.
— Les chants sacrés; par M. Mollevaut..... *ibid.*
— Christine d'Alby; par M. Espic..... 32.
— Sur la meilleure qualité de chevaux pour les remontes de cavalerie; par M. Guichenet..... 35.
— De l'influence de Bacon et de Descartes sur la marche de l'esprit humain..... *ibid.*
— Sur l'histoire de Bordeaux, à l'époque de la fronde; par M. Chaine..... 36.
— Notice sur une inscription pour l'histoire de l'abbaye de St.-Pierre de Lille en Médoc; par M. Jouannet..... 37.

— Notice sur un hypocaustum ; par M. Jouannet. *pag.* 39.
— Rapport sur les ruines de Nérac ; par M. Jouannet ..... 40.
— Dessins et plans de ces ruines ; par M. Chrétin.... *ibid.*
— Anthirinum monstrueux ; par M. Laterrade..... *ibid.*
— Sur les eaux minérales ; par M. Marchant..... 41.
— Mémoires des sociétés savantes..... 43.
— Prix sur les chemins vicinaux..... 44.
— Réponses aux questions sur l'agriculture..... 45.
— Par M. Housset..... 46.
— Par M. Joubert. ..... 47.
— Par M. Leguay..... 49.
— Questions sur les moyens de prévenir la misère. 50.
— Mémoire N.° 1..... 51.
— Mémoire N.° 2..... 54.
— Son auteur M. Degerando..... 63.
— Six pièces pour le concours de poésie..... 64.
— Pièces N.° 2, N. 5..... 65.
— N.° 6, Olympe de Ségur..... 67.
— N.° 4, Éloge de Bordeaux..... 68.
— Dithyrambe, N.° 3..... 70.
— N.° 1, les Adieux au pays natal..... 71.
— Membres nouvellement admis..... 72.
— Mort de MM. Lamarque, Latreille, Tournon, Rateau..... 73.

PROGRAMME pour l'année 1833..... 75.

NOTICE sur l'éducation des vers à soie ; par M. Laterrade..... 93.

Des CAPACITÉS dans leur rapport avec l'éducation ; par M. Sédail ..... 103.

RAPPORT sur Nérac et ses antiquités ; par M. Jouannet..... 121.

RAPPORT sur une nouvelle inscription de Nérac ; par M. Jouannet.....*pag.* 149.

EXPLICATION des planches..... 163.

TABLEAU des Membres de l'Académie, pour l'année 1833..... 167.

DC
801
.N94
J45
[illegible]
[illegible]
[illegible]

4103973

13426